

# FONDS NEI

## PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU

### 29 JUIN 2023

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.

**Les Fonds et les titres des Fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et ne sont vendus aux États-Unis qu'aux termes de dispenses d'inscription.**

#### Fonds de revenu fixe

Fonds du marché monétaire NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Fonds d'obligations canadiennes NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Fonds d'obligations d'impact canadien NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Fonds d'obligations d'impact mondial NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

#### Fonds de répartition d'actifs/équilibrés

Portefeuille NEI rendement conservateur (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Portefeuille NEI rendement équilibré (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Fonds équilibré durable mondial NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Fonds croissance et revenu NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

#### Fonds d'actions

##### Fonds d'actions nord-américaines

Fonds de dividendes canadiens NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Fonds d'actions canadiennes ER NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Fonds d'actions canadiennes NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Fonds de dividendes américains NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Fonds d'actions américaines ER NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

##### Fonds d'actions mondiales et internationales

Fonds de dividendes mondial ER NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Fonds de valeur mondial NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Fonds d'actions mondiales ER NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Fonds de croissance mondiale NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Fonds leaders en environnement NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Fonds d'infrastructure propre NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Fonds d'actions internationales ER NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Fonds des marchés émergents NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

#### Portefeuilles gérés

Portefeuille NEI ER Sélect revenu (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Portefeuille NEI ER Sélect équilibré (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Portefeuille NEI ER Sélect croissance (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Portefeuille NEI Impact conservateur (parts des séries A, F et O)

Portefeuille NEI Impact équilibré (parts des séries A, F et O)

Portefeuille NEI Impact croissance (parts des séries A, F et O)

#### Portefeuilles privés

Portefeuille privé NEI revenu (parts des séries W et WF)

Portefeuille privé NEI revenu et croissance (parts des séries W et WF)

Portefeuille privé NEI équilibré (parts des séries W et WF)

Portefeuille privé NEI croissance (parts des séries W et WF)

#### Mandats

Mandat NEI revenu fixe (parts de série I)

Mandat NEI actions canadiennes (parts de série I)

Mandat NEI actions mondiales (parts de série I)

Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion (parts de série I)

**FONDS NEI  
PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU  
29 JUIN 2023**

## **Table des matières**

<b>Partie A : Information générale</b> .....	<b>4</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>4</b>
<b>Responsabilité de l'administration des organismes de placement collectif</b> .....	<b>5</b>
<b>Évaluation des titres en portefeuille</b> .....	<b>36</b>
<b>Calcul de la valeur liquidative</b> .....	<b>38</b>
<b>Souscriptions, échanges et rachats</b> .....	<b>38</b>
<b>Services facultatifs fournis par l'organisation d'OPC</b> .....	<b>49</b>
<b>Frais et charges</b> .....	<b>50</b>
<b>Rémunération du courtier</b> .....	<b>59</b>
<b>Incidences fiscales</b> .....	<b>63</b>
<b>Quels sont vos droits?</b> .....	<b>65</b>
<b>Renseignements supplémentaires</b> .....	<b>66</b>
<b>Dispenses et autorisations</b> .....	<b>66</b>
<b>Attestation des fonds, du gestionnaire et du promoteur</b> .....	<b>70</b>
<b>Attestation du placeur principal des Fonds</b> .....	<b>72</b>
<b>Partie B : Information précise sur chacun des Fonds décrits dans le présent prospectus</b> .....	<b>74</b>
<b>Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?</b> .....	<b>74</b>
<b>Investissement responsable</b> .....	<b>74</b>
<b>Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?</b> .....	<b>79</b>
<b>Restrictions en matière de placement</b> .....	<b>89</b>
<b>Description des titres offerts par les OPC</b> .....	<b>89</b>
<b>Nom, constitution et historique des Fonds</b> .....	<b>92</b>
<b>Méthode de classification du risque de placement</b> .....	<b>103</b>
<b>Fonds du marché monétaire NEI</b> .....	<b>107</b>
<b>Fonds d'obligations canadiennes NEI</b> .....	<b>109</b>
<b>Fonds d'obligations d'impact canadien NEI</b> .....	<b>112</b>
<b>Fonds d'obligations d'impact mondial NEI</b> .....	<b>116</b>
<b>Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI</b> .....	<b>120</b>
<b>Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI</b> .....	<b>125</b>
<b>Portefeuille NEI rendement conservateur</b> .....	<b>129</b>
<b>Portefeuille NEI rendement équilibré</b> .....	<b>132</b>
<b>Fonds équilibré durable mondial NEI</b> .....	<b>135</b>
<b>Fonds croissance et revenu NEI</b> .....	<b>139</b>

Fonds de dividendes canadiens NEI .....	142
Fonds d'actions canadiennes ER NEI .....	145
Fonds d'actions canadiennes NEI .....	148
Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI .....	150
Fonds de dividendes américains NEI.....	153
Fonds d'actions américaines ER NEI .....	156
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI .....	159
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI .....	162
Fonds de dividendes mondial ER NEI.....	164
Fonds de valeur mondial NEI .....	167
Fonds d'actions mondiales ER NEI .....	170
Fonds de croissance mondiale NEI .....	173
Fonds leaders en environnement NEI .....	176
Fonds d'infrastructure propre NEI.....	180
Fonds d'actions internationales ER NEI .....	184
Fonds des marchés émergents NEI.....	187
Portefeuille NEI ER sélect revenu .....	190
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance .....	193
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré .....	196
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu .....	199
Portefeuille NEI ER Sélect croissance.....	202
Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale .....	205
Portefeuille NEI Impact conservateur.....	209
Portefeuille NEI Impact équilibré .....	213
Portefeuille NEI Impact croissance.....	216
Portefeuille privé NEI revenu.....	219
Portefeuille privé NEI revenu et croissance .....	222
Portefeuille privé NEI équilibré .....	225
Portefeuille privé NEI croissance.....	228
Mandat NEI revenu fixe .....	231
Mandat NEI actions canadiennes.....	234
Mandat NEI actions mondiales.....	237
Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion .....	240

# Partie A : Information générale

## Introduction

Le présent prospectus simplifié (le « prospectus ») contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision éclairée au sujet d'un placement dans tous les fonds énumérés sur la page couverture du présent prospectus (collectivement, les « Fonds » et, individuellement, un « Fonds »), et à comprendre vos droits en tant qu'investisseur.

Le présent prospectus contient de l'information au sujet des Fonds et des risques que comporte un placement dans des organismes de placement collectif en général, ainsi que la désignation des entreprises responsables de la gestion des Fonds.

### Le présent prospectus est divisé en deux parties :

- La partie A, soit la première partie, de la page 4 à la page 73, contient de l'information générale sur les Fonds.
- La partie B, soit la deuxième partie, de la page 74 à la page 242, contient de l'information propre à chacun des Fonds décrits dans le présent document.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds dans les documents suivants :

- le dernier document d'aperçu du fonds déposé;
- les derniers états financiers annuels déposés;
- les rapports financiers intermédiaires déposés après ces états financiers annuels;
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé;
- tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposé après ce rapport annuel.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils constituaient une partie imprimée du présent prospectus.

Il est possible d'obtenir, sur demande et sans frais, un exemplaire de ces documents en composant le numéro sans frais 1 888 809-3333 ou en vous adressant à votre courtier en épargne collective ou à votre représentant auprès de votre courtier.

Ces documents sont disponibles sur notre site Web désigné à l'adresse [www.placementsnei.com](http://www.placementsnei.com) ou en communiquant avec nous à l'adresse [neiclientservices@neiinvestments.com](mailto:neiclientservices@neiinvestments.com).

Ces documents et d'autres renseignements au sujet des Fonds peuvent également être consultés à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### Dans le présent prospectus :

- *nous, le gestionnaire, Placements NEI, notre et nos* se rapportent à Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., le gestionnaire des Fonds, agissant par l'intermédiaire de son commandité, Placements NordOuest & Éthiques Inc.;
- *vous et porteurs de parts* se rapportent à toute personne qui investit dans les Fonds;
- *Fonds NEI* se rapporte aux Fonds énumérés sur la page couverture du présent prospectus;
- *Portefeuilles privés NEI* se rapporte au Portefeuille privé NEI revenu, au Portefeuille privé NEI revenu et croissance, au Portefeuille privé NEI équilibré et au Portefeuille privé NEI croissance ;
- *parts* se rapporte aux parts d'un Fonds;

- *Mandats* se rapporte aux Fonds suivants : Mandat NEI revenu fixe, Mandat NEI actions canadiennes, Mandat NEI actions mondiales et Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion;
- *ER* signifie « exclusion responsable », terme qui se rapporte au processus employé par le gestionnaire consistant à exclure certaines sociétés des placements effectués par plusieurs de ses Fonds. On peut obtenir de plus amples renseignements sur ce processus à la page 74 du présent prospectus;
- *Fonds désignés* se rapporte aux fonds suivants : le Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale, le Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu et le Fonds indicatif canadien amélioré ESG NEI qui ont été constitués sous le régime des lois de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie-cadre modifiée et mise à jour, datée du 26 octobre 2018, modifiée de temps à autre.

## Responsabilité de l'administration des organismes de placement collectif

### Gestionnaire

En notre qualité de gestionnaire des Fonds, nous gérons l'ensemble des activités des Fonds, y compris la prestation de services d'administration, la promotion des ventes des parts des Fonds et la prise de mesures pour la comptabilité des Fonds.

Tous les Fonds, y compris les Portefeuilles ou les Mandats, sont constitués en fiducie. Lorsque vous investissez dans l'un des Fonds, vous souscrivez des parts d'une fiducie. En tant que fiduciaire des Fonds, nous détenons en votre nom les titres de propriété des biens des Fonds, c.-à-d. les liquidités, les titres et les autres biens (bien que ce soit le dépositaire des Fonds qui en assure la garde physique, comme il est indiqué ci-après).

Le commandité du gestionnaire, Placements NordOuest & Éthiques Inc., est une filiale en propriété exclusive de Patrimoine Aviso Inc. (« Aviso »). Aviso est le seul commanditaire du gestionnaire. Aviso est une filiale en propriété exclusive de Patrimoine Aviso S.E.C. (« Patrimoine Aviso S.E.C. »), détenue à 50 % par Desjardins Holding financier inc. (« Desjardins ») et à 50 % par une société en commandite qui appartient aux cinq centrales de caisse de crédit provinciales (les « centrales ») et au Groupe CUMIS limitée. Desjardins est une filiale en propriété exclusive de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« Fédération »).

Le siège et le bureau principal du gestionnaire sont situés chez Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., au 151, rue Yonge, 12<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario) M5C 2W7. Le numéro de téléphone du gestionnaire est le 416 594-6633, ou sans frais, le 1 888 809-3333, l'adresse de son site Web est [www.placementsnei.com](http://www.placementsnei.com) et son adresse courriel est [neiclientservices@neiinvestments.com](mailto:neiclientservices@neiinvestments.com).

### Administrateurs et membres de la haute direction

Nom et lieu de résidence	Lieu de résidence	Poste occupé et fonction exercée
Rodney Ancrum	West Vancouver (Colombie-Britannique)	Administrateur et vice-président principal, chef des Finances et chef de l'Administration
Sherri Evans	Hamilton (Ontario)	Administratrice et vice-présidente principale, chef des Ressources humaines et de l'expérience client
Wanda Frisk	Surrey (Colombie-Britannique)	Administratrice et vice-présidente principale, chef de la Gestion de patrimoine des caisses populaires
Raymond Hori	North Vancouver (Colombie-Britannique)	Administrateur et vice-président principal, directeur de l'Informatique

Nom et lieu de résidence	Lieu de résidence	Poste occupé et fonction exercée
Yasmin Lalani	North Vancouver (Colombie-Britannique)	Administratrice et vice-présidente principale, directrice des Affaires juridiques et chef de la gouvernance
William Packham	Thornhill (Ontario)	Administrateur, président, chef de la direction et personne désignée responsable
Christine Zalzal	Oakville (Ontario)	Administratrice et vice-présidente principale, chef du Courtage en ligne et du patrimoine numérique
Timothy Prescott	Orangeville (Ontario)	Administrateur et vice-président principal, chef de la Gestion d'actifs
Endu Gentles	Toronto (Ontario)	Administratrice et vice-présidente principale, Stratégie et chef de la Transformation
Mark Nicholson	Stouffville (Ontario)	Administrateur et vice-président principal, Marketing, communications et expérience client
Shelley Whitney	Port Moody (Colombie-Britannique)	Vice-présidente, Conformité d'entreprise et chef de la Conformité

Le gestionnaire est chargé de fournir tous les services de gestion et d'administration dont les Fonds ont besoin, ce qui comprend l'organisation du placement des parts des Fonds et de la prestation de tous les services de gestion des placements des Fonds, aux termes de la convention de gestion modifiée et mise à jour datée du 1<sup>er</sup> janvier 2015, en sa version modifiée (la « convention de gestion »). À ce titre, il met à la disposition des Fonds des services comptables et des services de bureau. Le gestionnaire agit également à titre de fiduciaire des Fonds.

La convention de gestion peut être résiliée sur remise d'un avis écrit de 60 jours.

Le gestionnaire fournit également des services de gestion des placements à certains Fonds.

Certains Fonds peuvent investir une partie ou la totalité de leurs actifs dans des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un gestionnaire de portefeuille tiers. Lorsque nous gérons un fonds sous-jacent, nous n'exercerons pas les droits de vote rattachés aux parts du fonds sous-jacent.

## Conseillers en valeurs

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., gestionnaire des Fonds, est le gestionnaire de portefeuille (le « gestionnaire de portefeuille ») de tous les Fonds, sauf des Fonds pour lesquels d'autres gestionnaires de portefeuille, sous-conseillers ou sous-conseillers en valeurs (chacun, un « sous-conseiller en valeurs ») sont mentionnés dans les pages qui suivent. Plusieurs Fonds ont recours à des sous-conseillers en valeurs que nous nommons pour qu'ils fournissent des conseils en placement à l'égard d'une partie ou de la totalité du portefeuille.

Le gestionnaire a été nommé gestionnaire de portefeuille des Fonds aux termes d'un contrat de gestion de portefeuille modifié et mis à jour daté du 4 juin 2004, en sa version modifiée (la « convention de gestion de portefeuille ») et tel qu'il a été cédé au gestionnaire aux termes d'une convention de contribution intervenue entre Fonds mutuels NordOuest inc. et Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. en date du 28 décembre 2007 (la « convention de contribution »).

Les services fournis par les sous-conseillers en valeurs comprennent l'établissement d'analyses et de recommandations en matière de placement et la mise en œuvre des décisions de placement, conformément aux objectifs de placement fondamentaux des Fonds visés, tel que l'explique le présent prospectus simplifié.

Chacun des sous-conseillers en valeurs a été nommé aux termes d'une convention de consultation en valeurs (collectivement, les « conventions de sous-conseils »), décrite ci-après.

À l'exception de Desjardins Gestion internationale d'actifs inc., membre de la Fédération qui est actionnaire de notre société mère ultime, Patrimoine Aviso S.E.C., les sous-conseillers en valeurs ne nous sont pas apparentés.

Le gestionnaire est responsable de payer les frais de consultation en valeurs aux sous-conseillers en valeurs.

Le tableau ci-après présente les personnes employées par le gestionnaire de portefeuille à l'égard de chaque Fonds qui sont responsables de la prise des décisions de placement, leur titre ainsi que leur rôle dans ce processus.

## **Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. Toronto, Canada**

Le nom et le titre des personnes ainsi que leur rôle dans le processus de prise de décisions de placement à l'égard des fonds directement gérés par le gestionnaire sont présentés dans le tableau ci-après :

<b>Nom et titre</b>	<b>Fonds</b>	<b>Rôle dans le processus de prise de décisions</b>
John Bai, chef des placements	Portefeuille NEI rendement conservateur	Dirige les fonctions de répartition de l'actif et de recherche de gestionnaires au sein de NEI. À l'égard des fonds énumérés comme relevant de lui, M. Bai est chargé d'établir à la fois les expositions aux catégories d'actif et le respect de ces expositions par l'intermédiaire d'éléments de base sous-jacents. Il est président du comité de gestion des placements de NEI.
	Portefeuille NEI rendement équilibré	
	Fonds croissance et revenu NEI	
	Fonds équilibré durable mondial NEI	
	Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI	
	Portefeuille NEI ER Sélect revenu	
	Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	
	Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	
	Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	
	Portefeuille NEI ER Sélect croissance	
	Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale	
	Portefeuille NEI Impact conservateur	
Portefeuille NEI Impact équilibré		

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
	Portefeuille NEI Impact croissance	
	Portefeuille privé NEI revenu	
	Portefeuille privé NEI revenu et croissance	
	Portefeuille privé NEI équilibré	
	Portefeuille privé NEI croissance	
	Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion	
William Benton, vice-président, gestionnaire de portefeuille	<p>Portefeuille NEI rendement conservateur</p> <p>Portefeuille NEI rendement équilibré</p> <p>Fonds croissance et revenu NEI</p> <p>Fonds équilibré durable mondial NEI</p> <p>Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI</p> <p>Portefeuille NEI ER Sélect revenu</p> <p>Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance</p> <p>Portefeuille NEI ER Sélect équilibré</p> <p>Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu</p> <p>Portefeuille NEI ER Sélect croissance</p> <p>Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale</p> <p>Portefeuille NEI Impact conservateur</p> <p>Portefeuille NEI Impact équilibré</p> <p>Portefeuille NEI Impact croissance</p> <p>Portefeuille privé NEI revenu</p> <p>Portefeuille privé NEI revenu et croissance</p> <p>Portefeuille privé NEI équilibré</p>	Supervise tous les sous-conseillers en valeurs, leur intégration dans le processus de répartition de l'actif et la recherche de gestionnaires externes au sein d'Aviso. Il est également membre avec voix délibérative du groupe de stratégie de placement de NEI.



Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
	Portefeuille privé NEI croissance	
	Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion	
Adelaide Chiu, vice-présidente, chef Investissement responsable et Services ESG	Fonds d'obligations canadiennes NEI	Dirige la stratégie de placement de l'investissement responsable et des services ESG au sein de Placements NEI. Supervise la gestion du Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI, à l'inclusion de l'achat et de la vente de placements. En outre, M <sup>me</sup> Chiu est responsable de superviser le programme d'investissement responsable de NEI, y compris la propriété active de Placements NEI qui couvre des activités telles que le vote par procuration et les fonctions de défense du public.
	Fonds d'obligations d'impact canadien NEI	
	Fonds d'obligations d'impact mondial NEI	
	Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI	
	Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI	
	Fonds équilibré durable mondial NEI	
	Fonds d'actions canadiennes ER NEI	
	Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI	
	Fonds d'actions américaines ER NEI	
	Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI	
	Fonds de dividendes mondial ER NEI	
	Fonds de valeur mondial NEI	
	Fonds d'actions mondiales ER NEI	
	Fonds de croissance mondiale NEI	
	Fonds leaders en environnement NEI	
Fonds d'infrastructure propre NEI		
Fonds d'actions internationales ER NEI		
Fonds des marchés émergents NEI		
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance		

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
	Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	
	Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	
	Portefeuille NEI ER Sélect croissance	
	Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale	
	Portefeuille NEI Impact conservateur	
	Portefeuille NEI Impact équilibré	
	Portefeuille NEI Impact croissance	
Judith Chan, chef, Portefeuilles multiactifs	<p>Portefeuille NEI rendement conservateur</p> <p>Portefeuille NEI rendement équilibré</p> <p>Fonds croissance et revenu NEI</p> <p>Fonds équilibré durable mondial NEI</p> <p>Portefeuille NEI ER Sélect revenu</p> <p>Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance</p> <p>Portefeuille NEI ER Sélect équilibré</p> <p>Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu</p> <p>Portefeuille NEI ER Sélect croissance</p> <p>Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale</p> <p>Portefeuille NEI Impact conservateur</p> <p>Portefeuille NEI Impact équilibré</p> <p>Portefeuille NEI Impact croissance</p> <p>Portefeuille privé NEI revenu</p> <p>Portefeuille privé NEI revenu et croissance</p>	<p>Responsable de la recherche liée à la répartition de l'actif et à son intégration dans la prise de décisions à l'égard des produits multiactifs qui utilisent des fonds autonomes de NEI comme éléments de base. M<sup>me</sup> Chan est présidente du groupe de stratégie de placement d'Aviso.</p>

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
	Portefeuille privé NEI équilibré	
	Portefeuille privé NEI croissance	
	Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion	

Les décisions de placement prises pour le compte de Placements NEI par les personnes mentionnées ci-dessus ne font pas l'objet de supervision, d'approbation ou de ratification par un comité. Le processus de prise de décisions s'appuie sur des comités de recherche, d'analyse et de placement internes. Les décisions de placement à l'égard de tous les Fonds NEI sont supervisées par John Bai, chef des placements, et Will Benton, vice-président et gestionnaire de portefeuille.

La convention de gestion de portefeuille peut être résiliée par le gestionnaire de portefeuille ou par le gestionnaire moyennant un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie, à moins qu'un délai de préavis plus court soit jugé acceptable par la partie qui reçoit le préavis. Le gestionnaire a également le droit de résilier la convention sans délai si le gestionnaire commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

## Sous-conseillers en valeurs

Les tableaux ci-après présentent les sous-conseillers en valeurs et leur emplacement principal respectif ainsi que les principaux gestionnaires de portefeuille à l'égard de chaque Fonds, leur titre et leur rôle dans le processus de prise de décisions de placement.

### Addenda Capital Inc. Montréal (Québec)

Addenda Capital Inc. (« Addenda Capital ») a été nommée sous-conseiller en valeurs afin de fournir des services en gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds d'actions internationales ER NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 25 juillet 2014 et à l'égard du Fonds d'obligations d'impact canadien aux termes de la modification n° 2 datée du 29 juin 2023.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Diane Young, CFA, vice-présidente, Revenu fixe et cocheffe, Obligations de sociétés	Fonds d'obligations d'impact canadien NEI	M <sup>me</sup> Young a élaboré et dirige le Fonds d'obligations d'impact canadien NEI. Elle codirige aussi la stratégie des obligations de sociétés de l'entreprise et a la responsabilité principale de la gestion des portefeuilles d'obligations de base.
Ian Scullion, CFA, gestionnaire de portefeuille principal, Actions mondiales	Fonds d'actions internationales ER NEI	M. Scullion participe à la gestion des portefeuilles d'actions internationales, mondiales et américaines. Il effectue également l'analyse et le suivi des différents secteurs et titres détenus en portefeuille.
Annie Laliberté, CFA, vice-présidente, Actions mondiales	Fonds d'actions internationales ER NEI	M <sup>me</sup> Laliberté dirige l'équipe d'actions mondiales. Elle participe à la gestion des portefeuilles d'actions internationales, mondiales et américaines. Elle effectue également l'analyse et le suivi des différents secteurs et titres détenus en portefeuille.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Michel Rouette, FSA, FICA, gestionnaire de portefeuille principal, Actions mondiales	Fonds d'actions internationales ER NEI	M. Rouette participe à la gestion des portefeuilles d'actions internationales, mondiales et américaines. Il effectue l'analyse et le suivi des différents secteurs et titres détenus en portefeuille.
Scott Knight, CFA, FRM, gestionnaire de portefeuille principal et chef de recherche, Actions mondiales	Fonds d'actions internationales ER NEI	M. Knight participe à la gestion des portefeuilles d'actions internationales, mondiales et américaines et supervise les efforts de l'équipe d'actions mondiales en matière de recherche fondamentale. Il effectue l'analyse et le suivi des différents secteurs et titres détenus en portefeuille.
Irina Temciuc, CFA, analyste, Actions mondiales	Fonds d'actions internationales ER NEI	M <sup>me</sup> Temciuc participe à la gestion des portefeuilles d'actions internationales, mondiales et américaines. Elle effectue également l'analyse et le suivi des différents secteurs et titres détenus en portefeuille.
Elizabeth Johnston, CFA <sup>MD</sup> , gestionnaire de portefeuille adjointe, Actions mondiales	Fonds d'actions internationales ER NEI	M <sup>me</sup> Johnston participe à la gestion des portefeuilles d'actions internationales, mondiales et américaines. Elle assure l'analyse et le suivi des différents secteurs et titres détenus en portefeuille.
Thierry Borduas, CFA, analyste, Actions mondiales	Fonds d'actions internationales ER NEI	M. Borduas participe à la gestion des portefeuilles d'actions internationales, mondiales et américaines. Il effectue également l'analyse et le suivi des différents secteurs et titres détenus en portefeuille.

Les décisions de placement prises pour le compte d'Addenda Capital par les personnes mentionnées ci-dessus ne font pas l'objet de supervision, d'approbation ou de ratification par un comité.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et Addenda Capital prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 60 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 60 jours de la part d'Addenda Capital. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si Addenda Capital commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

## AllianceBernstein Canada, Inc. Toronto, Canada

AllianceBernstein Canada, Inc. (« AB ») a été nommée sous-conseiller en valeurs afin de fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds d'actions américaines ER NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 21 juillet 2016, et à l'égard du Mandat NEI actions mondiales aux termes de la modification n° 2 datée du 30 mai 2019.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Kent Hargis, cochef des placements, Actions fondamentales stratégiques	Fonds d'actions américaines ER NEI Mandat NEI actions mondiales	Il gère les portefeuilles mondiaux, internationaux et américains depuis leur lancement en septembre 2011 ainsi que le portefeuille Marchés émergents stratégiques fondamentaux depuis janvier 2015. M. Hargis a été nommé chef de la recherche quantitative sur les actions en 2009 et est chargé de superviser la recherche sur les modèles de risque et de rendement et leur application aux portefeuilles d'actions de l'entreprise.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Sammy Suzuki, cochef des placements, Actions fondamentales stratégiques; chef, Actions des marchés émergents	Fonds d'actions américaines ER NEI Mandat NEI actions mondiales	Il est chef des actions des marchés émergents et a la responsabilité de superviser le secteur des actions des marchés émergents d'AB. M. Suzuki est également cochef des placements des actions fondamentales stratégiques et a été un architecte clé dans la création de la plateforme fondamentale stratégique, où il gère le portefeuille Marchés émergents depuis son lancement en 2012 et les portefeuilles mondiaux, internationaux et américains depuis 2015.

Les décisions de placement prises pour le compte d'AB par les personnes mentionnées ci-dessus ne font pas l'objet de supervision, d'approbation ou de ratification par un comité.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et AB prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 30 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 120 jours de la part d'AB. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si AB commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

**Amundi Canada Inc., Montréal (Québec)**  
**Amundi Asset Management (« Amundi AM »), Paris, France**  
**Amundi (UK) LTD, Londres, Royaume-Uni**

Amundi Canada Inc. (« Amundi Canada ») a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour fournir des services de gestion des placements et Amundi AM a été nommée à titre de gestionnaire de portefeuille des contrats à terme sur marchandises auprès du gestionnaire à l'égard du Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI aux termes d'une convention de sous-conseils et d'une convention relative au gestionnaire de portefeuille datées du 29 août 2013. Amundi Canada a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour fournir des services de gestion des placements à l'égard du Fonds de dividendes mondial ER NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 21 juillet 2016. Amundi Canada est le sous-conseiller en valeurs à l'égard des valeurs mobilières, à l'exception des contrats à terme sur marchandises, pour le Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI et le Fonds de dividendes mondial ER NEI. Amundi Canada a à son tour délégué la responsabilité de la gestion des placements de valeurs mobilières, à l'exclusion des contrats à terme sur marchandises, à Amundi AM. Amundi (UK) Ltd. est le gestionnaire de portefeuille pour les contrats à terme sur marchandises pour le Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI. Amundi (UK) Ltd. (le « gestionnaire de portefeuille des contrats à terme de marchandises ») a été nommée gestionnaire de portefeuille des contrats à terme sur marchandises pour fournir des services de gestion des placements au Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI à l'égard des contrats à terme sur marchandises aux termes d'une convention de novation datée du 11 septembre 2019.

Amundi AM est sous-conseiller en valeurs à l'égard du volet titres de placement du Fonds de dividendes mondial ER NEI. Amundi AM est une société par actions (société anonyme) constituée en vertu des lois françaises dont le siège est situé au 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. Amundi (UK) Ltd. et Amundi AM ne sont pas assujetties à certaines exigences des lois sur les valeurs mobilières canadiennes qui s'appliquent aux personnes inscrites. Dans certaines circonstances, il pourrait être difficile de faire valoir des droits prévus par la loi contre elles, car elles sont constituées à Londres et en France et que la totalité ou la quasi-totalité de leurs actifs se trouvent à l'extérieur du Canada.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Grégoire Pesquès, CFA, chef des placements, Titres à revenu fixe mondial et chef, Stratégie à rendement total mondiale et stratégie obligataire mondiale, Amundi (UK) LTD	Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI	Grégoire Pesquès est chef des stratégies à rendement total mondiales, décideur principal du comité d'architecture d'Amundi pour les titres à revenu fixe mondial, qui est chargé de formuler les perceptions des marchés stratégiques et la répartition de l'actif qui en découle, et chef des placements d'Amundi (UK). Auparavant, M. Pesquès a été chef du crédit global au sein d'Amundi.

Grégoire Pesquès, chef des placements, dirige l'équipe Titres à revenu fixe mondiaux d'Amundi à Londres, qui gère le Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI et la stratégie obligataire à rendement total mondiale.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Melchior Dechelette, chef par intérim de la gestion de portefeuille d'investissement multifactoriel et de produits à bêta intelligent	Fonds de dividendes mondial ER NEI	Gestionnaire de portefeuille principal du fonds depuis sa création (en 2016) et initiateur de la gestion de portefeuille fondamentale et axée sur les modèles de risque en 2007. Chef du comité de gestion des risques visant à structurer l'information disponible de manière à la mettre en œuvre en tant que paris actifs des portefeuilles. Chef par intérim de la gestion de portefeuille d'investissement multifactoriel et de produits à bêta intelligent.
Bruno Taillardat, chef mondial des produits à bêta intelligent et de l'investissement multifactoriel	Fonds de dividendes mondial ER NEI	Chef de l'investissement multifactoriel et des produits à bêta intelligent et chef du comité des placements, chargé d'organiser la gouvernance concernant la prise de décisions de placement et d'en superviser l'efficacité.
Marc-Ali Ben Abdallah, gestionnaire de portefeuille, équipe Solutions efficaces en matière de risque	Fonds de dividendes mondial ER NEI	Gestionnaire de portefeuille du fond, et principal contributeur à l'élaboration de points de vue fondamentaux à l'égard du scénario macroéconomique et de l'incidence sur les marchés.

Les décisions de placement prises pour le compte d'Amundi par les personnes mentionnées ci-dessus font l'objet de la supervision, de l'approbation ou de la ratification par un comité.

La convention de sous-conseils et la convention relative au gestionnaire de portefeuille à l'égard du Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI intervenue entre Placements NEI et Amundi Canada Inc., datées du 29 août 2013, prévoient qu'elles peuvent être résiliées moyennant un préavis écrit de 60 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 60 jours de la part d'Amundi Canada Inc. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si Amundi Canada Inc. commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et Amundi Canada Inc. à l'égard du Fonds de dividendes mondial ER NEI, datée du 21 juillet 2016, prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 30 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 90 jours de la part d'Amundi Canada Inc. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si Amundi Canada Inc. commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

## Baillie Gifford Overseas Limited Édimbourg, Royaume-Uni

Baillie Gifford Overseas Limited (« Baillie Gifford ») a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds de croissance mondiale NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 5 août 2021.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Toby Ross, gestionnaire de placements, associé	Fonds de croissance mondiale NEI	Membre de l'équipe spécialisée en investissement dans la croissance durable, et l'un des deux preneurs de décisions ultimes pour le Fonds.
Katherine Davidson, gestionnaire de placements	Fonds de croissance mondiale NEI	Membre de l'équipe spécialisée en investissement dans la croissance durable, et l'une des deux preneurs de décisions ultimes pour le Fonds.

Les décisions de placement prises pour le compte de Baillie Gifford par les personnes mentionnées ci-dessus ne font pas l'objet de supervision, d'approbation ou de ratification par un comité. L'encadrement large de la composition du portefeuille est assuré par l'équipe des risques de placement, d'analytique et de recherche. Cet encadrement comprend la supervision des concentrations thématiques non intentionnelles et du respect des lignes directrices en matière de composition du portefeuille du Fonds.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et Baillie Gifford prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit d'au moins 30 jours mais d'au plus 90 jours après la remise de l'avis de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 90 jours de la part de Baillie Gifford. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si Baillie Gifford commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

## Columbia Management Investment Advisers, LLC Boston (Massachusetts) États-Unis

Columbia Management Investment Advisers, LLC (« Columbia ») a été nommée sous-conseiller en valeurs afin de fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds des marchés émergents NEI aux termes d'une convention de sous-conseils intervenue entre Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Columbia et le Fonds des marchés émergents NEI datée du 26 avril 2013.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Dara J. White, CFA <sup>MD</sup> , chef mondial des titres des marchés émergents	Fonds des marchés émergents NEI	Premier gestionnaire de portefeuille et chef mondial des titres des marchés émergents chez Columbia Threadneedle Investments. Il agit à titre de premier gestionnaire de portefeuille des titres des marchés émergents depuis 2008.
Robert B. Cameron, premier gestionnaire de portefeuille	Fonds des marchés émergents NEI	Premier gestionnaire de portefeuille dans l'équipe Titres des marchés émergents auprès de Columbia Threadneedle Investments et occupe ce poste depuis qu'il est entré au service de l'une des sociétés fondatrices de Columbia Threadneedle Investments en 2008.

Les décisions de placement prises pour le compte de Columbia Management Investment Advisers, LLC par les personnes mentionnées ci-dessus font l'objet de la supervision, de l'approbation ou de la ratification par un comité.

Columbia Threadneedle maintient un comité de supervision des placements qui est indépendant et responsable de créer et d'adopter les pratiques et les procédures requises pour encadrer efficacement nos activités de gestion des placements. Ce comité offre une évaluation exhaustive du risque de placement, du rendement et du rendement ajusté en fonction du risque pour les produits et les fonds afin d'aider la société à s'acquitter de son devoir fiduciaire et d'aider à protéger les clients existants contre l'exposition liée à une volatilité imprévue du rendement des placements.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et Columbia prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 60 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 60 jours de la part de Columbia. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si Columbia commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

## **Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. Montréal (Québec)**

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») a été nommée sous-conseiller en valeurs afin de fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds du marché monétaire NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 7 juin 2004 intervenue entre Northwest Asset Management Inc. et DGIA et cédée au gestionnaire en date du 28 décembre 2007 et a été nommée sous-conseiller en valeurs du Mandat NEI revenu fixe aux termes d'une modification datée du 17 mai 2019 apportée à cette convention de sous-conseils.

<b>Nom et titre</b>	<b>Fonds</b>	<b>Rôle dans le processus de prise de décisions</b>
Christian Duceppe, vice-président et chef des placements, Marchés publics	Fonds du marché monétaire NEI Mandat NEI revenu fixe	Supervise les mandats de titres à revenu fixe, d'actions mondiales et de répartition d'actif tactique. Il tire parti de l'expertise et de l'expérience des gestionnaires de portefeuille et analystes de Desjardins Gestion internationale d'actifs pour élaborer des processus d'investissement permettant aux clients d'atteindre leurs objectifs de placement.
Marie-Claude DesRoches, directrice, Revenu fixe	Fonds du marché monétaire NEI Mandat NEI revenu fixe	Chargée de la gestion de tous les mandats de titres à revenu fixe et dirige une équipe de gestionnaires spécialisée en appariement d'actifs et de passifs, en stratégies d'indexation et en mandats actifs. M <sup>me</sup> DesRoches supervise également l'équipe d'analystes du crédit sectoriel et assure le respect du processus d'investissement dans l'atteinte des objectifs de placement des clients.
Mathieu Bouthot, gestionnaire de portefeuille	Fonds du marché monétaire NEI Mandat NEI revenu fixe	Collabore étroitement avec ses collègues en gestion active afin de saisir des occasions à court et à moyen terme qui procurent de la valeur pour les clients.
Anthony Salvatore, gestionnaire de portefeuille et négociateur	Fonds du marché monétaire NEI Mandat NEI revenu fixe	Chargé de la gestion de l'ensemble des mandats de marché monétaire et de la trésorerie, et ce, à la fois pour les mandats d'obligations et d'actions. De plus, il est chargé d'exécuter les ordres sur les marchés des monnaies et des dérivés et les ordres d'obligations sur les marchés primaire et secondaire.

Les décisions de placement prises pour le compte de DGIA par les personnes mentionnées ci-dessus ne font pas l'objet de supervision, d'approbation ou de ratification par un comité.

La convention de sous-conseils intervenue en valeurs entre Placements NEI et DGIA prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 90 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 90 jours de



la part de DGIA. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si DGIA commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

## **Ecofin Advisors Limited Londres, Royaume-Uni**

Ecofin Advisors Limited (« Ecofin ») a été nommée sous-conseiller en valeurs afin de fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds d'infrastructure propre NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 18 février 2022.

<b>Nom et titre</b>	<b>Fonds</b>	<b>Rôle dans le processus de prise de décisions</b>
Michel Sznajer, CFA, gestionnaire de portefeuille et directeur général	Fonds d'infrastructure propre NEI	Gestionnaire de portefeuille axé sur les produits durables.
Matthew Breidert, gestionnaire de portefeuille principal et directeur général, Infrastructures durables cotées en bourse et transition énergétique	Fonds d'infrastructure propre NEI	Gestionnaire de portefeuille axé sur les produits durables.

Les décisions de placement prises pour le compte d'Ecofin par les personnes mentionnées ci-dessus font l'objet de la supervision, de l'approbation ou de la ratification par un comité. Le comité de placement offre un encadrement de la stratégie de placement et de la gestion des risques, et l'équipe de gestion de portefeuille met en œuvre la stratégie.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et Ecofin prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 30 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 30 jours de la part d'Ecofin. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si Guardian commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

## **Société en commandite Guardian Capital Toronto (Ontario)**

Société en commandite Guardian Capital (« Guardian ») a été nommée sous-conseiller en valeurs afin de fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds d'obligations canadiennes NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 8 mai 2015.

<b>Nom et titre</b>	<b>Fonds</b>	<b>Rôle dans le processus de prise de décisions</b>
Aubrey Basdeo, chef des titres à revenu fixe canadiens	Fonds d'obligations canadiennes NEI	Son mandat comprend la responsabilité d'élaborer et d'exécuter les stratégies en matière de revenu fixe de la société pour les clients institutionnels et de détail.

Les décisions de placement prises pour le compte de Guardian par les personnes mentionnées ci-dessus font l'objet de la supervision, de l'approbation ou de la ratification par un comité.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et Guardian prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 60 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 60 jours de la part de Guardian. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si Guardian commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

## Hermes Investment Management Limited Londres, Royaume-Uni

Hermes Investment Management Limited (« Hermes ») de Londres, au Royaume-Uni, a été nommée sous-conseiller en valeurs afin de fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds d'actions mondiales ER NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 21 juillet 2016.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Geir Lode, chef, Actions mondiales et premier gestionnaire de portefeuille	Fonds d'actions mondiales ER NEI	À titre de premier gestionnaire de portefeuille, M. Lode a l'ultime responsabilité de la prise de décisions de placement, de la mise en œuvre de l'approche de l'équipe en matière de placement et de la gestion du portefeuille global.
Lewis Grant, gestionnaire de portefeuille principal	Fonds d'actions mondiales ER NEI	Outre son rôle de gestionnaire de portefeuille, M. Grant est chargé de la conception et de la mise en place de plusieurs systèmes de l'équipe.
Louise Dudley, gestionnaire de portefeuille	Fonds d'actions mondiales ER NEI	Dirige le segment ESG ainsi que la stratégie de recherche de placements responsables au sein de l'équipe Actions mondiales.

Les décisions de placement prises pour le compte d'Hermes par les personnes mentionnées ci-dessus font l'objet de la supervision, de l'approbation ou de la ratification par un comité.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et Hermes prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 30 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 90 jours de la part d'Hermes. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si Hermes commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

## Hillsdale Investment Management Inc. Toronto (Ontario)

Hillsdale Investment Management Inc. (« Hillsdale ») a été nommée sous-conseiller en valeurs afin de fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI aux termes d'une convention de sous-conseils prenant effet le 1<sup>er</sup> août 2023.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Chris Guthrie, chef des placements, premier gestionnaire de portefeuille	Fonds d'actions canadiennes petites capitalisation NEI	À titre de chef des placements et de premier gestionnaire de portefeuille, M. Guthrie est ultimement responsable de toutes les décisions de gestion de portefeuille prises par l'entreprise, y compris à l'égard du Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Alex Etsel, premier gestionnaire de portefeuille	Fonds d'actions canadiennes petites capitalisation NEI	Premier gestionnaire de portefeuille à l'égard du Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI.

Les décisions de placement prises par les personnes mentionnées ci-dessus ne font pas l'objet de la supervision, de l'approbation ou de la ratification par un comité.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et Hillsdale prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 90 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 120 jours de la part de Hillsdale. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si Hillsdale commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

### Impax Asset Management LLC Portsmouth (New Hampshire)

Impax Asset Management LLC (« Impax LLC ») a été nommée sous-conseiller en valeurs afin de fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Portefeuille d'obligations de base du Fonds équilibré durable mondial NEI aux termes d'une convention de sous-conseils prenant effet le 14 mars 2020, en sa version modifiée par une modification datée du 1<sup>er</sup> juin 2022.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Anthony Trzcinka, CFA <sup>MD</sup> , vice-président principal, gestionnaire de portefeuille	Fonds équilibré durable mondial NEI	Cogestionnaire de portefeuille du portefeuille à revenu fixe du Fonds équilibré durable mondial et gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'obligations de base d'Impax, qui comprend le fonds Pax Core Bond Fund. M. Trzcinka est également membre de l'équipe de gestion de portefeuille du fonds Pax Sustainable Allocation Fund.
Peter Schwab, CFA <sup>MD</sup> , vice-président principal, gestionnaire de portefeuille	Fonds équilibré durable mondial NEI	Cogestionnaire de portefeuille du portefeuille à revenu fixe du Fonds équilibré durable mondial et gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'obligations à rendement élevé d'Impax, ce qui comprend le fonds Pax High Yield Bond Fund. M. Schwab est également membre de l'équipe de gestion de portefeuille du fonds Pax Sustainable Allocation Fund.

Les décisions de placement prises pour le compte d'Impax LLC par les personnes mentionnées ci-dessus font l'objet de la supervision, de l'approbation ou de la ratification par un comité. Le comité de placement supervise les activités de placement, le rendement et le risque. Les questions ESG et la gérance constituent un important point à l'ordre du jour, dont des mises à jour sur les projets de mobilisation et les résultats. Des mises à jour régulières émanant de toutes les réunions du comité de placement sont fournies au comité de direction et au conseil.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et Impax LLC prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 60 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 60 jours de la part d'Impax LLC. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si Impax LLC commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

## Impax Asset Management Limited Londres, Royaume-Uni

Impax Asset Management Limited (« Impax ») a été nommée sous-conseiller en valeurs afin de fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds leaders en environnement NEI aux termes d'une convention de sous-conseils prenant effet le 26 novembre 2015.

Impax, filiale en propriété exclusive d'Impax Asset Management Group plc, dont les titres sont inscrits à la cote de l'Alternative Investment Market du London Stock Exchange, a son bureau principal au 30 Panton Street, 7th Floor, Londres, Royaume-Uni SW1Y 4AJ.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Hubert Aarts, cochef des titres de capitaux propres inscrits à une cote, premier directeur	Fonds leaders en environnement NEI	Cogestionnaire de portefeuille du Fonds leaders en environnement NEI et directeur général et cochef de l'équipe des titres de capitaux propres inscrits à une cote qui supervise les stratégies d'Impax relatives aux titres de capitaux propres inscrits à une cote. M. Aarts est cogestionnaire de portefeuille dans le cadre des stratégies liées aux dirigeants et à l'eau d'Impax et dirige également le processus de recherche macroéconomique d'Impax.
David Winborne, gestionnaire de portefeuille principal, directeur général	Fonds leaders en environnement NEI	Cogestionnaire de portefeuille pour le Fonds leaders en environnement NEI et directeur général et cogestionnaire des stratégies d'occasions mondiales et des dirigeants d'Impax. Il est responsable de la recherche au niveau mondial et est spécialisé dans l'efficacité énergétique et le contrôle de la pollution. M. Winborne effectue des recherches sur les actions à l'échelle mondiale en se concentrant sur les secteurs de la technologie et des télécommunications.
Sid Jha, gestionnaire de portefeuille, directeur adjoint	Fonds leaders en environnement NEI	Cogestionnaire de portefeuille pour le Fonds leaders en environnement NEI, cogestionnaire de portefeuille de la stratégie liée aux leaders d'Impax et membre des équipes de constitution de portefeuille pour les stratégies liées à l'investissement mondial, aux leaders et à l'eau d'Impax. Il a des responsabilités de recherche dans les sous-secteurs environnementaux de l'efficacité énergétique et de l'eau et effectue également des recherches sur les actions en se concentrant sur les soins de santé aux États-Unis.

Les décisions de placement prises pour le compte d'Impax LLC par les personnes mentionnées ci-dessus font l'objet de la supervision, de l'approbation ou de la ratification par un comité. Le comité de placement supervise les activités de placement, le rendement et le risque. Les questions ESG et la gérance constituent un important point à l'ordre du jour, dont des mises à jour sur les projets de mobilisation et les résultats. Des mises à jour régulières émanant de toutes les réunions du comité de placement sont fournies au comité de direction et au conseil.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et Impax prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 60 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 60 jours de la part d'Impax. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si Impax commet certains actes ou omet de s'acquiescer de ses obligations aux termes de la convention.

## Jarislowsky, Fraser Limitée Montréal (Québec)

Jarislowsky, Fraser Limitée (« JFL ») a été nommée sous-conseiller en valeurs pour gérer un portefeuille de titres à grande capitalisation du Mandat NEI actions canadiennes aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 20 juin 2019.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Charles Nadim, CFA <sup>MD</sup> , cochef des actions et gestionnaire de portefeuille, actions canadiennes	Mandat NEI actions canadiennes	Membre du comité de stratégie d'investissement et du comité de gestion de la société.
Bernard Gauthier, CFA <sup>MD</sup> , directeur général et gestionnaire de portefeuille, actions canadiennes	Mandat NEI actions canadiennes	Membre du comité de stratégie d'investissement, qu'il copréside.

Les décisions de placement prises pour le compte de JFL par les personnes mentionnées ci-dessus font l'objet de la supervision, de l'approbation ou de la ratification par un comité. Le comité de stratégie de placement, organe central de supervision des risques et des placements de la société, supervise le processus de placement dans son intégralité afin que les décisions en matière de placement respectent l'approche et le processus de longue date de la société.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et JFL prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 30 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 120 jours de la part de JFL. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si JFL commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

## Kingwest & Company Toronto (Ontario)

Kingwest & Company (« Kingwest ») a été nommée sous-conseiller en valeurs du Fonds d'actions canadiennes NEI et du Fonds croissance et revenu NEI aux termes d'une convention de sous-conseils modifiée et mise à jour datée du 18 août 2004 intervenue entre Northwest Asset Management Inc., Fonds mutuels NordOuest inc. et Kingwest et cédée au gestionnaire en date du 28 décembre 2007.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Richard L. Fogler, directeur général, chef des placements	Fonds d'actions canadiennes NEI Fonds croissance et revenu NEI	Président du comité d'investissement.
Lionel Fogler, directeur général, chef de l'analytique des données	Fonds d'actions canadiennes NEI Fonds croissance et revenu NEI	Membre du comité d'investissement. Supervise l'analytique des risques des portefeuilles.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Tim Regan, CFA, directeur général, chef de la gestion des portefeuilles des clients	Fonds d'actions canadiennes NEI Fonds croissance et revenu NEI	Membre du comité d'investissement. Supervise toutes les activités de développement des affaires et de relations avec les clients.
Anthony Visano, CFA, directeur général, chef de la recherche en placements	Fonds d'actions canadiennes NEI Fonds croissance et revenu NEI	Membre du comité d'investissement.

Les décisions de placement prises pour le compte de Kingwest par les personnes mentionnées ci-dessus ne font pas l'objet de supervision, d'approbation ou de ratification par un comité.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et Kingwest prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 90 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 90 jours de la part de Kingwest. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si Kingwest commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

### **Lincluden Investment Management Limited Mississauga (Ontario)**

Lincluden Investment Management Limited (« Lincluden ») de Mississauga, en Ontario, a été nommée sous-conseiller en valeurs afin de fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds de dividendes canadiens NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 22 décembre 2016.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions / responsabilités selon les secteurs définis par la norme GICS
Peter Chin, vice-président et gestionnaire de portefeuille, Actions	Fonds de dividendes canadiens NEI	Cogestionnaire de portefeuille, Communications
Scott Connell, vice-président et gestionnaire de portefeuille, Actions	Fonds de dividendes canadiens NEI	Industrie, matériaux et TI
Geoffrey De Souza, vice-président et gestionnaire de portefeuille, Actions	Fonds de dividendes canadiens NEI	Énergie et services publics
Chris Dunlop, vice-président et gestionnaire de portefeuille, Actions	Fonds de dividendes canadiens NEI	Consommation et soins de santé
James Lampard, vice-président et gestionnaire de portefeuille, Actions	Fonds de dividendes canadiens NEI	Cogestionnaire de portefeuille, Services financiers

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions / responsabilités selon les secteurs définis par la norme GICS
Derek Warren, vice-président et gestionnaire de portefeuille, Actions	Fonds de dividendes canadiens NEI	Immobilier et vente au détail

Les décisions de placement prises pour le compte de Lincluden par les personnes mentionnées ci-dessus ne font pas l'objet de supervision, d'approbation ou de ratification par un comité.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et Lincluden prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 30 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 120 jours de la part de Lincluden. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si Lincluden commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

### **Maj Invest Asset Management Fondsmæglerselskab A/S Copenhague, Danemark**

Maj Invest Asset Management Fondsmæglerselskab A/S (« Maj Invest ») a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs afin de fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds de valeur mondial NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 29 août 2016. Maj Invest est la division de gestion d'actifs du groupe Maj Invest, établi à Copenhague, au Danemark.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Kurt Kara, chef des actions de valeur mondiales	Fonds de valeur mondial NEI	Chargé de la gestion de la stratégie relative aux actions de valeur mondiales depuis la création de cette stratégie.
Ulrik Jensen, gestionnaire de portefeuille principal	Fonds de valeur mondial NEI	Coresponsable de la gestion de la stratégie relative aux actions de valeur mondiales.
Rasmus Quist Pedersen, gestionnaire de portefeuille	Fonds de valeur mondial NEI	Responsable de la gestion de portefeuille, de l'analyse, de la modélisation des données, de la programmation et des projets d'affaires.

Les décisions de placement prises pour le compte de Maj Invest par les personnes mentionnées ci-dessus ne font pas l'objet de supervision, d'approbation ou de ratification par un comité.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et Maj Invest prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 30 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 120 jours de la part de Maj Invest. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si Maj Invest commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

### **Principal Global Investors, LLC Des Moines (Iowa)**

Principal Global Investors, LLC (« Principal Global Investors »), de Des Moines, en Iowa, a été nommée sous-conseiller en valeurs afin de fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds

d'obligations mondiales à rendement élevé NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 8 mai 2015.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Mark Denking, CFA, responsable des titres à rendement élevé, gestionnaire de portefeuille	Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI	Responsable des stratégies de prêts à rendement élevé et de prêts à effet de levier.
Joshua Rank, CFA <sup>MD</sup> , gestionnaire de portefeuille à rendement élevé	Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI	Responsable des stratégies de prêts à rendement élevé et de prêts à effet de levier.
Darrin Smith, CFA <sup>MD</sup> , gestionnaire de portefeuille	Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI	Responsable des stratégies de prêts à rendement élevé et de prêts à effet de levier.

Les décisions de placement prises pour le compte de Principal Global Investors par les personnes mentionnées ci-dessus ne font pas l'objet de supervision, d'approbation ou de ratification par un comité.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et Principal Global Investors prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 90 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 90 jours de la part de Principal Global Investors. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si Principal Global Investors commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

## QV Investors Inc. Calgary (Alberta)

QV Investors Inc. (« QV ») de Calgary, en Alberta, a été nommée sous-conseiller en valeurs afin de fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI et du Fonds d'actions canadiennes ER NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 2 mars 2017, en sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 16 décembre 2021.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Darren Dansereau, chef de la direction	Fonds d'actions canadiennes ER NEI	Responsable de l'analyse de sociétés canadiennes plus importantes et gestionnaire de portefeuille du segment Stratégie actions canadiennes de sociétés à grande capitalisation de QV. M. Dansereau est membre du comité de gestion et du comité de placement de QV et est administrateur au sein du cabinet.
Diana Chaw, gestionnaire de portefeuille,	Fonds d'actions canadiennes ER NEI	Gestionnaire de portefeuille principale du segment Stratégie actions canadiennes de sociétés à grande capitalisation de QV. M <sup>me</sup> Chaw est membre du comité de placement de QV.



Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Actions canadiennes		
Steven Kim, gestionnaire de portefeuille, Actions canadiennes	Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI	Gestionnaire de portefeuille principal du segment Stratégie actions canadiennes de sociétés à petite et à moyenne capitalisation de QV. M. Kim est membre du comité de placement de QV.
Derek Nichol, gestionnaire de portefeuille, Actions	Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI	Gestionnaire de portefeuille du segment Stratégie sociétés canadiennes à petite capitalisation et gestionnaire de portefeuille principal du segment Stratégie sociétés mondiales à petite capitalisation de QV. M. Nichol est membre du comité de placement de QV.

Les décisions de placement prises pour le compte de QV par les personnes mentionnées ci-dessus ne font pas l'objet de supervision, d'approbation ou de ratification par un comité.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et QV prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 30 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 120 jours de la part de QV. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si QV commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

## River Road Asset Management LLC Louisville (Kentucky)

River Road Asset Management LLC (« River Road »), de Louisville au Kentucky, a été nommée sous-conseiller en valeurs du Fonds de dividendes américains NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 25 juin 2014, modifiée par la modification n° 1 datée du 8 mai 2015, par la modification n° 2 datée du 1<sup>er</sup> mars 2016 et par la modification n° 3 datée du 7 janvier 2019. Dans certains cas, il pourrait se révéler difficile de faire valoir des droits prévus par la loi contre River Road parce qu'elle est située aux États-Unis et que la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs se trouvent à l'extérieur du Canada.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Henry W. Sanders III, vice-président directeur et gestionnaire de portefeuille principal	Fonds de dividendes américains NEI	Gestionnaire de portefeuille des Dividend All-Cap Value Portfolios de la société. M. Sanders détient des titres de capitaux propres de la société et agit en qualité de membre ayant droit de vote du comité de direction, organe directeur de River Road.
Thomas S. Forsha, cochef des placements et gestionnaire de portefeuille	Fonds de dividendes américains NEI	Gestionnaire de portefeuille pour les portefeuilles Dividend All-Cap Value et Focused Absolute Value <sup>MD</sup> de la société. M. Forsha détient des titres de capitaux propres de la société et agit en qualité de membre sans droit de vote du comité de direction, organe directeur de River Road.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Andrew R. McIntosh, gestionnaire de portefeuille	Fonds de dividendes américains NEI	Gestionnaire de portefeuille des Dividend All-Cap Value Portfolios. M. McIntosh détient des titres de capitaux propres de la société.

Les décisions de placement prises pour le compte de River Road par les personnes mentionnées ci-dessus ne font pas l'objet de supervision, d'approbation ou de ratification par un comité.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et River Road prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 90 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 90 jours de la part de River Road. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si River Road commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

## Wellington Management Canada ULC Toronto (Ontario)

Wellington Management Canada ULC (« Wellington Management ») a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds d'obligations d'impact mondial NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 25 mai 2020.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Campe Goodman, directeur général principal, associé	Fonds d'obligations d'impact mondial NEI	Gestionnaire de portefeuille de titres à revenu fixe au sein de l'équipe des grands marchés et gestionnaire de portefeuille principal pour les portefeuilles de crédit multisectoriel et d'obligations d'impact. Il se concentre sur la rotation sectorielle, soit la répartition d'actifs dans les principaux secteurs à revenu fixe, et il dirige l'équipe de spécialistes chargée de développer la stratégie de rotation sectorielle descendante qui est utilisée pour les portefeuilles d'obligations de base, d'obligations de base plus, d'obligations d'impact, d'obligations intermédiaires, d'obligations à long terme et de crédits multisectoriels.

Les décisions de placement prises pour le compte de Wellington Management par les personnes mentionnées ci-dessus ne font pas l'objet de supervision, d'approbation ou de ratification par un comité.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et Wellington Management prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 90 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 90 jours de la part de Wellington Management. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si Wellington Management commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

## Dispositions en matière de courtage

La politique du gestionnaire veut que l'achat et la vente de titres de portefeuille pour les Fonds soient effectués par l'intermédiaire d'un certain nombre de courtiers en valeurs mobilières inscrits, choisis en fonction de l'évaluation des éléments suivants :

1. La capacité du courtier inscrit en cause d'exécuter les opérations rapidement et à des conditions avantageuses.

2. La qualité et la valeur des biens ou des services de prise de décision en matière de placement fournis aux Fonds par le courtier inscrit. Les services de prise de décision en matière de placement comprennent la prestation de services de consultation, d'évaluation et de recherche ainsi que d'autres données et logiciels utilisés dans l'évaluation des placements éventuels.
3. Le gestionnaire reçoit de la part de chaque gestionnaire de portefeuille et de chaque sous-conseiller en valeurs des Fonds, au moins une fois par année, les détails de toute opération entraînant des courtages pour le client qui a été confiée à un courtier en échange de biens ou de services fournis par le courtier, comme l'exige le *Règlement 23-102 sur l'emploi des courtages*.
4. Les décisions de courtage sont prises par le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller en valeurs concerné.

Le processus d'attribution des activités de courtage est le même que celui qui est décrit ci-dessus pour les courtiers qui sont des entités membres du groupe.

Depuis le 29 juin 2022, les types suivants de produits ou de services, autres que l'exécution d'ordres, ont été fournis au gestionnaire de portefeuille ou aux sous-conseillers en valeurs : des conseils, des évaluations, des recherches et des données et logiciels connexes utilisés pour évaluer des placements éventuels.

Desjardins Gestion internationale d'actifs reçoit des produits et des services d'une entreprise membre du même groupe, Valeurs mobilières Desjardins inc.

Il est possible d'obtenir le nom des courtiers qui ont fourni de tels produits ou services sur demande auprès du gestionnaire au 1 888 809-3333 si vous êtes situé à l'extérieur de la région de Toronto ou au 416 594-6633 si vous êtes dans la région de Toronto ou encore par courriel à l'adresse [clientservices@neiinvestments.com](mailto:clientservices@neiinvestments.com).

## Placeur principal

Le placeur principal de Placements NEI est Gestion d'actif Credential inc., située au Suite 700, 1111 W Georgia St, Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 4T6. Le placeur principal s'occupe de la mise en marché des Fonds et les vend par l'intermédiaire de courtiers en épargne collective dans les caisses de crédit d'un bout à l'autre du pays. Gestion d'actif Credential inc. et Placements NEI sont des filiales en propriété exclusive d'Aviso. Aviso est une filiale en propriété exclusive de Patrimoine Aviso S.E.C., qui est détenue respectivement à 50 % par Desjardins et par une société en commandite qui appartient aux centrales et au Groupe CUMIS limitée. Commandité Patrimoine Aviso inc. est le commandité de Patrimoine Aviso S.E.C. Pour de plus amples renseignements sur la convention de placement-cadre, veuillez vous reporter à la rubrique « *Contrats importants* » à la page 34.

## Administrateurs, membres de la haute direction et fiduciaires

Le gestionnaire est le fiduciaire des Fonds et est situé à Toronto. Des détails concernant les administrateurs et les membres de la haute direction du gestionnaire sont donnés à la sous-rubrique « Administrateurs et membres de la haute direction » ci-dessus.

## Dépositaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de dépositaire (le « dépositaire ») à l'égard du portefeuille de chaque Fonds conformément à une convention de garde datée du 19 avril 2004, dans sa version modifiée, signée initialement par Fonds mutuels NordOuest inc. et Fiducie Desjardins inc. et cédée par la suite au gestionnaire aux termes de la convention de contribution (la « convention de garde »). Aux termes de la convention de garde, les sommes au comptant et les titres des Fonds sont gardés au principal établissement du dépositaire situé au 1, Complexe Desjardins, Montréal (Québec) H5B 1E4, exception faite des titres détenus par une agence de dépôt ou une chambre de compensation canadienne ou étrangère autorisée à exploiter un système de gestion en compte courant national ou transactionnel.

Si les titres en portefeuille sont acquis sur un marché étranger, ils seront conservés aux bureaux du sous-dépositaire nommé pour le territoire dans lequel le marché est situé. State Street Trust Company Canada,

située au 770, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) Canada, est le sous-dépositaire à l'égard des titres acquis sur un marché étranger.

Tout autre sous-dépositaire étranger est nommé par le dépositaire, ou sous son autorité, en fonction de bon nombre de facteurs, y compris la fiabilité à titre de dépositaire, la stabilité financière et la conformité aux exigences des autorités de réglementation compétentes.

L'une ou l'autre partie peut résilier la convention de garde à tout moment, sans qu'elle ait à payer de pénalité, moyennant un préavis d'au moins 60 jours envoyé à l'autre partie. Elle peut toutefois la résilier immédiatement moyennant un avis écrit envoyé à l'autre partie dans les cas suivants :

- a. l'autre partie cesse ses activités, déclare faillite ou devient insolvable ou procède à sa liquidation; un séquestre est nommé afin de détenir son actif et cette nomination n'est pas révoquée dans les 30 jours; une procédure de mise sous séquestre de la partie est amorcée et n'est pas abandonnée dans les 30 jours;
- b. le dépositaire cesse d'avoir qualité de dépositaire d'actif d'organisme de placement collectif en vertu du Règlement 81-102.

## Auditeur

L'auditeur des Fonds est Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. à Toronto, en Ontario. L'auditeur est indépendant des Fonds conformément aux règles des comptables professionnels agréés de l'Ontario.

## Agent chargé de la tenue des registres

Le gestionnaire est l'agent chargé de la tenue des registres des Fonds. Le registre des titres est tenu aux bureaux du mandataire du gestionnaire, Fiducie Desjardins, 1, Complexe Desjardins, Montréal H5B 1E4, Canada.

L'agent chargé de la tenue des registres tient les registres des propriétaires de parts de chaque Fonds, traite les ordres de souscription, d'échange, de conversion et de rachat et délivre les relevés de compte des investisseurs ainsi que les relevés annuels aux fins d'impôt, s'il y a lieu. Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. peut impartir ces services de tenue des registres.

## Mandataire d'opérations de prêt de titres

Fiducie Desjardins inc. assure la garde physique des biens des Fonds et agit en qualité de mandataire d'opérations de prêt de titres des Fonds. Le bureau principal de Fiducie Desjardins inc. est situé au 1, Complexe Desjardins, Montréal H5B 1E4, Canada. Pour de plus amples renseignements sur la convention de prêt de titres, veuillez vous reporter à la rubrique « *Contrats importants* » à la page 34.

Certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêt de titres afin de dégager un revenu supplémentaire des titres qu'ils détiennent en portefeuille, d'une manière qui est compatible avec leur stratégie de placement et dans la mesure permise par les lois sur les valeurs mobilières. Au cours d'une opération de prêt de titres, un Fonds prête des titres qu'il détient en portefeuille à un emprunteur moyennant des frais. Un Fonds peut prêter des titres qu'il détient en portefeuille à des emprunteurs admissibles qui lui livrent des biens suffisants en garantie. L'emprunteur de titres doit livrer une garantie permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières d'une valeur équivalente à au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. Si l'emprunteur dans cette opération devient insolvable ou n'est pas en mesure de respecter ses engagements pour une quelconque raison, le Fonds visé peut subir des pertes. Par exemple, un Fonds risque de perdre des titres qu'il prête à un emprunteur qui est incapable de remplir sa promesse de retourner les titres ou de régler l'opération et dont les biens donnés en garantie sont insuffisants. Dans la mesure où le Fonds accepte des garanties au comptant et qu'il investit de telles garanties, ce Fonds assume tout risque de perte lié au marché ou au placement en ce qui concerne le placement de telles garanties au comptant. Si la valeur de la garantie au comptant ainsi investie est

insuffisante pour retourner tous les montants dus à l'emprunteur, le Fonds est responsable de tels manques à gagner.

Veillez consulter chacune des descriptions individuelles des Fonds à la partie B du présent prospectus simplifié pour savoir si un Fonds peut effectuer des opérations de prêt de titres.

Le mandataire d'opérations de prêt de titres des Fonds est mentionné ci-dessus. Voir la rubrique « Dépositaire » ci-dessus pour obtenir de plus amples renseignements.

## **Comité d'examen indépendant et gouvernance des Fonds**

### **Comité d'examen indépendant**

Conformément au Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement (le « Règlement 81-107 »), un comité d'examen indépendant (« CEI ») a été constitué à l'égard des Fonds. Le CEI a pour mandat d'examiner les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises par le gestionnaire pour le compte des Fonds et de fournir des recommandations ou une approbation à cet égard, au besoin. Le CEI est chargé de superviser les décisions du gestionnaire dans les situations où ce dernier fait face à des conflits d'intérêts actuels ou apparents, le tout en conformité avec le Règlement 81-107. Le CEI se compose de trois membres, Marie Rounding (présidente), W. William Woods et Michele McCarthy, qui sont indépendants du gestionnaire, des Fonds et des entités reliées au gestionnaire.

Le gestionnaire a établi des politiques et procédures qu'il doit suivre avant de se pencher sur une question de conflit d'intérêts ou sur toute autre question conformément aux exigences de la législation en valeurs mobilières à l'égard des devoirs qui lui incombent et il doit soumettre ces politiques et procédures au CEI afin qu'il les examine et lui fournisse ses commentaires à ce propos.

Le CEI passe en revue les questions de conflits d'intérêts que le gestionnaire lui soumet et qui ont trait aux activités des Fonds.

Avant que le gestionnaire puisse donner suite à une question concernant un Fonds qui donne lieu à un conflit d'intérêts, le CEI doit donner au gestionnaire une recommandation indiquant si la mesure proposée prévoit un résultat équitable et raisonnable pour le Fonds. Le gestionnaire doit prendre en considération la recommandation du CEI et, si le gestionnaire compte donner suite à la question dans des circonstances où le CEI n'a pas donné une recommandation favorable, le gestionnaire doit aviser le CEI par écrit de son intention avant de donner suite à la mesure. Dans de telles circonstances, le CEI peut exiger que le gestionnaire avise les porteurs de parts du Fonds de sa décision.

Dans le cas de questions de conflit d'intérêts susceptible de se reproduire, le CEI peut donner des instructions permanentes au gestionnaire. Le gestionnaire doit faire rapport au CEI au moins une fois par année et décrire chaque occasion où il a agi en conformité avec une instruction permanente.

Le CEI peut également approuver certaines restructurations entre un Fonds et d'autres fonds, et tout changement d'auditeur d'un Fonds. Sous réserve des exigences des lois sur les sociétés et sur les valeurs mobilières, aucune approbation des porteurs de parts ne sera obtenue dans de telles circonstances, mais vous recevrez un avis écrit au moins 60 jours avant la date de prise d'effet d'une telle opération ou d'un tel changement d'auditeur. Dans certaines circonstances, l'approbation des porteurs de parts pourrait être requise en vue d'approuver certaines restructurations. Veuillez vous reporter à la rubrique « Questions nécessitant l'approbation des porteurs de parts » ci-après pour de plus amples renseignements.

Le CEI a adopté une charte écrite établissant son mandat, ses responsabilités et ses fonctions, ainsi que les politiques et procédures qu'il suivra lorsqu'il s'acquittera de ses fonctions.

Le CEI est composé de personnes indépendantes du gestionnaire, des Fonds et des entités reliées au gestionnaire. Les coûts associés au CEI feront partie des frais d'exploitation des Fonds.

Le CEI rédige au moins chaque année un rapport sur ses activités destiné aux porteurs de parts, et ce rapport peut être consulté sur le site Web désigné des Fonds à l'adresse [www.placementsnei.com](http://www.placementsnei.com), ou les porteurs de

parts peuvent se le procurer sans frais en s'adressant au gestionnaire à l'adresse [neiclientservices@neiinvestments.com](mailto:neiclientservices@neiinvestments.com) ou en composant le 1 888 809-3333.

## Gouvernance des Fonds

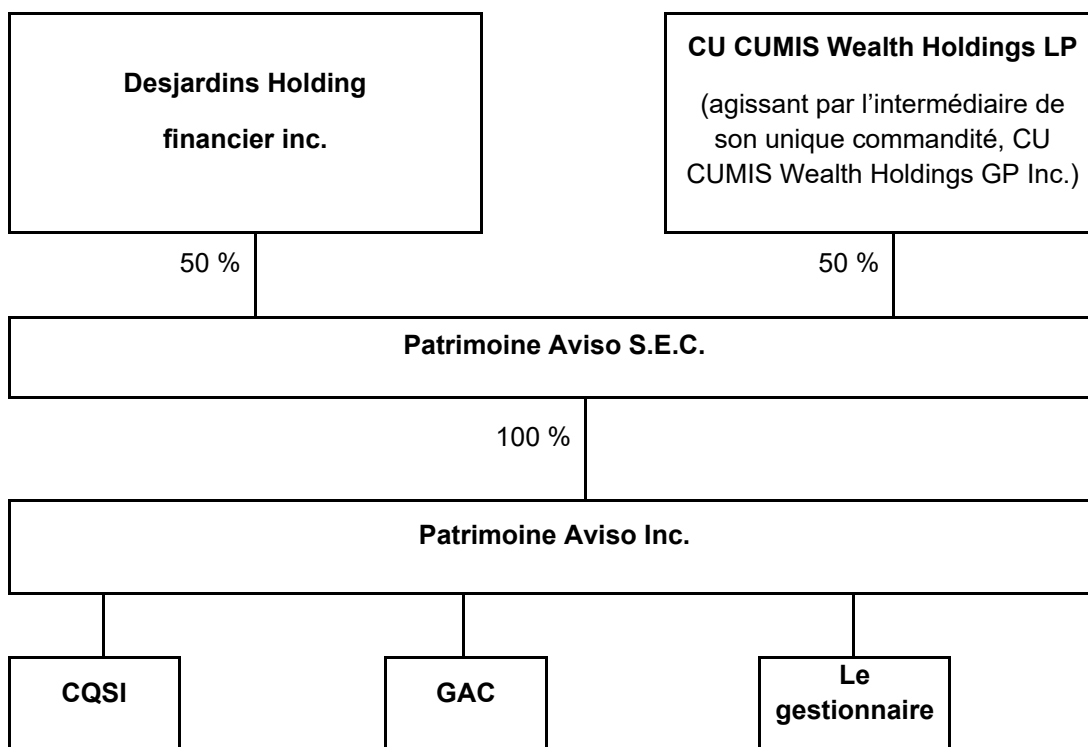
Le gestionnaire est ultimement responsable de la gouvernance des fonds, qui relève du conseil d'administration du commandité du gestionnaire. À l'heure actuelle, le conseil d'administration du commandité du gestionnaire se compose de dix personnes. Aucun des membres du conseil n'est indépendant, puisque chaque membre fait partie de la direction du commandité du gestionnaire. Des détails sur les membres du conseil du commandité du gestionnaire sont donnés à la page 5.

## Code de conduite

Aviso s'est dotée d'un code de conduite d'entreprise (le « code ») qui s'applique à l'ensemble de ses employés (y compris ceux du gestionnaire) et elle l'a fourni à tous les sous-conseillers en valeurs pour que leurs employés s'y conforment. Le code a été établi en vue de s'assurer que tous les employés du gestionnaire et des sous-conseillers en valeurs ne travaillent que dans l'intérêt des clients sans que des conflits d'intérêts, réels ou apparents, ne surgissent. Le code contient des politiques qui doivent obligatoirement être respectées dans le cadre de l'exercice des activités, notamment en matière de conflits d'intérêts, de protection des renseignements personnels et de confidentialité.

## Entités membres du groupe

Placements NordOuest & Éthiques inc., le commandité de Placements NEI, est une filiale en propriété exclusive de Patrimoine Aviso Inc. (« Aviso »). Aviso est le seul commanditaire du gestionnaire. Aviso est une filiale en propriété exclusive de Patrimoine Aviso S.E.C., qui est à son tour détenue à 50 % par Desjardins et à 50 % par une société en commandite appartenant à cinq centrales de crédit coopératives provinciales et au Groupe CUMIS limitée (« CU CUMIS Wealth Holdings LP »). Commandité Patrimoine Aviso inc. est le commandité de Patrimoine Aviso S.E.C. Gestion d'actif Credential inc. (« GAC ») et Valeurs mobilières Credential Qtrade inc. (« VMCQ ») sont des entités membres du même groupe que le gestionnaire. La relation entre le gestionnaire et les membres de son groupe est illustrée ci-après. Le montant des honoraires que reçoivent ces entités de la part des Fonds figure dans les états financiers annuels audités du Fonds.



Outre leurs fonctions d'administrateurs et de dirigeants du gestionnaire, MM. Packham, Ancrum, Hori, Prescott et Nicholson et M<sup>mes</sup> Evans, Lalani, Frisk, Zalzal et Gentles sont tous des dirigeants d'Aviso, et des administrateurs et des dirigeants de CQSI\* et de GAC (\*M<sup>mes</sup> Evans, Zalzal et Gentles et MM. Hori et Nicholson ne sont pas administrateurs ou des dirigeants de CQSI).

## Politiques et pratiques

### Pratiques en matière de dérivés

Si les Fonds utilisent des dérivés, les gestionnaires de portefeuille et les sous-conseillers en valeurs ont la responsabilité de veiller à ce que les dérivés respectent les objectifs et les restrictions de placement applicables des Fonds concernés et remplissent les exigences du Règlement 81-102. Les opérations sur dérivés effectuées pour le compte des Fonds ne peuvent l'être que par le personnel de placement autorisé à procéder à des ventes à découvert par les membres de la haute direction, lesquels doivent s'assurer que les personnes en question disposent de l'expérience et des connaissances nécessaires pour utiliser les dérivés. Comme c'est le cas pour les autres opérations de portefeuille, toutes les opérations sur dérivés des Fonds doivent être comptabilisées en temps réel et être prises en compte immédiatement dans les registres du gestionnaire de portefeuille des Fonds. Les positions prises dans les dérivés sont surveillées quotidiennement pour veiller au respect de toutes les exigences réglementaires, y compris les exigences en matière de couverture.

### Pratiques en matière de ventes à découvert

Si un Fonds a recours à la vente à découvert, le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller en valeurs devra s'assurer que la vente à découvert est conforme aux objectifs de placement et aux restrictions en matière de placement applicables du Fonds, qu'elle est effectuée sous réserve des contrôles et des restrictions énoncés dans les politiques et procédures écrites du gestionnaire et qu'elle est conforme aux exigences du

Règlement 81-102. Les risques que comportent la vente à découvert et les stratégies de placement applicables du Fonds à propos de la vente à découvert sont décrits dans le prospectus simplifié.

Les opérations de vente à découvert pour les Fonds ne peuvent être effectuées que par le personnel de placement que la haute direction a dûment autorisé à cette fin; la haute direction doit s'assurer que le personnel en question a l'expérience et les connaissances nécessaires pour effectuer de telles opérations. Comme c'est le cas pour les autres opérations de portefeuille, toutes les opérations de vente à découvert effectuées pour le compte des Fonds doivent être inscrites en temps réel et figurer immédiatement dans les registres du gestionnaire de portefeuille des Fonds. Les positions sur vente à découvert seront suivies quotidiennement dans un souci de respect de l'ensemble des exigences réglementaires, notamment celles portant sur la couverture au comptant.

## **Pratiques en matière d'opérations de prêt de titres**

Les opérations de prêt de titres sont assujetties aux exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et des modalités de la convention que nous avons conclue avec notre mandataire d'opérations de prêt de titres. Ces exigences conçues pour minimiser le risque contiennent les éléments suivants :

- Le gestionnaire peut prêter des titres canadiens et américains d'une manière conforme aux stratégies de placement du Fonds et permise par les lois sur les valeurs mobilières, auquel cas il compte rappeler tous les titres prêtés à la date de clôture des registres aux fins de l'exercice des droits de vote.
- L'emprunteur de titres doit livrer une garantie permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières d'une valeur équivalente à au moins 102 % de la valeur des titres prêtés.
- Les Fonds ne traiteront qu'avec des emprunteurs qui ont été approuvés par le gestionnaire et le mandataire d'opérations de prêt de titres. Les emprunteurs sont tenus de respecter les limites des opérations et de crédit.
- Un maximum de 50 % des actifs d'un Fonds peut être prêté dans de telles opérations.
- La valeur des titres et de la garantie sera surveillée quotidiennement.
- Un Fonds ne peut investir les garanties au comptant que dans des titres admissibles (tels que des titres de créance du gouvernement du Canada et des États-Unis et des titres de créance avec une cote d'évaluation prescrite) ayant une durée restante avant l'échéance de 90 jours ou moins.
- Si un emprunteur ne retourne pas les titres, notre mandataire d'opérations de prêt de titres versera au Fonds la valeur marchande de ces titres.
- Les contrôles, procédures et registres internes seront conservés.
- Les opérations de prêt de titres peuvent être interrompues à tout moment.

## **Lignes directrices en matière de vote par procuration**

Le gestionnaire est d'avis qu'une partie essentielle de son mandat en tant qu'investisseur responsable consiste à exercer avec diligence les droits de vote par procuration qu'il détient pour le compte des porteurs de parts des Fonds. Le gestionnaire a instauré des lignes directrices en matière de vote par procuration (les « lignes directrices ») qui établissent le fondement de l'exercice des droits de vote rattachés aux titres détenus dans les Fonds.

Bien que le gestionnaire ne puisse prévoir chaque point lié aux procurations, les lignes directrices reflètent les principes généraux qui guident les décisions de vote du gestionnaire à l'égard des points de vote habituels comme l'élection des administrateurs, la ratification des auditeurs, la rémunération des membres de la haute direction ainsi que les propositions de la direction et des actionnaires. Les décisions soumises au vote du gestionnaire visent à favoriser de saines pratiques de gouvernance et à appuyer les propositions qui, de l'avis du gestionnaire, sont susceptibles de contribuer à la création de valeur durable à long terme pour toutes les parties prenantes et de procurer des rendements rajustés en fonction du risque plus élevés pour les actionnaires.

Le gestionnaire est doté d'employés chargés de superviser le déroulement de son vote par procuration (les « employés affectés au vote par procuration »). Le gestionnaire retient également les services d'un conseiller en



vote externe pour l'aider à analyser et à mettre en œuvre le vote par procuration. Le conseiller en vote externe reçoit tous les documents relatifs aux procurations, formule des recommandations quant au vote conformément aux lignes directrices et transmet ces recommandations au gestionnaire aux fins d'examen. Le gestionnaire prend la décision définitive quant au vote en fonction des lignes directrices et de sa propre analyse interne, qui pourrait différer des recommandations du conseiller en vote externe. Les sous-conseillers en valeurs dont les services ont été retenus par le gestionnaire n'exercent généralement pas de droits de vote par procuration. Toutefois, en ce qui a trait aux décisions de vote en matière de fusions et d'acquisitions, le gestionnaire peut consulter le ou les sous-conseillers en valeurs pertinents pour s'assurer que les opérations proposées sont dans l'intérêt des porteurs de parts, tant du point de vue financier que des critères ESG. La décision définitive quant au vote est ensuite transmise à l'émetteur par l'intermédiaire du conseiller en vote externe, qui fournit également au gestionnaire les registres de tous les votes.

Les lignes directrices décrivent l'approche du gestionnaire à l'égard des conflits d'intérêts réels, potentiels ou perçus qui peuvent survenir de temps à autre dans le cadre du vote. Pour régler les conflits d'intérêts potentiels, seuls les employés affectés au vote par procuration prennent des décisions en matière de vote par procuration pour le compte du gestionnaire. Les employés affectés au vote par procuration doivent divulguer aux réunions sur le vote par procuration régulières s'ils ont un conflit d'intérêts personnel potentiel, auquel cas ils doivent s'abstenir d'exercer les droits de vote rattachés aux titres de la société visée. Lorsque le gestionnaire détient des actions d'une société à laquelle il fournit des services liés à la gestion de portefeuille (y compris des services ESG ou des services de sous-conseils) ou dont il reçoit de tels services, les employés affectés au vote par procuration vont soit voter selon les recommandations du conseiller en vote externe selon son interprétation des lignes directrices, soit s'abstenir s'il y a des motifs de croire que le conseiller en vote externe a interprété ou appliqué les lignes directrices de manière erronée.

Les lignes directrices servent à éclairer les décisions de vote sur n'importe quel marché, mais elles sont explicitement et le plus souvent appliquées aux votes par procuration sur les marchés canadiens et américains. Dans d'autres marchés, le gestionnaire harmonise généralement son vote international avec sa compréhension des pratiques locales de bonne gouvernance, qui sont prises en compte dans les lignes directrices propres au marché de son conseiller en vote externe. Le gestionnaire peut également régler les questions litigieuses sur les marchés internationaux au cas par cas.

En principe, les droits de vote rattachés à toutes les procurations sont exercés à l'égard des avoirs canadiens et américains. Le gestionnaire ne peut garantir que les droits de vote rattachés aux actions de sociétés domiciliées à l'extérieur du Canada et des États-Unis seront exercés en tout temps en raison de restrictions techniques ou pratiques sur le vote dans divers pays. Pour les marchés imposant des restrictions de blocage d'actions, le gestionnaire peut, après avoir consulté le ou les sous-conseillers en valeurs concernés, s'abstenir de voter par procuration lorsque le maintien de la capacité de négocier des actions pendant la période de blocage est jugé être dans l'intérêt des porteurs de parts.

On peut obtenir les lignes directrices sur le site Web désigné du gestionnaire au [www.placementsnei.com](http://www.placementsnei.com) ou sur demande et sans frais en appelant le 1 888 809-3333 ou en écrivant au service à la clientèle de Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., 151, rue Yonge, 12e étage, Toronto (Ontario) M5C 2W7.

On peut consulter les renseignements sur le vote par procuration historique sur le site Web du gestionnaire. Le raisonnement sous-tendant le vote est mis à disposition peu après que les votes ont été exprimés.

## **Rémunération des administrateurs, des dirigeants et des fiduciaires**

Les Fonds n'ont pas d'administrateurs ni de dirigeants. Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., à titre de fiduciaire des Fonds, n'a droit à aucune rémunération.

Le CEI a été créé le 1<sup>er</sup> mai 2007. Les membres du CEI reçoivent des honoraires annuels à titre de rémunération et sont remboursés pour les frais qu'ils engagent dans l'exercice de leurs fonctions associées au

CEI. Les coûts sont répartis entre les Fonds de façon juste et raisonnable. Pour l'exercice clos le 30 septembre 2022, la rémunération totale versée par les Fonds aux membres du CEI s'est établie de la manière décrite ci-après. Aucuns frais n'ont été remboursés. Les membres du CEI ont été rémunérés de la manière suivante :

Nom	Rémunération totale
Marie Rounding	34 000 \$
Michele McCarthy	28 000 \$
W. William Woods	28 000 \$
Montant global	90 000 \$

## Contrats importants

Les contrats importants des Fonds sont les suivants :

- **Déclarations de fiducie**

Les Fonds, à l'exception des Fonds désignés, ont été constitués sous le régime des lois de l'Ontario et sont régis par une déclaration de fiducie-cadre modifiée et mise à jour, datée du 26 juin 2014, modifiée de temps à autre, et leur date de constitution est indiquée ci-après. Les Fonds désignés ont été constitués sous le régime des lois de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie-cadre modifiée et mise à jour, datée du 26 octobre 2018, modifiée de temps à autre. Chaque déclaration de fiducie est appelée dans les présentes une « déclaration de fiducie ». Chaque déclaration de fiducie permet aux Fonds d'émettre plus d'une série de parts (le but des séries multiples de parts étant d'offrir diverses structures de frais de gestion, des versements de distribution, d'autres formes de rémunération du courtier ou d'autres possibilités de placement aux investisseurs).

- **Convention de gestion** (voir la page 5);

La convention de gestion modifiée et mise à jour conclue entre le fiduciaire et le gestionnaire datée du 1<sup>er</sup> janvier 2015, ainsi que les modifications ultérieures, énonce les responsabilités du gestionnaire envers les Fonds.

La convention de gestion peut être résiliée par le fiduciaire ou le gestionnaire sur remise d'un préavis écrit d'au moins 60 jours à l'autre partie. Chaque partie a également le droit de résilier la convention sans délai si l'autre partie commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

- **Convention de gestion de portefeuille** (voir la page 6);

Le gestionnaire a été nommé gestionnaire de portefeuille des Fonds aux termes d'un contrat de gestion de portefeuille modifié et mis à jour conclu entre Northwest Asset Management Inc., Fonds mutuels NordOuest inc. et les Fonds daté du 4 juin 2004, en sa version modifiée et tel qu'il a été cédé au gestionnaire aux termes de la convention de contribution intervenue en date du 28 décembre 2007, qui énonce les responsabilités du gestionnaire de portefeuille envers les Fonds. La convention de gestion de portefeuille peut être résiliée par le gestionnaire ou par le gestionnaire de portefeuille sur remise d'un préavis écrit d'au moins 60 jours à l'autre partie. Le gestionnaire a également le droit de résilier la convention sans délai si le gestionnaire de portefeuille commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

- **Conventions de sous-conseils** (voir les pages 7 à 26);  
Les conventions de sous-conseils entre le gestionnaire et divers sous-conseillers en valeurs énoncent les services de gestion des placements envers le gestionnaire à l'égard de certains Fonds. Pour de plus amples renseignements sur chaque convention de sous-conseils, voir les pages 7 à 26.
- **Convention de garde** (voir la page 27).  
La convention de garde entre les Fonds, le gestionnaire et le dépositaire datée du 19 avril 2004, ainsi que les modifications ultérieures, énonce les services de garde que le dépositaire doit exécuter. La convention de garde peut être résiliée par chaque partie sur remise d'un préavis écrit d'au moins 90 jours à l'autre partie. Chaque partie a également le droit de résilier la convention sans délai si l'autre partie commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.
- **Convention de placement-cadre**  
La convention de placement-cadre conclue entre le gestionnaire et Gestion d'actif Credential inc. datée du 31 mars 2013, ainsi que les modifications ultérieures, énonce la nomination de Gestion d'actif Credential inc. en tant que placeur principal des Fonds et les services de placement que Gestion d'actif Credential inc. doit exécuter. La convention de placement-cadre peut être résiliée par chaque partie sur remise d'un préavis écrit de 90 jours à l'autre partie. Chaque partie a également le droit de résilier la convention sans délai si l'autre partie commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.
- **Convention de services de tenue des registres des porteurs de parts et d'administration**  
La convention de services de tenue des registres des porteurs de parts et d'administration conclue entre les Fonds, le gestionnaire et Fiducie Desjardins inc. datée du 11 avril 2009, ainsi que les modifications ultérieures, énonce les services de tenue des registres et d'administration se rapportant aux porteurs de parts des Fonds que Fiducie Desjardins inc. doit exécuter. La convention de services de tenue des registres des porteurs de parts et d'administration peut être résiliée par chaque partie sur remise d'un préavis écrit d'au moins 180 jours à l'autre partie. Chaque partie a également le droit de résilier la convention sans délai si l'autre partie commet certains actes ou commet un manquement important à la convention et omet de corriger ce manquement dans les 60 jours après qu'un avis écrit concernant la correction de ce manquement a été donné.
- **Convention de comptabilité, d'évaluation et de présentation de l'information des Fonds**  
La convention de comptabilité des Fonds conclue entre les Fonds, le gestionnaire et Fiducie Desjardins inc. datée du 1<sup>er</sup> janvier 2009, ainsi que les modifications ultérieures, énonce les services de comptabilité relativement aux Fonds que Fiducie Desjardins inc. doit exécuter. La convention de comptabilité des Fonds peut être résiliée par chaque partie sur remise d'un préavis écrit d'au moins 180 jours à l'autre partie. Chaque partie a également le droit de résilier la convention sans délai si l'autre partie commet certains actes ou commet un manquement important à la convention et omet de corriger ce manquement dans les 60 jours après qu'un avis écrit concernant la correction de ce manquement a été donné.
- **Convention de prêt de titres**  
La convention de participation au programme de prêt de titres de la Fiducie Desjardins conclue entre le gestionnaire et Fiducie Desjardins inc. datée du 1<sup>er</sup> juin 2020 énonce les modalités de la participation des Fonds au programme de prêt de titres offert par Fiducie Desjardins inc. La convention peut être résiliée par chaque partie sur remise d'un préavis écrit d'au moins 30 jours à l'autre partie.

**Les porteurs de parts éventuels et existants peuvent consulter des exemplaires de ces conventions au siège des Fonds pendant les heures d'ouverture normales.**

## Poursuites judiciaires

Il n'existe pas de poursuite judiciaire importante à laquelle les Fonds, Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. ou Gestion d'actif Credential inc. sont parties.

## Site web désigné

Un organisme de placement collectif (« OPC ») est tenu d'afficher certains documents d'information prévus par la réglementation sur un site Web désigné. On peut obtenir le document auquel se rapporte le site Web désigné des OPC à l'adresse [www.placementsnei.com](http://www.placementsnei.com).

## Évaluation des titres en portefeuille

La valeur liquidative par part de chaque série d'un Fonds, à toute autre fin que les états financiers, est calculée au moyen des principes d'évaluation ci-après. Aux fins de la présentation de l'information financière, les Fonds appliquent les Normes internationales de présentation de l'information financière (IFRS), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board, pour établir leurs états financiers annuels et intermédiaires. Les principes d'évaluations utilisés pour établir la valeur liquidative à l'égard des souscriptions et des rachats par les porteurs de parts peuvent différer à certains égards des exigences des IFRS. En conséquence, la valeur liquidative par part de série présentée dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative par part de série aux fins des souscriptions et de rachats de parts des Fonds.

Les principes suivants s'appliquent au calcul de la valeur des titres en portefeuille des Fonds :

1. les fonds en caisse et en dépôt, les billets, les effets, les débiteurs et les frais payés d'avance sont évalués à leur pleine valeur nominale, sauf si le gestionnaire détermine que ces actifs ne valent pas leur plein montant, auquel cas la valeur sera réputée être la valeur jugée raisonnablement être la juste valeur par le gestionnaire;
2. les obligations, les débetures, les billets et les autres instruments de ce genre sont évalués à la moyenne des cours acheteur et vendeur ou au cours acheteur, selon les circonstances, à la date d'évaluation;
3. les titres inscrits à la cote d'une bourse reconnue sont évalués au cours de clôture applicable à un lot régulier à la date d'évaluation applicable; si aucune vente n'a eu lieu, le dernier cours publié ou la moyenne des cours acheteur et vendeur est utilisé selon ce qui, de l'avis du gestionnaire, reflète le plus exactement la valeur marchande réelle. Les titres qui ne sont inscrits à la cote d'aucune bourse sont évalués à la moyenne des cours acheteur et vendeur à la date d'évaluation applicable. La valeur des titres qui ne sont pas négociés ainsi est déterminée en fonction des cours hors cote, s'il en est, ou selon la méthode que le gestionnaire juge correspond à leur juste valeur marchande;
4. lorsque les titres sont négociés à plus d'une bourse, le gestionnaire doit déterminer quelle bourse constitue le principal marché de négociation des titres en question et utiliser les cours publiés à cette bourse ou à ce marché pour les évaluer; lorsqu'aucun cours acheteur ou vendeur n'est publié, le gestionnaire doit tenir compte du plus récent cours vendeur pour établir une valeur juste et raisonnable;
5. les intérêts courus, mais non reçus, les dividendes dont la date ex-dividende tombe avant la date d'évaluation applicable, mais qui sont impayés ainsi que les autres sommes à recevoir par le Fonds sont ajoutés à l'actif;
6. lorsqu'un Fonds vend des options :
  - a. la prime que touche le Fonds pour ces options est inscrite en tant que crédit reporté qui est évalué à un montant équivalant au cours actuel du marché des options, ce qui aurait pour effet de fermer la position;

- b. tout écart découlant de cette réévaluation est réputé constituer un gain non réalisé ou une perte non réalisée sur placement;
  - c. le crédit reporté est déduit pour établir la valeur liquidative de chaque série de parts du Fonds;
  - d. les titres, s'il en est, visés par une option vendue sont évalués à leur cours actuel du marché, de la façon décrite ci-dessus pour les titres cotés;
7. les titres que le Fonds s'est engagé à acquérir ou à vendre sont inclus ou exclus, selon le cas, comme si l'opération avait effectivement eu lieu;
  8. les titres escomptés émis sans intérêt sont évalués en fonction du marché. L'écart entre le coût et le montant à recevoir à l'échéance est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif à taux fixe à chaque date d'évaluation. Cet amortissement est imputé directement au revenu du Fonds. L'écart entre le coût et la valeur à l'échéance est réparti entre les porteurs de parts sous forme de revenu;
  9. la valeur des titres dont la négociation fait l'objet de restrictions ou de limitations par l'effet d'une déclaration, d'un engagement ou d'un contrat que le Fonds ou le propriétaire antérieur du Fonds a effectué ou conclu est établie par le gestionnaire, selon ce qu'il considère comme juste et raisonnable dans les circonstances;
  10. une position acheteur sur une option ou un titre quasi d'emprunt est évaluée au cours actuel du marché de la position;
  11. la valeur d'un dérivé dans lequel la législation canadienne en valeurs mobilières permet d'investir ou qu'elle permet d'utiliser, ainsi qu'une prime touchée ou une marge payée ou déposée sur un tel instrument est établie conformément à la législation canadienne en valeurs mobilières;
  12. lorsqu'un placement ne peut être évalué conformément aux règles précédentes ou d'autres règles d'évaluation adoptées selon la législation en valeurs mobilières ou si les règles adoptées par le gestionnaire, mais non prévues dans la législation en valeurs mobilières, sont jugées inappropriées par le gestionnaire dans les circonstances, le gestionnaire utilisera le mode d'évaluation qu'il considère comme juste et raisonnable dans l'intérêt des investisseurs du Fonds;
  13. les valeurs établies conformément aux principes indiqués ci-dessus qui sont libellées en monnaies étrangères sont converties en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la date d'évaluation applicable;
  14. les valeurs des titres d'autres fonds d'investissement à l'exception de fonds négociés en bourse correspondront à la valeur liquidative de la série par titre ce jour-là ou, si le jour n'est pas un jour d'évaluation de l'organisme de placement collectif, à la valeur liquidative de la série par titre le jour d'évaluation le plus récent de l'organisme de placement collectif ;
  15. le passif des Fonds comprend ce qui suit :
    - a. la totalité des effets, des billets et des comptes fournisseurs dont le Fonds est débiteur;
    - b. la totalité des frais administratifs ou d'exploitation payables ou courus ou les deux à la fois (y compris les frais de gestion);
    - c. la totalité des obligations contractuelles visant un paiement au comptant ou en biens, y compris le montant de toute distribution impayée crédité aux porteurs de parts du Fonds au plus tard à cette date d'évaluation;
    - d. toutes les provisions autorisées ou approuvées par le gestionnaire pour impôts (le cas échéant) ou éventualités;
    - e. toutes les autres dettes du fonds de quelque sorte ou nature que ce soit, sauf les dettes représentées par des parts du Fonds en circulation.

Si les règles précédentes entrent en conflit avec les règles d'évaluation exigées par la législation en valeurs mobilières, il est entendu que le gestionnaire utilisera ces dernières règles. Le gestionnaire n'a pas exercé, au cours des trois dernières années, son pouvoir discrétionnaire lui permettant de déroger aux principes d'évaluation ci-dessus.

## Calcul de la valeur liquidative

La valeur liquidative par part à toutes fins autres que les états financiers (la « valeur par part ») de chaque série de parts d'un Fonds est calculée par le gestionnaire, après 16 h (heure de l'Est), chaque jour où des activités de négociation ont lieu à la Bourse de Toronto. Par contre, dans certaines circonstances, nous pouvons effectuer le calcul à un autre moment. Il est possible d'obtenir sans frais la valeur liquidative des Fonds et la valeur par part pour chaque série de parts d'un Fonds sur notre site Web à l'adresse [www.placementsnei.com](http://www.placementsnei.com) ou en communiquant avec le gestionnaire au numéro de téléphone sans frais 1 888 809-3333 ou par courriel à l'adresse [neiclientservices@neiinvestments.com](mailto:neiclientservices@neiinvestments.com).

Le gestionnaire entend maintenir la valeur par part des parts du Fonds du marché monétaire NEI le plus près possible de 10 \$. Le gestionnaire vise à atteindre cet objectif en calculant et en affectant le revenu net réalisé chaque jour, en distribuant le revenu net réalisé chaque mois aux investisseurs, en distribuant les gains en capital, s'il y a lieu, aux investisseurs avant la fin de l'exercice et en investissant dans des titres à court terme en vue d'obtenir une faible fluctuation du cours des titres en portefeuille.

La valeur liquidative de chaque série de parts correspond à la quote-part de la série dans l'actif (moins le passif) du Fonds, déduction faite de toutes les charges liées exclusivement à cette série. La valeur par part pour chaque série de parts est établie en divisant la valeur liquidative de chaque série de parts par le nombre total de parts de la série en circulation. La valeur par part ainsi calculée demeure en vigueur jusqu'au calcul suivant. Le prix utilisé aux fins des souscriptions, des conversions, des échanges (opérations comprenant à la fois un rachat et un achat) ou des rachats (avant déduction des frais de rachat payables par un investisseur comme il est décrit à la rubrique « *Souscriptions, échanges et rachats* ») de chaque part d'une série est la valeur par part de la série, calculée de la façon décrite ci-après, à la date d'évaluation applicable.

## Souscriptions, échanges et rachats

### Modalités de souscription, d'échange, de conversion et de rachat des parts des fonds

Vous pouvez souscrire, échanger, convertir et faire racheter des parts des Fonds en communiquant avec votre courtier en épargne collective ou avec votre représentant auprès de votre courtier. Placements NEI n'est pas responsable des conseils qui vous sont donnés par votre courtier en épargne collective ou votre représentant auprès de votre courtier. Placements NEI n'assure aucun suivi sur la pertinence des séries des Fonds pour les investisseurs et ne détermine pas si elles sont appropriées pour les investisseurs, notamment ceux qui détiennent des Fonds dans un compte à courtage réduit. Une fois que vous avez passé un ordre de souscription, d'échange, de conversion ou de rachat de parts, votre courtier en épargne collective ou votre représentant auprès de votre courtier nous transmet votre ordre aussitôt que possible.

Tous les Fonds sont mis en vente en dollars canadiens seulement.

Un OPC peut suspendre le rachat des parts dans des circonstances exceptionnelles. Veuillez vous reporter à la rubrique « *Rachats* » à la page 47.

### Admissibilité aux séries

Chaque Fonds détient plusieurs séries de parts et est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de chaque série comme l'indique le tableau ci-après. Chaque série vise différentes sortes d'investisseurs et comporte

différents frais et charges. Il incombe au courtier de recommander les séries qui conviennent le mieux à votre situation personnelle. Se reporter aux rubriques « *Frais et charges* » aux pages 50 à 59 et « *Rémunération du courtier* » aux pages 59 à 62.

Fonds	Série A	Série F	Série I	Série O	Série P	Série PF	Série W	Série WF
Fonds du marché monétaire NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds d'obligations canadiennes NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI	X	X	X	X	X	X		
Portefeuille NEI rendement conservateur	X	X	X	X	X	X		
Portefeuille NEI rendement équilibré	X	X	X	X	X	X		
Fonds équilibré durable mondial NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds croissance et revenu NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds de dividendes canadiens NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds d'actions canadiennes ER NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds d'actions canadiennes NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds de dividendes américains NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds d'actions américaines ER NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds de dividendes mondial ER NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds de valeur mondial NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds d'actions mondiales ER NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds de croissance mondiale NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds leaders en environnement NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds d'infrastructure propre NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds d'actions internationales ER NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds des marchés émergents NEI	X	X	X	X	X	X		
Portefeuille NEI ER Sélect revenu	X	X	X	X	X	X		

Fonds	Série A	Série F	Série I	Série O	Série P	Série PF	Série W	Série WF
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	x	x	x	x	x	x		
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	x	x	x	x	x	x		
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	x	x	x	x	x	x		
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	x	x	x	x	x	x		
Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale	x	x	x	x	x	x		
Portefeuille NEI Impact conservateur	x	x		x				
Portefeuille NEI Impact équilibré	x	x		x				
Portefeuille NEI Impact croissance	x	x		x				
Portefeuille privé NEI revenu							x	x
Portefeuille privé NEI revenu et croissance							x	x
Portefeuille privé NEI équilibré							x	x
Portefeuille privé NEI croissance							x	x
Mandat NEI revenu fixe			x					
Mandat NEI actions canadiennes			x					
Mandat NEI actions mondiales			x					
Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion			x					

Les parts de série A, les parts de série F, les parts de série I, les parts de série O, les parts de série P, les parts de série PF, les parts de série W et les parts de série WF s'adressent dans chaque cas à un type précis d'investisseur, comme l'indique le tableau ci-après. Toutes les nouvelles parts que vous recevez au réinvestissement des distributions ou qui sont souscrites aux termes du présent prospectus comporteront les caractéristiques décrites ci-après. Dans certains cas, les investisseurs qui ne remplissent pas certains critères associés à une série en particulier peuvent être priés ou tenus d'échanger leurs titres contre des titres d'une série plus appropriée du même Fonds.

Série	Description
Parts de série A	Aux investisseurs qui souscrivent des parts selon l'option avec frais de souscription initiaux.
Parts de série F	Aux investisseurs qui participent à des programmes ne nécessitant pas le versement par eux de frais de souscription ou le versement par nous de commissions de suivi aux spécialistes en placement ou aux courtiers et dont le courtier a conclu avec nous une convention de courtage. Pour ces investisseurs, nous sommes en mesure d'imputer des frais de gestion moins élevés.  Les investisseurs éventuels de ce type comprennent les clients des plateformes de courtage réduit, les clients qui rémunèrent leurs conseillers financiers en fonction des services fournis, les clients qui possèdent un compte intégré parrainé par des courtiers et les autres clients qui paient des honoraires à leurs courtiers ou à leurs spécialistes en placement au lieu de frais de souscription par opération, et pour lesquels la société du conseiller ne touche pas de commission de suivi de la part du fournisseur.



Série	Description
Parts de série I	<p>Aux investisseurs institutionnels ou aux autres investisseurs bien nantis qui répondent aux critères que nous pouvons établir de temps à autre et qui négocient et paient des frais de gestion directement au gestionnaire. Les investisseurs qui souscrivent des parts de série I doivent conclure avec nous une entente qui détermine les frais de gestion que l'investisseur négocie avec nous et nous verse directement. Les frais de gestion de la série I ne seront en aucun cas supérieurs aux frais de gestion payables à l'égard des parts de série A du Fonds.</p> <p>Ces investisseurs peuvent également payer à leur courtier des frais qu'ils négocient directement avec lui.</p>
Parts de série O	<p>Aux investisseurs, qui peuvent comprendre des programmes de comptes intégrés parrainés par des courtiers ou des portefeuilles qui effectuent de grandes attributions initiales aux Fonds et que nous approuvons de temps à autre, qui font des placements importants dans un Fonds et qui répondent aux critères que nous pouvons établir de temps à autre. Les investisseurs qui souscrivent des parts de série O doivent conclure avec nous une entente qui détermine les frais de gestion que l'investisseur négocie avec nous et nous verse directement. Les frais de gestion de la série O ne seront en aucun cas supérieurs aux frais de gestion payables à l'égard des parts de série A du Fonds. Nous ne payons ni de commission de vente ni de commission de suivi à un courtier pour des placements dans des parts de série O.</p> <p>Ces investisseurs peuvent également payer à leur courtier des frais qu'ils négocient directement avec lui.</p>
Parts de série P	<p>Aux investisseurs ou aux conseillers, pour l'ensemble de leurs comptes gérés sous mandat discrétionnaire, qui détiennent individuellement ou au total (dans le cas des comptes gérés sous mandat discrétionnaire uniquement) un placement d'au moins 100 000 \$ dans des Fonds NEI et dont le courtier a conclu avec nous une convention de courtage. Les parts de série P ne peuvent être souscrites que selon l'option avec frais de souscription initiaux.</p>
Parts de série PF	<p>Aux investisseurs ou aux conseillers, pour l'ensemble de leurs comptes gérés sous mandat discrétionnaire, qui détiennent individuellement ou au total (dans le cas des comptes gérés sous mandat discrétionnaire uniquement) un placement d'au moins 100 000 \$ dans des Fonds NEI et qui participent à des programmes ne nécessitant pas le versement par eux de frais de souscription ou le versement par nous de commissions de suivi aux spécialistes en placement ou aux courtiers et dont le courtier a conclu avec nous une convention de courtage. Pour ces investisseurs, nous sommes en mesure d'imputer des frais de gestion moins élevés.</p> <p>Les investisseurs éventuels de ce type comprennent les clients des plateformes de courtage réduit, les clients qui rémunèrent leurs conseillers financiers en fonction des services fournis, les clients qui possèdent un compte intégré parrainé par des courtiers et les autres clients qui paient des honoraires à leurs courtiers ou à leurs spécialistes en placement au lieu de frais de souscription par opération, et pour lesquels la société du conseiller ne touche pas de commission de suivi de la part du fournisseur.</p>
Parts de série W	<p>Aux investisseurs qui effectuent un placement initial d'au moins 100 000 \$ dans des parts de série W d'un Portefeuille privé NEI et dont le courtier a conclu avec nous une convention de courtage qui prévoit le placement de parts de série W. Les parts de série W ne peuvent être souscrites que selon l'option avec frais de souscription initiaux. Nous pouvons modifier les critères de placement initial de temps à autre.</p> <p>Les parts de série W ne sont offertes que pour les Portefeuilles privés NEI.</p>
Parts de série WF	<p>Aux investisseurs qui effectuent un placement initial d'au moins 100 000 \$ dans des parts de série WF d'un Portefeuille privé NEI et qui participent à des programmes ne nécessitant pas qu'ils versent des frais de souscription ou que nous versions des commissions de suivi aux spécialistes en placement ou aux courtiers et dont le courtier a conclu avec nous une convention de courtage qui prévoit le placement de parts de série WF. Pour ces investisseurs, nous sommes en mesure d'imputer des frais de</p>

Série	Description
	gestion moins élevés. Nous pouvons modifier les critères de placement initial de temps à autre. Les parts de série WF ne sont offertes que pour les Portefeuilles privés NEI.

L'argent que vous et d'autres investisseurs versez pour souscrire des parts est inscrit série par série dans les dossiers administratifs de chaque Fonds, mais l'actif de chaque série d'un Fonds est regroupé en une seule caisse en vue de constituer le portefeuille de placement de ce Fonds.

## Modalités de traitement de votre ordre de souscription, d'échange, de conversion et de rachat

Le prix de souscription, d'échange, de conversion et de rachat des parts d'un Fonds est calculé en fonction de la valeur liquidative par part de série du Fonds, établie une fois que le Fonds a reçu votre ordre. Si nous recevons votre ordre avant 16 h (heure de l'Est), votre opération sera traitée à la valeur liquidative par part de série à la fin de la journée. Si nous recevons votre ordre après 16 h (heure de l'Est), votre opération sera traitée à la valeur liquidative par part de série à la clôture du jour ouvrable suivant.

Lorsque nous décidons que la valeur liquidative par part de série sera calculée à un moment autre que 16 h (heure de l'Est) un jour où la Bourse de Toronto est ouverte, la valeur liquidative par part de série qui sera utilisée aux fins du traitement de votre opération sera calculée en fonction de l'heure en question. À l'heure actuelle, tous les ordres sont traités dans les deux jours ouvrables (un jour ouvrable pour le Fonds du marché monétaire NEI).

Nous pouvons accepter ou refuser un ordre de souscription pendant le jour ouvrable qui suit sa réception. Si nous acceptons votre ordre, votre courtier ou nous vous enverrons une confirmation dans les sept jours, comme preuve de l'opération. Si vous adhérez au plan de paiements préautorisés (décrit ci-après à la rubrique « Services facultatifs »), vous ne recevrez généralement de confirmation que pour la première opération effectuée dans le cadre du plan. Si nous refusons votre ordre, nous vous retournerons alors immédiatement les sommes que nous aurons reçues, sans intérêt.

Si le règlement de votre opération échoue pour une raison quelconque (par exemple, votre chèque n'est pas compensé ou est retourné), nous annulerons votre ordre et vendrons les parts. Si nous vendons les parts pour un montant supérieur à ce que vous avez payé, le Fonds conservera la différence. Si nous vendons les parts à un montant inférieur à ce que vous avez payé, vous ou votre courtier pourriez devoir couvrir la différence, y compris les coûts et frais additionnels et les intérêts perdus.

Nous n'émettons pas de certificat lorsque vous souscrivez des parts d'un Fonds, mais vous recevez une confirmation de l'opération. Votre relevé de compte sera émis par nous ou par votre courtier si votre compte est détenu au nom d'un prête-nom. Le nombre et les séries de parts que vous possédez ainsi que leur valeur figurent sur votre relevé de compte.

Pour le Fonds du marché monétaire NEI, nous ne saisissons un ordre de souscription de parts que lorsque nous avons reçu le paiement, que ce soit au comptant, par chèque, par virement télégraphique, par chèque bancaire officiel, par mandat, par virement électronique ou par tout autre moyen que nous jugeons acceptable. Les souscriptions de parts du Fonds du marché monétaire NEI sont saisies et confirmées à l'acquéreur telles qu'elles sont portées au crédit de son compte en fonction de la valeur liquidative par part de série qui est calculée une fois le paiement reçu. Veuillez vous reporter à la rubrique « *Souscriptions* » ci-après.

Votre placement initial dans un Fonds doit être d'au moins 500 \$ pour tous les Fonds, sauf pour ce qui est des parts de série P, de série PF, de série W et de série WF, dont le placement initial minimal est de 100 000 \$ par investisseur ou dans le cas des parts de série P ou de série PF, par conseiller, pour l'ensemble de ses comptes gérés sous mandat discrétionnaire.

Toute souscription ultérieure doit être d'au moins 25 \$ pour tous les Fonds. Nous pouvons, à notre seule appréciation, modifier les montants de souscription minimale ou de souscription ultérieure ou y renoncer à l'occasion, sans avis.

Lorsque des titres de série F et de série PF d'un fonds sont disponibles et que vous détenez actuellement des titres d'une autre série du même fonds, qui verse des commissions de suivi, dans un compte à courtage réduit, vos titres existants ne seront pas automatiquement substitués pour des titres de série F ou de série PF. Si vous souhaitez substituer vos titres existants d'une série d'un fonds en titres de série F ou de série PF, il vous incombe exclusivement de donner l'instruction à votre service de courtage réduit de le faire.

## Souscriptions

Votre choix d'option de souscription influe sur les frais et charges de souscription que vous verserez, ou nous, verserons à votre courtier et sur la commission de suivi que nous verserons à votre courtier. Se reporter aux rubriques « *Frais et charges* » aux pages 50 à 59 et « *Rémunération du courtier* » aux pages 59 à 62.

## Parts de série A

Les parts de série A sont offertes aux termes d'une option avec frais de souscription initiaux selon laquelle vous payez des frais de souscription ou une commission à votre courtier au moment où vous souscrivez les parts. Vous négociez le taux de la commission directement avec votre courtier, ce taux ne pouvant dépasser 5 %.

Auparavant, les parts de série A peuvent avoir été offertes aux termes des options avec frais de souscription reportés, avec frais de souscription réduits, avec frais de souscription réduits 2 ou avec frais de souscription réduits 3. Étant donné que plusieurs investisseurs qui ont souscrit des parts selon ces options pourraient être encore assujettis à des frais de rachat aux termes de ces options, la rubrique portant sur les rachats dans le présent prospectus renferme de l'information pertinente sur ces options de frais de souscription. Toutefois, pour consulter un résumé complet de ces options de frais de souscription, veuillez vous reporter au prospectus suivant lequel ces parts ont été initialement souscrites pour obtenir plus de détails sur la rémunération du courtier et les frais applicables à l'option de souscription pertinente. Si vous ne respectez plus les exigences relatives à la détention de parts de série A, vous pourriez être prié ou tenu d'échanger vos parts contre celles d'une série plus appropriée du même Fonds.

## Parts de série F

Nous n'exigeons de votre part aucuns frais de souscription ou de rachat à la souscription ou à la vente de parts de série F et nous ne versons aucune rémunération à votre courtier à la souscription ou à la vente de parts de série F.

Nous sommes en mesure de réduire notre barème de frais de gestion des parts de série F pour les investisseurs qui participent à un programme parrainé par un courtier qui n'oblige pas le porteur de parts à payer des frais de souscription ou de rachat à la souscription ou au rachat de parts de série F, et qui ne nous oblige pas à verser une commission de suivi au courtier à l'égard des actifs détenus dans des comptes de série F. Si nous apprenons que vous ne pouvez plus détenir de parts de série F parce que vous ne participez plus à un tel programme, nous pourrions convertir vos parts de série F en parts de série A du même Fonds après vous avoir donné un avis de 30 jours. Nous n'effectuerons pas ce changement si vous ou votre courtier nous avisez pendant la période d'avis que vous êtes à nouveau admissible à détenir des parts de série F. Au moment de la conversion de parts de série F en parts de série A, votre courtier peut vous facturer des frais de souscription initiaux ou remplacer vos parts par des parts assujetties à des frais de souscription différés.

Nous pouvons également émettre des parts de série F à d'autres investisseurs pour lesquels nous n'engageons pas de frais de placement. Si vous ne respectez plus les exigences relatives à la détention de parts de série F, vous pourriez être prié ou tenu d'échanger vos parts contre celles d'une série plus appropriée du même Fonds.

## Parts de série I

Les parts de série I sont conçues à l'intention des investisseurs institutionnels et d'autres investisseurs bien nantis qui ont droit à des frais de gestion et à des frais d'exploitation réduits en raison des frais inférieurs associés à la gestion de placements importants dans les Fonds. Nous négocierons les modalités des

souscriptions de parts de série I directement avec chaque investisseur, y compris les frais de gestion. Aucuns frais de souscription ou de rachat ne nous sont payables lorsque vous souscrivez ou faites racheter des parts de série I; vous négociez les frais de rachat directement avec votre courtier. Nous pouvons, à la demande de votre courtier et si vous en convenez par écrit, accepter de recouvrer ces frais au nom de votre courtier. Vous ou votre courtier devez négocier un contrat de souscription de parts de série I avant d'effectuer un placement dans ces parts. Si vous ne respectez plus les exigences relatives à la détention de parts de série I, vous pourriez être prié ou tenu d'échanger vos parts contre celles d'une série plus appropriée du même Fonds.

## **Parts de série O**

Les parts de série O sont conçues à l'intention des investisseurs institutionnels et d'autres investisseurs qui ont droit à des frais de gestion réduits en raison des frais inférieurs associés à la gestion de placements importants dans les Fonds. Nous négocierons les modalités des souscriptions de parts de série O directement avec les investisseurs, y compris les frais de gestion. Aucuns frais de souscription ou de rachat ne nous sont payables lorsque vous souscrivez ou faites racheter des parts de série O; vous négociez les frais de rachat directement avec votre courtier. Vous ou votre courtier devez négocier un contrat de souscription de parts de série O avant d'effectuer un placement dans ces parts. Si vous ne respectez plus les exigences relatives à la détention de parts de série O, vous pourriez être prié ou tenu d'échanger vos parts contre celles d'une série plus appropriée du même Fonds.

## **Parts de série P**

Comparativement aux parts de série A, les parts de série P sont assorties de frais globaux réduits, y compris des frais de gestion réduits, et sont conçues à l'intention des investisseurs ou des conseillers, pour l'ensemble des comptes gérés sous mandat discrétionnaire de ces conseillers, qui détiennent individuellement ou globalement (dans le cas des comptes gérés sous mandat discrétionnaire uniquement) un placement d'au moins 100 000 \$ dans des Fonds NEI et dont le courtier a conclu avec nous une convention de courtage. Il incombe à votre courtier en épargne collective de recommander les séries qui conviennent le mieux à votre situation personnelle. Nous convertirons vos parts de série A souscrites ou détenues selon l'option avec frais de souscription initiaux et vos parts de série P de la manière décrite à la rubrique « Programme de tarification préférentielle – conversions entre séries pour particuliers et séries à tarification préférentielle ».

Les parts de série P ne peuvent être souscrites que selon l'option avec frais de souscription initiaux. Si vous ne respectez plus les exigences relatives à la détention de parts de série P, vous pourriez être prié ou tenu d'échanger vos parts contre celles d'une série plus appropriée du même Fonds.

## **Parts de série PF**

En comparaison avec les parts de série F, les parts de série PF sont assorties de frais globaux réduits, y compris des frais de gestion réduits, et sont conçues à l'intention des investisseurs ou des conseillers, pour l'ensemble des comptes gérés sous mandat discrétionnaire de ces conseillers, qui détiennent individuellement ou globalement (dans le cas des comptes gérés sous mandat discrétionnaire uniquement) un placement d'au moins 100 000 \$ dans des Fonds NEI et qui participent à des programmes ne nécessitant pas le versement par eux de frais de souscription ou le versement par nous de commissions de suivi aux spécialistes en placement ou aux courtiers et dont le courtier a conclu avec nous une convention de courtage. Il incombe à votre courtier en épargne collective de recommander les séries qui conviennent le mieux à votre situation personnelle. Nous convertirons vos parts de série F et vos parts de série PF comme il est décrit à la rubrique « Programme de tarification préférentielle – conversions entre séries pour particuliers et séries à tarification préférentielle ».

Nous n'exigeons de votre part aucuns frais de souscription ou de rachat à la souscription ou à la vente de parts de série PF et nous ne versons aucune rémunération à votre courtier à la souscription ou à la vente de parts de série PF.

Nous sommes en mesure de réduire notre barème de frais de gestion des parts de série PF pour les investisseurs qui participent à un programme parrainé par un courtier qui n'oblige pas le porteur de parts à payer des frais de souscription ou de rachat à la souscription ou au rachat de parts de série PF, et qui ne nous

oblige pas à verser une commission de suivi au courtier à l'égard des actifs détenus dans des comptes de série PF. Si vous ne respectez plus les exigences relatives à la détention de parts de série PF, vous pourriez être prié ou tenu d'échanger vos parts contre celles d'une série plus appropriée du même Fonds.

## Parts de série W

Les parts de série W peuvent être assujetties à des frais de souscription initiaux aux termes desquels vous payez des frais de souscription ou une commission à votre courtier au moment où vous souscrivez les parts. Vous négociez le taux de la commission directement avec votre courtier, ce taux ne pouvant dépasser 5 %. Les parts de série W requièrent un placement initial d'au moins 100 000 \$ dans les Portefeuilles privés NEI. Si votre placement dans les Portefeuilles privés NEI passe sous le seuil du montant de votre placement initial en raison d'un rachat, nous nous réservons le droit de racheter toutes vos parts de série W moyennant un préavis écrit de trente (30) jours. Nous n'effectuerons pas ce changement si, au cours de cette période de trente jours, vous nous avisez que vous prendrez des mesures pour demeurer admissible à détenir des parts de série W.

Les parts de série W ne peuvent être souscrites que si nous avons conclu une entente avec votre courtier pour le placement de ces parts. Si vous ne respectez plus les exigences relatives à la détention de parts de série W, vous pourriez être prié ou tenu d'échanger vos parts contre celles d'une série plus appropriée du même Fonds.

## Parts de série WF

Nous n'exigeons de votre part aucuns frais de souscription ou de rachat à la souscription ou à la vente de parts de série WF et nous ne versons aucune rémunération à votre courtier à la souscription ou à la vente de parts de série WF. Les parts de série WF requièrent un placement initial d'au moins 100 000 \$ dans les Portefeuilles privés NEI. Si votre placement dans les Portefeuilles privés NEI passe sous le seuil du montant de votre placement initial en raison d'un rachat, nous nous réservons le droit de racheter toutes vos parts de série WF moyennant un avis écrit de trente (30) jours. Nous n'effectuerons pas ce changement si, au cours de cette période de trente jours, vous nous avisez que vous prendrez des mesures pour demeurer admissible à détenir des parts de série WF.

Nous sommes en mesure de réduire le taux de nos frais de gestion des parts de série WF pour les investisseurs qui participent à un programme parrainé par un courtier, qui n'oblige pas le porteur de parts à payer des frais de souscription ou de rachat à la souscription ou au rachat de parts de série WF et qui ne nous oblige pas à verser une commission de suivi au courtier à l'égard des actifs détenus dans des comptes de série WF.

Les parts de série WF ne peuvent être souscrites que si nous avons conclu une entente avec votre courtier pour le placement de ces parts. Si vous ne respectez plus les exigences relatives à la détention de parts de série WF, vous pourriez être prié ou tenu d'échanger vos parts contre celles d'une série plus appropriée du même Fonds.

Les souscriptions sont effectuées par l'intermédiaire d'un placeur principal. Pour de plus amples renseignements sur la convention de placement-cadre, veuillez vous reporter à la rubrique « *Contrats importants* » à la page 34.

## Échanges

Vous pouvez faire racheter vos parts d'un Fonds pour souscrire des parts d'un autre Fonds pourvu que vous respectiez les exigences en matière de placement initial minimal et de solde de compte minimal, selon le cas. L'autre Fonds peut ne pas offrir la même série que les parts du Fonds que vous avez rachetées, et les exigences en matière de placement et de frais de placement peuvent varier selon les Fonds que nous offrons. C'est ce qu'on appelle un échange. Lorsque nous recevons votre ordre d'échange, nous vendons vos parts du Fonds initial et utilisons le produit pour souscrire des parts de l'autre Fonds.

Vous pouvez échanger un placement dans un Fonds contre un placement dans un autre Fonds (à la condition que votre courtier soit autorisé à vendre des parts de ces Fonds), ou contre des parts d'un nouvel OPC qui est créé et offert par nous après la date du présent prospectus (à la condition que la vente des parts du nouvel OPC ait fait l'objet d'un visa dans votre province ou territoire de résidence et que votre courtier soit autorisé à

vendre des parts de ce fonds), par l'intermédiaire de votre courtier qui peut, pour ce faire, vous facturer des frais d'échange. Les frais d'échange sont payés au moyen d'un rachat de parts d'un Fonds par le gestionnaire immédiatement avant que l'échange ne soit fait. De plus, si vous faites un échange de parts de plus de 10 000 \$ dans les 29 jours suivant votre souscription initiale, vous pourriez avoir à payer des frais d'opération à court terme. Veuillez vous reporter à la rubrique « *Frais et charges* » pour obtenir de plus amples renseignements.

Dans certaines circonstances, vous pouvez échanger des parts souscrites selon l'option avec frais de souscription reportés, l'option avec frais de souscription réduits, l'option avec frais de souscription réduits 2 ou l'option avec frais de souscription réduits 3 contre des parts souscrites avec la même option de souscription d'un autre OPC que nous gérons sans payer les frais de souscription reportés applicables; les parts souscrites avec l'une de ces options ne peuvent être échangées contre des parts souscrites avec une option avec frais de souscription différente du même Fonds ou d'un Fonds différent. Les frais reportés des nouvelles parts sont calculés en fonction de la date et du prix de souscription initial des parts avant l'échange. Un échange entre OPC constitue une opération imposable et donnera lieu généralement à un gain en capital ou à une perte en capital aux fins de l'impôt.

## Conversions

Vous pouvez effectuer une conversion d'une série de parts en une autre du même Fonds, pourvu que vous respectiez les exigences en matière de placement initial minimal et de solde de compte minimal et que votre courtier soit autorisé à négocier ces parts, selon le cas. C'est ce qu'on appelle une conversion.

Vous pouvez convertir vos parts d'une série en parts d'une autre série du même Fonds par l'intermédiaire de votre courtier. Les parts initialement acquises selon l'option avec frais de souscription reportés, l'option avec frais de souscription réduits, l'option avec frais de souscription réduits 2 ou l'option avec frais de souscription réduits 3 ne peuvent être converties en parts d'une autre série pendant qu'elles sont assujetties à des frais reportés. Les parts reçues à la conversion de parts initialement acquises selon l'option avec frais de souscription reportés, l'option avec frais de souscription réduits, l'option avec frais de souscription réduits 2 ou l'option avec frais de souscription réduits 3 qui sont converties après l'expiration du calendrier des frais de souscription reportés applicable seront détenues selon les mêmes modalités que les parts qui ont été converties. Au moment de convertir des parts de série F ou de série PF en parts de série A ou de série P, votre courtier peut vous facturer des frais de souscription initiaux et des frais semblables peuvent s'appliquer si vous effectuez une conversion de parts entre la série W et la série WF du même Fonds.

Toutefois, vous pouvez convertir le nombre de parts visées par le rachat sans frais annuel (décrit à la rubrique « *Frais et charges* » ci-après) en parts d'un Fonds souscrites selon l'option avec frais de souscription initiaux afin de ne pas perdre le droit au rachat sans frais, puisque celui-ci ne peut être reporté à des années ultérieures. L'organisme d'autoréglementation auquel votre courtier appartient a des règles qui s'appliquent à ce genre de conversions; votre courtier doit respecter les règles applicables. Votre courtier reçoit une commission de suivi supérieure sur les parts converties aux termes de l'option avec frais de souscription initiaux. Veuillez vous reporter à la rubrique « *Rémunération du courtier* » pour obtenir de plus amples renseignements.

Votre courtier peut vous facturer des frais de conversion, qui sont payés au moyen d'un rachat de parts d'un Fonds par le gestionnaire immédiatement avant que la conversion ne soit faite. Veuillez vous reporter à la rubrique « *Frais et charges* » pour obtenir de plus amples renseignements. Toutefois, vous ne paierez aucuns frais de conversion sur les conversions de titres entreprises par NEI.

Une conversion de parts d'une série donnée en parts d'une autre série du même Fonds ne constitue généralement pas une disposition aux fins de l'impôt et, par conséquent, ne devrait entraîner ni gain en capital ni perte en capital ni autre coût pour le porteur de parts qui effectue une conversion, sauf si les parts du Fonds sont rachetées aux fins du paiement de frais de conversion imputés au porteur de parts.

Veillez prendre note que pourvu que les conditions énoncées ci-après soient remplies, nous pouvons, à notre appréciation ou en réponse aux exigences réglementaires, convertir vos parts d'un Fonds en parts d'une autre série du même Fonds.

Nous pouvons seulement convertir vos parts dans cette situation si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- vous recevez des parts du même Fonds de la même valeur globale;

- les frais de gestion et les frais d'administration fixes de la nouvelle série ne sont pas supérieurs à ceux de la série dont vous étiez propriétaire;
- la conversion est effectuée sans frais pour vous;
- la conversion ne constitue pas, selon notre interprétation raisonnable, une disposition aux fins de l'impôt;
- les commissions de suivi payables aux courtiers inscrits, s'il en est, demeurent les mêmes ou sont inférieures.

## Rachats

Vous pouvez demander à un Fonds de racheter (ou de vendre) une partie ou la totalité de vos parts à tout moment. Les ordres de rachat à l'égard de titres d'un Fonds sont traités en fonction de la valeur liquidative par part de série calculée à la fermeture des bureaux le jour où les ordres en cause sont réputés reçus, à la condition que l'ordre soit reçu avant l'heure limite. Si nous recevons votre ordre après l'heure limite, il sera traité le jour ouvrable suivant.

Le Fonds applicable fait, dans les deux jours ouvrables suivant le calcul du prix de rachat, les paiements relatifs aux parts rachetées (y compris dans le cadre d'un rachat forcé, tel qu'il est décrit ci-après), déduction faite de toutes les retenues d'impôt nécessaires et de tous les frais de rachat applicables. Si vous faites un rachat de parts de plus de 10 000 \$ dans les 29 jours suivant votre souscription initiale, vous pourriez être assujéti à des frais d'opération à court terme. Veuillez vous reporter à la rubrique « *Frais et charges* » pour obtenir de plus amples renseignements.

À moins d'indication contraire de votre part, le produit du rachat sera transmis à votre courtier. À votre demande, nous virerons le produit du rachat dans un compte bancaire désigné le jour où le Fonds applicable le mettra à notre disposition.

Si nous ne recevons pas tous les documents nécessaires à la réalisation de votre vente dans les dix jours ouvrables, nous achèterons le même nombre de parts que celui que vous avez vendu. Si le prix de souscription des parts est inférieur à leur prix de vente, le Fonds applicable est tenu, en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières, de garder la différence. Si le prix de souscription des parts est supérieur à leur prix de vente, nous serons tenus de verser la différence au Fonds et nous recouvrerons cette somme auprès de votre courtier, qui pourra ensuite la recouvrer auprès de vous.

Nous nous réservons le droit de racheter vos parts, en totalité ou en partie, dans certaines circonstances. Dans la plupart des cas, nous vous donnerons un préavis avant de prendre quelque mesure que ce soit. Les situations dans lesquelles nous pourrions prendre cette mesure sont les suivantes :

1. Si le montant total que vous avez investi dans les Fonds dans un seul compte est inférieur à 500 \$, nous pourrions, pour quelque motif autre que les fluctuations du marché, décider de racheter les parts que vous détenez. Nous pourrions ne pas prendre cette mesure si vous avez d'autres soldes investis dans les Fonds dans d'autres comptes. Nous ne le ferons qu'après vous avoir donné un préavis de trente (30) jours.
2. Si le montant total de votre placement dans un Fonds est inférieur à 25 \$, même si vous avez un placement plus important dans d'autres Fonds NEI, nous pourrions décider de racheter les parts que vous détenez. Nous ne le ferons qu'après vous avoir donné un préavis de trente (30) jours.
3. Si le montant total que vous avez investi dans les Fonds dans un seul compte est inférieur à 50 \$, nous pourrions, pour quelque motif que ce soit (en raison des fluctuations du marché ou d'autres motifs), décider de racheter les parts que vous détenez sans vous donner de préavis.

Nous comptons également suivre toutes les politiques de rachat pouvant être mises en place à l'occasion par les participants du secteur, comme Fundserv, le fournisseur du système de traitement des opérations utilisé par la plupart des organismes de placement collectif au Canada.

Dans certaines circonstances exceptionnelles, nous pourrions ne pas être en mesure de traiter votre ordre de rachat, soit vraisemblablement en cas de suspension des négociations aux bourses à la cote desquelles les

placements des Fonds sont inscrits. Le versement du prix de rachat des parts d'un Fonds qui fait l'objet d'un ordre de rachat peut être reporté.

Un Fonds peut suspendre le calcul de la valeur liquidative par part de série et le rachat des parts dans les cas suivants :

- pendant toute la durée d'une suspension des négociations à une bourse de valeurs, sur un marché d'options ou sur un marché à terme pour autant que les titres inscrits à la cote de la bourse ou du marché intéressé et négociés à cette bourse ou sur ce marché, ou les dérivés négociés à la bourse ou sur le marché intéressé, représentent en valeur ou en exposition au marché sous-jacent plus de 50 % de l'actif total du Fonds, sans tenir compte du passif (pour autant que les titres ou les dérivés visés ne soient négociés à aucune autre bourse ou sur aucun autre marché qui offre une solution de rechange raisonnablement pratique pour le Fonds);
- la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario l'autorise.

Si le droit de rachat est suspendu, le porteur de parts pourra retirer sa demande de rachat ou recevoir un paiement établi en fonction de la valeur liquidative par part de série déterminée dès la levée de la suspension. Le Fonds visé n'aura pas la permission d'émettre des parts pendant les périodes où le droit de demander le rachat de parts est suspendu.

## Opérations à court terme

Les investisseurs sont priés de ne pas effectuer d'opérations à court terme. Les opérations à court terme peuvent nuire au rendement d'un Fonds et à la valeur de l'avoir des autres investisseurs du Fonds, sauf en ce qui a trait aux OPC destinés à des placements à court terme, comme le Fonds du marché monétaire NEI, puisqu'elles peuvent augmenter les frais de courtage et les autres frais d'administration du Fonds et compromettre les décisions de placement du gestionnaire de portefeuille du Fonds. Le problème pourrait devenir très sérieux si des sommes importantes sont en jeu. Une opération à court terme peut comprendre la souscription puis le rachat ou l'échange de parts d'un Fonds peu après leur souscription ou leur échange.

Nous avons en place des politiques et des procédures qui permettent de déceler et d'empêcher les opérations à court terme et qui prévoient notamment la possibilité de refuser votre ou vos ordres de souscription ou d'échange de parts actuels et futurs.

Si vous faites un échange ou un rachat de parts de plus de 10 000 \$ dans les 29 jours suivant une souscription ou un échange, vous pourriez être assujéti à des frais d'opération à court terme payables directement au Fonds au moyen du produit de votre rachat, ce qui réduira la somme qui vous serait par ailleurs due au rachat ou à l'échange (veuillez vous reporter à la rubrique « Frais et charges »). Nous pouvons éliminer ou modifier ces frais en tout temps.

Les restrictions imposées sur les opérations à court terme, y compris les frais d'opération à court terme, ne s'appliqueront généralement pas aux rachats ou aux échanges de parts du Fonds du marché monétaire NEI, dans le cadre des programmes de retraits systématiques et dans le cadre de rachats effectués par d'autres OPC gérés par le gestionnaire, puisqu'il s'agit de circonstances qui ne constituent pas des activités de négociation inappropriées.

Malgré ces restrictions et nos procédures permettant de déceler et d'empêcher les opérations à court terme, nous ne pouvons garantir que ces opérations seront complètement éliminées.

## Programme de tarification préférentielle – conversions entre séries pour particuliers et séries à tarification préférentielle

Aux termes de notre programme de tarification préférentielle (le « programme de tarification préférentielle »), nous procéderons à la conversion de vos parts de série A souscrites ou détenues selon l'option avec frais de souscription initiaux et de vos parts de série F (les « séries pour particuliers ») des Fonds NEI en parts des séries P et PF (si ces séries sont offertes) (les « séries à tarification préférentielle »), respectivement, des Fonds NEI dès que vous détiendrez des placements totalisant 100 000 \$ dans des Fonds NEI dans vos comptes admissibles (les « critères d'admissibilité »), décrits ci-après. Ces conversions vous permettront, par



vos placements dans des parts des séries à tarification préférentielle, de vous prévaloir des frais de gestion et des frais d'administration combinés les plus bas.

Ce ne sont pas tous les Fonds NEI qui participent au programme de tarification préférentielle. Le programme de tarification préférentielle sera uniquement disponible pour les Fonds NEI offrant une série à tarification préférentielle dont les parts peuvent être souscrites. Si vous avez des questions sur l'admissibilité de vos placements dans les Fonds NEI au programme de tarification préférentielle, veuillez communiquer avec votre courtier.

Une fois que vous remplissez les critères d'admissibilité grâce à une souscription ou à une autre opération, nous convertirons vos parts de série pour particuliers en parts de la série à tarification préférentielle correspondante le même jour ouvrable. En outre, nous procéderons à la conversion de vos parts en parts de la série à tarification préférentielle correspondante le dernier jour ouvrable de chaque mois ou vers cette date si des fluctuations du marché favorables vous permettent de remplir les critères d'admissibilité. Veuillez noter que vous ne perdrez jamais le droit de détenir des parts d'une série à tarification préférentielle uniquement en raison d'une baisse attribuable aux fluctuations du marché. Toutefois, si vous ne remplissez plus les critères d'admissibilité en raison de rachats ou de rachats partiels de vos placements dans des Fonds NEI, nous procéderons à la conversion de vos parts en parts de la série pour particuliers correspondante le même jour ouvrable.

Si vous déteniez déjà des parts de série P ou de série PF d'un Fonds avant le 18 juin 2018, vos parts actuelles de série P et de série PF ne seront pas visées par le programme de tarification préférentielle et nous ne les convertirons pas en parts de série A et de série F, respectivement, si la valeur de votre placement devient inférieure à 100 000 \$ en raison d'un rachat ou d'un rachat partiel.

Veuillez prendre note que vos comptes admissibles aux fins du calcul de votre placement d'au moins 100 000 \$ dans tous les Fonds NEI comprennent uniquement les comptes, y compris les comptes qui sont des régimes enregistrés (décrits ci-après), enregistrés au même nom et à la même adresse. Si vous estimez que vous remplissez généralement les critères d'admissibilité, mais que vos comptes peuvent comporter des différences de détails ou d'identifiants, il vous incombe de vous assurer que votre conseiller ou votre courtier a connaissance de tous les comptes admissibles qui devraient être liés, pour que vous puissiez être admissible au programme de tarification préférentielle. Nous lierons vos comptes seulement après que votre conseiller ou votre courtier nous aura communiqué vos renseignements. En règle générale, ni nous ni votre courtier en placement en OPC ou représentant auprès de votre courtier ne pouvons déterminer de façon indépendante quels comptes semblables devraient être liés.

## Services facultatifs fournis par l'organisation d'OPC

### Régimes enregistrés

Les parts des Fonds, à l'exception des parts des Mandats, constituent ou devraient constituer à tout moment pertinent des placements admissibles pour les fiducies régies par des régimes enregistrés d'épargne-retraite (« REER »), des fonds enregistrés de revenu de retraite (« FERR »), des régimes de participation différée aux bénéfices (« RPDB »), des régimes enregistrés d'épargne-études (« REEE »), des régimes enregistrés d'épargne-invalidité (« REEI »), des comptes d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (« CELIAPP ») et des comptes d'épargne libre d'impôt (« CELI ») (selon les définitions données ci-après; collectivement, les « régimes enregistrés »). Nous proposons des REER, des FERR, des fonds de revenu viager, des fonds de revenu de retraite immobilisés, des comptes de retraite immobilisés, des régimes d'épargne-retraite de rente à terme fixe (seulement au Québec), des REEE (y compris certains programmes provinciaux liés à l'épargne-études), des CELI, des REER immobilisés, des fonds de revenu de retraite visé par règlement, des fonds de revenu viager restreints et des régimes d'épargne immobilisés restreints.

Société de fiducie Concentra est le fiduciaire de nos régimes enregistrés. Société de fiducie Concentra est une filiale en propriété exclusive de Banque Concentra, qui était auparavant exploitée par l'Association de services financiers Concentra (« ASFC »). La modification est le résultat de la prorogation de l'ASFC sous la dénomination Banque Concentra, aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada).

## Plan de paiements préautorisés

Dans le cadre d'un plan de paiements préautorisés, vous pouvez demander le placement périodique d'un montant fixe (au moins 25 \$) par Fonds, et indiquer le ou les Fonds et les séries de parts qui doivent faire l'objet du placement et le compte chèques ou d'épargne duquel les montants placés doivent être débités. Vous pouvez modifier, interrompre ou résilier le plan moyennant un préavis écrit de dix jours.

## Plan de retraits automatiques

Vous pouvez établir un plan de retraits automatiques, à la condition que vous n'investissiez pas dans le cadre d'un régime d'épargne-retraite. Dans le cadre du plan de retraits automatiques, vous avez à fixer le montant d'un rachat périodique au comptant (au moins 100 \$ par mois), le ou les Fonds et les séries de parts qui doivent faire l'objet du retrait et le compte chèques ou d'épargne auquel les montants retirés doivent être crédités. Les retraits seront effectués sous forme de rachats de parts. Si les retraits excèdent les dividendes, les distributions et la plus-value du capital nette, ils réduiront, voire épuiseront, le capital de départ. Si vous optez pour le plan de retraits automatiques, toutes les distributions déclarées sur des parts détenues dans le cadre d'un tel plan à l'égard d'un Fonds doivent être réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Pour établir un plan de retraits automatiques à l'égard d'un Fonds, la valeur minimale de votre compte investie dans nos Fonds doit être de 5 000 \$. Vous pouvez modifier, interrompre ou résilier le plan de retraits automatiques moyennant un préavis écrit de dix jours. Aucuns frais de gestion ne sont exigés pour le plan de retraits automatiques; toutefois, les parts rachetées peuvent être assujetties à des frais de rachat payables au moment du rachat si les parts ont été souscrites selon l'option avec frais de souscription reportés ou l'une des options avec frais de souscription réduits.

## Virement électronique de fonds

Vous pouvez conclure des arrangements pour faire virer électroniquement des fonds lorsque vous souscrivez ou faites racheter vos titres. Vous pouvez vous informer à ce sujet auprès de votre courtier en épargne collective ou de votre représentant auprès de votre courtier.

## Frais et charges

La présente rubrique indique les frais et charges liés aux placements dans nos Fonds.

La première partie de cette rubrique présente les frais et charges que les Fonds peuvent payer. Même si vous ne les payez pas directement, ces frais réduiront la valeur de vos placements.

La deuxième partie de cette rubrique énumère les frais et charges que vous pourriez devoir payer directement.

Dans certaines circonstances, le gestionnaire n'est pas tenu d'obtenir l'approbation des porteurs de parts pour procéder à l'instauration, ou à la modification du mode de calcul, de frais ou de charges qui sont imputés à un Fonds, à une série d'un Fonds ou directement aux porteurs de parts du Fonds d'une manière qui pourrait entraîner une augmentation des charges pour un Fonds, une série d'un Fonds ou les porteurs de parts, pourvu qu'une telle instauration, ou modification, ne soit effectuée que si un avis est envoyé aux porteurs de parts au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de la modification. Veuillez vous reporter à la rubrique « Questions nécessitant l'approbation des porteurs de parts » ci-après pour de plus amples renseignements.

## Frais de gestion des fonds sous-jacents

Les Fonds peuvent investir dans des parts d'autres OPC et fonds négociés en bourse, y compris les Fonds du même groupe de Fonds. Il est à noter qu'en plus des frais payés par les Fonds, ces autres fonds ont leurs propres frais d'exploitation à payer. Les Fonds prendront en charge les frais d'exploitation des autres fonds proportionnellement à leurs avoirs dans ces autres fonds. Toutefois, les Fonds n'investiront pas dans les parts d'autres fonds si les Fonds devaient être tenus de verser des frais de gestion ou des frais incitatifs à l'égard de ces placements qui, selon toute personne raisonnable, viendraient doubler les frais qui devraient nous être

payés par les Fonds (ou, dans le cas des parts de série I ou de série O, un porteur de parts directement) pour le même service. De plus, les Fonds n'effectueront aucun placement dans d'autres fonds s'ils sont tenus de verser des frais de souscription ou de rachat à l'égard de ces placements qui, selon toute personne raisonnable, viendraient doubler les frais que les porteurs de parts du Fonds doivent payer. De plus, les Fonds n'investiront pas dans les parts d'un Fonds du même groupe de Fonds si des frais de souscription ou de rachat sont payables dans le cadre de ces placements.

## Frais et charges payables par les Fonds

### Frais de gestion

Chaque Fonds nous paie des frais de gestion qui sont assujettis aux taxes applicables, y compris, mais sans s'y limiter, la TPS/TVQ/TVH. Les frais couvrent le coût des services comme la gestion des Fonds, les dispositions prises pour assurer la prestation de services de conseils en placement, les recommandations, la prise de décisions en matière de placement pour les Fonds, y compris l'embauche de sous-conseillers en valeurs et de gestionnaires de portefeuille, et les dispositions prises relativement au placement, à la commercialisation et à la promotion des Fonds. Ces frais sont calculés quotidiennement selon la valeur liquidative par série le jour de négociation précédent et versés chaque semaine. Le tableau ci-après présente les taux des frais de gestion annuels qui sont exigés à l'égard des parts de série A, de série F, de série P, de série PF, de série W et de série WF de chaque Fonds (à l'exclusion des taxes applicables, y compris, mais sans s'y limiter, la TPS/TVQ/TVH). Les frais de gestion annuels imposés à l'égard des parts de série I et de série O sont négociés directement avec chaque investisseur, mais n'excèdent pas les frais de gestion annuels imposés aux parts de série A du même Fonds.

### Frais de gestion annuels

Nom et titre	Série A	Série F	Série P	Série PF	Série W	Série WF
<b>Fonds de revenu fixe</b>						
Fonds du marché monétaire NEI	0,65 %	0,65 %	0,40 %	0,40 %	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations canadiennes NEI	1,15 %	0,65 %	1,00 %	0,40 %	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI	0,95 %	0,45 %	0,85 %	0,35 %	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI	1,05 %	0,55 %	0,90 %	0,40 %	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI	1,40 %	0,65 %	1,25 %	0,50 %	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI	1,50 %	0,65 %	1,25 %	0,40 %	s.o.	s.o.
<b>Fonds de répartition d'actifs/équilibrés</b>						
Portefeuille NEI rendement conservateur	1,35 %	0,60 %	1,25 %	0,55 %	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI rendement équilibré	1,75 %	0,70 %	1,65 %	0,65 %	s.o.	s.o.
Fonds équilibré durable mondial NEI	1,70 %	0,70 %	1,50 %	0,50 %	s.o.	s.o.
Fonds croissance et revenu NEI	2,00 %	0,90 %	1,75 %	0,70 %	s.o.	s.o.
<b>Fonds d'actions</b>						

Nom et titre	Série A	Série F	Série P	Série PF	Série W	Série WF
<b>Fonds d'actions nord-américaines</b>						
Fonds de dividendes canadiens NEI	1,75 %	0,75 %	1,65 %	0,65 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions canadiennes ER NEI	1,90 %	0,85 %	1,65 %	0,65 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions canadiennes NEI	1,90 %	0,85 %	1,65 %	0,65 %	s.o.	s.o.
Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI	1,40 %	0,40 %	1,30 %	0,30 %	s.o.	s.o.
Fonds de dividendes américains NEI	1,75 %	0,85 %	1,65 %	0,65 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions américaines ER NEI	1,75 %	0,70 %	1,60 %	0,60 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI	2,10 %	1,05 %	1,85 %	0,85 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI	1,95 %	1,15 %	1,70 %	0,95 %	s.o.	s.o.
<b>Fonds d'actions mondiales et internationales</b>						
Fonds de dividendes mondial ER NEI	1,90 %	0,90 %	1,75 %	0,75 %	s.o.	s.o.
Fonds de valeur mondial NEI	1,90 %	0,90 %	1,70 %	0,70 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions mondiales ER NEI	1,90 %	0,90 %	1,75 %	0,75 %	s.o.	s.o.
Fonds de croissance mondiale NEI	1,75 %	0,75 %	1,60 %	0,60 %	s.o.	s.o.
Fonds leaders en environnement NEI	1,90 %	0,90 %	1,65 %	0,65 %	s.o.	s.o.
Fonds d'infrastructure propre NEI	1,70 %	0,70 %	1,60 %	0,60 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions internationales ER NEI	1,80 %	0,80 %	1,70 %	0,70 %	s.o.	s.o.
Fonds des marchés émergents NEI	1,95 %	1,00 %	1,75 %	0,75 %	s.o.	s.o.
<b>Portefeuilles gérés</b>						
Portefeuille NEI ER Sélect revenu	1,40 %	0,65 %	1,20 %	0,45 %	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	1,65 %	0,65 %	1,50 %	0,50 %	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	1,90 %	0,90 %	1,65 %	0,65 %	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	1,90 %	0,90 %	1,65 %	0,65 %	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	1,90 %	0,90 %	1,65 %	0,65 %	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale	1,90 %	0,90 %	1,65 %	0,65 %	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI Impact conservateur	1,55 %	0,55 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI Impact équilibré	1,65 %	0,65 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Nom et titre	Série A	Série F	Série P	Série PF	Série W	Série WF
Portefeuille NEI Impact croissance	1,70 %	0,70 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Portefeuilles privés</b>						
Portefeuille privé NEI revenu	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	1,20 %	0,45 %
Portefeuille privé NEI revenu et croissance	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	1,50 %	0,50 %
Portefeuille privé NEI équilibré	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	1,55 %	0,55 %
Portefeuille privé NEI croissance	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	1,60 %	0,60 %

## Charges d'exploitation

Nous payons toutes les charges d'exploitation (les « charges d'exploitation ») des Fonds, sauf les suivantes :

- les frais associés aux impôts et aux taxes, y compris les impôts sur le revenu et les taxes de vente;
- les coûts d'emprunt engagés par les Fonds de temps à autre;
- les coûts associés au comité d'examen indépendant (« CEI »);
- les coûts associés à la conformité aux changements apportés à la réglementation après le 27 juillet 2018 (collectivement, les « frais du Fonds »);
- les frais associés aux opérations de portefeuille, y compris les courtages et les coûts liés à la recherche et à l'exécution des opérations (les « coûts des opérations du portefeuille »).

Les charges d'exploitation comprennent, notamment, les honoraires d'audit, les frais de comptabilité des fonds, les honoraires de l'agent des transferts et pour la tenue des registres, les droits de garde, les frais administratifs et les frais pour les services de fiduciaire liés aux régimes fiscaux enregistrés, les frais d'impression et de diffusion des prospectus, des aperçus du fonds et des documents d'information continue, y compris la présentation de l'information financière et les autres communications régulières à l'intention des investisseurs, les frais juridiques, les frais bancaires et les droits de dépôt de documents exigés par la réglementation. Les frais du Fonds, les coûts des opérations de portefeuille et les coûts du Fonds qui ne font pas partie des charges d'exploitation sont payés directement par chaque Fonds.

En échange de la prise en charge du paiement de ces charges d'exploitation, nous recevons des frais d'administration annuels à taux fixe (les « frais d'administration ») qui sont assujettis aux taxes applicables, y compris, mais sans s'y limiter, la TVH. Les frais d'administration payables à l'égard des parts de série A, de série F, de série O, de série P, de série PF, de série W et de série WF d'un Fonds correspondent à un pourcentage précis de la valeur liquidative de la série, calculé et accumulé quotidiennement et versé à intervalles réguliers.

Chaque Fonds sera assujetti à un taux pondéré de TVH selon le territoire de résidence de ses porteurs de parts. Chaque Fonds calculera et versera la TVH globalement de façon à ce que le coût de la TVH soit pris en charge par tous les investisseurs, sans égard à leur province ou territoire de résidence.

Les frais d'administration varient d'un Fonds et d'une série à l'autre. Aucuns frais d'administration ne seront imposés aux parts de série I des Fonds en raison de la structure de frais associée à cette série.

Les frais d'administration payés au gestionnaire à l'égard d'une série peuvent, au cours d'une période donnée, être inférieurs ou supérieurs aux charges d'exploitation engagées par le gestionnaire pour la série.

Le tableau suivant fait état des frais d'administration applicables aux parts de série A, de série F, de série O, de série P, de série PF, de série W et de série WF de chaque Fonds :

## Frais d'administration

Fonds	Série A	Série F	Série O	Série P	Série PF	Série W	Série WF
<b>Fonds de revenu fixe</b>							
Fonds du marché monétaire NEI	0,05 %	0,05 %	0,00 %	0,05 %	0,05 %	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations canadiennes NEI	0,35 %	0,25 %	0,04 %	0,25 %	0,25 %	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI	0,15 %	0,15 %	0,04 %	0,15 %	0,15 %	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI	0,25 %	0,25 %	0,05 %	0,25 %	0,20 %	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI	0,25 %	0,25 %	0,08 %	0,25 %	0,20 %	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI	0,30 %	0,25 %	0,05 %	0,20 %	0,20 %	s.o.	s.o.
<b>Fonds de répartition d'actifs/équilibrés</b>							
Portefeuille NEI rendement conservateur	0,25 %	0,20 %	0,04 %	0,20 %	0,15 %	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI rendement équilibré	0,35 %	0,25 %	0,05 %	0,20 %	0,15 %	s.o.	s.o.
Fonds équilibré durable mondial NEI	0,30 %	0,25 %	0,04 %	0,25 %	0,20 %	s.o.	s.o.
Fonds croissance et revenu NEI	0,45 %	0,35 %	0,05 %	0,35 %	0,30 %	s.o.	s.o.
<b>Fonds d'actions</b>							
<b>Fonds d'actions nord-américaines</b>							
Fonds de dividendes canadiens NEI	0,25 %	0,20 %	0,04 %	0,20 %	0,15 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions canadiennes ER NEI	0,35 %	0,25 %	0,04 %	0,30 %	0,25 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions canadiennes NEI	0,40 %	0,25 %	0,04 %	0,30 %	0,25 %	s.o.	s.o.
Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI	0,25 %	0,15 %	0,04 %	0,20 %	0,15 %	s.o.	s.o.
Fonds de dividendes américains NEI	0,35 %	0,30 %	0,04 %	0,30 %	0,25 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions américaines ER NEI	0,35 %	0,30 %	0,04 %	0,30 %	0,25 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI	0,40 %	0,30 %	0,05 %	0,30 %	0,25 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI	0,40 %	0,30 %	0,05 %	0,30 %	0,25 %	s.o.	s.o.
<b>Fonds d'actions mondiales et internationales</b>							
Fonds de dividendes mondial ER NEI	0,30 %	0,30 %	0,05 %	0,30 %	0,25 %	s.o.	s.o.
Fonds de valeur mondial NEI	0,35 %	0,30 %	0,05 %	0,30 %	0,25 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions mondiales ER NEI	0,30 %	0,30 %	0,05 %	0,30 %	0,25 %	s.o.	s.o.
Fonds de croissance mondiale NEI	0,20 %	0,20 %	0,05 %	0,20 %	0,20 %	s.o.	s.o.

Fonds	Série A	Série F	Série O	Série P	Série PF	Série W	Série WF
Fonds leaders en environnement NEI	0,25 %	0,20 %	0,05 %	0,20 %	0,15 %	s.o.	s.o.
Fonds d'infrastructure propre NEI	0,25 %	0,25 %	0,05 %	0,20 %	0,20 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions internationales ER NEI	0,35 %	0,30 %	0,05 %	0,30 %	0,25 %	s.o.	s.o.
Fonds des marchés émergents NEI	0,35 %	0,35 %	0,08 %	0,30 %	0,30 %	s.o.	s.o.
<b>Portefeuilles gérés</b>							
Portefeuille NEI ER Sélect revenu	0,20 %	0,20 %	0,04 %	0,15 %	0,15 %	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	0,20 %	0,20 %	0,04 %	0,15 %	0,15 %	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	0,25 %	0,20 %	0,05 %	0,15 %	0,15 %	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	0,25 %	0,20 %	0,05 %	0,15 %	0,15 %	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	0,30 %	0,25 %	0,05 %	0,20 %	0,20 %	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale	0,35 %	0,30 %	0,05 %	0,25 %	0,25 %	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI Impact conservateur	0,15 %	0,15 %	0,04 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI Impact équilibré	0,15 %	0,15 %	0,04 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI Impact croissance	0,20 %	0,20 %	0,05 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Portefeuilles privés</b>							
Portefeuille privé NEI revenu	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,15 %	0,15 %
Portefeuille privé NEI revenu et croissance	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,15 %	0,15 %
Portefeuille privé NEI équilibré	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,15 %	0,15 %
Portefeuille privé NEI croissance	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,20 %	0,20 %

Le gestionnaire peut, au cours de certaines années et dans certains cas, prendre en charge une partie des frais de gestion, des frais d'administration ou des frais du Fonds se rapportant à une série. La décision de prendre en charge les frais de gestion, les frais d'administration ou les frais du Fonds, ou une partie de ceux-ci, est examinée tous les ans et est prise à l'appréciation du gestionnaire, sans que les porteurs de parts en soient avisés.

## Comité d'examen indépendant

Les Fonds versent des honoraires et des frais associés au CEI, y compris des honoraires annuels et des jetons de présence, s'il y a lieu, payables aux membres du CEI, et le paiement d'autres frais liés au fonctionnement du CEI qui peuvent comprendre les frais de déplacement, les frais de formation et les honoraires juridiques. Les frais associés au CEI sont répartis entre les Fonds au prorata de l'actif net, déduction faite de l'actif net des fonds sous-jacents gérés par Placements NEI. Le président du CEI reçoit une provision annuelle de 34 000 \$ et le remboursement des frais et les autres membres reçoivent chacun une provision annuelle de 28 000 \$ et le

remboursement des frais. Le gestionnaire ne rembourse aux Fonds aucun des frais associés au CEI. Pour connaître les sommes attribuées à un Fonds donné, veuillez vous reporter aux états financiers du Fonds.

## Frais et charges directement payables par vous

### Frais de souscription

Selon l'option avec frais de souscription initiaux, les frais maximums s'élèvent à 5 % du coût initial de votre placement dans des parts de série A, de série P ou de série W d'un Fonds. Vous négociez le montant des frais avec votre courtier. Aucuns frais de souscription ne s'appliquent aux parts de série F, de série I, de série O, de série PF ou de série WF. Pour ces séries, vous pourriez devoir verser à votre courtier des frais de consultation ou des frais fondés sur la valeur de votre actif en plus des frais de gestion payables par le Fonds dans le cas de la série F, de la série PF ou de la série WF ou des frais de gestion payables directement par vous dans le cas de la série I ou de la série O.

### Frais d'échange ou de conversion

Les frais d'échange ou de conversion s'élèvent à un maximum de 2 % du montant de l'échange ou de la conversion, selon le cas. Vous négociez le montant des frais avec votre courtier. Toutefois, vous ne paierez aucuns frais de conversion sur les conversions de titres entreprises par NEI.

### Frais de rachat

Les investisseurs qui détiennent des parts de série A souscrites en 2020 ou auparavant (ou des parts reçues dans le cadre de certaines opérations d'échange subséquentes) pourraient être assujettis à certains frais de rachat s'ils ont souscrit ces parts selon une option avec frais de souscription reportés, avec frais de souscription réduits, avec frais de souscription réduits 2 ou avec frais de souscription réduits 3 comme il est énoncé ci-après :

### Option avec frais de souscription reportés :

Selon l'option avec frais de souscription reportés, vous n'avez aucuns frais de souscription à payer avant le rachat de vos parts de série A. Vous devez payer des frais de rachat de 6 % du coût initial (soit la valeur liquidative par part de série A au moment de votre souscription) de vos parts de série A si vous les faites racheter pendant l'année qui suit leur souscription. Les frais de rachat diminuent pour devenir nuls après six ans.

**Le tableau suivant fait état des frais de souscription reportés applicables payables à l'égard des parts de série A.**

Rachat de parts visées par l'option avec frais de souscription reportés au cours des périodes suivantes après la date d'émission	Frais de souscription reportés en pourcentage du prix de souscription initial
Première année	6,0 %
Deuxième année	5,5 %
Troisième année	5,0 %
Quatrième année	3,5 %
Cinquième année	2,5 %
Sixième année	1,5 %



**Rachat de parts visées par l'option avec frais de souscription reportés au cours des périodes suivantes après la date d'émission**

**Frais de souscription reportés en pourcentage du prix de souscription initial**

Après la sixième année

0 %

## **Option avec frais de souscription réduits :**

Lorsque vous vous prévaluez de l'option avec frais de souscription réduits, vous n'avez versé aucuns frais de souscription ni aucune commission au moment de la souscription et vous n'avez versé aucuns frais de souscription reportés par la suite, à moins que vous ne fassiez racheter les parts visées par l'option avec frais de souscription réduits dans les deux ans de leur souscription, auquel cas vous devrez payer, au moment du rachat, des frais de souscription reportés équivalant à 1,5 % du coût initial (c'est-à-dire la valeur liquidative par part de série A au moment de votre souscription) des parts de série A que vous souhaitez faire racheter.

## **Option avec frais de souscription réduits 2 :**

Lorsque vous vous prévaluez de l'option avec frais de souscription réduits 2, vous n'avez versé aucuns frais de souscription ni aucune commission au moment de la souscription et vous n'avez versé aucuns frais de souscription reportés par la suite, à moins que vous ne fassiez racheter les parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 2 dans les trois ans de leur souscription, auquel cas vous devrez payer au moment du rachat des frais de souscription reportés équivalant à 3 % du coût initial (c'est-à-dire la valeur liquidative par part de série A au moment de votre souscription) des parts de série A que vous souhaitez faire racheter si le rachat est fait au cours de la première année. Les frais de rachat diminuent progressivement pour devenir nuls après trois ans.

**Le tableau suivant fait état des frais de souscription reportés applicables payables à l'égard des parts de série A souscrites selon l'option avec frais de souscription réduits 2.**

**Rachat de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 2 au cours des périodes suivantes après la date d'émission**

**Frais de souscription réduits 2 en pourcentage du prix de souscription initial**

Première année

3,0 %

Deuxième année

2,5 %

Troisième année

2,0 %

Après la troisième année

0 %

## **Option avec frais de souscription réduits 3 :**

Lorsque vous vous prévaluez de l'option avec frais de souscription réduits 3, vous n'avez versé aucuns frais de souscription ni aucune commission au moment de la souscription et vous ne verserez aucuns frais de souscription reportés par la suite, à moins que vous ne fassiez racheter les parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 3 dans les trois ans de leur souscription, auquel cas vous devrez payer au moment du rachat des frais de rachat équivalant à 4,5 % du coût initial (c'est-à-dire la valeur liquidative par part de série A au moment de votre souscription) des parts de série A que vous souhaitez faire racheter si le rachat est fait au cours de la première année. Les frais de rachat diminuent progressivement pour devenir nuls après trois ans.

**Le tableau suivant fait état des frais de souscription reportés applicables payables à l'égard des parts de série A souscrites selon l'option avec frais de souscription réduits 3.**

<b>Rachat de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 3 au cours des périodes suivantes après la date d'émission</b>	<b>Frais de souscription réduits 3 en pourcentage du prix de souscription initial</b>
Première année	4,5 %
Deuxième année	3,5 %
Troisième année	2,0 %
Après la troisième année	0 %

## **Rachat sans frais :**

Vous pouvez, au cours de toute année civile donnée, faire racheter, sans que vous n'ayez à payer les frais de souscription reportés, dont les frais de souscription réduits, les frais de souscription réduits 2 et les frais de souscription réduits 3, qui s'appliqueraient autrement, le nombre de parts d'un Fonds visées par l'option avec frais de souscription reportés qui correspond à :

- 10 % du nombre de parts du Fonds souscrites selon cette option que vous détenez en date du 31 décembre de l'année civile précédente
- plus 10 % du nombre de parts du Fonds que vous avez souscrites selon cette option pendant l'année civile en cours
- moins le nombre de parts que vous avez fait racheter avant la date de rachat pendant l'année civile en cours

Ce rachat sans frais n'est pas cumulatif. Si vous ne vous prévaluez pas de cette possibilité de rachat sans frais (en totalité ou en partie) au cours d'une année civile, vous ne pourrez pas la reporter aux années ultérieures.

## **Frais d'opération à court terme**

Les parts des Fonds, à l'exception du Fonds du marché monétaire NEI, pourraient être assujetties à des frais d'opération à court terme payables au Fonds pertinent pour les rachats et les échanges de parts de plus de 10 000 \$, comme suit :

- 2 % du produit du rachat payable par ailleurs si le rachat ou l'échange a lieu dans les 7 jours suivant une souscription ou un échange;
- 1 % du produit du rachat payable si le rachat ou l'échange a lieu durant les 8 à 29 jours suivant la souscription ou l'échange des parts.

Dans certaines situations, nous pouvons, à notre appréciation, décider d'éliminer ou de modifier ces frais en tout temps.

## **Chèques retournés**

Des frais de 25 \$ s'appliquent aux chèques sans provision retournés ou lorsque les fonds de votre compte sont insuffisants pour payer vos parts.

## **Régimes enregistrés/Plans de paiements préautorisés/Virements électroniques de fonds**

Nous n'appliquons pas de frais relatifs aux régimes enregistrés à l'égard des Fonds ni de frais dans le cadre de l'établissement de plans de paiements préautorisés ou du recours à des virements électroniques de fonds.

## Frais de fermeture ou de transfert de compte

Nous n'appliquons pas de frais de fermeture ou de transfert de compte à l'égard des Fonds.

Tous nouveaux frais ou toute modification du mode de calcul des frais imputés à un Fonds ou aux porteurs de parts d'un Fonds relativement à la détention de parts du Fonds qui pourraient entraîner une hausse des frais imputables au Fonds ou à ses porteurs de parts doivent être approuvés à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts du Fonds convoquée à cette fin.

Si la modification ou les nouveaux frais décrits ci-dessus résultent d'une modification apportée par un tiers sans lien de dépendance avec le Fonds, ou si le consentement des porteurs de parts n'est pas requis en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières, nous vous enverrons un avis écrit au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur de la modification si la réglementation sur les valeurs mobilières l'exige.

## Rémunération du courtier

### Commissions de vente et frais d'échange et de conversion

Pour les parts de série A, de série P ou de série W souscrites selon l'option avec frais de souscription initiaux, vous payez à votre courtier, au moment de la souscription, une commission de vente d'au plus 5 % du coût initial. Vous négociez le pourcentage effectif de la commission de vente avec votre courtier.

Pour les parts de série A souscrites selon l'option avec frais de souscription reportés, vous n'étiez pas tenu de verser de commission à votre courtier au moment de la souscription. Toutefois, nous lui avons versé une commission de 5 % du montant que vous investissez selon cette option (sauf en ce qui a trait aux parts du Fonds d'obligations canadiennes NEI, du Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI et du Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI à l'égard desquelles nous avons versé une commission de 4 % à votre courtier, et aux parts du Fonds du marché monétaire NEI, du Fonds d'obligations d'impact canadien, du Fonds d'obligations d'impact mondial NEI, du Portefeuille NEI rendement conservateur, du Fonds d'infrastructure propre NEI, du Portefeuille NEI Impact conservateur, du Portefeuille NEI Impact équilibré et du Portefeuille NEI Impact croissance, qui ne pouvaient être souscrites selon cette option).

Pour les parts de série A souscrites selon l'option avec frais de souscription réduits, vous n'étiez pas tenu de verser de commission à votre courtier au moment de la souscription. Toutefois, nous lui avons versé une commission de 1 % du montant de votre souscription selon cette option (sauf en ce qui a trait aux parts du Fonds du marché monétaire NEI, du Fonds d'obligations d'impact canadien NEI, du Fonds d'obligations d'impact mondial NEI, du Portefeuille NEI rendement conservateur, du Fonds d'infrastructure propre NEI, du Portefeuille NEI Impact conservateur, du Portefeuille NEI Impact équilibré et du Portefeuille NEI Impact croissance qui ne peuvent être souscrites selon cette option).

Pour les parts de série A souscrites selon l'option avec frais de souscription réduits 2, vous n'étiez pas tenu de verser de commission à votre courtier au moment de la souscription. Toutefois, nous lui versons une commission de 2,5 % du montant de votre souscription selon cette option (sauf en ce qui a trait aux parts du Fonds du marché monétaire NEI, du Fonds d'obligations d'impact canadien, du Fonds d'obligations d'impact mondial NEI, du Portefeuille NEI rendement conservateur, du Fonds d'infrastructure propre NEI, du Portefeuille NEI Impact conservateur, du Portefeuille NEI Impact équilibré, du Portefeuille NEI Impact croissance et des Fonds désignés, qui ne peuvent être souscrites selon cette option).

Pour les parts de série A souscrites selon l'option avec frais de souscription réduits 3, vous n'étiez pas tenu de verser de commission à votre courtier au moment de la souscription. Toutefois, nous lui avons versé une commission de 3,5 % du montant de votre souscription selon cette option (sauf en ce qui a trait aux parts du Fonds du marché monétaire NEI, du Fonds d'obligations d'impact canadien, du Fonds d'obligations d'impact mondial NEI, du Portefeuille NEI rendement conservateur, du Fonds d'infrastructure propre NEI, du Portefeuille NEI Impact conservateur, du Portefeuille NEI Impact équilibré, du Portefeuille NEI Impact croissance et des Fonds désignés, qui ne peuvent être souscrites selon cette option).

Vous ne payez aucuns frais de souscription lorsque vous échangez ou convertissez vos parts, selon le cas, mais votre courtier peut vous imputer et déduire des frais d'échange ou de conversion, selon le cas, d'au plus 2 %. Vous négociez les frais d'échange ou de conversion avec votre courtier.

Vous n'avez aucune commission de vente à payer à la réception de parts découlant du réinvestissement de distributions.

Les parts de série F, de série I, de série O, de série PF ou de série WF ne sont pas assorties de frais de souscription, mais vous pourriez devoir payer à votre courtier des frais de consultation ou des frais fondés sur la valeur de votre actif en plus des frais de gestion de la série F, de la série PF ou de la série WF payables par le Fonds ou des frais de gestion de la série I ou de la série O payables directement par vous.

## Commissions de suivi

Nous payons à votre courtier une commission de suivi à la fin de chaque mois ou de chaque trimestre pour les conseils ou les services réguliers qu'il vous fournit à l'égard des parts de série A, de série P ou de série W. Les commissions de suivi payées à un courtier exécutant à l'égard des parts détenues dans votre compte à courtage réduit sont assujetties aux dispenses applicables. La commission de suivi maximum payable dépend de l'option de paiement que vous avez choisie et du Fonds duquel vous souscrivez des parts. Les courtiers reçoivent cette commission de suivi qui est fondée sur la valeur liquidative totale des placements de leurs clients dans la série A, la série P ou la série W des Fonds et est calculée aux taux annualisés indiqués ci-après.

### Taux de la commission de suivi

Fonds	Option avec frais de souscription initiaux	Option avec frais de souscription reportés*	Option avec frais de souscription réduits*	Options avec frais de souscription réduits 2 et 3*
Fonds du marché monétaire NEI	0 %	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations canadiennes NEI	jusqu'à 0,50 %	jusqu'à 0,25 %	jusqu'à 0,50 %	jusqu'à 0,25 % durant les 3 premières années, puis jusqu'à 0,50 %
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI	jusqu'à 0,50 %	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI				
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI				
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI	jusqu'à 0,75 %	jusqu'à 0,25 %	jusqu'à 0,50 %	jusqu'à 0,25 % durant les 3 premières années, puis jusqu'à 0,75 %
Portefeuille NEI rendement conservateur	jusqu'à 0,75 %	s.o.	s.o.	s.o.

Fonds	Option avec frais de souscription initiaux	Option avec frais de souscription reportés*	Option avec frais de souscription réduits*	Options avec frais de souscription réduits 2 et 3*
Portefeuille NEI rendement équilibré				
Fonds équilibré durable mondial NEI				
Fonds croissance et revenu NEI				
Fonds de dividendes canadiens NEI				
Fonds d'actions canadiennes ER NEI				
Fonds d'actions canadiennes NEI				
Fonds de dividendes américains NEI				
Fonds d'actions américaines ER NEI				
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI				jusqu'à 0,50 % durant les 3 premières années, puis jusqu'à 1,00 %
Fonds de dividendes mondial ER NEI	jusqu'à 1,00 %	jusqu'à 0,50 %	jusqu'à 1,00 %	
Fonds de valeur mondial NEI				
Fonds d'actions mondiales ER NEI				
Fonds de croissance mondiale NEI				
Fonds leaders en environnement NEI				
Fonds d'actions internationales ER NEI				
Fonds des marchés émergents NEI				
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance				
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré				
Portefeuille NEI ER Sélect croissance				
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI	jusqu'à 0,75 %	jusqu'à 0,50 %	jusqu'à 0,75 %	jusqu'à 0,50 % durant les 3 premières années, puis jusqu'à 0,75 %
Portefeuille NEI ER Sélect revenu	jusqu'à 0,75 %	jusqu'à 0,25 %	jusqu'à 0,75 %	jusqu'à 0,25 % durant les 3 premières années, puis jusqu'à 0,75 %
Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI				
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	jusqu'à 1,00 %	jusqu'à 0,50 %	jusqu'à 1,00 %	s.o.
Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale				
Portefeuille privé NEI revenu	jusqu'à 0,75 %	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'infrastructure propre NEI				
Portefeuille NEI Impact conservateur				
Portefeuille NEI Impact équilibré	jusqu'à 1,00 %	s.o.	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI Impact croissance				
Portefeuille privé NEI revenu et croissance				

Fonds	Option avec frais de souscription initiaux	Option avec frais de souscription reportés*	Option avec frais de souscription réduits*	Options avec frais de souscription réduits 2 et 3*
Portefeuille privé NEI équilibré				
Portefeuille privé NEI croissance				

\* N'est plus offerte à l'égard des souscriptions

Nous pouvons changer ou annuler à tout moment les modalités des commissions de suivi que nous payons.

Nous ne versons aucune commission de suivi à votre courtier en ce qui a trait aux parts de série F, de série PF ou de série WF que vous détenez parce que vous pourriez lui verser directement des frais de consultation ou des frais fondés sur la valeur de votre actif. Aucune commission de suivi n'est payable à l'égard des parts de série I et de série O.

## Courtiers exécutants

Le 17 septembre 2020, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont publié des modifications à la réglementation qui, avec prise d'effet 1<sup>er</sup> juin 2022, interdisent le paiement de commissions de suivi à des courtiers offrant l'exécution des ordres seulement, ce qui comprend les courtiers exécutants et les autres courtiers qui ne procèdent pas à une évaluation de la convenance, dans le cadre de la souscription et de la propriété continue par un investisseur de titres d'un Fonds dans un compte d'exécution des ordres seulement. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> juin 2022, les séries des Fonds qui paient des commissions de suivi ne sont plus offertes aux investisseurs qui détiennent des parts dans un compte d'exécution des ordres seulement, ce qui peut donner lieu à des changements dans votre compte ou dans les parts des Fonds que vous possédez. Si vous ne respectez plus les exigences relatives à la détention de parts de séries admissibles au compte d'exécution des ordres, vous pourriez être prié ou tenu d'échanger vos parts contre celles d'une série plus appropriée du même Fonds.

## Programmes incitatifs

Nous pouvons offrir d'autres incitatifs pécuniaires ou non pécuniaires et un soutien à la commercialisation aux courtiers, comme l'autorisent les règlements sur les valeurs mobilières régissant les pratiques de vente. Ces incitatifs ne sont pas facturés aux Fonds.

## Courtiers apparentés

Le commandité du gestionnaire, Placements NordOuest & Éthiques Inc., est une filiale en propriété exclusive d'Aviso. Aviso est le seul commanditaire du gestionnaire. Aviso est une filiale en propriété exclusive de Patrimoine Aviso S.E.C., qui est détenue à 50 % par Desjardins et à 50 % par une société en commandite qui appartient aux centrales et au Groupe CUMIS limitée. Commandité Patrimoine Aviso inc. est le commandité de Patrimoine Aviso S.E.C. Certains courtiers inscrits par l'intermédiaire desquels les parts des Fonds peuvent être souscrites nous sont apparentés en raison de participations que Desjardins ou Aviso détiennent dans ces courtiers. Les courtiers apparentés sont : i) Valeurs mobilières Desjardins inc., ii) Desjardins Cabinet de services financiers inc., iii) Desjardins Sécurité financière Investissements inc. (chacune de i), de ii) et de iii) est une filiale en propriété exclusive indirecte de Desjardins), iv) Credential Asset Management Inc., et v) Valeurs mobilières Credential Qtrade inc. (chacune de iv) et de v) est une filiale en propriété exclusive directe d'Aviso).

Notre propriétaire indirect, Patrimoine Aviso S.E.C., peut verser chaque année des distributions de participations aux bénéficiaires à ses partenaires qui, sous réserve de certaines conditions, sont établies en partie en fonction des profits que nous tirons de la valeur marchande des titres des Fonds en circulation durant la période annuelle applicable où ils ont été vendus (soit durant ou avant la période annuelle applicable) par les courtiers apparentés (veuillez vous reporter ci-dessus à la description des courtiers apparentés). Ces distributions de participations aux bénéficiaires ne sont pas imputées aux Fonds ni aux porteurs de parts.

## Incidences fiscales

Cette section constitue un résumé général des incidences fiscales fédérales canadiennes sur vos placements dans les Fonds. Elle est destinée aux particuliers (autres que des fiducies) qui sont des résidents canadiens, qui n'ont pas de lien de dépendance avec les Fonds et dont les parts constituent des biens en immobilisations.

La présente rubrique est fondée sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et de son règlement d'application (le « règlement d'application ») et sur notre compréhension des pratiques administratives et des pratiques en matière de cotisation actuelles publiées par l'Agence du revenu du Canada. Elle tient aussi compte de toutes les propositions particulières visant la modification de la Loi de l'impôt et du règlement d'application qui ont été publiquement annoncées par le ministre des Finances (Canada) ou pour son compte avant la date du présent prospectus simplifié. Toutefois, rien ne garantit que ces modifications proposées seront adoptées dans leur forme actuelle, ni même qu'elles ne seront adoptées. Sauf pour ce qui est des modifications proposées, la présente rubrique ne tient compte d'aucun changement qui serait apporté à la loi ou aux pratiques administratives par voie législative, réglementaire, administrative ou judiciaire, ni n'en prévoit. En outre, la présente rubrique n'épuise pas toutes les incidences fiscales possibles et, plus particulièrement, elle ne tient compte d'aucune disposition législative ou incidence fiscale provinciale, territoriale ou étrangère.

La présente rubrique se fonde sur l'hypothèse que chacun des Fonds, sauf les Mandats, sera admissible en tant que « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la Loi de l'impôt à tout moment pertinent. Nous nous sommes efforcés de vous fournir l'information la plus utile et la plus exacte possible, mais votre situation peut être différente. **La présente rubrique n'est pas destinée à servir de conseils d'ordre juridique ou fiscal à vous ou à un autre investisseur. Veuillez vous adresser à un conseiller fiscal au sujet des particularités de votre cas.**

### Comment les Fonds sont-ils imposés?

Un Fonds peut réaliser des profits et être assujéti à l'impôt sur le revenu de deux façons. D'abord, il peut gagner un revenu, comme des intérêts versés sur les obligations, des dividendes versés sur les actions et des distributions de revenu provenant de fonds sous-jacents. Un Fonds peut également avoir des gains en capital s'il réalise un gain à la vente d'un placement ou reçoit une distribution traitée comme un gain en capital provenant de fonds sous-jacents.

Le traitement fiscal des dérivés utilisés par les Fonds variera en fonction du type d'instrument dérivé et de l'objet de son utilisation. Les Fonds peuvent conclure des opérations sur dérivés qui sont considérées comme étant spéculatives et sont imposées de la même manière que le revenu ordinaire. Les Fonds peuvent également utiliser des dérivés en tant que couverture afin de limiter leurs gains ou leurs pertes sur des actifs immobilisés détenus par le Fonds, auquel cas le dérivé donnera lieu à des gains en capital ou à des pertes en capital pour les Fonds.

Un Fonds ne sera généralement pas assujéti à l'impôt sur le revenu à l'égard de la partie de son bénéfice net et de ses gains en capital net réalisés qu'il verse ou rend payable à ses porteurs de parts, au comptant ou réinvestie dans des parts additionnelles. Un Fonds ne peut pas attribuer à ses porteurs de parts les pertes qu'il subit.

### Comment votre placement dans un organisme de placement collectif est-il imposé?

L'impôt que vous payez sur votre placement dans un OPC varie selon que vous détenez vos parts directement dans un compte non enregistré ou indirectement dans un régime enregistré.

## Parts des Fonds que vous détenez dans un régime enregistré

Si vous détenez vos parts dans un régime enregistré (à l'exception des parts des Mandats), vous ne payez généralement pas d'impôt sur les distributions versées par les Fonds ni sur les gains en capital que le régime réalise en faisant racheter ou en vendant des parts, pourvu que les parts constituent un placement admissible et ne constituent pas un placement interdit pour votre régime enregistré. Toutefois, si vous retirez de l'argent de votre régime enregistré, vous aurez généralement à payer de l'impôt sur la somme retirée, mais les retraits d'un CELI ne sont pas imposables. Des règles spéciales s'appliquent aux retraits d'un REEE, d'un REEI et d'un CELIAPP.

Les parts des Fonds (à l'exception des Mandats) devraient constituer un « placement admissible » pour les régimes enregistrés à tous les moments pertinents. Toutefois, si les parts d'un Fonds constituent un « placement interdit » pour votre régime enregistré (à l'exception d'un RPDB), le rentier, le titulaire ou le souscripteur de ce régime enregistré pourrait être assujéti à une pénalité fiscale. Une part d'un Fonds peut constituer un placement interdit si votre régime enregistré détient une « participation notable » dans celui-ci, ce qui, en règle générale, signifie la propriété, seul ou avec d'autres personnes et sociétés de personnes avec qui vous avez un lien de dépendance, de 10 % ou plus de ce Fonds.

Vous devriez consulter vos propres conseillers fiscaux professionnels concernant le traitement fiscal de l'acquisition et de la détention de parts d'un Fonds (autre que les Mandats) au sein d'un régime enregistré. Les parts des Mandats ne devraient pas être acquises par un régime enregistré ou détenues dans un tel régime.

## Parts des Fonds que vous détenez dans un compte non enregistré

Si vous détenez des parts d'un Fonds directement dans un compte non enregistré, nous vous enverrons un feuillet d'impôt chaque année, à la fin de mars. Il indique la part des distributions de revenu, des gains en capital nets réalisés et du remboursement de capital de l'année précédente qui vous revient de même que tous les crédits d'impôt permis. Le revenu comprend les dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables et le revenu étranger. Chaque Fonds a l'intention de faire les désignations appropriées de manière à ce que les dividendes imposables provenant de sociétés canadiennes imposables (y compris la majoration et le crédit d'impôt sur les dividendes applicables à ces dividendes) et les gains en capital réalisés nets distribués par le Fonds soient traités de la même manière entre vos mains aux fins de l'impôt. En outre, si un Fonds a payé une retenue d'impôt étranger, il peut faire une désignation afin de vous permettre de créditer cette retenue d'impôt de votre revenu imposable canadien. Vous devez inclure dans vos revenus annuels les revenus et les gains en capital indiqués sur le feuillet d'impôt. Cela s'applique que vos distributions aient été réinvesties dans des parts du Fonds ou qu'elles vous aient été versées au comptant. Si les distributions que vous recevez au cours d'une année dépassent votre part du revenu et des gains en capital nets réalisés du Fonds pour cette même année, vous recevrez un remboursement de capital. Vous ne payez généralement aucun impôt sur ce remboursement de capital; il viendra plutôt réduire le prix de base rajusté des parts que vous détenez dans le Fonds. Si le prix de base rajusté de vos parts devient inférieur à zéro, vous serez réputé avoir réalisé un gain en capital correspondant à ce montant négatif.

Lorsque vous souscrivez des parts d'un Fonds pour un compte non enregistré, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur le revenu et les gains en capital que le Fonds a gagnés avant que vous achetiez vos parts et dont il est tenu compte dans le prix de souscription des parts. Cette situation est particulièrement importante lorsque le Fonds distribue en décembre tout ce qu'il a encaissé pour l'ensemble de l'année. Il est donc important de considérer cet aspect fiscal lorsque vous souscrivez des parts d'un Fonds, particulièrement si vous envisagez de les souscrire en fin d'année.

Si vous faites racheter ou vendez des parts, vous réaliserez un gain en capital si le prix de rachat ou de vente est supérieur au prix de base rajusté des parts, après déduction des frais de rachat ou de vente de vos parts. Vous réaliserez une perte en capital si le prix de rachat ou de vente est inférieur au prix de base rajusté, après déduction des frais de rachat ou de vente de vos parts. La moitié d'un gain en capital est un gain en capital imposable et est généralement incluse dans le calcul de votre revenu, et la moitié d'une perte en capital constitue une perte en capital déductible et est généralement déduite des gains en capital imposables pour l'année. Si vous avez davantage de pertes en capital déductibles que de gains en capital imposables au cours d'une année, l'excédent peut généralement être reporté sur les trois années antérieures ou indéfiniment sur les années ultérieures et porté en déduction des gains en capital imposables dans ces autres années.



La conversion de parts d'une série d'un Fonds en parts d'une autre série du même Fonds n'entraînera aucun gain en capital ni aucune perte en capital. Toutefois, un rachat en vue d'effectuer un transfert d'un Fonds à un autre peut entraîner un gain en capital ou une perte en capital.

En règle générale, le prix de base rajusté de vos parts d'une série de parts d'un Fonds correspond à votre placement initial et à tout placement ultérieur, majoré des distributions réinvesties, moins le prix de base rajusté des parts de la série que vous avez fait racheter et tout remboursement de capital par ailleurs reçu à l'égard des parts. Si vous avez acheté des parts à différents moments, vous aurez vraisemblablement payé différents prix. Le prix de base rajusté d'une part correspond habituellement à la moyenne du coût de toutes les parts que vous détenez dans le Fonds et il inclut les parts que vous avez acquises par le réinvestissement des distributions ou des dividendes.

Les frais de gestion payés par les porteurs de parts à l'égard des parts de série I et de série O ne seront pas déductibles aux fins de l'impôt.

Dans certains cas, les particuliers pourraient devoir payer un impôt minimum de remplacement sur les gains en capital ou les dividendes canadiens qu'ils reçoivent, y compris par l'intermédiaire des Fonds.

## **Fonds ayant un taux de rotation des titres en portefeuille élevé**

Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé, plus le Fonds est susceptible de réaliser des gains en capital ou des pertes en capital. Si un Fonds réalise, au cours d'une année d'imposition donnée, des gains en capital nets qui ne peuvent être compensés par des pertes, les gains vous seront le plus souvent versés et vous devrez en tenir compte dans le calcul de vos revenus aux fins de l'impôt. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation des titres en portefeuille élevé et le rendement d'un Fonds.

## **Dossier d'impôt**

Les Fonds transmettent chaque année aux porteurs de parts les renseignements fiscaux dont ils ont besoin pour remplir leurs déclarations de revenus. Les porteurs de parts qui sont des particuliers devraient prendre note du coût initial ainsi que de tous les frais de souscription de leurs parts et de toutes les distributions réinvesties afin que tout gain ou toute perte en capital découlant d'un rachat ou d'une autre forme de disposition puisse être calculé avec exactitude aux fins de l'impôt.

## **Quels sont vos droits?**

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'un OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent être exercées dans des délais déterminés prescrits par les lois de la province ou du territoire pertinent.

Pour obtenir de plus amples renseignements, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire en question et on consultera éventuellement un avocat.

## Renseignements supplémentaires

### Meilleure communication des renseignements fiscaux

Aux termes de l'Accord intergouvernemental pour un meilleur échange de renseignements fiscaux en vertu de la Convention fiscale Canada-États-Unis conclu par le Canada et les États-Unis (l'« AIG »), et de la législation canadienne connexe, les Fonds et/ou les courtiers inscrits sont tenus de communiquer certains renseignements à l'égard des porteurs de parts qui sont des résidents des États-Unis et des citoyens des États-Unis (y compris des citoyens des États-Unis qui sont des résidents ou des citoyens du Canada) et d'autres personnes des États-Unis, au sens de l'AIG (à l'exclusion des régimes enregistrés comme les REER), à l'ARC. Il est prévu que l'ARC et l'Internal Revenue Service des États-Unis échangeront par la suite ces renseignements. Les Fonds s'efforceront de respecter les exigences imposées en vertu de l'AIG et de la législation canadienne connexe. Toutefois, si les Fonds ne peuvent pas satisfaire les exigences applicables, ils peuvent être assujettis à des retenues d'impôt américaines sur le produit brut et le revenu américains et certains produits bruts et revenus de source non américaine. Les Fonds peuvent aussi être assujettis à des pénalités en vertu de la législation fiscale canadienne. Toute retenue d'impôt américaine ou pénalité potentielle associée à un tel défaut de se conformer réduirait la valeur des actifs des Fonds.

En outre, pour satisfaire aux objectifs de la Norme commune de déclaration (la « NCD ») de l'Organisation de coopération et de développement économiques, les Fonds et/ou les courtiers inscrits sont tenus par la législation canadienne de recenser et de déclarer à l'ARC certains renseignements relatifs à certains porteurs de parts des Fonds (à l'exclusion des régimes enregistrés comme les REER) qui sont des résidents d'un pays autre que le Canada et les États-Unis. L'ARC devrait fournir ces renseignements aux autorités fiscales du pays concerné ayant adopté la NCD.

### Alliance stratégique avec Invesco Canada Ltée

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. (NEI) et Invesco Canada Ltée (Invesco) ont conclu une entente stratégique (l'« **entente stratégique** ») à l'égard de leur engagement réciproque envers le développement de produit, le soutien en matière de placement et la commercialisation visant certains FNB axés sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** ») élaborés conjointement au Canada, y compris des FNB existants et futurs d'Invesco (collectivement, les « **FNB d'Invesco** »). L'entente stratégique établit une relation stratégique contractuelle sans l'établissement d'une entité en coentreprise, aux termes de laquelle Invesco versera à NEI une somme fondée sur les actifs gérés des FNB d'Invesco.

À titre de contrepartie des services mutuels fournis aux termes de l'entente stratégique, il pourrait y avoir des arrangements commerciaux sous-jacents limités dans le cadre desquels NEI gagne des honoraires à l'égard de l'entente stratégique. Par exemple, certains Fonds de NEI peuvent détenir des parts de FNB d'Invesco à l'égard desquels NEI fournit également des services de sous-conseils en valeurs liés aux questions ESG. En ce qui a trait aux Fonds de NEI, lorsque de tels arrangements s'appliquent, ils seront indiqués à la rubrique pertinente de la partie B du présent prospectus simplifié.

Les Fonds de NEI sont examinés régulièrement. Par conséquent, les placements sous-jacents peuvent être modifiés de temps à autre comme le permettent les objectifs de placement d'un Fonds donné, à la suite de quoi des Fonds de NEI peuvent devenir assujettis aux modalités de l'entente stratégique ou en être exclus. Dans de telles circonstances, l'information pertinente dans la partie B sera mise à jour pour tenir compte des changements au moment du dépôt réglementaire subséquent.

## Dispenses et autorisations

Les Fonds ont obtenu les dispenses suivantes à l'égard de certaines restrictions prévues par le *Règlement 81-102 sur les organismes de fonds d'investissement* ou le *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif* :

## Placements dans les titres à revenu fixe de gouvernements étrangers

Aux termes d'une dispense, le Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI (et tout autre Fonds conforme aux modalités de la dispense) est autorisé à investir i) jusqu'à 35 % de la valeur liquidative du Fonds, au moment de l'opération, dans des titres de créance d'un émetteur, si ces titres sont émis ou entièrement garantis, quant au capital et à l'intérêt, par des organismes supranationaux ou des gouvernements autres que le gouvernement du Canada, le gouvernement d'un territoire du Canada ou le gouvernement des États-Unis d'Amérique et que Standard & Poor's a accordé une note de AAA à ces titres ou qu'ils ont obtenu une note équivalente d'une ou de plusieurs autres agences de notation désignées; ii) jusqu'à 20 % de la valeur liquidative du Fonds, au moment de l'opération, dans des titres de créance d'un émetteur, si ces titres sont émis ou entièrement garantis, quant au capital et à l'intérêt, par des organismes supranationaux ou des gouvernements autres que le gouvernement du Canada, le gouvernement d'un territoire du Canada ou le gouvernement des États-Unis d'Amérique et que Standard & Poor's a accordé une note de AA à ces titres ou qu'ils ont obtenu une note équivalente d'une ou de plusieurs autres agences de notation désignées (ces titres de créance sont collectivement appelés « titres de gouvernements étrangers »). Le Fonds n'investira dans des titres de gouvernements étrangers que s'ils sont négociés sur un marché établi et liquide et que leur acquisition est conforme à ses objectifs de placement fondamentaux.

### Dispense liée à la couverture au comptant

Aux termes d'une dispense, le Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI (et tout autre Fonds conforme aux modalités de la dispense) est autorisé à utiliser comme couverture un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent pour certaines opérations sur instruments dérivés visés. En particulier :

- a. quand le Fonds conclut ou conserve une position sur un swap lorsque le Fonds aurait droit à des paiements fixes aux termes du swap, le Fonds a le droit de détenir ce qui suit :
  - i. une couverture au comptant qui, avec la couverture constituée pour le swap et la valeur marchande du swap, est au moins égale, selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande, à l'exposition au marché sous-jacent du swap;
  - ii. un droit ou une obligation de conclure un swap compensatoire dont la quantité et la durée sont équivalentes et une couverture au comptant qui, avec la couverture constituée pour la position, est au moins égale au total de l'obligation du Fonds aux termes du swap moins celle du Fonds aux termes du swap compensatoire;
  - iii. une combinaison des positions mentionnées aux alinéas i) et ii) qui est suffisante, sans recourir à d'autres actifs du Fonds, pour que celui-ci puisse honorer les obligations du swap;
- b. quand le Fonds ouvre ou maintient une position acheteur sur un titre de participation assimilable à un titre de créance qui comporte une composante consistant en une position acheteur sur un contrat à terme de gré à gré, ou sur un contrat à terme standardisé ou un contrat à terme de gré à gré, le Fonds a le droit de détenir ce qui suit :
  - i. une couverture au comptant qui, avec la couverture constituée pour le dérivé visé et la valeur marchande du dérivé visé, est au moins égale, selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande, à l'exposition au marché sous-jacent du dérivé visé;
  - ii. un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent du contrat et la couverture au comptant qui, avec la couverture constituée pour la position, est au moins égale à l'excédent du prix du contrat sur le prix d'exercice du droit ou de l'obligation de vendre l'élément sous-jacent;
  - iii. une combinaison des positions mentionnées aux alinéas i) et ii) qui est suffisante, sans recourir à d'autres actifs du Fonds, pour que celui-ci puisse acquérir l'élément sous-jacent du contrat.

Le Fonds i) n'acquerra pas un titre de participation assimilable à un titre de créance qui comporte une composante consistant en une option ni une option; ii) n'acquerra pas ni ne vendra une option pour couvrir une position aux termes des sous-paragraphes 2.8 1) b), c), d), e) et f) du Règlement 81-102 si, par suite de l'acquisition ou de la vente de l'option, plus de 10 % de la valeur liquidative du Fonds constituent A) des titres de participation assimilables à des titres de créance acquis qui comportent une composante consistant en une

option ou des options acquises, dans chaque cas, que le Fonds détient à des fins autres que de couverture ou B) des options utilisées pour couvrir des positions aux termes des sous-paragraphes 2.8 1) b), c), d), e) et f) du Règlement 81-102.

## **Dispense liée à la concentration – Fannie Mae et Freddie Mac**

Le gestionnaire, au nom des Fonds, a obtenu une dispense qui permet aux Fonds d'investir plus de 10 % de leur actif net dans Fannie Mae et dans Freddie Mac, pourvu que les titres de créance émis ou garantis par Federal National Mortgage Association (« Fannie Mae ») ou par Federal Home Loan Mortgage Corporation (« Freddie Mac »), y compris les obligations et les titres adossés à des prêts hypothécaires, maintiennent une note équivalente à celle du gouvernement américain et une note au moins égale à la note minimale.

## **Dispense concernant la transmission des aperçus de fonds**

Le gestionnaire, au nom des Fonds, a obtenu une dispense de l'obligation de transmettre les aperçus de fonds au moment de la souscription avec la mise en œuvre du Programme d'échange automatique. Cette dispense comprend la dispense permettant l'inclusion de multiples séries (soit les séries A et P et les séries F et PF, respectivement) dans un seul document d'aperçu du fonds.

## **Dispense liée aux FNB - À effet de levier, inversés, d'or et d'argent et d'or et d'argent à effet de levier**

Le Fonds équilibré durable mondial NEI a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense pour investir dans les FNB suivants :

- des FNB qui tentent de procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice donné coté sur de nombreuses bourses (l'« indice sous-jacent » du FNB) selon un multiple pouvant atteindre 200 % ou selon l'inverse d'un multiple pouvant atteindre 200 % (les « FNB à effet de levier »);
- des FNB qui tentent de procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent selon l'inverse d'un multiple de 100 % (les « FNB inversés »);
- des FNB qui détiennent ou tentent de reproduire le rendement de l'or ou de l'argent ou des dérivés visés dont l'élément sous-jacent est l'or ou l'argent sans effet de levier (les « FNB d'or et d'argent ») (après le 1er janvier 2019, cette dispense ne s'applique généralement qu'aux FNB inscrits aux États-Unis);
- des FNB d'or et d'argent qui sont également des FNB à effet de levier, selon un multiple pouvant atteindre 200 % (les « FNB d'or et d'argent à effet de levier »).

(Les FNB décrits précédemment sont collectivement appelés les « FNB sous-jacents ».)

Le Fonds équilibré durable mondial NEI n'investira dans des FNB sous-jacents que si certaines conditions sont remplies, notamment les suivantes : i) le placement du Fonds dans les titres des FNB sous-jacents est conforme aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds; ii) le Fonds ne vend pas à découvert des titres des FNB sous-jacents; iii) les titres des FNB sous-jacents sont négociés à une bourse au Canada ou aux États-Unis; iv) les titres des FNB sous-jacents sont traités comme des dérivés visés aux fins de la partie 2 du Règlement 81-102; v) le Fonds n'acquiert pas de titres d'un FNB sous-jacent dans le cas où, par suite de cette acquisition, plus de 10 % de son actif net total, calculé selon la valeur marchande au moment de l'acquisition, serait constitué de titres des FNB sous-jacents; vi) le Fonds ne conclut pas d'opération dans le cas où, par suite de cette opération, plus de 20 % de son actif net total, calculé selon la valeur marchande au moment de l'opération, serait constitué de titres de FNB sous-jacents et de tous les titres vendus à découvert par le Fonds; vii) le Fonds n'acquiert pas de produits de l'or, de l'argent, du platine ou du palladium (individuellement, un

« métal précieux autorisé ») dans le cas où, par suite de cette acquisition, plus de 10 % de son actif net, calculé selon la valeur marchande au moment de l'acquisition, serait constitué de produits de métal précieux autorisé; et viii) le Fonds n'acquiert pas de produits de métal précieux autorisé dans le cas où, par suite de cette acquisition, la valeur marchande de son exposition au métal précieux autorisé serait supérieure à 10 % de son actif net.

## **Dispense liée aux FNB - Métaux précieux autorisés inscrits aux États-Unis**

Le gestionnaire, au nom des Fonds (y compris le Fonds équilibré durable mondial NEI), a obtenu une dispense qui permet à chaque Fonds d'investir dans des FNB (les « FNB de métaux précieux autorisés sous-jacents ») qui : a) sont négociés à une bourse aux États-Unis et dont les titres ne sont pas admissibles à titre de « parts indicelles » (soit des titres d'un émetteur dont la seule fonction est i) de détenir les titres qui sont compris dans un indice boursier donné largement diffusé, dans une proportion qui reflète, pour l'essentiel, leur poids dans cet indice; ou ii) d'effectuer des placements qui font en sorte que le rendement de l'émetteur imite le rendement de cet indice); et qui b) cherchent à obtenir des résultats quotidiens reproduisant le rendement quotidien d'un ou de plusieurs des métaux suivants : l'or, l'argent, le platine ou le palladium (les « métaux précieux autorisés »), sans facteur d'endettement, et/ou la valeur d'un dérivé visé dont la participation sous-jacente est un métal précieux autorisé, sans facteur d'endettement.

Les Fonds n'investiront dans des FNB de métaux précieux autorisés sous-jacents que si certaines conditions sont remplies, notamment : i) le Fonds investit dans les titres des FNB de métaux précieux autorisés sous-jacents conformément à l'objectif de placement fondamental du Fonds; ii) les titres des FNB de métaux précieux autorisés sous-jacents sont négociés à une bourse américaine; iii) chaque Fonds ne souscrit pas les titres d'un FNB de métaux précieux autorisés sous-jacents si, immédiatement après l'opération, plus de 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée à la valeur marchande au moment de l'opération, était composée de titres des FNB de métaux précieux autorisés sous-jacents; et iv) l'exposition de la valeur marchande du Fonds (directe ou indirecte, y compris par l'intermédiaire de FNB de métaux précieux autorisés sous-jacents ou de tout placement autorisé en vertu du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*) à toutes les marchandises physiques (dont l'or) ne dépasse pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée à la valeur marchande au moment de l'opération.

## **Dispense liée aux notations FundGrade**

Le gestionnaire, pour le compte des Fonds, a obtenu une dispense qui lui permet de mentionner les trophées FundGrade A+ et les notations FundGrade de Fundata Canada Inc. dans le cadre de ses communications publicitaires, sous réserve de conditions exigeant la communication d'information désignée, des exigences selon lesquelles les trophées FundGrade A+ mentionnés n'aient pas été décernés plus de 365 jours avant la date de la communication publicitaire et de certains calculs requis.

# Attestation des fonds, du gestionnaire et du promoteur

## Fonds de revenu fixe

Fonds du marché monétaire NEI  
Fonds d'obligations canadiennes NEI  
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI  
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI  
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI  
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI

## Fonds de répartition d'actifs/équilibrés

Portefeuille NEI rendement conservateur  
Portefeuille NEI rendement équilibré  
Fonds équilibré durable mondial NEI  
Fonds croissance et revenu NEI

---

## Fonds d'actions

Fonds de dividendes canadiens NEI  
Fonds d'actions canadiennes ER NEI  
Fonds d'actions canadiennes NEI  
Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI  
Fonds de dividendes américains NEI  
Fonds d'actions américaines ER NEI  
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI  
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI  
Fonds de dividendes mondial ER NEI  
Fonds de valeur mondial NEI  
Fonds d'actions mondiales ER NEI  
Fonds de croissance mondiale NEI  
Fonds leaders en environnement NEI  
Fonds d'infrastructure propre NEI  
Fonds d'actions internationales ER NEI  
Fonds des marchés émergents NEI

## Portefeuilles gérés

Portefeuille NEI ER Sélect revenu  
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance  
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré  
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu  
Portefeuille NEI ER Sélect croissance  
Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale  
Portefeuille NEI Impact conservateur  
Portefeuille NEI Impact équilibré  
Portefeuille NEI Impact croissance

## Portefeuilles privés

Portefeuille privé NEI revenu

Portefeuille privé NEI revenu et croissance

Portefeuille privé NEI équilibré

Portefeuille privé NEI croissance

---

## Mandats

Mandat NEI revenu fixe

Mandat NEI actions canadiennes

Mandat NEI actions mondiales

Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion

---

(les « Fonds »)

Le présent prospectus simplifié et les documents intégrés par renvoi à celui-ci révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et de chaque territoire du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Fait le 29 juin 2023

**Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., agissant par l'intermédiaire de son commandité, Placements NordOuest & Éthiques inc., à titre de fiduciaire, de gestionnaire et de promoteur des Fonds**

*"William Packham"*

---

William Packham  
Président et chef de la direction

*"Rodney Ancrum"*

---

Rodney Ancrum  
Vice-président principal, chef des Finances et  
chef de l'Administration

**Au nom du conseil d'administration de  
Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., agissant par l'intermédiaire de son commandité,  
Placements NordOuest & Éthiques inc., à titre de fiduciaire, de gestionnaire et de promoteur des  
Fonds**

*"Raymond Hori"*

---

Raymond Hori  
Administrateur

*"Yasmin Lalani"*

---

Yasmin Lalani  
Administratrice

# Attestation du placeur principal des Fonds

## Fonds de revenu fixe

Fonds du marché monétaire NEI  
Fonds d'obligations canadiennes NEI  
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI  
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI  
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI  
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI

## Fonds de répartition d'actifs/équilibrés

Portefeuille NEI rendement conservateur  
Portefeuille NEI rendement équilibré  
Fonds équilibré durable mondial NEI  
Fonds croissance et revenu NEI

---

## Fonds d'actions

Fonds de dividendes canadiens NEI  
Fonds d'actions canadiennes ER NEI  
Fonds d'actions canadiennes NEI  
Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI  
Fonds de dividendes américains NEI  
Fonds d'actions américaines ER NEI  
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI  
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI  
Fonds de dividendes mondial ER NEI  
Fonds de valeur mondial NEI  
Fonds d'actions mondiales ER NEI  
Fonds de croissance mondiale NEI  
Fonds leaders en environnement NEI  
Fonds d'infrastructure propre NEI  
Fonds d'actions internationales ER NEI  
Fonds des marchés émergents NEI

## Portefeuilles gérés

Portefeuille NEI ER Sélect revenu  
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance  
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré  
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu  
Portefeuille NEI ER Sélect croissance  
Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale  
Portefeuille NEI Impact conservateur  
Portefeuille NEI Impact équilibré  
Portefeuille NEI Impact croissance

---

## Portefeuilles privés

Portefeuille privé NEI revenu  
Portefeuille privé NEI revenu et croissance  
Portefeuille privé NEI équilibré  
Portefeuille privé NEI croissance

---



---

## Mandats

Mandat NEI revenu fixe

Mandat NEI actions mondiales

Mandat NEI actions canadiennes

Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion

---

(les « Fonds »)

Fait le 29 juin 2023

À notre connaissance, le présent prospectus simplifié et les documents intégrés par renvoi à celui-ci révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et de chaque territoire du Canada et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

AU NOM DE  
Gestion d'actif Credential inc.  
à titre de placeur principal des Fonds

*"William Packham"*

---

William Packham  
Président et chef de la direction

*"Rodney Ancrum"*

---

Rodney Ancrum  
Vice-président principal, chef des Finances et  
chef de l'Administration

---

## Partie B : Information précise sur chacun des Fonds décrits dans le présent prospectus

Des renseignements précis sur chacun des Fonds, y compris des détails au sujet de leurs objectifs, stratégies et risques de placement, figurent aux pages 74 à 242 du présent prospectus.

### Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?

Un organisme de placement collectif (un « OPC ») est un instrument de placement créé pour permettre la mise en commun de sommes provenant de personnes qui ont des objectifs de placement semblables. Ces personnes deviennent alors des porteurs de parts de l'OPC. Elles partagent le revenu et les charges de l'OPC ainsi que les gains et les pertes que ce dernier réalise sur ses placements. La valeur d'un placement dans un OPC est réalisée au moment du rachat des parts qu'on y détient. Lorsqu'un OPC offre plus d'une série de titres, le revenu, les frais, les gains et les pertes de l'OPC, attribués aux séries généralement au prorata de la valeur de chaque série à la date du calcul, sont répartis entre chaque série.

Un OPC peut posséder différents types de placements, tels que des actions, des titres de créance, des sommes au comptant et des dérivés, selon ses objectifs de placement. La valeur de ces placements varie de jour en jour selon l'évolution des taux d'intérêt, du marché, des entreprises et de la conjoncture économique, autant de facteurs parmi d'autres qui ont une incidence variable sur les OPC. Par exemple, les fluctuations des marchés boursiers en général auront une incidence directe sur les OPC qui investissent dans des titres de capitaux propres, alors qu'elles ne toucheraient pas aussi directement ceux qui n'investissent que dans des titres de créances. La valeur d'un OPC peut fluctuer et la valeur de votre placement au rachat peut être inférieure ou supérieure à la valeur de votre placement à la souscription.

Les objectifs et les stratégies de placement précis des Fonds sont décrits séparément à la rubrique « *Quels types de placements le Fonds fait-il?* », qui figure à la partie B du présent prospectus.

Nous ne garantissons pas que vous serez en mesure de recouvrer le plein montant de votre placement initial dans l'un ou l'autre des Fonds. À la différence des comptes de banque et des CPG, les parts d'un OPC ne sont pas garanties par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental que ce soit.

### Investissement responsable

Le gestionnaire définit l'investissement responsable comme étant une démarche d'investissement qui intègre l'analyse du rendement de l'entreprise au moyen de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans le processus de prise de décisions en matière de placement dans l'objectif de générer une valeur durable pour les investisseurs, pour les autres parties prenantes de l'entreprise et pour la société. Le gestionnaire met en œuvre cette démarche dans le cadre d'un programme d'investissement responsable comportant l'éventail d'activités suivant : un contrôle d'exclusion, une évaluation des critères ESG, l'intégration des facteurs ESG, l'investissement thématique et l'investissement d'impact, l'actionnariat actif, l'évaluation du risque de médiatisation, le travail touchant les politiques publiques ainsi que la recherche, chacune de ces activités étant définie plus en détail ci-après.

- **Contrôle d'exclusion** : Certains Fonds chercheront à exclure les sociétés tirant des revenus directs de la production ou de la distribution d'armes controversées, ce qui comprend les armes à sous-munitions, les mines terrestres antipersonnel, les armes biologiques et chimiques et les armes nucléaires. Ces Fonds chercheront également à exclure les sociétés tirant des revenus directs de la fabrication d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil et les sociétés participant à la production de tabac.

Une exclusion responsable additionnelle est appliquée à tous les Fonds dont le nom comporte la mention « ER » ou qui stipulent expressément dans leurs objectifs ou leurs stratégies de placement figurant à la partie B du présent prospectus qu'ils appliqueront des composantes de la démarche responsable du gestionnaire en matière d'investissement. Les sociétés comprises dans ces Fonds qui tirent une partie importante de leurs revenus (définis par le gestionnaire) de l'un ou l'autre des secteurs suivants désignés par le gestionnaire sont exclues : la distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac, l'énergie nucléaire, les paris et la distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil. Le processus de contrôle d'exclusion précis utilisé peut varier d'un Fonds à l'autre. Des exceptions aux contrôles des exclusions à l'égard de l'énergie nucléaire sont expliquées dans la politique d'investissement responsable de NEI.

Le contrôle d'exclusion ne s'applique pas aux fonds tiers, ainsi qu'aux dérivés, puisque le gestionnaire ne dispose pas du plein pouvoir discrétionnaire pour gérer de tels titres.

- **Évaluations des critères ESG** : Le gestionnaire et/ou le ou les gestionnaires de portefeuille ou le ou les sous-conseillers en valeurs des Fonds examinent les efforts déployés par les sociétés à l'égard des questions ESG en effectuant des évaluations exclusives des critères ESG des sociétés afin de déterminer les avoirs autorisés aux fins d'inclusion dans certains Fonds et de s'assurer que ces sociétés prennent des mesures significatives pour gérer les risques ESG auxquels elles sont exposées.
- **Intégration des facteurs ESG** : Pour certains Fonds, des facteurs ESG tels que ceux présentés ci-après et dans le tableau 1 sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement.
  - **Facteurs environnementaux** : Les facteurs environnementaux peuvent avoir une incidence sur l'exploitation et la valeur d'un placement, particulièrement dans des secteurs qui dépendent de la présence ou de l'utilisation de ressources naturelles. Les sociétés doivent comprendre les risques environnementaux et avoir une stratégie d'affaires appropriée pour les gérer. Les changements climatiques sont un facteur environnemental qui peut avoir une incidence financière importante à court terme ou à long terme, présentant soit un risque ou une occasion, en raison de facteurs physiques et climatiques de transition.
  - **Facteurs sociaux** : Lorsqu'une entreprise gère ses relations, diverses parties prenantes doivent être prises en compte, notamment les employés, les collectivités, les consommateurs, les fournisseurs et les clients, afin d'éviter les risques d'atteinte à sa réputation et les risques opérationnels auxquels leur entreprise est exposée. Les sociétés devraient défendre activement les droits fondamentaux de la personne, y compris la santé et la sécurité de leurs effectifs, et elles devraient travailler proactivement en vue de prévenir le travail forcé, le travail des enfants ou toute autre violation des droits de la personne au sein de leurs chaînes d'approvisionnement.
  - **Facteur de gouvernance** : L'efficacité des structures de gouvernance peut avoir une incidence sur le rendement financier à long terme d'une société. Un conseil d'administration indépendant compétent et diversifié, une gestion rigoureuse des risques, des pratiques de rémunération des membres de la haute direction bien conçues et une gouvernance d'entreprise solide devraient soutenir la croissance à long terme d'une société.

S'il y a lieu, les facteurs ESG concordent avec les cadres et les pratiques exemplaires mondiaux. Par exemple, les facteurs de changement climatique correspondent de façon générale aux quatre piliers du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les mesures et cibles. Les attentes en matière de droits de la personne sont fondées sur les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies, qui portent sur des facteurs comme les politiques en matière de droits de la personne, la mobilisation des parties prenantes et la vérification diligente. Les facteurs de gouvernance concordent généralement avec les lignes directrices sur les pratiques exemplaires en matière de gouvernance, comme les lignes directrices de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance relatives à la mise en place de conseils d'administration performants publiées sous le titre *Building High-Performance Boards* et les principes mondiaux en matière de gouvernance de l'International Corporate Governance Network publiés sous le titre *Global Governance Principles*.

Le tableau 1 ci-après énumère certains facteurs ESG pris en compte. Les facteurs sont identifiés et évalués en fonction d'une évaluation des risques importants propre à l'exposition sectorielle d'une société et examinés au

niveau de la société visée. L'évaluation du facteur ESG peut suivre une approche quantitative ou qualitative. La pondération du facteur ESG variera d'un secteur à l'autre en fonction de l'importance évaluée du facteur pour ce secteur. Par exemple, le rendement par rapport au facteur des changements climatiques (et aux mesures connexes) pourrait être assorti d'une pondération plus élevée pour une société du secteur énergétique que pour une société du secteur technologique.

**Tableau 1 : Exemples de facteurs ESG**

Facteurs environnementaux	Facteurs sociaux	Facteurs de gouvernance
Biodiversité	Protection des données	Structure du conseil
Changements climatiques	Droits numériques	Corruption
Gestion des déchets	Diversité et inclusion	Cybersécurité
Gestion de l'eau	Inclusion financière	Rémunération de la haute direction
	Santé et sécurité	Droits des actionnaires
	Droits de la personne	
	Inclusion des autochtones et réconciliation avec ceux-ci	
	Normes du travail	
	Équité salariale	

- Investissement thématique et investissement d'impact** : Certains Fonds peuvent également employer de l'investissement thématique axé sur des thèmes de durabilité et/ou des stratégies d'investissement d'impact. Les stratégies d'investissement sous le thème de la durabilité sont axées sur des thèmes ESG particuliers liés aux changements structurels et aux tendances à long terme. L'investissement d'impact vise à générer des répercussions positives et mesurables sur les plans environnemental ou social en plus des rendements sur les placements.

**Tableau 2 : Répartition des activités du programme d'investissement responsable par Fonds**

Fonds	Contrôle	Évaluations des critères ESG	Intégration des facteurs ESG	Investissement thématique et investissement d'impact
Fonds du marché monétaire NEI	✓			
Fonds d'obligations canadiennes NEI	✓	✓	✓	
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI	✓	✓	✓	✓
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI	✓	✓	✓	✓
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI	✓	✓	✓	
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI	✓	✓	✓	
Portefeuille NEI rendement conservateur	✓	✓	✓	✓
Portefeuille NEI rendement équilibré	✓	✓	✓	✓
Fonds équilibré durable mondial NEI	✓	✓	✓	✓
Fonds croissance et revenu NEI	✓	✓	✓	

Fonds	Contrôle d'exclusion	Évaluations des critères ESG	Intégration des facteurs ESG	Investissement thématique et investissement d'impact
Fonds de dividendes canadiens NEI	✓	✓	✓	
Fonds d'actions canadiennes ER NEI	✓	✓	✓	
Fonds d'actions canadiennes NEI	✓	✓	✓	
Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI	✓	✓	✓	
Fonds de dividendes américains NEI	✓	✓	✓	
Fonds d'actions américaines ER NEI	✓	✓	✓	
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI	✓	✓	✓	
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI	✓	✓	✓	
Fonds de dividendes mondial ER NEI	✓	✓	✓	
Fonds de valeur mondial NEI	✓	✓	✓	
Fonds d'actions mondiales ER NEI	✓	✓	✓	
Fonds de croissance mondiale NEI	✓	✓	✓	
Fonds leaders en environnement NEI	✓	✓	✓	✓
Fonds d'infrastructure propre NEI	✓	✓	✓	✓
Fonds d'actions internationales ER NEI	✓	✓	✓	
Fonds des marchés émergents NEI	✓	✓	✓	
Portefeuille NEI ER Sélect revenu	✓	✓	✓	
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	✓	✓	✓	
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	✓	✓	✓	
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	✓	✓	✓	
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	✓	✓	✓	
Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale	✓	✓	✓	
Portefeuille NEI Impact conservateur	✓	✓	✓	✓
Portefeuille NEI Impact équilibré	✓	✓	✓	✓

Fonds	Contrôle d'exclusion	Évaluations des critères ESG	Intégration des facteurs ESG	Investissement thématique et investissement d'impact
Portefeuille NEI Impact croissance	✓	✓	✓	✓
Portefeuille privé NEI revenu*	✓			
Portefeuille privé NEI revenu et croissance *	✓			
Portefeuille privé NEI équilibré *	✓			
Portefeuille privé NEI croissance*	✓			
Mandat NEI revenu fixe	✓			
Mandat NEI actions canadiennes	✓			
Mandat NEI actions mondiales	✓			

\*Le contrôle d'exclusion ne s'applique pas aux parts du Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion détenues dans les Portefeuilles privés NEI.

Les activités d'investissement responsable suivantes s'appliquent de façon générale à tous les Fonds de NEI, bien que chaque activité puisse varier sur le plan de son applicabilité. Par exemple, le vote par procuration axé sur les questions d'ESG ne serait pas applicable aux Fonds qui détiennent exclusivement des placements ne conférant pas de droit de vote comme les titres du marché monétaire et les titres de créance.

- **Actionnariat actif** : Le gestionnaire utilise ses droits et sa situation de propriété pour influencer la stratégie d'entreprise en ce qui a trait aux enjeux ESG importants dans l'objectif de guider les sociétés dont les titres sont détenus dans les Fonds du gestionnaire vers la création de valeur durable pour toutes les parties prenantes. Trois activités clés composent le programme d'actionnariat actif du gestionnaire : le vote par procuration axé sur les critères ESG, le dialogue d'entreprise et les résolutions d'actionnaire.
  - Vote par procuration axé sur les critères ESG : Le gestionnaire prend au sérieux sa responsabilité, en tant qu'investisseur, de voter aux assemblées générales annuelles et aux assemblées extraordinaires des sociétés dont les titres sont détenus dans les Fonds du gestionnaire. Le gestionnaire est doté d'employés chargés de superviser le déroulement de son vote par procuration et les décisions sont fondées sur les lignes directrices exclusives du gestionnaire pour les marchés nord-américains. Le gestionnaire utilise également les lignes directrices ESG de son conseiller en matière de vote par procuration sur les marchés internationaux afin de prendre en compte les pratiques exemplaires locales.
  - Dialogue d'entreprise : Le gestionnaire peut aussi avoir recours aux droits spéciaux associés au statut d'actionnaire pour entamer des dialogues avec les sociétés, aviser ces sociétés des risques ESG, proposer des solutions aux défis ESG auxquels elles sont confrontées et les encourager à améliorer leur rendement ESG. Lorsque le dialogue d'entreprise ne permet pas de faire avancer un problème spécifique auquel une société est confrontée, le gestionnaire pourra demander l'avis d'autres actionnaires en déposant une proposition d'actionnaire à inclure dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction et à la soumettre au vote de l'assemblée générale annuelle de la société. Les décisions soumises au vote du gestionnaire visent à favoriser de saines pratiques de gouvernance et à appuyer les propositions qui, de l'avis du gestionnaire, sont susceptibles de contribuer à la création de valeur durable à long terme pour toutes les parties prenantes et de procurer des rendements rajustés en fonction du risque plus élevés pour les actionnaires.
  - Résolutions d'actionnaire : Lorsque le dialogue d'entreprise et le vote par procuration ne suffisent pas à modifier l'orientation de la direction sur des enjeux sérieux, le gestionnaire peut déposer une résolution d'actionnaire, souvent en collaboration avec d'autres investisseurs. Une résolution d'actionnaire,

également appelée proposition d'actionnaire, est une résolution non contraignante soumise au vote à l'assemblée générale annuelle d'une société qui encourage la direction à prendre une mesure précise.

Le gestionnaire suit le progrès de ses activités de dialogue d'entreprise, de vote par procuration et de résolutions d'actionnaire et fournit une combinaison de renseignements sommaires et détaillés au sujet de ces activités chaque trimestre. Dans certains cas choisis, le gestionnaire donne une description de ses conversations avec les sociétés. À la fin de l'année civile, le gestionnaire évalue le succès de ses dialogues par rapport à deux mesures clés : la réactivité au sujet et l'issue du sujet. Le gestionnaire communique les résultats cumulatifs de cette évaluation dans ses déclarations annuelles.

- **Évaluation du risque de médiatisation** : Le gestionnaire surveille les avoirs détenus dans les Fonds de façon continue afin de repérer de nouvelles controverses et des risques ESG émergents. Ces risques sont identifiés grâce à la surveillance de la couverture médiatique et à l'utilisation de services de surveillance tiers. Si des risques importants sont découverts grâce à l'évaluation du risque de médiatisation, le gestionnaire établit si le risque peut être atténué au moyen de son programme d'actionnariat actif ou si le risque justifie un désinvestissement.
- **Travail touchant les politiques publiques** : Les politiques et les normes publiques ont une incidence sur les règles selon lesquelles toutes les sociétés doivent exercer leurs activités. Le gestionnaire peut entreprendre des activités dans ce domaine, comme participer aux consultations et soumettre des lettres de réponse, afin de promouvoir un changement à plus grande échelle, au-delà des sociétés individuelles, afin d'éliminer les obstacles à la divulgation et d'améliorer le rendement d'entreprise sur le plan de la durabilité dans le secteur d'activité.

**Recherche** : Le gestionnaire mène des recherches concernant divers enjeux relatifs à l'investissement responsable afin d'appuyer et d'affiner les évaluations d'entreprises, de même que les pratiques d'actionnariat actif et le travail touchant les politiques publiques. Cette recherche peut être communiquée publiquement pour faciliter la compréhension de l'investissement responsable par les sociétés, les investisseurs et les autres intervenants et pour les inciter à collaborer dans l'avancement de l'investissement responsable.

La démarche d'investissement responsable décrite ci-dessus est appliquée en totalité ou en partie à tous les Fonds de la gamme de produits du gestionnaire, à l'exception du Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la politique d'investissement responsable, aux priorités annuelles sur les mandats de la société, aux rapports d'actionnariat actif trimestriels et aux lignes directrices sur le vote par procuration et aux résultats de NEI, qui sont tous accessibles sur le site Web de NEI.

Le gestionnaire est signataire de l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM), qui appuie l'objectif de zéro émission de gaz à effet de serre nette d'ici 2050 ou avant. Les investisseurs peuvent en savoir plus sur l'engagement du gestionnaire dans le cadre de l'initiative NZAM au <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories/nei-investments/>.

## Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

Nous avons tous une tolérance différente au risque. Certaines personnes sont nettement plus prudentes que d'autres lorsqu'elles prennent des décisions de placement. Il est important de tenir compte de votre propre seuil de tolérance ainsi que du risque auquel vous êtes prêt à vous exposer pour atteindre vos objectifs financiers. De plus, vous devriez examiner attentivement avec votre conseiller financier vos besoins et vos objectifs particuliers en matière de placement afin de déterminer le niveau de risque qui vous convient le mieux compte tenu de vos placements en général, ainsi que la mesure dans laquelle le Fonds, et d'autres OPC, vous permettraient de respecter ce niveau.

Les risques associés à un placement dans un OPC sont les risques associés aux titres dans lesquels ce dernier investit. Ces risques sont ci-après décrits. **Dans la mesure où il investit dans des fonds sous-jacents, le Fonds est exposé aux mêmes risques que les fonds sous-jacents. Par conséquent, tout renvoi à un Fonds dans la présente rubrique renvoie également aux fonds sous-jacents dans lesquels un Fonds**

**peut investir.** Les risques précis applicables à chaque Fonds sont décrits séparément à la rubrique « Quels types de placements le Fonds fait-il? », qui figure à la partie B du présent prospectus.

## **Risque lié à la répartition de l'actif**

Les Fonds qui ont recours à une structure de « fonds de fonds » répartissent leur actif entre les fonds sous-jacents afin de s'assurer, pour chaque Fonds, d'une répartition optimale selon les catégories d'actifs, les styles de placement, les secteurs géographiques et les capitalisations boursières. Les Fonds équilibrés utilisent une stratégie de répartition de l'actif semblable au moyen de placements directs dans des catégories d'actifs sous-jacentes. Rien ne garantit qu'un Fonds répartira son actif avec succès. De même, rien ne garantit que la répartition de l'actif n'entraînera pas de pertes.

## **Risque lié à l'érosion du capital**

Lorsque les marchés sont à la baisse, la valeur liquidative d'un Fonds peut décliner. Si les distributions fixes d'un Fonds ou d'une série dépassent le bénéfice net et les gains en capital réalisés du Fonds ou de la série, les distributions peuvent être composées en totalité ou en partie d'un remboursement de capital, ce qui pourrait diminuer la capacité de générer ultérieurement des gains.

## **Risque lié aux marchandises**

Certains Fonds peuvent investir dans l'or, l'argent, le platine ou le palladium ou dans des certificats de métaux précieux autorisés (des « métaux précieux autorisés »), ou dans des fonds sous-jacents, dont des fonds négociés en bourse, qui investissent notamment dans les métaux précieux autorisés.

Les OPC qui investissent dans les métaux précieux autorisés seront touchés par les variations du prix des marchandises. Ces prix sont en général cycliques et peuvent fluctuer énormément dans une courte période en raison de l'offre et de la demande, de la spéculation, des mesures gouvernementales et réglementaires, de facteurs politiques et monétaires internationaux ainsi que d'autres facteurs macroéconomiques.

Les achats directs de métaux précieux autorisés peuvent entraîner des frais de garde et des coûts des opérations plus élevés que ceux associés à d'autres placements. Les métaux précieux autorisés ne procurent habituellement pas un flux de rentrées. Un Fonds ne tirera un revenu de ces placements que dans la mesure où ils sont vendus à un prix supérieur à leur coût.

De plus, les OPC qui investissent dans des sociétés qui exercent leurs activités dans les secteurs de l'énergie ou des ressources naturelles, comme l'or, l'argent, le platine, le pétrole et le gaz, ou d'autres secteurs axés sur les marchandises seront touchés par les variations du prix des marchandises, qui peuvent accuser d'importantes fluctuations pendant de courtes périodes.

## **Risque lié à la concentration**

Lorsque les titres qu'un OPC détient dans un même émetteur dépassent 10 % de l'actif du Fonds, la liquidité et la diversification du Fonds risquent de se détériorer. En outre, lorsque le Fonds détient des placements importants dans un nombre restreint de sociétés, les fluctuations de la valeur des titres de ces sociétés risquent d'accroître la volatilité de la valeur liquidative du Fonds.

## **Risque de crédit**

La valeur des titres à revenu fixe dépend en partie de la capacité perçue de l'État ou de la société qui émet les titres à verser les intérêts et à rembourser les placements initiaux. Les titres émis par les émetteurs qui ont une faible cote de crédit sont assortis d'un risque de crédit plus élevé que ceux qui sont émis par les émetteurs dont la cote de crédit est élevée.



## Risque de change

La valeur des titres libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien est influencée par la fluctuation de la valeur du dollar canadien par rapport à la valeur de la monnaie dans laquelle le titre est libellé.

## Risque lié à la cybersécurité

En raison de l'utilisation accrue de technologies comme Internet pour faire des affaires, le gestionnaire et chaque Fonds sont, potentiellement, devenus plus exposés à certains risques liés à l'exploitation et à la sécurité de l'information découlant de violations de la cybersécurité. En règle générale, une violation de la cybersécurité peut résulter d'une attaque délibérée ou d'un événement fortuit et peut provenir de sources externes ou internes. Les violations de la cybersécurité peuvent prendre la forme, entre autres, d'une infection par un virus informatique ou par un autre programme malveillant ou d'un accès non autorisé aux systèmes, réseaux et dispositifs d'information numérique du gestionnaire ou d'un Fonds, par piratage ou par un autre moyen, dans tous les cas en vue de détourner des actifs ou de l'information sensible (par exemple, de l'information personnelle sur un porteur de parts), de corrompre des données ou de causer des interruptions ou des défaillances opérationnelles touchant l'infrastructure physique ou les systèmes d'exploitation auxquels se fie le gestionnaire ou un Fonds. Les risques liés à la cybersécurité comprennent également les risques posés par des pertes de service découlant d'une attaque externe ne nécessitant pas un accès non autorisé aux systèmes, aux réseaux ou aux dispositifs du gestionnaire ou d'un Fonds. Une telle violation de la cybersécurité ou de telles pertes de service pourraient se traduire, pour le gestionnaire ou un Fonds, par la perte de renseignements exclusifs, la corruption de données ou une perte de capacité d'exploitation, lesquelles pourraient faire en sorte que le gestionnaire ou le Fonds subisse des sanctions prévues par la réglementation, des dommages à sa réputation ou une perte financière ou qu'il ait à engager des frais liés à la conformité supplémentaires en raison des mesures correctives qu'il doit prendre. Les Fonds et le gestionnaire ont préparé des plans de continuité de l'exploitation et mis en place des systèmes de gestion des risques afin de prévenir des attaques visant la cybersécurité ou d'en réduire les conséquences, et ont aussi souscrit une assurance contre les risques liés à la cybersécurité, mais il existe des limites inhérentes à de tels plans ou systèmes en raison notamment de la nature en constante évolution de la technologie et des tactiques utilisées pour effectuer des cyberattaques. De plus, il est possible que certains risques n'aient pas été détectés ou pris en compte. De telles attaques pourraient avoir une incidence défavorable sur le Fonds et ses porteurs de parts.

De plus, des défaillances ou des violations touchant les fournisseurs de services externes du gestionnaire ou des Fonds (ce qui comprend le sous-conseiller en valeurs, l'agent des transferts, le dépositaire, les administrateurs ou tout autre intermédiaire financier d'un Fonds) pourraient interrompre les activités d'exploitation des fournisseurs de services et du gestionnaire ou du Fonds. Ces interruptions pourraient se traduire par des pertes financières, par l'incapacité des porteurs de parts du Fonds d'effectuer des opérations auprès du Fonds et l'incapacité du Fonds de traiter des opérations, par l'incapacité du Fonds de calculer sa valeur liquidative, par des violations des lois, des règles et des règlements applicables, notamment ceux en matière de protection des renseignements personnels, par des amendes ou des sanctions prévues par la réglementation, par des dommages à la réputation ainsi que par des remboursements ou d'autres frais compensatoires ou frais liés à la conformité supplémentaires engagés pour prendre des mesures correctives. Un Fonds et ses porteurs de parts pourraient subir des conséquences négatives de telles violations de la cybersécurité, et rien ne garantit qu'à l'avenir le Fonds ne subira pas de pertes découlant d'une attaque ou d'une autre forme de violation de la sécurité de l'information touchant le gestionnaire ou les fournisseurs de services externes du Fonds, d'autant plus que le gestionnaire et le Fonds ne peuvent exercer aucun contrôle sur les plans et systèmes en matière de cybersécurité mis en place par ces fournisseurs de services.

Les risques liés à la cybersécurité peuvent également concerner les émetteurs des titres dans lesquels un Fonds investit et faire en sorte que les placements du Fonds dans ces émetteurs perdent de la valeur.

## Risque lié aux dérivés

Les lois sur les valeurs mobilières prescrivent des limites quant au montant et aux types de dérivés que peuvent détenir des OPC. En général, ces limites dépendent de la question de savoir si le dérivé est utilisé à des fins de couverture (dans le but de réduire le risque de portefeuille ou de marché) ou à des fins autres que de

couverture (dans le but d'améliorer le rendement). Dans un cas comme dans l'autre, les dérivés comportent des risques tels qu'ils sont exposés ci-après. Parmi les exemples de dérivés, on trouve les options, les contrats à terme standardisés, les swaps et les contrats à terme de gré à gré, décrits ci-après :

- **Options** : Une option confère au porteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter un élément d'actif auprès d'une autre partie ou de lui vendre un élément d'actif à un prix établi pendant une période déterminée. Une option d'achat donne au porteur le droit d'acheter; une option de vente lui donne le droit de vendre. La fluctuation de la valeur de l'actif sous-jacent au cours de la durée de l'option a une incidence sur la valeur de l'option. L'autre partie au contrat reçoit généralement un paiement au comptant (une prime) pour avoir accepté de fournir l'option.
- **Contrats à terme de gré à gré** : Dans un contrat à terme de gré à gré, l'investisseur conclut un contrat d'achat ou de vente d'un élément d'actif, comme un titre ou une monnaie, à un prix convenu et à une date ultérieure.
- **Contrats à terme standardisés** : Les contrats à terme standardisés fonctionnent généralement de la même manière que les contrats à terme de gré à gré, sauf que les contrats à terme standardisés sont négociés en bourse.
- **Swaps** : Un swap est un engagement d'échanger un ensemble de paiements contre un autre ensemble de paiements. Les paiements effectués par les deux parties sont fondés sur une somme sous-jacente convenue.

**Stratégies autres que de couverture** – Bien que les dérivés utilisés à des fins autres que de couverture puissent offrir la possibilité d'un rendement accru, comme en tirant parti de coûts des opérations inférieurs à ceux qui seraient par ailleurs exigés dans le cas de placements directs, ils peuvent également exposer le Fonds à un risque. En plus des risques décrits ci-après, il se pourrait que le titre ou le placement sous-jacent sur lequel repose le dérivé, et le dérivé lui-même, n'obtienne pas le rendement prévu. Dans un tel cas, le Fonds pourrait perdre de l'argent sur ses placements.

**Stratégies de couverture** – Un Fonds peut utiliser une stratégie de couverture afin de réduire le risque global lié à son portefeuille ou à une ou plusieurs positions dans son portefeuille, comme les monnaies, les marchés étrangers ou des titres en particulier. Toutefois, rien ne garantit que les opérations de couverture d'un Fonds seront efficaces. Il peut y avoir une corrélation historique imparfaite entre les changements dans la valeur marchande du placement ou de l'attribut du placement faisant l'objet de la couverture et l'instrument servant de couverture au placement ou à l'attribut, et toute corrélation historique peut ne pas se poursuivre pendant la période au cours de laquelle la couverture est en place. Elle peut aussi empêcher la réalisation d'un gain si la valeur du placement faisant l'objet de la couverture augmente. En outre, la couverture peut également se révéler dispendieuse ou difficile à mettre en œuvre.

Que les dérivés soient utilisés dans des stratégies de couverture ou des stratégies autres que de couverture, rien ne garantit qu'un marché boursier ou qu'un marché hors cote liquide existera pour permettre à un OPC de réaliser ses profits ou de limiter ses pertes en liquidant ses positions. Un Fonds est exposé au risque de crédit que la contrepartie (que ce soit une chambre de compensation dans le cas d'un instrument négocié à une bourse ou un tiers dans le cas d'un instrument négocié hors bourse) soit incapable de respecter ses obligations. En outre, un Fonds risque de perdre ses dépôts de marge si un courtier avec lequel il a une position ouverte sur un dérivé fait faillite. Les dérivés négociés sur les marchés étrangers peuvent être moins liquides et présenter un risque de crédit plus grand que des instruments comparables négociés sur les marchés de l'Amérique du Nord. Les limites quotidiennes de négociation que les bourses imposent sur les dérivés négociés en bourse peuvent aussi avoir une incidence sur la capacité d'un Fonds à liquider ses positions.

## Risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG

Certains Fonds peuvent avoir des objectifs de placement fondamentaux basés sur certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (les « critères ESG »). D'autres Fonds peuvent utiliser l'analyse des critères ESG comme composante de leurs stratégies de placement. Les critères ESG, comme toute autre mesure permettant d'évaluer les placements dans des titres, sont assujettis à l'incertitude, aux limites et au pouvoir discrétionnaire. Les méthodes et les stratégies relatives aux ESG peuvent limiter les types et le nombre d'occasions de placement offertes à un Fonds et, par conséquent, un Fonds peut ne pas prendre en considération un indice de référence ou le rendement de fonds comparables qui n'ont pas pour priorité les critères ESG.

De plus, un Fonds qui utilise un indice pour atteindre un objectif ou une stratégie de placement fondé sur les critères ESG ne sera généralement pas en mesure d'éliminer la possibilité qu'un indice soit exposé à des sociétés qui présentent des caractéristiques ESG négatives ou à des sociétés qui sont impliquées dans de sérieuses controverses ou qui participent dans une grande mesure à des activités commerciales spécifiques que certains pourraient considérer comme incompatibles avec une démarche de placement restrictive axée sur les critères ESG. Sous réserve des lois sur les valeurs mobilières applicables, la méthodologie des indices peut également changer à l'occasion pour quelque raison que ce soit, notamment en raison des changements apportés aux principes relatifs aux critères ESG en général.

Il convient également de souligner que les critères associés à l'investissement responsable, qui figurent à la page 74 du présent prospectus et qui sont décrits dans la Politique d'investissement responsable du gestionnaire exposent clairement nos plus hautes attentes en ce qui a trait au comportement d'entreprise. Toutefois, il se peut que ces attentes ne soient pas toujours satisfaites. Si le gestionnaire apprend qu'un gestionnaire de portefeuille ou un sous-conseiller en valeurs a investi dans une société susceptible d'exercer une activité qui ne respecte pas ses objectifs d'investissement responsable, ou qui pourrait négliger d'adopter des politiques ou des processus conformes à l'évaluation des risques ESG par le gestionnaire, il pourra conserver le placement et tenter d'exercer certaines pressions, que ce soit par activisme actionnarial ou par des dialogues avec la direction, en vue de modifier cette activité, même si le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller en valeurs décide de se dessaisir de ce placement.

## **Risque lié aux marchés émergents**

Dans les pays des marchés émergents, les marchés boursiers peuvent être plus petits que ceux des pays plus développés, de sorte qu'il pourrait être plus difficile de vendre des titres de manière à encaisser des bénéfices et à éviter les pertes. Les sociétés qui évoluent sur ces marchés peuvent avoir des gammes de produits, des marchés ou des ressources restreintes, ce qui complique leur évaluation. L'instabilité politique et la corruption éventuelle, de même que les normes peu rigoureuses de la réglementation des pratiques commerciales, accroissent les possibilités de fraudes et d'autres problèmes juridiques. Les placements dans des marchés émergents peuvent augmenter la volatilité d'un Fonds.

## **Risque lié aux fonds négociés en bourse**

Un Fonds peut investir dans des fonds négociés en bourse (un « FNB ») qui cherchent à procurer un rendement semblable à un indice de référence particulier, comme un indice boursier. Ces FNB peuvent ne pas obtenir le même rendement que leur indice de référence en raison des écarts entre les pondérations réelles des titres détenus dans le FNB par rapport aux pondérations dans l'indice de référence réel et en raison des frais d'exploitation et d'administration du FNB.

Les FNB qui sont négociés à une bourse sont exposés aux risques suivants, qui pourraient s'aggraver en période de volatilité des marchés : i) les titres d'un FNB pourraient se négocier au-dessus ou au-dessous de leur valeur liquidative; ii) un marché de négociation active des titres d'un FNB pourrait ne pas être maintenu; iii) rien ne garantit que le FNB continuera de se conformer aux exigences d'inscription de la bourse.

De plus, certains Fonds ont obtenu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières afin de pouvoir investir dans certains FNB qui utilisent l'effet de levier pour tenter d'amplifier les rendements selon un multiple ou l'inverse d'un multiple de la référence. Les parts de ces FNB sont très spéculatives, comportent un degré élevé de risque et sont exposées à une volatilité accrue, puisque les FNB tentent d'atteindre un multiple ou l'inverse d'un multiple d'une référence.

## **Risque lié au sous-conseiller en valeurs étranger**

Certains Fonds ont des sous-conseillers en valeurs ou des gestionnaires de portefeuille établis à l'extérieur du Canada. Il pourrait être difficile de faire valoir des droits prévus par la loi contre ces sous-conseillers en valeurs parce qu'ils résident à l'extérieur du Canada ou que la totalité ou la quasi-totalité de leur actif se trouve à l'extérieur du Canada.

## Risque lié aux titres étrangers

La valeur des titres étrangers est tributaire de facteurs qui touchent d'autres titres semblables et elle peut aussi être tributaire d'autres facteurs, notamment l'absence de renseignements à jour, l'application de normes d'audit moins sévères et la liquidité moindre des marchés. De plus, différents facteurs à caractère financier, politique et social peuvent engendrer des risques qui ne se retrouvent pas habituellement dans les placements effectués au Canada.

## Risque lié aux fonds de fonds

Certains Fonds peuvent investir dans des titres de fonds sous-jacents, y compris des OPC gérés par le gestionnaire et d'autres OPC et FNB. Les proportions et types de fonds sous-jacents que détient un Fonds varieront en fonction des risques et de l'objectif de placement du Fonds. Aux termes des exigences des lois sur les valeurs mobilières applicables, aucun Fonds n'exercera les droits de vote rattachés aux titres qu'il détient dans un fonds sous-jacent que nous gérons ou que gèrent les membres de notre groupe et les personnes avec qui nous avons des liens. Toutefois, nous pouvons, à notre seule appréciation, prendre les mesures nécessaires pour que vous exerciez les droits de vote rattachés à votre quote-part de ces titres dans le fonds sous-jacent. Dans la mesure où le Fonds investit dans des fonds sous-jacents, il comporte les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

## Risque lié à la stratégie de placement indiciel

Les placements dans un Fonds qui suit un indice composé de titres (un « indice ») dans le cadre de ses objectifs de placement fondamentaux devraient être effectués en tenant compte du fait que l'indice applicable peut fluctuer en fonction de la situation financière des titres qui sont représentés dans cet indice, de la valeur des titres en général et d'autres facteurs.

Si les objectifs de placement d'un Fonds consistent à reproduire le rendement d'un indice applicable, le gestionnaire ne tentera généralement pas d'adopter des positions défensives sur des marchés en baisse, sauf dans certains cas où les composantes de l'indice sont réévaluées périodiquement et au besoin. Par conséquent, la situation financière défavorable d'un émetteur représenté dans un indice n'entraînera pas nécessairement l'élimination de l'exposition à ses titres, directe ou indirecte, à moins que les titres de cet émetteur ne soient retirés de l'indice applicable. Même si les titres d'un émetteur sont retirés de l'indice applicable, rien ne garantit que le Fonds sera en mesure de vendre ces titres ou de les vendre à un prix intéressant.

De plus, un placement dans un tel Fonds devrait être effectué en sachant que le Fonds ne reproduira pas exactement le rendement de l'indice applicable. Le rendement total généré par les titres détenus directement ou indirectement par le Fonds sera réduit des coûts des opérations (y compris les coûts des opérations engagés pour rajuster le solde réel des titres détenus par le Fonds) ainsi que de l'impôt (y compris les retenues d'impôt à la source) et des autres frais pris en charge par le Fonds, alors que ces coûts des opérations, cet impôt et ces frais ne sont généralement pas inclus dans le calcul du rendement de l'indice applicable.

En outre, lorsqu'il fonde ses décisions de placement sur un indice, le Fonds peut faire en sorte que soit investi dans un ou plusieurs émetteurs une plus grande partie de sa valeur liquidative qu'il n'est habituellement permis aux OPC, et cela peut avoir une incidence sur la liquidité et la diversification du Fonds, sa capacité de répondre aux demandes de rachat et sa volatilité. Se reporter à « Risque lié à la liquidité », « Risque lié à la concentration », « Risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres » et « Risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières ».

Un écart pourrait également survenir dans le suivi d'un Fonds par rapport à son indice applicable en raison de divers coûts des opérations, de différences temporelles à l'égard de mesures prises par l'entreprise (comme les fusions et scissions), d'ajustements des indices et d'autres écarts temporaires, ce qui pourrait également donner lieu à des écarts entre le rendement du Fonds et le rendement de l'indice applicable.

## Risque lié au fournisseur d'indices

Afin d'atteindre un objectif de placement fondé sur l'indice, un Fonds ou le gestionnaire peut retenir les services d'un tiers fournisseur d'indices. Par ailleurs, si le gestionnaire calcule ou maintient à jour lui-même un indice, il pourra retenir les services d'un ou de plusieurs de ces fournisseurs à titre d'agent chargé des calculs (un tiers agissant à titre de « fournisseur d'indices »). Rien ne garantit qu'un fournisseur d'indices établira, composera ou calculera avec exactitude un indice (ou un aspect de celui-ci). Le gestionnaire ou un fournisseur d'indices peut également appliquer des critères d'admissibilité aux titres composant un indice. Rien ne garantit que ces critères d'admissibilité seront appliqués avec exactitude ou de manière constante. Des erreurs relatives à la qualité, à l'exactitude et à l'exhaustivité des données peuvent survenir à l'occasion et ne pas être détectées ou corrigées pendant un certain temps. Par conséquent, les gains, les pertes ou les coûts associés aux erreurs du fournisseur d'indices pourraient être directement assumés par un Fonds et ses porteurs de parts.

Lorsqu'un Fonds cherche à reproduire un indice, si le fournisseur d'indices ne calcule ou ne maintient plus l'indice ou que la convention de licence relative à l'indice est résiliée, le gestionnaire peut résilier le Fonds pertinent moyennant un préavis, modifier l'objectif de placement ou chercher un indice de remplacement (sous réserve de toute approbation des porteurs de parts) ou un autre arrangement qui est dans l'intérêt des porteurs de parts du fonds pertinent que le gestionnaire juge approprié.

## Risque lié au secteur des infrastructures

Les sociétés exerçant des activités dans le secteur des infrastructures, notamment les entreprises de services publics et les sociétés engagées dans des projets d'infrastructures, peuvent être assujetties à divers risques susceptibles de nuire à leurs activités ou à leur exploitation, y compris : les coûts d'intérêt élevés en lien avec les programmes d'investissements liés à la construction; les niveaux d'endettement élevés; les ralentissements économiques; les incertitudes entourant les coûts de l'énergie; la capacité excédentaire; la difficulté à mobiliser des capitaux; les coûts associés aux modifications de la réglementation ou des politiques environnementales et gouvernementales; les modifications défavorables des lois fiscales; la concurrence accrue de la part d'autres fournisseurs de services; les développements technologiques en constante évolution; les tensions dans les relations de travail; et la corruption dans le cadre de projets financés par des deniers publics. Les actifs d'un émetteur dans le secteur des infrastructures peuvent ne pas être mobiliers. Si un événement nuisait de quelque façon que ce soit au rendement des actifs d'un émetteur dans le secteur des infrastructures dans le lieu géographique où il exploite ces actifs, son rendement pourrait en être touché de façon négative.

## Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt est le risque que la valeur des titres à revenu fixe et des autres instruments détenus directement ou indirectement par un Fonds baisse en raison d'une hausse des taux d'intérêt. Lorsque les taux d'intérêt nominaux augmentent, la valeur de certains titres à revenu fixe et d'autres instruments qu'un Fonds détient directement ou indirectement est susceptible de diminuer. Le taux d'intérêt nominal peut être décrit comme la somme d'un taux d'intérêt réel et d'un taux d'inflation prévu. Les titres à revenu fixe dont la durée est plus longue tendent à être plus sensibles à la fluctuation des taux d'intérêt, ce qui les rend habituellement plus volatils que les titres dont la durée est plus courte. La valeur des titres de participation et des autres titres à revenu variable peut également baisser en raison de la fluctuation des taux d'intérêt.

## Risque lié aux fiducies de placement

Un OPC peut investir dans des fiducies de placement immobilier, de redevances, de revenu et d'autres fiducies de placement, qui sont des moyens de placement sous forme de fiducies plutôt que de sociétés. Dans la mesure où des réclamations, qu'elles soient de nature contractuelle ou délictuelle ou qu'elles reposent sur une responsabilité fiscale ou une obligation prévue par la loi, présentées à l'encontre d'une fiducie de placement, ne peuvent être réglées par la fiducie, les investisseurs de la fiducie de placement, dont un Fonds qui peut avoir investi dans cette fiducie de placement, pourraient être tenus responsables de ces obligations. Les fiducies de placement cherchent généralement à atténuer ce risque dans le cas de contrats en incluant des dispositions dans ceux-ci indiquant que les obligations de la fiducie de placement ne lieront pas les investisseurs

personnellement. Toutefois, les fiducies de placement pourraient quand même être exposées aux réclamations en dommages-intérêts comme dans le cas de blessures corporelles et d'atteinte à l'environnement.

Certains territoires ont promulgué des lois pour protéger les personnes qui investissent dans des fiducies de placement contre cette responsabilité possible. Dans la plupart des cas, les personnes qui investissent dans des fiducies de placement canadiennes se sont vu conférer les mêmes droits que des actionnaires de sociétés canadiennes qui reçoivent la protection d'une responsabilité limitée obligatoire prévue par la loi dans certaines provinces. Toutefois, la mesure dans laquelle un Fonds risque d'être tenu d'exécuter les obligations des fiducies de placement dépend en fin de compte des lois locales des territoires où le Fonds investit dans les fiducies de placement.

## **Risque lié aux opérations importantes**

Lorsqu'une partie importante des parts d'un OPC est détenue par un porteur de parts, y compris un autre OPC, ce porteur de parts risque d'acheter ou de faire racheter un volume important de parts sur une courte période, ce qui peut rendre difficile la réalisation de la stratégie de placement de l'OPC et, par conséquent, avoir un effet négatif sur le rendement de son placement. L'OPC pourrait devoir acheter un nombre significatif de placements pour son portefeuille ou devoir en vendre un nombre significatif, à des prix moins avantageux qu'il pourrait obtenir s'il achetait un nombre inférieur de placements pour son portefeuille de titres ou s'il en vendait un nombre inférieur, et cette situation pourrait avoir une incidence défavorable sur l'OPC.

## **Risque lié à la législation**

Les autorités en valeurs mobilières, les autorités en fiscalité ou toute autre autorité peuvent apporter des modifications à la législation, aux règles et aux pratiques administratives. Ces modifications peuvent avoir une incidence défavorable sur la valeur d'un Fonds.

## **Risque lié à la liquidité**

Le risque lié à la liquidité est la possibilité qu'un OPC ne soit pas en mesure, lorsqu'il en a besoin, de convertir ses placements en argent comptant pour obtenir un montant qui, au minimum, correspond approximativement à la valeur des placements employée dans le calcul de la valeur liquidative du Fonds. En règle générale, la valeur des titres qui ne sont pas négociés régulièrement (moins liquides) est assujettie à une fluctuation plus importante et à d'éventuels retards dans la vente ou le règlement. De plus, dans un contexte de marchés volatils, des titres qui sont habituellement liquides pourraient subitement devenir illiquides.

## **Risque lié aux séries multiples**

Chaque série de parts d'un Fonds se verra imposer séparément les frais, dont les frais d'administration, qui lui sont spécifiquement attribuables. Toutefois, ces frais restent entièrement à la charge du Fonds et, par conséquent, lorsque l'actif d'une série donnée ne suffit pas pour couvrir ces frais, le reste de l'actif du Fonds est alors mis à contribution pour acquitter les frais excédentaires. Dans un tel cas, le prix par part des autres séries subit une baisse.

## **Risque de remboursement anticipé**

Certains titres à revenu fixe, y compris les titres adossés à des créances hypothécaires ou à d'autres actifs, peuvent être remboursés avant l'échéance. Si un remboursement anticipé est imprévu ou s'il survient plus rapidement que prévu, le titre à revenu fixe pourrait produire un revenu moindre et sa valeur pourrait diminuer. De plus, comme les émetteurs choisissent généralement de procéder à des remboursements par anticipation lorsque les taux d'intérêt baissent, l'OPC pourrait devoir réinvestir ces sommes dans des titres qui ont des taux plus faibles.

## **Risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres**

Certains Fonds peuvent conclure des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres. Aux termes d'une opération de mise en pension, un Fonds vend ses titres au comptant par l'intermédiaire d'un mandataire autorisé tout en prenant en charge l'obligation de racheter les mêmes titres au comptant (habituellement à un prix inférieur) à une date ultérieure. Aux termes d'une opération de prise en pension, un Fonds achète des titres au comptant tout en convenant de revendre les mêmes titres au comptant (habituellement à un prix supérieur) à une date ultérieure. Nous indiquons ci-après certains des risques liés à ces types d'opérations.

La contrepartie peut manquer aux obligations que la convention lui confère ou faire faillite, ce qui obligerait le Fonds à présenter une réclamation afin de récupérer son placement.

Le Fonds peut subir une perte si la valeur des titres vendus (aux termes d'une opération de mise en pension) augmente par rapport à la valeur des titres détenus en garantie par le Fonds.

Le Fonds peut subir une perte si la valeur des titres achetés (aux termes d'une opération de prise en pension) baisse en deçà du prix au comptant qu'il a payé à la contrepartie.

## **Risque lié au prêt de titres**

Un Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres en vue de dégager un revenu supplémentaire des titres qu'il détient en portefeuille. Si l'autre partie à l'opération devient insolvable ou ne peut respecter ses engagements, le Fonds pourra subir des pertes. De plus, le processus de prêt et de rappel de titres dans le portefeuille d'un Fonds pourrait nuire à la capacité du gestionnaire d'exercer avec succès les droits de vote rattachés à ces titres. Pour obtenir de plus amples renseignements à propos du prêt de titres, se reporter à la page 28.

## **Risque lié à la vente à découvert**

Étant donné que, dans le cadre d'une vente à découvert, un Fonds emprunte des titres auprès d'un prêteur et les vend sur le marché libre, le Fonds réalisera généralement un profit si les titres perdent de la valeur et subira une perte si les titres prennent de la valeur. Contrairement à un achat de titres, où la perte maximale ne peut dépasser le montant investi, il n'y a aucune limite au risque du Fonds dans le cas d'une vente à découvert. En outre, les titres prêtés dans le cadre de la vente à découvert peuvent être rappelés par le prêteur et des restrictions quant à la disponibilité des titres peuvent réduire la marge de manœuvre d'un Fonds dans le cadre de la vente à découvert.

## **Risque lié aux petites sociétés**

Les placements dans des sociétés plus petites et moins reconnues peuvent comporter des risques plus importants que les placements dans des sociétés de plus grande envergure et mieux établies. Les petites sociétés peuvent avoir des marchés plus restreints et des ressources financières plus modestes et leurs titres peuvent être plus sensibles à la fluctuation du marché.

## **Risque lié aux émetteurs**

La valeur de tous les titres augmente ou diminue en fonction des faits qui surviennent au sein des sociétés ou des États qui les émettent.

## Risque lié aux marchés boursiers

La valeur de la plupart des titres, surtout les titres de capitaux propres, fluctue en fonction de la conjoncture boursière. Celle-ci est tributaire des conditions générales de l'économie et du marché.

## Risque lié à la fiscalité

En règle générale, à l'exception des Mandats, les Fonds devraient à tout moment pertinent être admissibles ou réputés admissibles à titre de « fiducie de fonds commun de placement » en vertu de la Loi de l'impôt. À court terme, les Mandats ne seront pas admissibles à titre de « fiducie de fonds commun de placement » en vertu de la Loi de l'impôt. Chaque fois qu'un Fonds n'est pas une « fiducie de fonds commun de placement », les incidences fiscales indiquées à la rubrique « *incidences fiscales* » pourraient différer de façon importante. Par exemple, si un Fonds n'est pas une « fiducie de fonds commun de placement » au cours d'une année d'imposition donnée, il pourrait être assujéti à l'impôt minimum de remplacement ou à un impôt prévu à la partie XII.2 de la Loi de l'impôt, il ne serait pas admissible aux remboursements au titre des gains en capital et ses parts pourraient ne pas constituer un placement admissible pour les régimes enregistrés.

Si un Fonds connaît un « fait lié à la restriction de pertes », i) son exercice sera réputé se terminer aux fins de l'impôt et ii) il deviendra assujéti aux règles concernant la restriction de pertes généralement applicables aux sociétés qui font l'objet d'une acquisition de contrôle, notamment la règle prévoyant la réalisation réputée des pertes en capital non réalisées et les restrictions concernant la possibilité de reporter prospectivement les pertes. En règle générale, le Fonds sera assujéti à un fait lié à la restriction de pertes si une personne devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire » du Fonds ou si un groupe de personnes devient un « groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire » du Fonds, selon le sens donné à ces expressions dans les règles relatives aux personnes affiliées prévues par la Loi de l'impôt, avec les modifications nécessaires. En général, un bénéficiaire détenant une participation majoritaire d'un Fonds sera un bénéficiaire qui, avec les participations bénéficiaires des personnes et des sociétés de personnes auxquelles il est affilié, détient une participation de bénéficiaire dont la juste valeur marchande est supérieure à 50 % de la juste valeur marchande de toutes les participations dans le revenu ou le capital, respectivement, du Fonds. En règle générale, une personne est réputée ne pas devenir un bénéficiaire détenant une participation majoritaire et un groupe de personnes est réputé ne pas devenir un groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire d'un Fonds si le Fonds satisfait à certaines exigences en matière de placement et est admissible à titre de « fiducie de placement déterminée » en vertu des règles.

## Risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Le rendement d'un Fonds peut dépendre dans une large mesure de la fluctuation future des cours des titres et des autres placements. Au cours des dernières années, les marchés des valeurs mobilières ont été caractérisés par une grande volatilité et un caractère imprévisible. Le rendement des fonds peut être influencé, entre autres, par les taux d'intérêt, l'évolution des liens entre l'offre et la demande, les politiques et les programmes commerciaux, fiscaux, monétaires et de contrôle du change des gouvernements et les événements et politiques nationaux et internationaux. En outre, les événements imprévus et imprévisibles comme la guerre, une crise sanitaire généralisée ou une pandémie mondiale, le terrorisme et les risques géopolitiques connexes peuvent entraîner une volatilité accrue des marchés à court terme et avoir des effets défavorables à long terme sur l'économie mondiale et les marchés en général. Par exemple, une pandémie mondiale pourrait provoquer la volatilité des marchés financiers mondiaux, entraînant d'importantes perturbations de l'activité commerciale mondiale et menaçant de causer un ou plusieurs ralentissements de l'économie mondiale. L'incidence d'une pandémie mondiale pourrait être de longue durée et pourrait avoir un effet défavorable sur un Fonds. Les effets d'événements perturbateurs imprévus similaires pourraient avoir une incidence sur l'économie et les marchés des valeurs mobilières des pays qui ne peuvent pas nécessairement être prévus à l'heure actuelle. Ces incidences et ces événements pourraient avoir un effet marqué sur chaque émetteur, sur certaines stratégies de placement, comme la durabilité, la géographie ou d'autres facteurs similaires ou encore sur l'ensemble des marchés. Chaque Fonds est exposé, de diverses façons, à un certain risque de marché. Ce risque peut être considérable à certains moments ou pour certains fonds.



## Autres risques

Tous les autres risques propres à un Fonds sont énoncés dans l'information propre au Fonds donnée dans le présent prospectus.

## Restrictions en matière de placement

Sous réserve du respect de son objectif de placement fondamental, chaque Fonds est assujéti à la législation en valeurs mobilières, et est géré conformément à celle-ci, y compris les restrictions et pratiques ordinaires concernant les placements qui figurent dans le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 ») (soit le règlement établi par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières visant à régir, de façon générale, les fonds d'investissement dont les titres sont offerts dans le cadre d'un prospectus au Canada), lesquelles restrictions et pratiques ordinaires sont conçues, en partie, en vue d'assurer la diversification des placements des Fonds, leur liquidité relative et la saine administration des Fonds. Les Fonds sont gérés conformément à ces restrictions et obligations, sous réserve d'une dispense de celles-ci. Le gestionnaire a obtenu une dispense de l'application de la législation en valeurs mobilières pertinente afin d'exercer certaines opérations. Voir la rubrique « Dispenses et autorisations » pour de plus amples renseignements.

Les Fonds sont également assujéti au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*. Le gestionnaire a reçu des instructions permanentes du CEI relativement à des activités particulières associées à l'investissement dans des titres d'émetteurs reliés (investissement dans des titres d'émetteurs reliés et placements pris fermes par une partie liée) et à l'exercice d'opérations entre fonds. Afin de respecter la réglementation, le gestionnaire suit les conditions stipulées par le CEI dans les instructions permanentes avant d'exercer l'une ou l'autre des activités susmentionnées. Si des conditions énoncées dans les instructions permanentes ne peuvent être remplies, le gestionnaire doit d'abord obtenir l'approbation du CEI.

## Description des titres offerts par les OPC

### Droits aux dividendes et aux distributions

Chaque part de série habilite son porteur à participer également aux distributions que le Fonds effectue pour cette série. Les parts d'une série d'un fond donneront droit à une distribution équivalant à la part proportionnelle de cette série du revenu net, des gains en capital net ou des remboursements de capital, ajustés en fonction des frais propres à la série. Les parts d'une série d'un fonds peuvent verser une distribution de revenu net, de gains en capital net ou de remboursement de capital au gré du gestionnaire. Toutes les distributions versées par les parts d'une série d'un fonds seront automatiquement réinvesties en parts supplémentaires de la même série du fonds. Vous pouvez, sur demande écrite, choisir de recevoir un paiement au comptant. Les parts acquises par l'intermédiaire du réinvestissement des distributions ne sont pas assujétiées à des frais de souscription. La fréquence des distributions de chaque fonds ou de chaque série de parts d'un fonds est indiquée dans le document d'aperçu du fonds.

Le gestionnaire se réserve le droit d'effectuer des distributions supplémentaires au cours d'un exercice donné s'il le juge approprié. Dans chaque cas, les distributions seront réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds, à moins que vous ne nous demandiez, au moins cinq jours ouvrables avant la distribution, de les recevoir au comptant plutôt que sous forme de parts du Fonds.

La politique en matière de distributions est examinée au moins une fois l'an et peut être modifiée en tout temps en fonction de la conjoncture des marchés.

## Droits de vote

Chaque porteur de parts a le droit d'exercer un droit de vote aux assemblées des porteurs de parts pour chaque part d'un fonds qu'il détient. Si une série d'un fonds est touchée séparément, la série confère le droit de voter séparément.

## Questions nécessitant l'approbation des porteurs de parts

Conformément à la législation en valeurs mobilières et à chaque déclaration de fiducie, les changements importants suivants nécessitent l'approbation des porteurs de parts obtenue à la majorité des voix exprimées à l'égard d'un Fonds ou d'une série donnée d'un Fonds :

- Une modification du mode de calcul des frais ou charges qui sont imputés à un Fonds, à une série du Fonds ou directement aux porteurs de parts par le Fonds ou le gestionnaire relativement à la détention de parts qui pourraient entraîner une hausse des frais imputables au Fonds, à la série d'un Fonds ou aux porteurs de parts d'un Fonds, ou l'instauration de tels frais ou charges. L'approbation des porteurs de parts n'est pas requise si i) A) le Fonds traite sans lien de dépendance avec la personne ou la société qui impute les frais ou les charges au Fonds et B) les investisseurs du Fonds reçoivent un avis écrit du changement au moins 60 jours avant sa date de prise d'effet; ou ii) A) le changement concerne une série « sans frais » du Fonds et B) les investisseurs du Fonds reçoivent un avis écrit du changement au moins 60 jours avant sa date de prise d'effet.
- Le remplacement du gestionnaire d'un Fonds par une personne autre qu'un membre du groupe du gestionnaire.
- Une modification des objectifs de placement fondamentaux d'un Fonds.
- Une diminution de la fréquence du calcul de la valeur liquidative d'une série d'un fonds.
- Une restructuration d'un Fonds ou le transfert de l'actif du Fonds vers un autre émetteur qui fait en sorte que le Fonds cesse ses activités après la restructuration ou le transfert et que l'opération a pour résultat que les porteurs de parts du Fonds deviennent des porteurs de titres de l'autre émetteur. Malgré ce qui précède, l'approbation des porteurs de parts n'est pas requise pour ce type de changement si celui-ci est approuvé par le CEI du Fonds, si l'actif du Fonds est transféré à un autre OPC visé par le Règlement 81-102 et le Règlement 81-107 et géré par le gestionnaire ou un membre de son groupe, si la restructuration ou le transfert d'actif respecte les autres lois sur les valeurs mobilières pertinentes et si un avis écrit de cette restructuration ou de ce transfert est envoyé aux porteurs de parts du Fonds au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de cette restructuration ou de ce transfert.
- Une restructuration d'un Fonds ou l'acquisition d'actif auprès d'un autre émetteur qui fait en sorte que le Fonds poursuive ses activités après la restructuration ou l'acquisition et que l'opération a pour résultat que les porteurs de parts de l'autre émetteur deviennent des porteurs de parts du Fonds et que l'opération constitue un changement important pour celui-ci.
- Une restructuration pour devenir un fonds d'investissement à capital fixe ou un émetteur qui n'est pas un fonds d'investissement (dont le Fonds n'assumera aucuns frais ni dépenses).
- Un changement d'auditeur des Fonds, à moins que le CEI du Fonds n'approuve le changement et que ses porteurs de parts reçoivent un préavis écrit d'au moins 60 jours avant la date de prise d'effet d'un tel changement.

## Modifications apportées à la déclaration de fiducie

Certaines modifications à chaque déclaration de fiducie régissant les Fonds ne peuvent être apportées sans l'approbation donnée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts dûment convoquée à cette fin. De telles modifications comprennent des changements touchant les droits, les privilèges ou les restrictions se rattachant aux parts du Fonds qui auraient le potentiel d'avoir un effet défavorable sur les

intérêts ou droits financiers des porteurs de parts ou tout autre changement à l'égard duquel l'approbation des porteurs de parts est requise en vertu de la législation en valeurs mobilières ou aux termes de la déclaration de fiducie. Malgré les deux phrases qui précèdent, aux termes de chaque déclaration de fiducie, le fiduciaire est autorisé à modifier chaque déclaration de fiducie lorsque : i) la législation en valeurs mobilières exige qu'un avis écrit soit donné aux porteurs de parts avant la prise d'effet du changement (p. ex. voir le texte ci-dessus à la rubrique « Questions nécessitant l'approbation des porteurs de parts »); ii) le fiduciaire estime raisonnablement que la modification proposée a le potentiel d'avoir un effet défavorable sur les intérêts ou droits financiers des porteurs de parts, et, par conséquent, qu'il soit équitable de donner aux porteurs de parts un préavis à l'égard du changement proposé; et iii) à l'égard des Fonds autres que les Fonds désignés, le changement ne serait pas interdit par la législation en les valeurs mobilières. Toutes les autres modifications à la déclaration de fiducie peuvent être apportées par le fiduciaire sans l'approbation des porteurs de parts ni préavis à un porteur de parts.

Plus particulièrement, le fiduciaire peut modifier chaque déclaration de fiducie sans l'approbation des porteurs de parts des Fonds ou sans préavis à ceux-ci s'il estime raisonnablement que la modification proposée n'a pas le potentiel d'avoir un effet défavorable sur les intérêts ou droits financiers des porteurs de parts, notamment pour ce qui suit :

- assurer le respect des lois et règlements applicables ou des politiques ou exigences applicables de toute autorité gouvernementale ayant compétence sur le Fonds ou sur le placement de ses parts;
- supprimer un conflit ou une autre incompatibilité pouvant exister entre les modalités de la déclaration de fiducie et les dispositions des lois, des règlements ou des politiques applicables touchant le Fonds, le fiduciaire ou ses mandataires;
- apporter un changement ou une correction à la déclaration de fiducie qui constitue une correction typographique ou qui est nécessaire pour corriger une ambiguïté, une disposition viciée ou incompatible ou une omission ou une erreur d'écriture qu'elle renferme;
- faciliter l'administration du Fonds en tant que fiducie de fonds commun de placement ou apporter des modifications ou des ajustements en réponse à des modifications existantes ou proposées à la Loi de l'impôt ou à son administration qui pourraient par ailleurs avoir un effet défavorable sur le statut fiscal du Fonds ou de ses porteurs de parts;
- protéger les porteurs de parts;
- à l'égard des Fonds autres que les Fonds désignés, modifier les dispositions de la déclaration de fiducie, si le fiduciaire est d'avis que la modification ne nuit pas aux porteurs de parts et est nécessaire ou souhaitable;
- à l'égard des Fonds autres que les Fonds désignés, diviser la participation dans un Fonds en une ou plusieurs séries de parts et établir et désigner les droits, restrictions, conditions ou réserves à l'égard d'une série de parts que le fiduciaire peut décider d'établir ou réorganiser ou restructurer un Fonds, pourvu dans chaque cas que les droits des porteurs de parts existants à ce moment ne soient pas modifiés d'une manière qui soit défavorable pour les intérêts de ce porteur de parts;
- à l'égard des Fonds désignés, apporter des changements aux restrictions et aux politiques en matière de placement.

## **Droits en cas de liquidation**

Si un Fonds ou une série de parts donnée d'un Fonds fait l'objet d'une résiliation, chaque part détenue en propriété donnera droit à une part proportionnelle des actifs nets du Fonds ou de la série de parts du Fonds. Les actifs nets à la résiliation du Fonds ou d'une série de parts du Fonds sont établis comme étant les actifs attribuables après acquittement ou provisionnement de tous les passifs du Fonds ou de la série de parts du Fonds.

## Droits de conversion et de rachat

Les parts de la plupart des fonds peuvent être échangées contre d'autres parts de ce fonds ou d'un autre fonds figurant dans le présent prospectus, comme il est indiqué à la rubrique « Souscription, échanges et rachats » de la partie A du présent prospectus.

Les parts de la plupart des fonds peuvent être rachetées comme il est indiqué à la rubrique « Souscription, échanges et rachats » de la partie A du présent prospectus.

## Nom, constitution et historique des Fonds

Les fonds offerts au moyen du présent prospectus simplifié sont ci-après désignés individuellement et collectivement par le terme « Fonds ». Les Fonds, à l'exception des Fonds désignés, ont été constitués sous le régime des lois de l'Ontario et sont régis par une déclaration de fiducie-cadre modifiée et mise à jour, datée du 26 juin 2014, modifiée de temps à autre, et leur date de constitution est indiquée ci-après. Le Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale, le Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu et le Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI (collectivement, les « Fonds désignés ») ont été constitués sous le régime des lois de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie-cadre modifiée et mise à jour, datée du 26 octobre 2018, modifiée de temps à autre. Chaque déclaration de fiducie est appelée dans les présentes une « déclaration de fiducie ». Chaque déclaration de fiducie permet aux Fonds d'émettre plus d'une série de parts (le but des séries multiples de parts étant d'offrir diverses structures de frais de gestion, des versements de distribution, d'autres formes de rémunération du courtier ou d'autres possibilités de placement aux investisseurs).

Les parts sont proposées aux souscripteurs seulement dans les territoires où elles peuvent être légalement offertes de façon continue et seulement par l'intermédiaire de personnes dûment inscrites auprès des autorités compétentes en matière de valeurs mobilières des territoires et qui ont l'agrément du gestionnaire.

Le siège des Fonds est situé au 151, rue Yonge, 12e étage, Toronto (Ontario) M5C 2W7.

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. est le gestionnaire des Fonds (le « gestionnaire », « NordOuest & Éthiques » ou « Placements NEI ») et le fiduciaire des Fonds (le « fiduciaire »). Le gestionnaire est le gestionnaire de portefeuille de tous les Fonds, sauf indication contraire dans la rubrique Gestionnaires de portefeuille et sous-conseillers en valeurs qui figure ci-après.

Placements NEI est devenue le gestionnaire et le fiduciaire des Fonds, à l'exception des Fonds désignés, qui existaient le 28 décembre 2007, à la conclusion d'une opération qui regroupait les activités de gestion de fonds de Fonds mutuels NordOuest inc., le gestionnaire précédent des Fonds NordOuest, avec les activités de gestion de fonds d'Ethical Funds Inc., le gestionnaire précédent des Fonds Éthiques et des Credential Select Funds, qui ont été renommés Fonds NordOuest Sélect.

Placements NEI est devenue le gestionnaire et le fiduciaire des Fonds désignés le 26 octobre 2018, à la conclusion d'une opération qui regroupait les activités de gestion de fonds de Placements OceanRock Inc., le gestionnaire précédent des Fonds désignés, avec celles de Placements NEI. Les Fonds désignés ont été renommés et ont été intégrés à la famille de fonds de NEI.

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement de nom
Fonds du marché monétaire NEI <b>Le 6 octobre 2000</b>	Le <b>8 juin 2017</b> , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série F du Fonds.  Le <b>20 avril 2018</b> , la Catégorie de société court terme NordOuest NEI a fusionné avec le Fonds du marché monétaire NEI.  Le <b>18 juin 2018</b> , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de	Aucun

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement de nom
	<p>série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le <b>10 avril 2019</b>, Ernst &amp; Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. (« EY ») a remplacé PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (« PwC ») à titre d'auditeur du Fonds.</p>	
<p>Fonds d'obligations canadiennes NEI</p> <p><b>Le 1<sup>er</sup> avril 1967</b></p>	<p>Le <b>8 mai 2015</b>, Placements NordOuest &amp; Éthiques S.E.C. a nommé le gestionnaire de portefeuille du Fonds; Société en commandite Guardian Capital agit à titre de sous-conseiller en valeurs.</p> <p>Le <b>14 septembre 2015</b>, le Fonds revenu NEI a fusionné avec le Fonds d'obligations canadiennes NEI.</p> <p>Le <b>18 juin 2018</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le <b>10 avril 2019</b>, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	<p>Aucun</p>
<p>Fonds d'obligations d'impact canadien NEI</p> <p><b>Le 29 juin 2023</b></p>	<p>Le <b>29 juin 2023</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série A, F, I, O, P et PF.</p>	<p>Aucun</p>
<p>Fonds d'obligations d'impact mondial NEI</p> <p><b>Le 25 mai 2020</b></p>	<p>Le <b>25 mai 2020</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série A, F, I, O, P et PF.</p>	<p>Aucun</p>
<p>Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI</p> <p><b>Le 18 septembre 2013</b></p>	<p>Le <b>26 juin 2014</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série P, de série PF et de série T du Fonds.</p> <p>Le <b>18 juin 2018</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le <b>10 avril 2019</b>, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	<p>Aucun</p>
<p>Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI</p> <p><b>Le 12 mai 2005</b></p>	<p>Le <b>8 mai 2015</b>, Principal Global Investors, LLC a été nommée sous-conseiller en valeurs du Fonds.</p> <p>Le <b>14 septembre 2015</b>, le Fonds Spécialisé d'obligations à rendement élevé NordOuest NEI a fusionné avec le Fonds Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest NEI.</p>	<p>Le <b>18 juin 2018</b>, le Fonds Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest NEI est devenu le Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI.</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement de nom
	<p>Le <b>18 juin 2018</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le <b>10 avril 2019</b>, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p> <p>Le <b>16 avril 2021</b>, les objectifs de placement fondamentaux du Fonds ont changé.</p>	
<p>Portefeuille NEI rendement conservateur</p> <p><b>Le 6 janvier 2016</b></p>	<p>Le <b>23 septembre 2016</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts des séries A et F du Fonds.</p> <p>Le <b>16 juin 2017</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds.</p> <p>Le <b>18 juin 2018</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le <b>10 avril 2019</b>, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p> <p>Le <b>31 mars 2023</b>, les stratégies de placement du Fonds ont été modifiées afin d'inclure des contrôles d'exclusion.</p>	<p>Aucun</p>
<p>Portefeuille NEI rendement équilibré</p> <p><b>Le 10 décembre 2014</b></p>	<p>Le <b>18 juin 2018</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le <b>10 avril 2019</b>, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p> <p>Le <b>31 mars 2023</b>, les stratégies de placement du Fonds ont été modifiées afin d'inclure des contrôles d'exclusion.</p>	<p>Le <b>18 juin 2018</b>, le Fonds stratégique de rendement mondial NEI est devenu le Portefeuille NEI rendement équilibré.</p>
<p>Fonds équilibré durable mondial NEI</p> <p><b>Le 1<sup>er</sup> juin 1989</b></p>	<p>Le <b>20 mars 2017</b>, Société en commandite Guardian Capital et QV Investors Inc. ont remplacé OtterWood Capital Management, Inc. à titre de sous-conseillers en valeurs du Fonds.</p> <p>Le <b>18 juin 2018</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le <b>10 avril 2019</b>, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p> <p>Le <b>1<sup>er</sup> mai 2020</b>, les objectifs de placement du Fonds ont été modifiés afin d'autoriser le Fonds à investir dans divers titres de capitaux propres et titres à revenu fixe mondiaux.</p>	<p>Le <b>18 juin 2018</b>, le Fonds équilibré Éthique NEI est devenu le Fonds équilibré ER NEI.</p> <p>Le <b>1<sup>er</sup> mai 2020</b>, le Fonds équilibré ER NEI est devenu le Fonds équilibré durable mondial NEI.</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement de nom
	<p>Le <b>1<sup>er</sup> mai 2020</b>, Impax Asset Management LLC a remplacé Société en commandite Guardian Capital et QV Investors Inc. à titre de sous-conseiller en valeurs du Fonds.</p>	
<p>Fonds croissance et revenu NEI <b>Le 1<sup>er</sup> mars 1995</b></p>	<p>Le <b>20 avril 2018</b>, la Catégorie de société croissance et revenu NordOuest NEI a fusionné avec le Fonds croissance et revenu NordOuest NEI.</p> <p>Le <b>18 juin 2018</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le <b>10 avril 2019</b>, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p> <p>Le <b>31 mars 2023</b>, les stratégies de placement du Fonds ont été modifiées afin d'inclure des contrôles d'exclusion.</p>	<p>Le <b>18 juin 2018</b>, le Fonds croissance et revenu NordOuest NEI est devenu le Fonds croissance et revenu NEI.</p>
<p>Fonds de dividendes canadiens NEI <b>Le 18 octobre 2002</b></p>	<p>Le <b>23 décembre 2016</b>, le sous-conseiller en valeurs du Fonds, Beutel, Goodman &amp; Compagnie Ltée, a été remplacé par Lincluden Investment Management Limited.</p> <p>Le <b>20 avril 2018</b>, la Catégorie de société de dividendes canadiens NordOuest NEI a fusionné avec le Fonds de dividendes canadiens NordOuest NEI.</p> <p>Le <b>18 juin 2018</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le <b>10 avril 2019</b>, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p> <p>Le <b>31 mars 2023</b>, les stratégies de placement du Fonds ont été modifiées afin d'inclure des contrôles d'exclusion.</p>	<p>Le <b>18 juin 2018</b>, le Fonds de dividendes canadiens NordOuest NEI est devenu le Fonds de dividendes canadiens NEI.</p>
<p>Fonds d'actions canadiennes ER NEI <b>Le 31 juillet 2002</b></p>	<p>Le <b>18 juin 2018</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le <b>10 avril 2019</b>, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	<p>Le <b>28 juin 2013</b>, le Fonds de dividendes canadiens Éthique NEI est devenu le Fonds d'actions canadiennes Éthique NEI.</p> <p>Le <b>18 juin 2018</b>, le Fonds d'actions canadiennes Éthique NEI est devenu le Fonds d'actions canadiennes ER NEI.</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement de nom
<p>Fonds d'actions canadiennes NEI</p> <p><b>Le 20 décembre 1991</b></p>	<p>Le <b>20 avril 2018</b>, la Catégorie de société d'actions canadiennes NordOuest NEI a fusionné avec le Fonds d'actions canadiennes NordOuest NEI.</p> <p>Le <b>18 juin 2018</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le <b>10 avril 2019</b>, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p> <p>Le <b>31 mars 2023</b>, les stratégies de placement du Fonds ont été modifiées afin d'inclure des contrôles d'exclusion.</p>	<p>Le <b>18 juin 2018</b>, le Fonds d'actions canadiennes NordOuest NEI est devenu le Fonds d'actions canadiennes NEI.</p>
<p>Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI</p> <p><b>Le 21 mars 2001</b></p>	<p>Le <b>11 juillet 2013</b>, State Street Trust Company Canada a remplacé Société de fiducie canadienne de l'Ouest à titre de dépositaire du Fonds.</p> <p>Le <b>26 octobre 2018</b>, Placements NordOuest &amp; Éthiques S.E.C. a remplacé Placements OceanRock Inc. à titre de gestionnaire et de fiduciaire du Fonds.</p> <p>Le <b>26 octobre 2018</b>, le Fonds a instauré des frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds.</p> <p>Le <b>26 octobre 2018</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée et mise à jour et les parts de série I, de série P et de série PF du Fonds ont été créées.</p> <p>Le <b>26 octobre 2018</b>, Fiducie Desjardins inc. a remplacé State Street Trust Company Canada à titre de dépositaire du Fonds.</p> <p>Le <b>26 octobre 2018</b>, l'objectif de placement fondamental du Fonds a été changé.</p> <p>Le <b>26 octobre 2018</b>, Placements NordOuest &amp; Éthiques S.E.C. a remplacé Placements OceanRock Inc. à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds.</p> <p>Le <b>10 avril 2019</b>, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p> <p>Le <b>1<sup>er</sup> mai 2020</b>, les objectifs de placement du Fonds ont été modifiés afin de faire en sorte que le Fonds investisse dans des sociétés affichant un profil ESG amélioré qui sont comprises dans un indice portant sur l'ensemble du marché boursier canadien.</p>	<p>Le <b>26 octobre 2018</b>, le Fonds indiciel Jantzi Social<sup>MD</sup> Meritas est devenu le Fonds indiciel Jantzi Social<sup>MD</sup> NEI.</p> <p>Le <b>1<sup>er</sup> mai 2020</b>, le Fonds indiciel Jantzi Social<sup>MD</sup> NEI est devenu le Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI.</p>



Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement de nom
Fonds de dividendes américains NEI <b>Le 6 octobre 2000</b>	<p>Le <b>26 juin 2014</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le <b>20 avril 2018</b>, la Catégorie de société de dividendes américains NordOuest NEI a fusionné avec le Fonds de dividendes américains NordOuest NEI.</p> <p>Le <b>18 juin 2018</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le <b>10 avril 2019</b>, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p> <p>Le <b>31 mars 2023</b>, les stratégies de placement du Fonds ont été modifiées afin d'inclure des contrôles d'exclusion.</p>	Le <b>18 juin 2018</b> , le Fonds de dividendes américains NordOuest NEI est devenu le Fonds de dividendes américains NEI.
Fonds d'actions américaines ER NEI <b>Le 30 septembre 1968</b>	<p>Le <b>30 août 2016</b>, Placements NEI a remplacé Manning &amp; Napier Advisors, LLC à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds et AllianceBernstein Canada, Inc. a été nommée à titre de sous-conseillers en valeurs.</p> <p>Le <b>18 juin 2018</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le <b>10 avril 2019</b>, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	<p>Le <b>8 juin 2017</b>, le Fonds multistratégique américain Éthique NEI est devenu le Fonds d'actions américaines Éthique NEI.</p> <p>Le <b>18 juin 2018</b>, le Fonds d'actions américaines Éthique NEI est devenu le Fonds d'actions américaines ER NEI.</p>
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI <b>Le 3 janvier 1995</b>	<p>Le <b>18 juin 2018</b>, le Fonds Spécialisé d'actions Éthique NEI est devenu le Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI.</p> <p>Le <b>18 juin 2018</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le <b>10 avril 2019</b>, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI <b>Le 27 mars 1986</b>	<p>Le <b>20 avril 2018</b>, la Catégorie de société Spécialisé d'actions NordOuest NEI a fusionné avec le Fonds Spécialisé d'actions NordOuest NEI.</p> <p>Le <b>18 juin 2018</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le <b>21 janvier 2019</b>, Laurus Investment Counsel Inc. a remplacé Placements</p>	Le <b>18 juin 2018</b> , le Fonds Spécialisé d'actions NordOuest NEI est devenu le Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI.

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement de nom
	<p>Montrusco Bolton inc. à titre de sous-conseiller en valeurs du Fonds.</p> <p>Le <b>10 avril 2019</b>, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p> <p>Le <b>31 mars 2023</b>, les stratégies de placement du Fonds ont été modifiées afin d'inclure des contrôles d'exclusion.</p> <p>Le <b>1<sup>er</sup> août 2023</b>, Hillsdale Investment Management Inc. remplacera Laurus Investment Counsel Inc. à titre de sous-conseiller en valeurs du Fonds.</p>	
<p>Fonds de dividendes mondial ER NEI</p> <p><b>Le 5 octobre 2007</b></p>	<p>Le <b>26 juin 2014</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le <b>30 août 2016</b>, Placements NEI a remplacé Beutel, Goodman &amp; Compagnie Ltée à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, et Amundi Canada, Inc. et Amundi Asset Management ont été nommées à titre de sous-conseillers en valeurs.</p> <p>Le <b>18 juin 2018</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le <b>10 avril 2019</b>, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	<p>Le <b>18 juin 2018</b>, le Fonds de dividendes mondial Éthique NEI est devenu le Fonds de dividendes mondial ER NEI.</p>
<p>Fonds de valeur mondial NEI</p> <p><b>Le 12 octobre 2016</b></p>	<p>Le <b>18 juin 2018</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le <b>10 avril 2019</b>, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p> <p>Le <b>16 avril 2021</b>, les objectifs de placement fondamentaux du Fonds ont changé.</p>	<p>Aucun</p>
<p>Fonds d'actions mondiales ER NEI</p> <p><b>Le 30 novembre 1999</b></p>	<p>Le <b>30 août 2016</b>, Hermes Investment Management Limited a remplacé Manning &amp; Napier Advisors, LLC à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds.</p> <p>Le <b>18 juin 2018</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le <b>10 avril 2019</b>, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	<p>Le <b>18 juin 2018</b>, le Fonds d'actions mondiales Éthique NEI a remplacé le Fonds d'actions mondiales ER NEI.</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement de nom
<p>Fonds de croissance mondiale NEI</p> <p><b>Le 1<sup>er</sup> mars 1995</b></p>	<p>Le <b>30 août 2016</b>, Principal Global Investors, LLC a remplacé Beutel, Goodman &amp; Compagnie Ltée à titre de sous-conseiller en valeurs du Fonds.</p> <p>Le <b>20 avril 2018</b>, la Catégorie de société d'actions mondiales NordOuest NEI a fusionné avec le Fonds d'actions mondiales NordOuest NEI.</p> <p>Le <b>18 juin 2018</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le <b>10 avril 2019</b>, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p> <p>Le <b>15 novembre 2021</b>, l'objectif de placement fondamental du Fonds a été modifié.</p> <p>Le <b>15 novembre 2021</b>, le sous-conseiller en valeur du Fonds, Principal Global Investors, LLC, a été remplacé par Baillie Gifford Overseas Limited.</p>	<p>Le <b>18 juin 2018</b>, le Fonds d'actions mondiales NordOuest NEI est devenu le Fonds d'actions mondiales NEI.</p> <p>Le <b>15 novembre 2021</b>, le Fonds d'actions mondiales NEI est devenu le Fonds de croissance mondiale NEI.</p>
<p>Fonds leaders en environnement NEI</p> <p><b>Le 6 janvier 2016</b></p>	<p>Le <b>18 juin 2018</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le <b>10 avril 2019</b>, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	<p>Aucun</p>
<p>Fonds d'infrastructure propre NEI</p> <p><b>Le 18 février 2022</b></p>	<p>Le <b>18 février 2022</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série A, de série F, de série I, de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p>	<p>Aucun</p>
<p>Fonds d'actions internationales ER NEI</p> <p><b>Le 31 juillet 2002</b></p>	<p>Le <b>29 septembre 2014</b>, Placements NEI a remplacé William Blair &amp; Company, L.L.C. à titre de gestionnaire de portefeuille, et Addenda Capital Inc. a été nommée sous-conseiller en valeurs du Fonds.</p> <p>Le <b>18 juin 2018</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le <b>10 avril 2019</b>, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	<p>Le <b>18 juin 2018</b>, le Fonds d'actions internationales éthiques NEI est devenu le Fonds d'actions internationales NEI.</p>
<p>Fonds des marchés émergents NEI</p> <p><b>Le 6 octobre 2000</b></p>	<p>Le <b>18 juin 2018</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le <b>10 avril 2019</b>, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	<p>Le <b>18 juin 2018</b>, le Fonds des marchés émergents NordOuest NEI est devenu le Fonds des marchés émergents NEI.</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement de nom
Portefeuille NEI ER Sélect revenu <b>Le 3 octobre 2011</b>	<p>Le <b>26 juin 2014</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série F du Fonds.</p> <p>Le <b>28 novembre 2016</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds.</p> <p>Le <b>18 juin 2018</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le <b>12 novembre 2018</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le <b>10 avril 2019</b>, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	Le <b>18 juin 2018</b> , le Portefeuille NEI Éthique Sélect revenu est devenu le Portefeuille NEI ER Sélect revenu.
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance <b>Le 31 mai 2005</b>	<p>Le <b>29 septembre 2015</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds.</p> <p>Le <b>18 juin 2018</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le <b>12 novembre 2018</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le <b>10 avril 2019</b>, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	Le <b>18 juin 2018</b> , le Portefeuille NEI Éthique Sélect conservateur est devenu le Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance.
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré <b>Le 1<sup>er</sup> décembre 2009</b>	<p>Le <b>28 novembre 2016</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds.</p> <p>Le <b>18 juin 2018</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le <b>12 novembre 2018</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le <b>10 avril 2019</b>, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	Le <b>18 juin 2018</b> , le Portefeuille NEI Éthique Sélect équilibré est devenu le Portefeuille NEI ER Sélect équilibré.
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu <b>Le 24 février 2010</b>	<p>Le <b>11 juillet 2013</b>, State Street Trust Company Canada a remplacé Société de fiducie canadienne de l'Ouest à titre de dépositaire du Fonds.</p> <p>Le <b>26 octobre 2018</b>, Placements NordOuest &amp; Éthiques S.E.C. a remplacé Placements OceanRock Inc. à titre de gestionnaire et de fiduciaire du Fonds.</p>	Le <b>26 octobre 2018</b> , le Portefeuille de croissance et de revenu Meritas est devenu le Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu.

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement de nom
	<p>Le <b>26 octobre 2018</b>, le Fonds a instauré des frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds.</p> <p>Le <b>26 octobre 2018</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée et mise à jour et les parts de série I, de série O, de série P et de série PF du Fonds ont été créées.</p> <p>Le <b>26 octobre 2018</b>, Fiducie Desjardins inc. a remplacé State Street Trust Company Canada à titre de dépositaire du Fonds.</p> <p>Le <b>26 octobre 2018</b>, l'objectif de placement fondamental du Fonds a été changé.</p> <p>Le <b>10 avril 2019</b>, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	
<p>Portefeuille NEI ER Sélect croissance</p> <p><b>Le 1<sup>er</sup> décembre 2009</b></p>	<p>Le <b>28 novembre 2016</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds.</p> <p>Le <b>18 juin 2018</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le <b>12 novembre 2018</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le <b>10 avril 2019</b>, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	<p>Le <b>18 juin 2018</b>, le Portefeuille NEI Éthique Sélect croissance est devenu le Portefeuille NEI ER Sélect croissance.</p>
<p>Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale</p> <p><b>Le 1<sup>er</sup> mars 2011</b></p>	<p>Le <b>11 juillet 2013</b>, State Street Trust Company Canada a remplacé Société de fiducie canadienne de l'Ouest à titre de dépositaire du Fonds.</p> <p>Le <b>26 octobre 2018</b>, Placements NordOuest &amp; Éthiques S.E.C. a remplacé Placements OceanRock Inc. à titre de gestionnaire et de fiduciaire du Fonds.</p> <p>Le <b>26 octobre 2018</b>, le Fonds a instauré des frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds.</p> <p>Le <b>26 octobre 2018</b>, la déclaration de fiducie a été modifiée et mise à jour et les parts de série I, de série O, de série P et de série PF du Fonds ont été créées.</p>	<p>Le <b>26 octobre 2018</b>, le Portefeuille de croissance maximale Meritas est devenu le Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale.</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement de nom
	<p>Le <b>26 octobre 2018</b>, Fiducie Desjardins inc. a remplacé State Street Trust Company Canada à titre de dépositaire du Fonds.</p> <p>Le <b>26 octobre 2018</b>, l'objectif de placement fondamental du Fonds a été changé.</p> <p>Le <b>26 octobre 2018</b>, Placements NordOuest &amp; Éthiques S.E.C. a remplacé Placements OceanRock Inc. à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds.</p> <p>Le <b>10 avril 2019</b>, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	
Portefeuille NEI Impact conservateur <b>Le 29 juin 2023</b>	Le <b>29 juin 2023</b> , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts des séries A, F et O du Fonds.	Aucun
Portefeuille NEI Impact équilibré <b>Le 29 juin 2023</b>	Le <b>29 juin 2023</b> , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts des séries A, F et O du Fonds.	Aucun
Portefeuille NEI Impact croissance <b>Le 29 juin 2023</b>	Le <b>29 juin 2023</b> , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts des séries A, F et O du Fonds.	Aucun
Portefeuille privé NEI revenu <b>Le 21 juin 2019</b>	Le <b>21 juin 2019</b> , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série W et de série WF du Fonds.	Aucun
Portefeuille privé NEI revenu et croissance <b>Le 21 juin 2019</b>	Le <b>21 juin 2019</b> , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série W et de série WF du Fonds.	Aucun
Portefeuille privé NEI équilibré <b>Le 21 juin 2019</b>	Le <b>21 juin 2019</b> , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série W et de série WF du Fonds.	Aucun
Portefeuille privé NEI croissance <b>Le 21 juin 2019</b>	Le <b>21 juin 2019</b> , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série W et de série WF du Fonds.	Aucun
Mandat NEI revenu fixe <b>Le 21 juin 2019</b>	Le <b>21 juin 2019</b> , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds.	Aucun
Mandat NEI actions canadiennes <b>Le 21 juin 2019</b>	Le <b>21 juin 2019</b> , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds.	Aucun

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement de nom
Mandat NEI actions mondiales <b>Le 21 juin 2019</b>	Le <b>21 juin 2019</b> , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds.	Aucun
Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion <b>Le 21 juin 2019</b>	Le <b>21 juin 2019</b> , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds.	Aucun

## Méthode de classification du risque de placement

Comme l'exige la législation en valeurs mobilières, nous établissons le niveau de risque de placement de chaque fonds conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de l'OPC mesurée par l'écart-type de ses rendements sur dix ans. Le gestionnaire détermine le niveau de risque associé à un placement dans le Fonds en ayant recours à la méthode normative indiquée à l'Annexe F Méthode de classification du risque de placement du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Cette méthode se fonde sur la volatilité antérieure d'un Fonds que l'on mesure par l'écart-type de son rendement. L'écart-type est une statistique communément utilisée pour mesurer la volatilité et le risque d'un placement. On mesure le risque associé à un Fonds au moyen de son écart-type sur les 10 dernières années, calculé mensuellement et annualisé depuis la création du Fonds, selon les catégories indiquées ci-après et dans l'hypothèse du réinvestissement de la totalité des distributions de revenus et de gains en capital dans des parts du Fonds additionnelles. Pour les Fonds dont l'historique de rendement est inférieur à 10 ans ou dont l'objectif de placement fondamental a été modifié, le gestionnaire utilisera comme indicateur indirect un indice de référence qui se rapproche raisonnablement ou, pour un Fonds nouvellement créé, qui devrait se rapprocher raisonnablement de l'écart-type du Fonds (ou, dans certains cas, un OPC très similaire que gère le gestionnaire). Les Fonds dont l'écart-type est plus élevé sont généralement considérés comme des placements comportant un risque plus élevé. Si le gestionnaire le juge approprié, il peut utiliser des facteurs qualitatifs pour attribuer à un Fonds un niveau de risque plus élevé que celui de la catégorie de volatilité indiquée dans le Règlement 81-102. Vous devez également savoir qu'il existe d'autres types de risques, à la fois mesurables et non mesurables. Chaque Fonds a reçu une note de risque dans l'une des catégories suivantes :

**Faible** – pour les fonds comportant un niveau de risque habituellement associé à un placement dans des fonds du marché monétaire et des fonds à revenu fixe.

**Faible à moyen** – pour les fonds comportant un niveau de risque habituellement associé à un placement dans des fonds équilibrés et des fonds de répartition d'actifs.

**Moyen** – pour les fonds comportant un niveau de risque habituellement associé à un placement dans des fonds d'actions qui sont diversifiés et comprennent des titres de capitaux propres de sociétés à grande capitalisation sur des marchés évolués.

**Moyen à élevé** – pour les fonds comportant un niveau de risque habituellement associé à un placement dans des titres de capitaux propres concentrés dans des régions géographiques et des secteurs précis ou des titres de capitaux propres de sociétés à plus petite capitalisation.

**Élevé** – pour les fonds comportant un niveau de risque habituellement associé à des marchés émergents ou à des secteurs économiques où le risque de perte est important.

**Le tableau suivant indique l'indice de référence utilisé pour chaque Fonds dont l'historique de rendement est inférieur à 10 ans ou dont les objectifs de rendement ont changé au cours des 10 dernières années :**

<b>Fonds NEI</b>	<b>Indice de référence</b>
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI	Indice des obligations universelles FTSE Canada
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI	Indice Bloomberg Barclays Global Aggregate (couvert en \$ CA)
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI	Indice Bloomberg Barclays Global Aggregate (couvert en \$ CA)
Portefeuille NEI rendement conservateur	Composition : 75 % indice Bloomberg Barclays Global Aggregate (couvert en \$ CA), 7 % indice composé S&P/TSX (rendement total), 18 % indice MSCI ACWI NR (\$ CA)
Portefeuille NEI rendement équilibré	Composition : 40 % indice Bloomberg Barclays Global Aggregate (couvert en \$ CA), 18 % indice composé S&P/TSX (rendement total), 42 % indice MSCI ACWI NR (\$ CA)
Fonds équilibré durable mondial NEI	60 % indice MSCI ACWI NR (\$ CA), 40 % indice Bloomberg Barclays U.S. Aggregate (couvert en \$ CA).
Fonds de valeur mondial NEI	Indice MSCI Monde NR (\$ CA)
Fonds leaders en environnement NEI	Indice MSCI ACWI NR (\$ CA)
Fonds d'infrastructure propre NEI	Indice S&P Global Infrastructure (\$ CA)
Portefeuille NEI Impact conservateur	60 % indice Bloomberg Global Aggregate Bond (couvert en \$ CA), 40 % indice MSCI ACWI NR (\$ CA)
Portefeuille NEI Impact équilibré	40 % indice Bloomberg Global Aggregate Bond (couvert en \$ CA), 60 % indice MSCI ACWI NR (\$ CA)
Portefeuille NEI Impact croissance	15 % indice Bloomberg Global Aggregate Bond (couvert en \$ CA), 85 % indice MSCI ACWI NR (\$ CA)
Portefeuille privé NEI revenu	Composition : 75 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 7 % indice composé S&P/TSX (rendement total), 18 % indice MSCI ACWI NR (\$ CA)
Portefeuille privé NEI revenu et croissance	Composition : 60 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 12 % indice composé S&P/TSX (rendement total), 28 % indice MSCI ACWI NR (\$ CA)
Portefeuille privé NEI équilibré	Composition : 40 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 18 % indice composé S&P/TSX (rendement total), 42 % indice MSCI ACWI NR (\$ CA)
Portefeuille privé NEI croissance	Composition : 15 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 17 % indice composé S&P/TSX (rendement total), 68 % indice MSCI ACWI NR (\$ CA)
Mandat NEI revenu fixe	Indice des obligations universelles FTSE Canada



Fonds NEI	Indice de référence
Mandat NEI actions canadiennes	Indice composé S&P/TSX (rendement total)
Mandat NEI actions mondiales	Indice MSCI Monde NR (\$ CA)
Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion	Composition : 25 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 25 % indice Bloomberg Barclays Global Aggregate (couvert en \$ CA), 50 % indice MSCI ACWI NR (couvert en \$ CA)

Le tableau suivant donne une description des indices de référence utilisés pour chaque Fonds :

Indice de référence	Description de l'indice
Indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond (couvert en \$ CA)	L'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate est une mesure des titres de créance mondiaux de qualité libellés en monnaie locale. Cet indice à monnaies multiples comprend des bons du Trésor et des obligations d'organismes publics et de sociétés ainsi que des obligations à taux fixe titrisées d'émetteurs établis sur des marchés développés et émergents. Il s'agit d'un indice couvert en dollars canadiens.
Indice Bloomberg Barclays U.S. Aggregate (couvert en \$ CA)	L'indice Bloomberg Barclays U.S. Aggregate mesure le rendement du marché des obligations de qualité libellées en dollars américains, qui comprennent les obligations d'État de qualité, les obligations de sociétés de qualité, les titres hypothécaires avec flux identiques, les titres adossés à des créances hypothécaires commerciales et les titres adossés à des actifs qui sont offerts en vente au public aux États-Unis. Il s'agit d'un indice couvert en \$ CA.
Indice des obligations universelles FTSE Canada	L'indice des obligations universelles FTSE Canada est censé être représentatif dans une large mesure du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité supérieure. Les rendements sont calculés quotidiennement et pondérés en fonction de la capitalisation boursière, de sorte que le rendement d'une obligation influe sur le rendement de l'indice proportionnellement à la valeur marchande de l'obligation. Il existe quatre catégories principales d'emprunteurs ou de crédit : les obligations émises par le gouvernement du Canada (y compris les sociétés d'État), les obligations provinciales (y compris les titres garantis par une province), les obligations municipales et les obligations de sociétés.
Indice composé S&P/TSX (rendement total)	L'indice composé S&P/TSX est l'indice général du marché boursier canadien. Il est composé des plus importantes sociétés de la Bourse de Toronto (TSX). L'indice est composé de l'indice S&P/TSX 60 et de l'indice complémentaire S&P/TSX.
Indice MSCI ACWI NR (\$ CA)	L'indice MSCI ACWI est censé représenter le rendement de toutes les possibilités de placement dans des actions de sociétés à moyenne et à grande capitalisation

Indice de référence	Description de l'indice
	provenant de marchés développés et de marchés émergents. Il s'agit d'un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière rajusté en fonction du flottant libre.
Indice MSCI Monde NR (\$ CA)	L'indice MSCI Monde est censé représenter le rendement des sociétés à moyenne et à grande capitalisation provenant de nombreux marchés développés. Il s'agit d'un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière rajusté en fonction du flottant libre.
Indice S&P Global Infrastructure (\$ CA)	L'indice S&P Global Infrastructure est conçu pour suivre des sociétés du monde entier sélectionnées pour représenter les sociétés du secteur des infrastructures qui sont cotées en bourse tout en maintenant la liquidité et la négociabilité.

À l'instar des rendements antérieurs qui ne sont pas nécessairement indicatifs des rendements futurs, la volatilité antérieure n'est pas nécessairement une indication de la volatilité future, car il existe d'autres types de risques dans les économies mondiales.

Les Fonds sont passés en revue chaque année ou lorsqu'un changement important a été apporté aux objectifs ou aux stratégies de placement d'un Fonds. On peut obtenir sans frais des détails concernant la méthodologie que nous utilisons pour établir le niveau de risque associé au placement dans chaque Fonds en communiquant avec nous à l'adresse postale ou à l'adresse courriel indiquée au plat verso du présent prospectus.

## Fonds du marché monétaire NEI

<b>Type de Fonds :</b>	<b>Marché monétaire canadien</b>
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série A :</b> le 6 octobre 2000 <b>Parts de série F :</b> le 9 juin 2017 <b>Parts de série I :</b> le 21 juin 2007 <b>Parts de série O :</b> le 29 juin 2018 <b>Parts de série P :</b> le 3 décembre 2018 <b>Parts de série PF :</b> le 3 décembre 2018
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	Placement admissible
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs :</b>	Desjardins Gestion internationale d'actifs inc., Montréal (Québec)

### Quels types de placements le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de préserver le capital tout en conservant des liquidités et en procurant un revenu régulier. À cette fin, les actifs du Fonds sont investis essentiellement dans des titres du marché monétaire à court terme, tels que les billets de trésorerie et les acceptations bancaires émis et garantis par de grandes sociétés canadiennes et par l'ensemble des institutions financières, dont les banques canadiennes, les sociétés de fiducie et les caisses d'épargne et de crédit. L'échéance moyenne pondérée du portefeuille de ce Fonds n'excède pas 90 jours.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

#### Stratégies de placement

Au moment de choisir les titres dans lesquels il investit, le sous-conseiller en valeurs du Fonds sélectionne les titres du marché monétaire qui, à son avis, offrent quand même une bonne valeur. Il investit dans les titres de bon nombre d'émetteurs différents afin de diversifier son risque de crédit, modifie la durée des placements du Fonds en prévision des variations de la courbe de rendement et modifie la répartition des titres entre les différents horizons de placement en prévision du mouvement de la courbe de rendement.

Le Fonds peut également investir dans des bons du Trésor émis par le gouvernement du Canada ou d'une province du Canada, des titres de créance à court terme, des acceptations bancaires et d'autres instruments de crédit émis par des administrations publiques ou dans des fonds garantis d'institutions financières canadiennes. Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % du coût de l'ensemble de ses biens dans des titres étrangers, pourvu qu'au moins 95 % des biens du Fonds soient libellés en monnaie canadienne.

Le prix par part de série de chaque série devrait se maintenir à 10 \$, car le revenu du Fonds est attribué aux investisseurs chaque jour. Rien ne garantit que le prix des parts du Fonds ne changera pas en raison des risques indiqués ci-après.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés. La liste des secteurs ci-après peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le Fonds appliquera, selon l'appréciation du gestionnaire, certains principes du Programme d'investissement responsable, décrit à la page 74 du présent prospectus.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 28 du présent prospectus.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Le Fonds investit dans des titres à revenu fixe. Les placements du Fonds dans des titres d'émetteurs gouvernementaux canadiens sont considérés, de façon générale, à faible risque. Bien que nous entendions maintenir un prix stable pour les parts, rien ne garantit que le prix ne fluctuera pas.

Veuillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque de crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié aux séries multiples
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Le taux de rotation des titres en portefeuille peut être élevé. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé, plus vous êtes susceptible de recevoir du Fonds une distribution qui doit être incluse dans le calcul de votre revenu imposable aux fins de l'impôt et plus les frais d'opération du Fonds, qui constituent une dépense du Fonds acquittée à même son actif, sont élevés, ce qui peut réduire votre rendement.

## Fonds d'obligations canadiennes NEI

<b>Type de Fonds :</b>	<b>Revenu fixe canadien</b>
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série A :</b> le 1 <sup>er</sup> avril 1967 <b>Parts de série F :</b> le 25 juillet 2006 <b>Parts de série I :</b> le 23 décembre 1998 <b>Parts de série O :</b> le 29 juin 2018 <b>Parts de série P :</b> le 3 décembre 2018 <b>Parts de série PF :</b> le 3 décembre 2018
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	Placement admissible
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs :</b>	Société en commandite Guardian Capital, Toronto (Ontario)

### Quels types de placements le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds vise à procurer un revenu courant élevé tout en protégeant votre placement initial. Il investit surtout dans des obligations, des débetures et des titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, par une province ou par des sociétés canadiennes, et des titres du marché monétaire.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 74 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

#### Stratégies de placement

Toutes les décisions et stratégies sont fondées sur la préservation du capital et sur une démarche active afin d'en augmenter la valeur. L'analyse d'un placement dans un titre à revenu fixe est fondée à la fois sur une analyse objective en fonction des cotes de crédit (à l'interne et à l'externe) et sur un jugement subjectif fondé sur les perspectives de la société et du secteur. Le sous-conseiller en valeurs apporte des changements graduels au portefeuille et obtient ainsi des gains en capital supplémentaires. Tout en prévoyant les tendances des taux d'intérêt et les rendements comparatifs entre les secteurs à revenu fixe, le sous-conseiller en valeurs examine les normes historiques afin de prendre ses décisions.

La proportion des titres à revenu fixe de gouvernements et de sociétés est également modifiée en fonction des tendances prévues du marché.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés. La liste des secteurs ci-après peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds :

- Énergie nucléaire (à l'exception de certaines sociétés qui font une transition vers de l'énergie renouvelable ou des solutions faibles en carbone non nucléaires comme il est expliqué dans la politique d'investissement responsable de NEI)
- Paris
- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le Fonds intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement. Le sous-conseiller en valeurs établit un classement de tous les émetteurs d'obligations aux fins d'évaluation au moyen d'un système de classement ESG exclusif dans le cadre de son analyse du crédit ascendante, ce qui comprend des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 74 du présent prospectus.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut investir une partie de son actif dans des titres étrangers si ce placement est conforme à ses objectifs de placement. Bien qu'il n'y ait aucune limite quant au pourcentage de l'actif du Fonds qui peut être investi dans des titres étrangers, à la date du présent prospectus, nous ne prévoyons pas que le Fonds investira plus de 15 % de tels titres.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps, à des fins de couverture et autres que de couverture, d'une façon qui est conforme à ses objectifs de placement, et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment :

- pour se protéger contre les pertes découlant des fluctuations des cours des placements du Fonds ou contre une exposition aux devises;
- pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers au lieu d'acheter les titres directement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 31 .

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 32 du présent prospectus.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 84 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veuillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à l'érosion du capital
- risque de crédit
- risque de change

- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque de remboursement anticipé
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux émetteurs
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 7 juin 2023, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

<b>Porteur de parts</b>	<b>% du Fonds</b>
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	28,27 %
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	26,46 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 86 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

### **Titres à revenu fixe à risque élevé**

Dans de nombreux cas, les titres à revenu fixe à haut rendement comportent des risques plus élevés et peuvent avoir une notation plus faible. Les titres dans lesquels ce Fonds peut investir directement ou indirectement peuvent comprendre de tels titres à revenu fixe, qui sont généralement exposés à un plus grand risque de perte de capital et de revenu que les titres à revenu fixe assortis d'une note plus élevée, et ils sont jugés moins sûrs en ce qui a trait à la capacité de l'émetteur de payer les intérêts et de rembourser le capital.

Une tendance économique à la baisse pourrait nuire à la capacité des émetteurs de payer les intérêts et de rembourser le capital et entraîner un défaut de paiement de leur part. De plus, la perception des investisseurs influe également sur la valeur des titres à revenu fixe des sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés. Lorsque les conditions économiques semblent se détériorer, les titres à revenu fixe dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés peuvent afficher une diminution de leur valeur marchande en raison des craintes accrues des investisseurs et de leur perception concernant la qualité du crédit.

Les obligations et les billets de sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés sont principalement négociés par des courtiers sur le marché hors cote. Le marché de ces titres peut se révéler moins actif et moins liquide que celui des titres assortis d'une note plus élevée. Lorsque les conditions du marché ou de l'économie sont défavorables, le marché secondaire de ces obligations et billets pourrait se contracter davantage, entraînant des difficultés dans l'évaluation et la vente de titres.

## Fonds d'obligations d'impact canadien NEI

<b>Type de Fonds :</b>	<b>Revenu fixe canadien</b>
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série A :</b> le 29 juin 2023 <b>Parts de série F :</b> le 29 juin 2023 <b>Parts de série I :</b> le 29 juin 2023 <b>Parts de série O :</b> le 29 juin 2023 <b>Parts de série P :</b> le 29 juin 2023 <b>Parts de série PF :</b> le 29 juin 2023
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	Placement admissible
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs :</b>	Addenda Capital Inc., Toronto (Ontario)

### Quels types de placements le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de procurer un revenu et un rendement total à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié composé principalement de titres à revenu fixe canadiens et de titres de créance et de titres assimilables à des titres de créance connexes qui sont associés à des impacts environnementaux et/ou sociaux mesurables.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, comme il est décrit à la page 74 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de titres (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

#### Stratégies de placement

Le Fonds cherchera à atteindre ses objectifs de placement en investissant principalement dans des titres à revenu fixe de qualité. Il investira dans un éventail de secteurs engagés à relever certains des grands défis sociaux et environnementaux mondiaux tout en répondant aux critères d'impact exclusifs du sous-conseiller en valeurs. Il est prévu que la qualité de crédit moyenne du Fonds soit la première qualité; toutefois, le Fonds peut investir jusqu'à 20 % de son actif dans des titres de qualité inférieure afin de tirer parti des occasions qui se présentent sur le marché, à la lumière des recherches du sous-conseiller en valeurs.

Le Fonds cherche à générer un impact positif et mesurable sur les plans environnemental, social et de la gouvernance (« ESG ») en plus des rendements sur les placements. Pour chacun des placements jugés admissibles aux fins d'inclusion dans le portefeuille, le sous-conseiller en valeurs utilise des indicateurs de rendement clés pour comprendre la nature de l'impact généré par l'émission, s'assurer que les placements progressent vers l'impact souhaité et quantifier et mesurer l'impact, le cas échéant. Cela comprend la production d'énergie renouvelable et la réduction des gaz à effet de serre, ou d'autres mesures pouvant être modifiées de temps à autre. La démarche du sous-conseiller en valeurs en matière de placements ayant un impact comporte un cadre exclusif permettant de repérer des thèmes d'impacts généraux pouvant changer au fil du temps, comme les changements climatiques et le développement communautaire, et des aspects particuliers d'impacts sous-jacents au sein de chaque thème.



Le Fonds intègre des facteurs ESG dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement. Cela comprend des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 74 du présent prospectus. Le sous-conseiller en valeurs compose le portefeuille en combinant une macro-recherche descendante et une recherche sur les titres de créance fondamentale ascendante.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés. Des exceptions aux éléments ci-après peuvent être faites dans le cas d'obligations liées à l'emploi du produit comme les obligations vertes, dont le produit est préservé et n'est pas utilisé aux fins de l'une ou l'autre des activités ci-après. La liste des secteurs ci-après peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds :

- Énergie nucléaire (à l'exception de certaines sociétés qui font une transition vers de l'énergie renouvelable ou des solutions faibles en carbone non nucléaires comme il est expliqué dans la politique d'investissement responsable de NEI)
- Paris
- L'extraction et la production de combustibles fossiles ou la détention de réserves de combustibles fossiles
- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif au comptant ou en titres du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps, à des fins de couverture et autres que de couverture, d'une façon qui est conforme aux objectifs de placement du Fonds, et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le gestionnaire a obtenu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui permet au Fonds d'investir plus de 10 % de sa valeur liquidative dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par divers gouvernements ou agences internationales autorisées qui sont négociés sur des marchés établis et liquides (les « titres de gouvernements étrangers »), à la condition que ces acquisitions soient conformes aux objectifs de placement du Fonds. Cette dispense permet notamment au Fonds de faire les placements suivants :

- il peut investir jusqu'à 35 % de sa valeur liquidative au moment de l'opération dans des titres de créance d'un émetteur, si ces titres de créance sont émis, ou garantis en totalité quant au capital et à l'intérêt, par des agences supranationales ou des gouvernements autres que le gouvernement du Canada, le gouvernement d'un territoire du Canada ou le gouvernement des États-Unis d'Amérique, et si Standard & Poor's a accordé une note de AAA à ces titres ou que ces titres ont obtenu une note équivalente d'une ou de plusieurs autres agences de notation désignées;
- il peut investir jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative au moment de l'opération dans des titres de créance d'un émetteur, si ces titres sont émis, ou garantis en totalité quant au capital et à l'intérêt, par des agences supranationales ou des gouvernements autres que le gouvernement du Canada, le

gouvernement d'un territoire du Canada ou le gouvernement des États-Unis d'Amérique, et si Standard & Poor's a accordé une note de AA à ces titres ou que ces titres ont obtenu une note équivalente d'une ou de plusieurs autres agences de notation désignées.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres afin de tenter d'augmenter ses gains.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 32 du présent prospectus.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Veillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à l'érosion du capital
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque de remboursement anticipé
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux émetteurs
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

### **Titres à revenu fixe à risque élevé**

Dans de nombreux cas, les titres à revenu fixe à haut rendement comportent des risques plus élevés et peuvent avoir une notation plus faible. Les titres dans lesquels ce Fonds peut investir directement ou indirectement peuvent comprendre des titres à revenu fixe, qui sont généralement exposés à un plus grand risque de perte de capital et de revenu que les titres à revenu fixe assortis d'une note plus élevée, et ils sont jugés moins sûrs en ce qui a trait à la capacité de l'émetteur de payer les intérêts et de rembourser le capital.

Une tendance économique à la baisse pourrait nuire à la capacité des émetteurs de payer les intérêts et de rembourser le capital et entraîner un défaut de paiement de leur part. De plus, la perception des investisseurs influe également sur la valeur des titres à revenu fixe des sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés. Lorsque les conditions économiques semblent se détériorer, les titres à revenu fixe dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés peuvent afficher une diminution de leur valeur marchande en raison des craintes accrues des investisseurs et de leur perception concernant la qualité du crédit.

Les obligations et les billets de sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés sont principalement négociés par des courtiers sur le marché hors cote. Le marché de ces titres peut se révéler moins actif et moins liquide que celui des titres assortis d'une note plus élevée. Lorsque les conditions du marché ou de l'économie sont défavorables, le marché secondaire de ces obligations et billets pourrait se contracter davantage, entraînant des difficultés dans l'évaluation et la vente de titres.

## Fonds d'obligations d'impact mondial NEI

<b>Type de Fonds :</b>	<b>Revenu fixe mondial</b>
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série A :</b> le 14 juillet 2020 <b>Parts de série F :</b> le 14 juillet 2020 <b>Parts de série I :</b> le 14 juillet 2020 <b>Parts de série O :</b> le 14 juillet 2020 <b>Parts de série P :</b> le 14 juillet 2020 <b>Parts de série PF :</b> le 14 juillet 2020
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	Placement admissible
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs :</b>	Wellington Management Canada ULC, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de procurer un revenu courant et un rendement total à long terme en investissant dans des titres de créance émis par des sociétés, des gouvernements et des organismes situés dans le monde entier dont les produits, les services ou les objectifs de financement contribuent à relever certains des principaux défis sociaux et environnementaux mondiaux.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 74 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

### Stratégies de placement

Le Fonds cherchera à atteindre ses objectifs de placement en investissant principalement dans des titres à revenu fixe de qualité partout dans le monde (y compris les marchés développés et émergents), dans un éventail de secteurs engagés à relever certains des grands défis sociaux et environnementaux mondiaux et répondant aux critères d'impact exclusifs du sous-conseiller en valeurs. Il est prévu que la qualité de crédit moyenne du Fonds soit la première qualité; toutefois, le Fonds peut investir jusqu'à 20 % de son actif dans des titres de qualité inférieure afin de tirer parti des occasions qui se présentent sur le marché, à la lumière des recherches du sous-conseiller en valeurs.

Le Fonds cherche à générer un impact positif et mesurable sur les plans environnemental, social et de la gouvernance (« ESG ») en plus des rendements sur les placements. La démarche du sous-conseiller en valeurs en matière d'impact sur les placements comporte un cadre exclusif permettant de repérer les titres de créance des sociétés et d'autres entreprises qui relèvent les grands défis sociaux et environnementaux, et d'investir dans ces titres. Ce cadre d'impact permet d'identifier les candidats pour ses émetteurs d'impact selon trois grandes catégories thématiques : les éléments essentiels de la vie, l'autonomisation de l'homme et l'environnement. Pour chacun des placements jugés admissibles aux fins d'inclusion dans le portefeuille, le sous-conseiller en valeurs utilise des indicateurs de rendement clés pour comprendre la nature de l'impact généré par l'émission, s'assurer que les placements progressent vers l'impact souhaité et quantifier et mesurer l'impact, le cas échéant. Cela comprend l'intensité en carbone moyenne pondérée, ou d'autres mesures pouvant être modifiées de temps à autre.

Le Fonds intègre des facteurs ESG dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement. Une fois le groupe d'émetteurs d'impact déterminé, le sous-conseiller en valeurs compose le portefeuille en combinant une répartition sectorielle descendante et une recherche fondamentale ascendante, en tirant parti de l'équipe centralisée du sous-conseiller en valeurs, composée d'analystes de la recherche sur les titres de créance à revenu fixe et de gestionnaires de portefeuille ayant une spécialisation sectorielle. La gestion des risques s'effectue tout au long du processus de composition du portefeuille grâce aux outils et aux systèmes d'analyse des risques du sous-conseiller en valeurs. Des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur, comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 74 du présent prospectus, sont également pris en compte dans le cadre de l'analyse d'impact et du processus de composition du portefeuille. Le processus de recherche ESG du sous-conseiller en valeurs est soutenu par un engagement direct auprès de certains émetteurs.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés. Des exceptions aux éléments ci-après peuvent être faites dans le cas d'obligations liées à l'emploi du produit comme les obligations vertes, dont le produit est préservé et n'est pas utilisé aux fins de l'une ou l'autre des activités ci-après. La liste des secteurs ci-après peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds :

- Énergie nucléaire (à l'exception de certaines sociétés qui font une transition vers de l'énergie renouvelable ou des solutions faibles en carbone non nucléaires comme il est expliqué dans la politique d'investissement responsable de NEI)
- Paris
- L'extraction et la production de combustibles fossiles ou la détention de réserves de combustibles fossiles
- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif au comptant ou en titres du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps, à des fins de couverture et autres que de couverture, d'une façon qui est conforme aux objectifs de placement du Fonds, et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le gestionnaire a obtenu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui permet au Fonds d'investir plus de 10 % de sa valeur liquidative dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par divers gouvernements ou agences internationales autorisées qui sont négociés sur des marchés établis et liquides (les « titres de gouvernements étrangers »), à la condition que ces acquisitions soient conformes aux objectifs de placement du Fonds. Cette dispense permet notamment au Fonds de faire les placements suivants :

- il peut investir jusqu'à 35 % de sa valeur liquidative au moment de l'opération dans des titres de créance d'un émetteur, si ces titres de créance sont émis, ou garantis en totalité quant au capital et à l'intérêt, par des agences supranationales ou des gouvernements autres que le gouvernement du Canada, le gouvernement d'un territoire du Canada ou le gouvernement des États-Unis d'Amérique, et si

Standard & Poor's a accordé une note de AAA à ces titres ou que ces titres ont obtenu une note équivalente d'une ou de plusieurs autres agences de notation désignées;

- il peut investir jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative au moment de l'opération dans des titres de créance d'un émetteur, si ces titres sont émis, ou garantis en totalité quant au capital et à l'intérêt, par des agences supranationales ou des gouvernements autres que le gouvernement du Canada, le gouvernement d'un territoire du Canada ou le gouvernement des États-Unis d'Amérique, et si Standard & Poor's a accordé une note de AA à ces titres ou que ces titres ont obtenu une note équivalente d'une ou de plusieurs autres agences de notation désignées.

Le Fonds peut conclure des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres afin de tenter d'augmenter ses gains.

Le Fonds peut investir plus de 10 % de son actif net dans Fannie Mae et dans Freddie Mac.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 28 du présent prospectus.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Veillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à l'érosion du capital
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque de remboursement anticipé
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux émetteurs
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 7 juin 2023, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

<b>Porteur de parts</b>	<b>% du Fonds</b>
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	21,07 %
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	16,78 %
Portefeuille privé NEI équilibré	12,34 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 86 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

### **Risque lié à Fannie Mae et à Freddie Mac**

Le gestionnaire, au nom des Fonds, a obtenu une dispense qui permet aux Fonds d'investir plus de 10 % de leur actif net dans Fannie Mae et dans Freddie Mac. Le Fonds d'obligations d'impact mondial NEI peut investir plus de 10 % de son actif net dans Fannie Mae et dans Freddie Mac. Fannie Mae et Freddie Mac sont des entreprises parrainées par le gouvernement américain qui émettent des titres et en utilisent le produit principalement pour acheter des hypothèques auprès d'institutions financières, ce qui injecte des liquidités dans le marché américain des prêts hypothécaires résidentiels. Les titres de Fannie Mae et de Freddie Mac ne sont pas expressément garantis par le gouvernement américain, mais il est généralement entendu qu'ils le sont implicitement et qu'ils ont la même note de crédit que le gouvernement américain. Si Fannie Mae ou Freddie Mac ne s'acquittent pas de leurs obligations, il existe un risque que le gouvernement américain ne garantisse pas le paiement de ces obligations. Tout Fonds qui détient des titres de Fannie Mae et de Freddie Mac s'expose au risque de crédit. Ce risque est encore plus élevé pour un Fonds qui investit plus de 10 % de son actif dans les titres de Fannie Mae ou de Freddie Mac en raison de la concentration de l'actif du Fonds dans ces titres. La dispense n'impose pas de limite quant au montant que le Fonds peut investir dans Fannie Mae ou dans Freddie Mac; par conséquent, la totalité ou la quasi-totalité de l'actif net du Fonds pourrait être investie dans des titres de Fannie Mae et de Freddie Mac à tout moment.

## Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

<b>Type de Fonds :</b>	<b>Revenu fixe mondial</b>
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série A :</b> le 25 septembre 2013 <b>Parts de série F :</b> le 27 septembre 2013 <b>Parts de série I :</b> le 31 mars 2014 <b>Parts de série O :</b> le 29 juin 2018 <b>Parts de série P :</b> le 29 juillet 2014 <b>Parts de série PF :</b> le 13 août 2014
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	Placement admissible
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs :</b>	Amundi Canada Inc., Montréal (Québec)  Amundi (UK) Limited, Londres, Royaume-Uni*  *Amundi (UK) Limited n'est pas inscrite en Ontario pour fournir des services de conseils en portefeuille. Dans certaines circonstances, il pourrait être difficile de faire valoir des droits prévus par la loi contre Amundi (UK) Limited parce qu'elle est située à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de son actif se trouve à l'extérieur du Canada. Le nom et l'adresse du mandataire aux fins de la signification à Amundi est Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L., Bay Adelaide Centre, East Tower, 22, Adelaide Street West, Toronto (Ontario) M5H 4E3. Amundi (UK) Limited est le gestionnaire de portefeuille des contrats à terme de marchandises.

### Quels types de placements le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds vise à procurer un revenu courant élevé avec la possibilité de gains en capital. Le Fonds investira ses actifs principalement dans des titres mondiaux à revenu fixe sur des marchés développés et émergents. Le Fonds pourra répartir ses actifs entre tous les secteurs et toutes les qualités de crédit, mais choisira principalement les titres de qualité supérieure auxquels Standard & Poor's a accordé une note de BBB- et plus (ou auxquels des agences de notation compétentes ont accordé une note équivalente).

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 74 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).



## Stratégies de placement

Le processus de placement du sous-conseiller en valeurs et du gestionnaire de portefeuille des contrats à terme de marchandises est basé sur une démarche mondiale descendante rigoureuse selon laquelle ils répartissent le risque actif du portefeuille en tenant compte de la gestion de la durée, des décisions à propos des pays et de la courbe de rendement, des obligations souveraines, de l'attribution du crédit et de la gestion des monnaies. Au cours des périodes normales, ces facteurs devraient comporter une faible corrélation et améliorer la diversification du portefeuille.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés. La liste des secteurs ci-après peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds :

- Énergie nucléaire (à l'exception de certaines sociétés qui font une transition vers de l'énergie renouvelable ou des solutions faibles en carbone non nucléaires comme il est expliqué dans la politique d'investissement responsable de NEI)
- Paris
- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le Fonds intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement. Le sous-conseiller en valeurs et le gestionnaire de portefeuille des contrats à terme de marchandises recourent à diverses sources de données pour éclairer leur analyse et leur méthodologie de notation des facteurs ESG quantitatives exclusives, ce qui comprend des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 74 du présent prospectus. La notation ESG qui en résulte constitue un élément clé des décisions en matière de placement. Les sociétés détenant les pires notes sont exclues de l'ensemble admissible.

Le Fonds suit une démarche de décarbonisation du portefeuille visant à réduire les émissions financées des obligations de sociétés détenues par le Fonds à zéro émission nette d'ici 2050. (Les émissions financées sont définies comme étant la proportion des émissions associées aux avoirs sous-jacents qui sont financées par l'investissement du Fonds dans ces avoirs). Pour y parvenir, une partie ou la totalité des avoirs du Fonds seront liés à des émissions de carbone plus faible et le Fonds s'efforcera de maintenir un niveau d'émissions financées inférieur à un cheminement projeté à partir du niveau de référence en 2019 vers zéro émission nette d'ici 2050. Les émissions de carbone seront mesurées et communiquées en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par tranche de 1 M\$ US de revenu de société global des avoirs du Fonds.

L'atteinte de l'objectif de zéro émission nette du Fonds dont il est question ci-dessus dépend de facteurs externes indépendants de la volonté du gestionnaire et du sous-conseiller en valeurs. Les facteurs externes comprennent notamment l'avancement technologique, les développements commerciaux, les changements climatiques et le cadre réglementaire. Rien ne garantit que le Fonds atteindra son objectif.

Le processus de placement du sous-conseiller en valeurs et du gestionnaire de portefeuille des contrats à terme de marchandises comporte plusieurs étapes. D'abord, l'équipe chargée des titres à revenu fixe et des monnaies à l'échelle mondiale établit une perspective macroéconomique pour les marchés. Puis, le comité d'orientation

des politiques de placement prépare le scénario des obligations stratégiques et des monnaies afin de formuler les perspectives stratégiques de l'équipe à propos des principaux marchés des obligations de gouvernements et de sociétés, ainsi que de marchés émergents, et des marchés des monnaies. Le sous-conseiller en valeurs et le gestionnaire de portefeuille des contrats à terme de marchandises, en fonction de cette analyse, mettront alors en œuvre les positions définitives du portefeuille par l'utilisation de liquidités, d'obligations ou de dérivés.

Le Fonds a obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières afin de pouvoir investir plus de 10 % de sa valeur liquidative dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par divers gouvernements ou des agences internationales autorisées qui sont négociés sur des marchés établis et liquides (les « titres de gouvernements étrangers »), à la condition que ces acquisitions soient conformes aux objectifs de placement du Fonds. Cette dispense permet notamment au Fonds de faire les placements suivants :

- il peut investir jusqu'à 35 % de sa valeur liquidative au moment de l'opération dans des titres de créance d'un émetteur, si ces titres de créance sont émis, ou garantis en totalité quant au capital et à l'intérêt, par des agences supranationales ou des gouvernements autres que le gouvernement du Canada, le gouvernement d'un territoire du Canada ou le gouvernement des États-Unis d'Amérique, et si Standard & Poor's a accordé une note de AAA à ces titres ou que ces titres ont obtenu une note équivalente d'une ou de plusieurs autres agences de notation désignées;
- il peut investir jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative au moment de l'opération dans des titres de créance d'un émetteur, si ces titres sont émis, ou garantis en totalité quant au capital et à l'intérêt, par des agences supranationales ou des gouvernements autres que le gouvernement du Canada, le gouvernement d'un territoire du Canada ou le gouvernement des États-Unis d'Amérique, et si Standard & Poor's a accordé une note de AA à ces titres ou que ces titres ont obtenu une note équivalente d'une ou de plusieurs autres agences de notation désignées.

Le Fonds peut conclure des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres afin de tenter d'augmenter ses gains.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps, à des fins de couverture et autres que de couverture, d'une façon qui est conforme aux objectifs de placement du Fonds, et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds a obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières selon laquelle, sous réserve de certaines conditions, il peut utiliser, à titre de couverture, un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent d'un contrat à terme standardisé, d'un contrat à terme de gré à gré ou d'un swap dans les cas suivants : i) pour ouvrir et maintenir une position acheteur sur un titre de participation assimilable à un titre de créance qui comporte une composante consistant en une position acheteur sur un contrat à terme de gré à gré ou sur un contrat à terme standardisé ou un contrat à terme de gré à gré et ii) pour conclure ou conserver une position sur un swap et lorsque le Fonds aurait droit à des paiements aux termes du swap quand le Fonds conclut ces opérations sur dérivés à des fins autres que de couverture.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 28 du présent prospectus.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques liés aux placements du Fonds dans des titres de gouvernements étrangers aux termes de la dispense comprennent le risque lié à la concentration (qui peut comprendre le risque de défaut de l'émetteur dans lequel le Fonds a investi des actifs), le risque lié aux marchés émergents et le risque lié aux titres étrangers. Veuillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à l'érosion du capital
- risque lié à la concentration
- risque de crédit

- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié au sous-conseiller en valeurs étranger
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque de remboursement anticipé
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux émetteurs
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 7 juin 2023, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

<b>Porteur de parts</b>	<b>% du Fonds</b>
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	26,89 %
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	19,41 %
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	10,31 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 86 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

Le taux de rotation des titres en portefeuille peut être élevé. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé, plus vous êtes susceptible de recevoir du Fonds une distribution qui doit être incluse dans le calcul de votre revenu imposable aux fins de l'impôt et plus les frais d'opération du Fonds, qui constituent une dépense du Fonds acquittée à même son actif, sont élevés, ce qui peut réduire votre rendement.

### **Titres à revenu fixe à risque élevé**

Dans de nombreux cas, les titres à revenu fixe à haut rendement comportent des risques plus élevés et peuvent avoir une notation plus faible. Les titres dans lesquels ce Fonds peut investir directement ou indirectement peuvent comprendre des titres à revenu fixe, qui sont généralement exposés à un plus grand risque de perte de capital et de revenu que les titres à revenu fixe assortis d'une note plus élevée, et ils sont jugés moins sûrs en ce qui a trait à la capacité de l'émetteur de payer les intérêts et de rembourser le capital.

Une tendance économique à la baisse pourrait nuire à la capacité des émetteurs de payer les intérêts et de rembourser le capital et entraîner un défaut de paiement de leur part. De plus, la perception des investisseurs influe également sur la valeur des titres à revenu fixe des sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés. Lorsque les conditions économiques semblent se détériorer, les titres à revenu fixe dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés peuvent afficher une diminution de leur valeur marchande en raison des craintes accrues des investisseurs et de leur perception concernant la qualité du crédit.

Les obligations et les billets de sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés sont principalement négociés par des courtiers sur le marché hors cote. Le marché de ces titres peut se révéler

moins actif et moins liquide que celui des titres assortis d'une note plus élevée. Lorsque les conditions du marché ou de l'économie sont défavorables, le marché secondaire de ces obligations et billets pourrait se contracter davantage, entraînant des difficultés dans l'évaluation et la vente de titres.

## Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI

Type de Fonds :	Revenu fixe à rendement élevé
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série A :</b> le 21 juin 2005
	<b>Parts de série F :</b> le 29 juin 2005
	<b>Parts de série I :</b> le 1 <sup>er</sup> août 2006
	<b>Parts de série O :</b> le 29 juin 2018
	<b>Parts de série P :</b> le 3 décembre 2018
	<b>Parts de série PF :</b> le 3 décembre 2018
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	Placement admissible
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs :</b>	Principal Global Investors, LLC, Des Moines (Iowa) É.-U.* *À titre de gestionnaire de portefeuille, nous sommes responsables des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille que Principal Global Investors, LLC fournit au Fonds. Dans certaines circonstances, il pourrait être difficile de faire valoir des droits prévus par la loi contre ce sous-conseiller en valeurs parce qu'il réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de son actif se trouve à l'extérieur du Canada.

### Quels types de placements le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds vise à procurer un revenu courant élevé tout en préservant le capital. Il investit principalement dans un portefeuille diversifié d'obligations et d'autres titres obligataires de sociétés mondiales qui présentent un rendement élevé et un risque élevé et il peut également investir dans d'autres placements à revenu fixe assortis de caractéristiques semblables. La plupart des placements sont cotés « BBB- » et moins par Standard and Poor's ou Fitch, et « Baa3 » ou moins par Moody's, ou ont obtenu une cote équivalente d'un autre service reconnu d'évaluation des obligations. Le Fonds peut aussi investir dans des placements non cotés, dans des placements faisant l'objet d'une défaillance au moment de l'achat, ainsi que dans des placements libellés en monnaies de pays dont les marchés sont en émergence.

Le Fonds devrait investir au moins 80 % de son actif net dans des obligations de sociétés productives de revenu et à rendement élevé, sauf lorsqu'il prend temporairement des positions défensives.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, tel qu'il est décrit à la page 74 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

#### Stratégies de placement

Le sous-conseiller en valeurs a recours à une stratégie de placement qui vise à procurer une valeur ajoutée au moyen d'une recherche fondamentale rigoureuse, d'une perspective mondiale et d'une gestion dynamique du risque.

Le sous-conseiller en valeurs privilégie la recherche fondamentale sur le crédit et a recours à un cadre de référence fondé sur certains facteurs et certaines variables qui lui permet de cerner les bons placements et d'établir la pondération sectorielle. L'analyse des principes fondamentaux, des facteurs d'ordre technique et des

évaluations lui permet de dégager des indicateurs directionnels, des tendances à court terme et, en définitive, de décider si le prix des titres d'une société est trop haut ou trop bas.

En règle générale, le Fonds vend un placement lorsque le sous-conseiller en valeurs croit que la justification initiale du placement dans le titre ne tient plus. Autrement dit, si l'émetteur présente des flux de trésorerie à la baisse, qu'il dispose d'une équipe de direction inefficace ou que son évaluation relative est peu intéressante, le sous-conseiller en valeurs cherchera à vendre le titre.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés. La liste des secteurs ci-après peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds :

- Énergie nucléaire (à l'exception de certaines sociétés qui font une transition vers de l'énergie renouvelable ou des solutions faibles en carbone non nucléaires comme il est expliqué dans la politique d'investissement responsable de NEI)
- Paris
- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le Fonds intègre des facteurs ESG dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement. Le sous-conseiller en valeurs applique une démarche d'investissement exclusive afin d'attribuer un résultat ESG particulier à chaque émetteur faisant partie de l'ensemble à rendement élevé. Cette démarche comprend des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 74 du présent prospectus. Les sociétés détenant les pires notes sont exclues du Fonds.

Le Fonds peut habituellement investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres du marché monétaire à court terme et dans d'autres effets de caisse productifs de revenus et, lorsqu'il veut prendre temporairement des mesures défensives, il peut même augmenter le pourcentage de son actif net qu'il investit dans ce genre de titres.

Le Fonds peut investir, directement ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut utiliser des dérivés pour couvrir le risque de change.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 28 du présent prospectus.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 84 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à l'érosion du capital
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque associé aux stratégies et aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié au sous-conseiller en valeurs étranger
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque de remboursement anticipé
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux émetteurs
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 7 juin 2023, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

<b>Porteur de parts</b>	<b>% du Fonds</b>
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	29,11 %
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	14,38 %
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	13,81 %
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	12,13 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 86 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

### **Titres à revenu fixe à risque élevé**

Dans de nombreux cas, les titres à revenu fixe à haut rendement comportent des risques plus élevés et peuvent avoir une notation plus faible. Les titres dans lesquels ce Fonds peut investir directement ou indirectement peuvent comprendre des titres à revenu fixe, qui sont généralement exposés à un plus grand risque de perte de

capital et de revenu que les titres à revenu fixe assortis d'une note plus élevée, et ils sont jugés moins sûrs en ce qui a trait à la capacité de l'émetteur de payer les intérêts et de rembourser le capital.

Une tendance économique à la baisse pourrait nuire à la capacité des émetteurs de payer les intérêts et de rembourser le capital et entraîner un défaut de paiement de leur part. De plus, la perception des investisseurs influe également sur la valeur des titres à revenu fixe des sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés. Lorsque les conditions économiques semblent se détériorer, les titres à revenu fixe dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés peuvent afficher une diminution de leur valeur marchande en raison des craintes accrues des investisseurs et de leur perception concernant la qualité du crédit.

Les obligations et les billets de sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés sont principalement négociés par des courtiers sur le marché hors cote. Le marché de ces titres peut se révéler moins actif et moins liquide que celui des titres assortis d'une note plus élevée. Lorsque les conditions du marché ou de l'économie sont défavorables, le marché secondaire de ces obligations et billets pourrait se contracter davantage, entraînant des difficultés dans l'évaluation et la vente de titres.



## Portefeuille NEI rendement conservateur

<b>Type de Fonds :</b>	<b>Mondial équilibré</b>
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série A :</b> le 26 octobre 2016 <b>Parts de série F :</b> le 25 octobre 2016 <b>Parts de série I :</b> le 16 juin 2017 <b>Parts de série O :</b> le 29 juin 2018 <b>Parts de série P :</b> le 27 janvier 2016 <b>Parts de série PF :</b> le 3 février 2016
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	Placement admissible
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement de procurer un revenu et une certaine plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des OPC de revenu ainsi que dans des OPC d'actions produisant un rendement, lesquels OPC de revenu et de titres de capitaux propres offrent une exposition aux marchés du monde entier.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

### Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise comme principale stratégie de placement la répartition stratégique de l'actif. Il dispose de la flexibilité voulue pour modifier à court terme sa répartition de l'actif afin de profiter des occasions qui se présentent sur les marchés et de réduire les risques.

Le Fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié d'OPC d'actions et de revenu. Le gestionnaire de portefeuille choisit les fonds sous-jacents en fonction du rendement, de la volatilité et de la corrélation attendus tout en tenant compte des styles de placement et d'autres facteurs qualitatifs.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Le gestionnaire de portefeuille peut, à son appréciation, modifier la composition de l'actif et les pourcentages détenus dans les fonds sous-jacents, de même qu'éliminer des fonds sous-jacents ou en ajouter de nouveaux.

Le Fonds peut temporairement détenir une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investit dans les catégories d'actifs suivants, principalement par l'achat de parts des fonds sous-jacents, y compris des fonds gérés par nous. Voici les pourcentages actuels approximatifs cibles, qui peuvent être rajustés de temps à autre, à l'appréciation du gestionnaire de portefeuille, de la répartition entre les différentes catégories d'actifs du Fonds :

Titres à revenu fixe et du marché monétaire	60 à 90 %
Titres de capitaux propres	10 à 40 %

Les pourcentages indiqués ci-dessus sont approximatifs en raison de la fluctuation constante des marchés et des mesures d'efficacité administrative. Par conséquent, les pourcentages réels investis dans les catégories d'actifs un jour donné peuvent ne pas être conformes en tout point aux pourcentages indiqués ci-dessus. Le gestionnaire de portefeuille procédera à un rééquilibrage à son gré.

Le Fonds peut utiliser des dérivés pour couvrir le risque de change. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 31.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds appliquera certains principes du Programme d'investissement responsable, décrit à la page 74 du présent prospectus.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 28 du présent prospectus.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 84 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veuillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la répartition de l'actif
- risque lié à l'érosion du capital
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque de remboursement anticipé
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux émetteurs

- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au cours de la période de douze mois terminée le 7 juin 2023, le Fonds a détenu plus de 10 % de son actif net dans les titres de certains autres OPC. Les pourcentages maximums de l'actif net du Fonds investi dans les titres de ces OPC au cours de cette période étaient approximativement les suivants :

<u>Nom</u>	<u>% du Fonds</u>
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI, série I	11,10 %
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI, série I	40,69 %
Fonds d'obligations canadiennes NEI, série I	25,30 %
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI, série I	15,21 %

Le risque lié à la concentration est décrit à la rubrique « *Risque lié à la concentration* » à la page 80.

### **Titres à revenu fixe à risque élevé**

Dans de nombreux cas, les titres à revenu fixe à haut rendement comportent des risques plus élevés et peuvent avoir une notation plus faible. Le Fonds pourrait investir directement ou indirectement dans de tels titres à revenu fixe, qui sont généralement exposés à un plus grand risque de perte de capital et de revenu que les titres à revenu fixe assortis d'une note plus élevée, et qui sont jugés moins sûrs en ce qui a trait à la capacité de l'émetteur de payer les intérêts et de rembourser le capital.

Une tendance économique à la baisse pourrait nuire à la capacité des émetteurs de payer les intérêts et de rembourser le capital et entraîner un défaut de paiement de leur part. De plus, la perception des investisseurs influe également sur la valeur des titres à revenu fixe des sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés. Lorsque les conditions économiques semblent se détériorer, les titres à revenu fixe dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés peuvent afficher une diminution de leur valeur marchande en raison des craintes accrues des investisseurs et de leur perception concernant la qualité du crédit.

Les obligations et les billets de sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés sont principalement négociés par des courtiers sur le marché hors cote. Le marché de ces titres peut se révéler moins actif et moins liquide que celui des titres assortis d'une note plus élevée. Lorsque les conditions du marché ou de l'économie sont défavorables, le marché secondaire de ces obligations et billets pourrait se contracter davantage; ainsi, un fonds sous-jacent, et par conséquent le Fonds, pourrait avoir des difficultés à évaluer et à vendre ses titres.

## Portefeuille NEI rendement équilibré

<b>Type de Fonds :</b>	<b>Équilibré mondial</b>
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série A :</b> le 8 janvier 2015 <b>Parts de série F :</b> le 16 janvier 2015 <b>Parts de série I :</b> le 12 décembre 2014 <b>Parts de série O :</b> le 29 juin 2018 <b>Parts de série P :</b> le 29 janvier 2015 <b>Parts de série PF :</b> le 20 février 2015
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	Placement admissible
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement de procurer un revenu et une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié, offrant une exposition aux marchés du monde entier, d'OPC de revenu et d'actions qui produisent un rendement.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

### Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise comme principale stratégie de placement la répartition stratégique de l'actif. Il dispose de la flexibilité voulue pour modifier à court terme sa répartition de l'actif afin de profiter des occasions qui se présentent sur les marchés et de réduire les risques.

Le Fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié d'OPC d'actions et de revenu. Le gestionnaire de portefeuille choisit les fonds sous-jacents en fonction du rendement, de la volatilité et de la corrélation attendus tout en tenant compte des styles de placement et d'autres facteurs qualitatifs.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Le gestionnaire de portefeuille peut, à son appréciation, modifier la composition de l'actif et les pourcentages détenus dans les fonds sous-jacents, de même qu'éliminer des fonds sous-jacents ou en ajouter de nouveaux.

Le Fonds peut temporairement détenir une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investit dans les catégories d'actifs suivants, principalement par l'achat de parts des fonds sous-jacents, y compris des fonds gérés par nous. Voici les pourcentages actuels approximatifs cibles, qui peuvent être rajustés de temps à autre, à l'appréciation du gestionnaire de portefeuille, de la répartition entre les différentes catégories d'actifs du Fonds :

Titres à revenu fixe et du marché monétaire	25 à 55 %
Titres de capitaux propres	45 à 75 %

Les pourcentages indiqués ci-dessus sont approximatifs en raison de la fluctuation constante des marchés et des mesures d'efficacité administrative. Par conséquent, les pourcentages réels investis dans les catégories d'actifs un jour donné peuvent ne pas être conformes en tout point aux pourcentages indiqués ci-dessus. Le gestionnaire de portefeuille procédera à un rééquilibrage à son gré.

Le Fonds peut utiliser des dérivés pour couvrir le risque de change. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 31.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds appliquera certains principes du Programme d'investissement responsable, décrit à la page 74 du présent prospectus.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 28 du présent prospectus.

Ce Fonds peut se prévaloir de la dispense décrite plus en détail dans la notice annuelle du Fonds pour investir dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse qui cherchent à suivre ou à reproduire le rendement des « métaux précieux autorisés » comme l'or, l'argent, le platine ou le palladium, et dont les parts ou actions sont inscrites à la cote d'une bourse américaine.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 84 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veuillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la répartition de l'actif
- risque lié à l'érosion du capital
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié au sous-conseiller en valeurs étranger
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié aux séries multiples

- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au cours de la période de douze mois terminée le 7 juin 2023, le Fonds a détenu plus de 10 % de son actif net dans les titres de certains autres OPC. Les pourcentages maximums de l'actif net du Fonds investi dans les titres de ces OPC au cours de cette période étaient approximativement les suivants :

<b><u>Nom</u></b>	<b><u>% du Fonds</u></b>
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI, série I	23,81 %
Fonds de dividendes américains NEI, série I	11,41 %
Fonds d'obligations canadiennes NEI, série I	17,54 %
Fonds de dividendes canadiens NEI, série I	10,20 %
Fonds de dividendes mondial ER NEI, série I	14,23 %

Le risque lié à la concentration est décrit à la rubrique « *Risque lié à la concentration* » à la page 80.

### **Titres à revenu fixe à risque élevé**

Dans de nombreux cas, les titres à revenu fixe à haut rendement comportent des risques plus élevés et peuvent avoir une notation plus faible. Le Fonds pourrait investir directement ou indirectement dans de tels titres à revenu fixe, qui sont généralement exposés à un plus grand risque de perte de capital et de revenu que les titres à revenu fixe assortis d'une note plus élevée, et qui sont jugés moins sûrs en ce qui a trait à la capacité de l'émetteur de payer les intérêts et de rembourser le capital.

Une tendance économique à la baisse pourrait nuire à la capacité des émetteurs de payer les intérêts et de rembourser le capital et entraîner un défaut de paiement de leur part. De plus, la perception des investisseurs influe également sur la valeur des titres à revenu fixe des sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés. Lorsque les conditions économiques semblent se détériorer, les titres à revenu fixe dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés peuvent afficher une diminution de leur valeur marchande en raison des craintes accrues des investisseurs et de leur perception concernant la qualité du crédit.

Les obligations et les billets de sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés sont principalement négociés par des courtiers sur le marché hors cote. Le marché de ces titres peut se révéler moins actif et moins liquide que celui des titres assortis d'une note plus élevée. Lorsque les conditions du marché ou de l'économie sont défavorables, le marché secondaire de ces obligations et billets pourrait se contracter davantage, entraînant des difficultés dans l'évaluation et la vente de titres.

## Fonds équilibré durable mondial NEI

<b>Type de Fonds :</b>	<b>Équilibré mondial</b>
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série A :</b> le 1 <sup>er</sup> juin 1989 <b>Parts de série F :</b> le 25 juillet 2006 <b>Parts de série I :</b> le 23 décembre 1998 <b>Parts de série O :</b> le 29 juin 2018 <b>Parts de série P :</b> le 3 décembre 2018 <b>Parts de série PF :</b> le 3 décembre 2018
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	Placement admissible
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs :</b>	Impax Asset Management LLC, Portsmouth (New Hampshire)* *À titre de gestionnaire de portefeuille, nous sommes responsables des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille qu'Impax Asset Management LLC fournit au Fonds. Dans certaines circonstances, il pourrait être difficile de faire valoir des droits prévus par la loi contre ce sous-conseiller en valeurs parce qu'il réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de son actif se trouve à l'extérieur du Canada.

### Quels types de placements le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds vise à procurer une combinaison de revenu et de plus-value en capital à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe qui respectent la définition d'investissement responsable du Fonds.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 74 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

#### Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds investit dans une combinaison de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres mondiaux, directement ou indirectement, par l'utilisation de dérivés, ainsi que dans des titres d'organismes de placement collectif ou de FNB, y compris des fonds gérés par des tiers ou offerts et gérés par le gestionnaire de portefeuille. Pour réaliser les objectifs d'investissement responsable du Fonds, le sous-conseiller en valeurs cherche à faire des placements dans des titres de capitaux propres de sociétés fournissant des produits et/ou des services environnementaux et à investir dans des titres de créance dans le cadre desquels l'emploi du produit peut être associé à la génération d'un impact aux résultats environnementaux et sociaux positifs dans plusieurs cas. Le sous-conseiller en valeurs sélectionne des placements sous-jacents pour le Fonds en fonction d'un certain nombre de critères, notamment la compatibilité avec des thématiques de durabilité repérées par le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller en valeurs. L'attrait de chaque avoir est déterminé en fonction de diverses données de placement quantitatives et qualitatives ou de tout autre critère que le gestionnaire de portefeuille et/ou le sous-conseiller en valeurs jugent approprié et applicable dans le cadre de son processus de placement.

Le sous-conseiller en valeurs du Fonds cherche à affecter des capitaux à des placements dans des titres de capitaux propres de sociétés fournissant des produits et/ou des services environnementaux et dans des titres de créance dans le cadre desquels l'emploi du produit peut être associé à la génération d'un impact aux résultats environnementaux et sociaux positifs dans plusieurs cas. Les rapports du sous-conseiller en valeurs sur l'impact au niveau du fonds offrent une preuve de cette intentionnalité postérieure au placement. L'impact des placements du Fonds sera mesuré conformément à la disponibilité des mesures suivantes, qui peuvent être modifiées de temps à autre :

- Incidence en CO2 nette, définie comme étant le CO2 émis moins le CO2 évité
- Eau traitée/économisée/fournie totale
- Électricité renouvelable générée
- Matières récupérées/eau traitée
- Nombre de prêts pour formation et études financés
- Nombre de logements abordables financés

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés. La liste des secteurs ci-après peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds :

- Énergie nucléaire (à l'exception de certaines sociétés qui font une transition vers de l'énergie renouvelable ou des solutions faibles en carbone non nucléaires comme il est expliqué dans la politique d'investissement responsable de NEI)
- Paris
- L'extraction et la production de combustibles fossiles ou la détention de réserves de combustibles fossiles
- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le Fonds intègre des facteurs ESG dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement. Le sous-conseiller en valeurs procède à une analyse des facteurs ESG détaillée et exclusive à l'égard de chaque émetteur pris en compte aux fins de placement et révisé l'analyse de façon périodique. Cette analyse comprend des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 74 du présent prospectus.

Le gestionnaire de portefeuille peut, à son appréciation, modifier la composition de l'actif. Le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller en valeurs peuvent modifier les pourcentages des avoirs dans tout titre sous-jacent, ajouter ou retirer tout titre sous-jacent ou ajouter ou retirer des fonds sous-jacents supplémentaires. Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les



marchés seront volatils ou en raison des prévisions du gestionnaire de portefeuille concernant l'économie et les marchés des capitaux mondiaux.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps, à des fins de couverture et autres que de couverture, d'une façon qui est conforme aux objectifs de placement du Fonds, et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment : pour se protéger contre les pertes découlant des fluctuations des cours des placements du Fonds ou contre une exposition aux devises; pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers au lieu d'acheter les titres directement. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 31.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres non canadiens.

Le Fonds, ou les titres sous-jacents que peut détenir le Fonds, peut conclure des opérations de prêt de titres à la condition que ces opérations respectent les règlements sur les valeurs mobilières et qu'elles soient communiquées dans les documents réglementaires applicables (veuillez vous reporter à la page 28 du présent prospectus pour obtenir de l'information sur le programme de prêt de titres du gestionnaire).

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 84 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veuillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la répartition de l'actif
- risque lié à l'érosion du capital
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié au remboursement anticipé
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au cours de la période de douze mois terminée le 7 juin 2023, le Fonds a détenu plus de 10 % de son actif net dans les titres de certains autres OPC. Les pourcentages maximums de l'actif net du Fonds investi dans les titres de ces autres OPC au cours de cette période étaient approximativement les suivants :

<u>Nom</u>	<u>% du Fonds</u>
Fonds leaders en environnement NEI, série I	60,45 %

Le risque lié à la concentration est décrit à la rubrique « *Risque lié à la concentration* » à la page 80.

### **Titres à revenu fixe à risque élevé**

Dans de nombreux cas, les titres à revenu fixe à haut rendement comportent des risques plus élevés et peuvent avoir une notation plus faible. Les titres dans lesquels ce Fonds peut investir directement ou indirectement peuvent comprendre des titres à revenu fixe, qui sont généralement exposés à un plus grand risque de perte de capital et de revenu que les titres à revenu fixe assortis d'une note plus élevée, et ils sont jugés moins sûrs en ce qui a trait à la capacité de l'émetteur de payer les intérêts et de rembourser le capital.

Une tendance économique à la baisse pourrait nuire à la capacité des émetteurs de payer les intérêts et de rembourser le capital et entraîner un défaut de paiement de leur part. De plus, la perception des investisseurs influe également sur la valeur des titres à revenu fixe des sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés. Lorsque les conditions économiques semblent se détériorer, les titres à revenu fixe dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés peuvent afficher une diminution de leur valeur marchande en raison des craintes accrues des investisseurs et de leur perception concernant la qualité du crédit.

Les obligations et les billets de sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés sont principalement négociés par des courtiers sur le marché hors cote. Le marché de ces titres peut se révéler moins actif et moins liquide que celui des titres assortis d'une note plus élevée. Lorsque les conditions du marché ou de l'économie sont défavorables, le marché secondaire de ces obligations et billets pourrait se contracter davantage, entraînant des difficultés dans l'évaluation et la vente de titres.

## Fonds croissance et revenu NEI

<b>Type de Fonds :</b>	<b>Équilibré mondial</b>	
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série A :</b>	le 1 <sup>er</sup> mai 1995
	<b>Parts de série F :</b>	le 30 avril 2002
	<b>Parts de série I :</b>	le 2 juin 2004
	<b>Parts de série O :</b>	le 29 juin 2018
	<b>Parts de série P :</b>	le 3 décembre 2018
	<b>Parts de série PF :</b>	le 3 décembre 2018
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC	
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	Placement admissible	
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)	
<b>Sous-conseiller en valeurs :</b>	La Société Kingwest & Compagnie, Toronto (Ontario)	

Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à conserver le capital et à accroître sa valeur par la plus-value du capital et le réinvestissement de son revenu principalement au moyen de placements à la fois dans i) des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et étrangères et ii) des obligations, des débetures et d'autres titres émis par des gouvernements, des institutions financières et des sociétés au Canada et aux États-Unis et dans d'autres pays.

Le Fonds peut obtenir une exposition aux titres à revenu fixe canadiens et aux placements américains et étrangers en investissant dans des titres d'OPC, y compris d'autres Fonds que Placements NEI gère.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

### Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille du Fonds a recours à la répartition stratégique de l'actif comme stratégie de placement principale.

La répartition entre les catégories d'actifs – actions canadiennes, actions mondiales et titres à revenu fixe – est relativement stable et est gérée par le gestionnaire de portefeuille.

Le sous-conseiller en valeurs chargé du volet des actions canadiennes du Fonds investit dans des sociétés qui répondent à des critères de placement établis en fonction d'une démarche axée sur la valeur ajoutée. Ces entreprises doivent procurer un rendement élevé sur le capital et, selon le sous-conseiller en valeurs, présenter un avantage concurrentiel, être dirigées par une équipe de direction exceptionnelle, afficher des perspectives financières solides et voir aux intérêts de leurs actionnaires. Ce Fonds peut également vendre des options d'achat couvertes en vue d'augmenter son revenu.

Le Fonds prévoit investir jusqu'à la totalité de son actif dans des parts d'autres OPC pour obtenir une exposition aux obligations, aux débetures et autres titres émis par des gouvernements, des institutions financières et des sociétés au Canada et aux placements étrangers.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Lorsqu'il choisit les fonds sous-jacents, le gestionnaire de portefeuille tient compte notamment des facteurs suivants : le rendement, la stabilité du rendement par rapport aux pairs, le rendement pondéré en fonction des risques, la composition du portefeuille, le style de gestion et les changements organisationnels.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Le gestionnaire de portefeuille peut, à son appréciation, modifier la composition de l'actif et les pourcentages détenus dans les fonds sous-jacents, de même qu'éliminer des fonds sous-jacents ou en ajouter de nouveaux.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie ou investir dans des titres à court terme si le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller en valeurs estime qu'ils constituent une protection convenable, apte à améliorer la liquidité ou à préserver le capital, compte tenu du marché et de la conjoncture économique. Le Fonds peut aussi détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds appliquera certains principes du Programme d'investissement responsable, décrit à la page 74 du présent prospectus.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 28 du présent prospectus.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 84 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la répartition de l'actif
- risque lié à l'érosion du capital
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples

- risque de remboursement anticipé
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 7 juin 2023, le porteur de parts important du Fonds était le suivant :

<b>Porteur de parts</b>	<b>% du Fonds</b>
DSF FPG – Croissance et revenu	66,73 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 86 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par cet investisseur.

Au cours de la période de douze mois terminée le 7 juin 2023, le Fonds a détenu plus de 10 % de son actif net dans les titres de certains autres OPC. Les pourcentages maximums de l'actif net du Fonds investi dans les titres de ces autres OPC au cours de cette période étaient approximativement les suivants :

<b><u>Nom</u></b>	<b><u>% du Fonds</u></b>
Fonds de dividendes mondial ER NEI, série I	13,46 %
Fonds d'actions mondiales ER NEI, série I	11,99 %
Fonds d'obligations canadiennes NEI, série I	34,85 %
Fonds de croissance mondiale NEI, série I	11,92 %

Le risque lié à la concentration est décrit à la rubrique « *Risque lié à la concentration* » à la page 80.

### **Titres à revenu fixe à risque élevé**

Dans de nombreux cas, les titres à revenu fixe à haut rendement comportent des risques plus élevés et peuvent avoir une notation plus faible. Les titres dans lesquels ce Fonds peut investir directement ou indirectement peuvent comprendre des titres à revenu fixe, qui sont généralement exposés à un plus grand risque de perte de capital et de revenu que les titres à revenu fixe assortis d'une note plus élevée, et ils sont jugés moins sûrs en ce qui a trait à la capacité de l'émetteur de payer les intérêts et de rembourser le capital.

Une tendance économique à la baisse pourrait nuire à la capacité des émetteurs de payer les intérêts et de rembourser le capital et entraîner un défaut de paiement de leur part. De plus, la perception des investisseurs influe également sur la valeur des titres à revenu fixe des sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés. Lorsque les conditions économiques semblent se détériorer, les titres à revenu fixe dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés peuvent afficher une diminution de leur valeur marchande en raison des craintes accrues des investisseurs et de leur perception concernant la qualité du crédit.

Les obligations et les billets de sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés sont principalement négociés par des courtiers sur le marché hors cote. Le marché de ces titres peut se révéler moins actif et moins liquide que celui des titres assortis d'une note plus élevée. Lorsque les conditions du marché ou de l'économie sont défavorables, le marché secondaire de ces obligations et billets pourrait se contracter davantage, entraînant des difficultés dans l'évaluation et la vente de titres.

## Fonds de dividendes canadiens NEI

<b>Type de Fonds :</b>	<b>Actions canadiennes</b>
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série A :</b> le 18 octobre 2002 <b>Parts de série F :</b> le 7 février 2003 <b>Parts de série I :</b> le 4 juin 2004 <b>Parts de série O :</b> le 29 juin 2018 <b>Parts de série P :</b> le 3 décembre 2018 <b>Parts de série PF :</b> le 3 décembre 2018
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	Placement admissible
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs :</b>	Gestion de placements Lincluden Limitée, Mississauga (Ontario)

### Quels types de placements le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

L'objectif de ce Fonds est de procurer un équilibre entre un revenu de dividendes supérieur et une croissance du capital en investissant surtout dans un portefeuille diversifié d'actions ordinaires canadiennes de première qualité et, dans une moindre mesure, dans des actions privilégiées à rendement élevé et dans des titres portant intérêt.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

#### Stratégies de placement

Le sous-conseiller en valeurs privilégie les actions ordinaires sous-évaluées de grande qualité. La sélection de titres du sous-conseiller en valeurs favorise la préservation et la croissance du capital tout en procurant un niveau de revenu supérieur et régulier sur un cycle boursier complet. Le sous-conseiller en valeurs choisit les placements en cherchant des titres de sociétés reconnues, à la situation financière solide et dont le cours est inférieur à leur valeur intrinsèque. Il se concentre sur les titres de sociétés canadiennes de qualité offrant un rendement supérieur à la moyenne. Toutes choses étant égales par ailleurs, les titres de sociétés canadiennes de qualité supérieure seront plus importants dans le portefeuille.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de ses biens au moment du placement dans des titres étrangers.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil

- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps, à des fins de couverture et autres que de couverture, d'une façon qui est conforme aux objectifs de placement du Fonds, et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment :

- pour se protéger contre les pertes découlant des fluctuations des cours des placements du Fonds ou contre une exposition aux devises;
- pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers au lieu d'acheter les titres directement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 31.

Le Fonds appliquera certains principes du Programme d'investissement responsable, décrit à la page 74 du présent prospectus.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 28 du présent prospectus.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 84 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veuillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à l'érosion du capital
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité

- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 7 juin 2023, le porteur de parts important du Fonds était le suivant :

<b>Porteur de parts</b>	<b>% du Fonds</b>
DSF FPG – Dividendes canadiens	16,64 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 86 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par cet investisseur.



## Fonds d'actions canadiennes ER NEI

<b>Type de Fonds :</b>	<b>Actions canadiennes</b>
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série A :</b> le 20 septembre 2002 <b>Parts de série F :</b> le 25 juillet 2006 <b>Parts de série I :</b> le 2 juillet 2003 <b>Parts de série O :</b> le 29 juin 2018 <b>Parts de série P :</b> le 3 décembre 2018 <b>Parts de série PF :</b> le 3 décembre 2018
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	Placement admissible
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs :</b>	QV Investors Inc., Calgary (Alberta)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de maximiser les rendements autant par des dividendes que par la croissance du capital provenant de sociétés canadiennes.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 74 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

### Stratégies de placement

Le sous-conseiller en valeurs a recours à une démarche de recherche fondamentale fondée sur un processus ascendant de sélection des actions qui comprend des visites dans les entreprises et des entrevues avec la direction. Le processus de sélection du sous-conseiller en valeurs est axé sur le bon jugement, l'engagement et les compétences de la direction, les rendements passés que la société a procurés aux actionnaires, l'expansion de ses franchises, sa capacité de financement, la valeur de ses titres et ses pratiques en matière de versement des dividendes. Le sous-conseiller en valeurs vise à créer un portefeuille dont la qualité, la valeur et la croissance sont durables, ce qui comprend la croissance des dividendes. Les opérations sur titres sont réduites au minimum afin de limiter les coûts. En outre, le sous-conseiller en valeurs gère les risques et les pondérations sectorielles du portefeuille afin de tenter de réduire la volatilité, d'accroître le revenu, de maintenir la diversification et de garantir un revenu constant. Il analyse également les tendances économiques, financières, politiques et de consommation pour l'aider à déterminer les secteurs et les industries les plus intéressants.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés. La liste des secteurs ci-après peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds :

- Énergie nucléaire (à l'exception de certaines sociétés qui font une transition vers de l'énergie renouvelable ou des solutions faibles en carbone non nucléaires comme il est expliqué dans la politique d'investissement responsable de NEI)
- Paris
- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le Fonds intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement. Cela comprend des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 74 du présent prospectus.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut investir une partie de son actif dans des titres étrangers si ce placement est conforme à ses objectifs de placement. Bien qu'il n'y ait aucune limite quant au pourcentage de l'actif du Fonds qui peut être investi dans des titres étrangers, à la date du présent prospectus, nous ne prévoyons pas que le Fonds investira plus de 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

À l'exception de ce qui est indiqué ci-dessus, le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture uniquement. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 31.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 28 du présent prospectus.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 84 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veuillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement

- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 7 juin 2023, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

<b>Porteur de parts</b>	<b>% du Fonds</b>
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	15,18 %
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	11,06 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 86 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

## Fonds d'actions canadiennes NEI

<b>Type de Fonds :</b>	<b>Actions canadiennes</b>
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série A :</b> le 20 décembre 1991 <b>Parts de série F :</b> le 19 avril 2002 <b>Parts de série I :</b> le 4 juin 2004 <b>Parts de série O :</b> le 29 juin 2018 <b>Parts de série P :</b> le 3 décembre 2018 <b>Parts de série PF :</b> le 3 décembre 2018
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	Placement admissible
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs :</b>	La Société Kingwest & Compagnie, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à réaliser une plus-value du capital à long terme principalement au moyen de placements dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes. Le Fonds peut investir dans des sociétés à grande et à petite capitalisations.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

### Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres (y compris des titres convertibles en titres de capitaux propres) de sociétés canadiennes, mais il pourrait investir jusqu'à 35 % de ses biens dans des titres analogues de sociétés situées à l'extérieur du Canada. Le sous-conseiller en valeurs investit dans des sociétés qui répondent à des critères de placement établis en fonction d'une démarche axée sur la valeur ajoutée. Ces entreprises doivent procurer un rendement élevé sur le capital et, selon le sous-conseiller en valeurs, présenter un avantage concurrentiel, être dirigées par une équipe de direction exceptionnelle, afficher des perspectives financières solides et voir aux intérêts de leurs actionnaires.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie ou investir dans des titres à court terme si le sous-conseiller en valeurs estime qu'ils constituent une protection convenable, apte à améliorer la liquidité ou à préserver le capital, compte

tenu du marché et de la conjoncture économique. Le Fonds peut aussi détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds appliquera certains principes du Programme d'investissement responsable, décrit à la page 74 du présent prospectus.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 28 du présent prospectus.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 84 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

## Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI

<b>Type de Fonds :</b>	<b>Actions canadiennes</b>
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série A :</b> le 30 mars 2001 <b>Parts de série F :</b> le 28 février 2008 <b>Parts de série I :</b> le 3 décembre 2018 <b>Parts de série O :</b> le 15 avril 2014 <b>Parts de série P :</b> le 3 décembre 2018 <b>Parts de série PF :</b> le 3 décembre 2018
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	Placement admissible
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement d'obtenir une croissance du capital à long terme en reproduisant le rendement d'un indice d'actions canadiennes axé sur des sociétés affichant un profil environnemental, social et de gouvernance amélioré.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 74 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

### Stratégies de placement

Le Fonds commence son analyse des actions avec l'indice Solactive Canada Broad Market (un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant qui couvre l'ensemble des titres canadiens inscrits à la cote de la Bourse de Toronto qui respectent des critères fondamentaux de liquidité); il applique ensuite un cadre d'évaluation ESG conçu et maintenu de façon continue par NEI dans le cadre des stratégies de placement du Fonds. En conséquence du processus de placement, le Fonds peut ajuster la pondération des titres en portefeuille à la hausse ou à la baisse (y compris au moyen de l'exclusion totale de certains titres d'un ou de plusieurs secteurs conformément à la perspective du gestionnaire sur l'investissement responsable, telle qu'elle peut être révisée à l'occasion).

- Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :
- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des

fonds tiers et des dérivés. La liste des secteurs ci-après peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds :

- Énergie nucléaire (à l'exception de certaines sociétés qui font une transition vers de l'énergie renouvelable ou des solutions faibles en carbone non nucléaires comme il est expliqué dans la politique d'investissement responsable de NEI)
- Paris
- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif au comptant ou en titres du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement. Cela comprend des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 74 du présent prospectus.

Bien qu'il n'y ait aucune limite précise quant au pourcentage de l'actif du Fonds qui peut être investi dans des titres étrangers, à la date du présent prospectus, nous ne prévoyons pas que le Fonds investira plus de 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 28 du présent prospectus.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Veuillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la cybersécurité
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié à la stratégie de placement indiciel
- risque lié au fournisseur d'indices
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 7 juin 2023, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

<b>Porteur de parts</b>	<b>% du Fonds</b>
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	25,89 %
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	19,24 %
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	12,85 %
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	11,54 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 86 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.



## Fonds de dividendes américains NEI

<b>Type de Fonds :</b>	<b>Actions américaines</b>
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série A :</b> le 6 octobre 2000 <b>Parts de série F :</b> le 24 juillet 2003 <b>Parts de série I :</b> le 30 juin 2005 <b>Parts de série O :</b> le 29 juin 2018 <b>Parts de série P :</b> le 3 mars 2015 <b>Parts de série PF :</b> le 3 mars 2015
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	Placement admissible
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs :</b>	River Road Asset Management LLC, Louisville (Kentucky) É.-U.* *À titre de gestionnaire de portefeuille, nous sommes responsables des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille que River Road Asset Management LLC fournit au Fonds. Dans certaines circonstances, il pourrait être difficile de faire valoir des droits prévus par la loi contre ce sous-conseiller en valeurs parce qu'il réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de son actif se trouve à l'extérieur du Canada.

### Quels types de placements le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

L'objectif de ce Fonds est de procurer aux investisseurs une croissance du capital à long terme. Le Fonds investit principalement dans des actions ordinaires de sociétés américaines à grande capitalisation.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

#### Stratégies de placement

Pour choisir les titres, le sous-conseiller en valeurs a recours à une démarche ascendante axée sur la valeur des titres afin de sélectionner les actions dont le taux de dividendes est élevé et croissant et qui sont émises par des entreprises en bonne santé financière et dont les modèles de gestion sont attrayants, entre autres.

Le Fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié d'entreprises de différentes capitalisations qui émettent des titres de capitaux propres productifs de revenus dont la capitalisation boursière est habituellement minimale au moment du premier achat, titres qui se négocient à un cours inférieur à leur juste valeur, selon l'estimation du sous-conseiller en valeurs. Le Fonds investit principalement dans des actions ordinaires américaines sur lesquelles des dividendes sont versés.

Le Fonds peut aussi investir dans une vaste gamme d'actions étrangères au moyen de certificats américains d'actions étrangères et investir dans des sociétés étrangères cotées à des bourses américaines, des sociétés de personnes cotées, des actions privilégiées convertibles, des fiducies de placement immobilier (FPI), des sociétés d'investissement et des fiducies de redevances.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie ou investir dans des titres à court terme si le sous-conseiller en valeurs estime qu'ils constituent une protection convenable, apte à améliorer la liquidité ou à préserver le capital, compte tenu du marché et de la conjoncture économique.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut utiliser des dérivés pour couvrir le risque de change. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 31.

Le Fonds appliquera certains principes du Programme d'investissement responsable, décrit à la page 74 du présent prospectus.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 28 du présent prospectus.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 84 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veuillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à l'érosion du capital
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié au sous-conseiller en valeurs étranger
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la législation
- risque lié aux séries multiples
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 7 juin 2023, le porteur de parts important du Fonds était le suivant :

<b>Porteur de parts</b>	<b>% du Fonds</b>
Portefeuille NEI rendement équilibré	22,98 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 86 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par cet investisseur.

## Fonds d'actions américaines ER NEI

<b>Type de Fonds :</b>	<b>Actions américaines</b>
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série A :</b> le 30 septembre 1968 <b>Parts de série F :</b> le 25 juillet 2006 <b>Parts de série I :</b> le 23 décembre 1998 <b>Parts de série O :</b> le 29 juin 2018 <b>Parts de série P :</b> le 3 décembre 2018 <b>Parts de série PF :</b> le 3 décembre 2018
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	Placement admissible
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs :</b>	AllianceBernstein Canada, Inc., Toronto (Ontario)

### Quels types de placements le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds vise à accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant surtout dans des actions ordinaires d'une grande variété de sociétés inscrites à la cote de bourses nord-américaines.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 74 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

#### Stratégies de placement

Le sous-conseiller en valeurs cherche à créer un portefeuille d'actions à conviction élevée, activement géré, qui est conçu pour battre le marché sur un cycle complet, mais qui mise aussi sur la protection contre les baisses et permet de tirer le meilleur parti du potentiel d'appréciation des marchés haussiers. Plus particulièrement, le sous-conseiller en valeurs s'efforce de repérer des titres de capitaux propres qui, d'après lui, présentent une volatilité fondamentalement plus faible et moins de risques de baisse dans le futur, tout en offrant un équilibre en termes de qualité, de stabilité et de prix raisonnables.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés. La liste des secteurs ci-après peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds :

- Énergie nucléaire (à l'exception de certaines sociétés qui font une transition vers de l'énergie renouvelable ou des solutions faibles en carbone non nucléaires comme il est expliqué dans la politique d'investissement responsable de NEI)
- Paris
- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le Fonds intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement. Le sous-conseiller en valeurs utilise des plateformes ESG exclusives ainsi que des données de tiers pour cerner et évaluer les risques et les occasions considérables liés aux critères ESG et aux changements climatiques. Cela comprend des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 74 du présent prospectus. Comprendre pleinement les questions cernées permet au sous-conseiller en valeurs d'exclure des émetteurs dont les politiques ESG, à son avis, présentent des risques ou d'accorder une pondération moins élevée à ces émetteurs, et de plutôt faire plus de place aux émetteurs pour lesquels il perçoit des occasions existantes. Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers. À l'exception de ce qui est indiqué ci-dessus, le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture uniquement. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 31.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 28 du présent prospectus.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 84 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veuillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié aux séries multiples
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux émetteurs

- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 7 juin 2023, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

<b>Porteur de parts</b>	<b>% du Fonds</b>
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	28,21 %
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	23,06 %
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	12,08 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 86 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

## Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI

<b>Type de Fonds :</b>	<b>Actions canadiennes à petite ou à moyenne capitalisation</b>
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série A :</b> le 11 janvier 1995 <b>Parts de série F :</b> le 23 juillet 2006 <b>Parts de série I :</b> le 23 décembre 1998 <b>Parts de série O :</b> le 29 juin 2018 <b>Parts de série P :</b> le 3 décembre 2018 <b>Parts de série PF :</b> le 3 décembre 2018
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	Placement admissible
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	QV Investors Inc., Calgary (Alberta)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à accroître la valeur de votre placement à long terme principalement par des placements dans des actions ordinaires de sociétés canadiennes à petite capitalisation cotées en Bourse.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 74 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

### Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille investit surtout dans des petites sociétés dont la capitalisation boursière, au moment du placement, varie entre 100 millions de dollars et 2,5 milliards de dollars. Il utilise une démarche de recherche fondamentale fondée sur un processus ascendant de sélection des actions qui comprend des visites dans les entreprises et des entrevues avec la direction. Le processus de sélection du gestionnaire de portefeuille est axé sur le bon jugement, l'engagement et les compétences de la direction, les rendements passés que la société a procurés aux actionnaires, l'expansion de ses franchises, sa capacité de financement, la valeur de ses titres et ses pratiques en matière de versement des dividendes. Le gestionnaire de portefeuille vise à créer un portefeuille dont la qualité, la valeur et la croissance sont durables, y compris la croissance des dividendes. Les opérations sur titres sont réduites au minimum afin de limiter les coûts. En outre, il gère les risques et les pondérations sectorielles du portefeuille afin de tenter de réduire la volatilité, d'accroître le revenu, de maintenir la diversification et de garantir un revenu constant. Il analyse également les tendances économiques, financières, politiques et de consommation pour l'aider à déterminer les secteurs et les industries les plus intéressants.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des

fonds tiers et des dérivés. La liste des secteurs ci-après peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds :

- Énergie nucléaire (à l'exception de certaines sociétés qui font une transition vers de l'énergie renouvelable ou des solutions faibles en carbone non nucléaires comme il est expliqué dans la politique d'investissement responsable de NEI)
- Paris
- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le Fonds intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement. Cela comprend des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 74 du présent prospectus.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut investir une partie de son actif dans des titres étrangers si ce placement est conforme aux objectifs de placement du Fonds. Bien qu'il n'y ait aucune limite quant au pourcentage de l'actif du Fonds qui peut être investi dans des titres étrangers, à la date du présent prospectus, nous ne prévoyons pas que le Fonds investira plus de 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

À l'exception de ce qui est indiqué ci-dessus, le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture uniquement. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 31.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 28 du présent prospectus.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 84 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veuillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié au prêt de titres



- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 7 juin 2023, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

<b>Porteur de parts</b>	<b>% du Fonds</b>
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	15,03 %
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	10,89 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 86 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

## Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI

<b>Type de Fonds :</b>	<b>Actions canadiennes à petite ou à moyenne capitalisation</b>
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série A :</b> le 27 mars 1986 <b>Parts de série F :</b> le 1 <sup>er</sup> juin 2004 <b>Parts de série I :</b> le 4 juin 2004 <b>Parts de série O :</b> le 29 juin 2018 <b>Parts de série P :</b> le 3 décembre 2018 <b>Parts de série PF :</b> le 3 décembre 2018
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	Placement admissible
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs :</b>	Hillsdale Investment Management Inc., Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à dégager une plus-value du capital à long terme et, à cette fin, tente principalement d'effectuer des placements dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes à petite capitalisation et à croissance rapide.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

### Stratégies de placement

Le sous-conseiller en valeurs a recours à un système de classement multistratégique quantitatif en vue d'obtenir une croissance du capital à long terme par des placements dans des titres de sociétés canadiennes ou de sociétés canadiennes cotées en bourse.

Le sous-conseiller en valeurs tente généralement de repérer des sociétés à petite et à moyenne capitalisation qui figurent dans le haut du classement dans tous les piliers du système de classement multistratégique, comme la valeur, le profit et la croissance et des aspects liés au secteur.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie ou investir dans des titres à court terme si le sous-conseiller en valeurs estime qu'ils constituent une protection convenable, apte à améliorer la liquidité ou à préserver le capital, compte

tenu du marché et de la conjoncture économique. Le Fonds peut aussi détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses biens au moment du placement dans des titres étrangers.

Le Fonds appliquera certains principes du Programme d'investissement responsable, décrit à la page 74 du présent prospectus.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 28 du présent prospectus.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 84 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 7 juin 2023, le porteur de parts important du Fonds était le suivant :

<b>Porteur de parts</b>	<b>% du Fonds</b>
DSF FPG – Actions canadiennes	14,98 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 86 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par cet investisseur.

Le taux de rotation des titres en portefeuille peut être élevé. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé, plus vous êtes susceptible de recevoir du Fonds une distribution qui doit être incluse dans le calcul de votre revenu imposable aux fins de l'impôt et plus les frais d'opération du Fonds, qui constituent une dépense du Fonds acquittée à même son actif, sont élevés, ce qui peut réduire votre rendement.

## Fonds de dividendes mondial ER NEI

<b>Type de Fonds :</b>	<b>Actions mondiales</b>
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série A :</b> le 1 <sup>er</sup> novembre 2007 <b>Parts de série F :</b> le 20 février 2008 <b>Parts de série I :</b> le 5 janvier 2009 <b>Parts de série O :</b> le 29 juin 2018 <b>Parts de série P :</b> le 18 août 2014 <b>Parts de série PF :</b> le 28 janvier 2015
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	Placement admissible
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs :</b>	Amundi Canada Inc., Montréal (Québec)

### Quels types de placements le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds vise une plus-value du capital et un revenu à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde qui versent, ou qui pourraient verser, des dividendes, de même que dans d'autres types de titres qui devraient procurer des distributions de revenu.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 74 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

#### Stratégies de placement

Le sous-conseiller en valeurs s'efforce d'investir principalement dans des actions liquides de grande qualité sur lesquelles un dividende élevé et stable est versé. Afin de gérer la volatilité, le sous-conseiller en valeurs cherche à bâtir un portefeuille très diversifié.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés. La liste des secteurs ci-après peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds :

- Énergie nucléaire (à l'exception de certaines sociétés qui font une transition vers de l'énergie renouvelable ou des solutions faibles en carbone non nucléaires comme il est expliqué dans la politique d'investissement responsable de NEI)
- Paris
- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le Fonds intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement. Le sous-conseiller en valeurs élabore des notes ESG internes, ce qui comprend des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 74 du présent prospectus.

Le Fonds suit une démarche de décarbonisation du portefeuille visant à réduire les émissions financées du Fonds à zéro émission nette d'ici 2050. (Les émissions financées sont définies comme étant la proportion des émissions associées aux avoirs sous-jacents qui sont financées par l'investissement du Fonds dans ces avoirs). Pour y parvenir, une partie ou la totalité des avoirs du Fonds seront liés à des émissions de carbone plus faible et le Fonds s'efforcera de maintenir un niveau d'émissions financées inférieur à un cheminement projeté à partir du niveau de référence en 2019 vers zéro émission nette d'ici 2050. Les émissions de carbone seront mesurées et communiquées en tonnes d'équivalent CO2 par tranche de 1 M\$ US de revenu de société global des avoirs du Fonds.

L'atteinte de l'objectif de zéro émission nette du Fonds dont il est question ci-dessus dépend de facteurs externes indépendants de la volonté du gestionnaire et du sous-conseiller en valeurs. Les facteurs externes comprennent notamment l'avancement technologique, les développements commerciaux, les changements climatiques et le cadre réglementaire. Rien ne garantit que le Fonds atteindra son objectif.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

À l'exception de ce qui est indiqué ci-dessus, le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture uniquement. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 31.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 28 du présent prospectus.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Veuillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à l'érosion du capital
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG

- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié au sous-conseiller en valeurs étranger
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 7 juin 2023, le porteur de parts important du Fonds était le suivant :

<b>Porteur de parts</b>	<b>% du Fonds</b>
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	17,89 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 86 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

Le taux de rotation des titres en portefeuille peut être élevé. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé, plus vous êtes susceptible de recevoir du Fonds une distribution qui doit être incluse dans le calcul de votre revenu imposable aux fins de l'impôt et plus les frais d'opération du Fonds, qui constituent une dépense du Fonds acquittée à même son actif, sont élevés, ce qui peut réduire votre rendement.

## Fonds de valeur mondial NEI

<b>Type de Fonds :</b>	<b>Actions mondiales</b>
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série A :</b> le 18 octobre 2016 <b>Parts de série F :</b> le 17 octobre 2016 <b>Parts de série I :</b> le 12 octobre 2016 <b>Parts de série O :</b> le 29 juin 2018 <b>Parts de série P :</b> le 21 février 2017 <b>Parts de série PF :</b> le 28 octobre 2016
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	Placement admissible
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs :</b>	Maj Invest Asset Management Fondsmæglerselskab A/S Copenhague, Danemark*  *À titre de gestionnaire de portefeuille, nous sommes responsables des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille que Maj Invest Asset Management Fondsmæglerselskab A/S fournit au Fonds. Dans certaines circonstances, il pourrait être difficile de faire valoir des droits prévus par la loi contre ce sous-conseiller en valeurs parce qu'il réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de son actif se trouve à l'extérieur du Canada.

### Quels types de placements le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés du monde entier.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, tel qu'il est décrit à la page 74 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

#### Stratégies de placement

Le Fonds adopte une approche axée sur la valeur, et le sous-conseiller en valeurs évalue chaque action en se fondant sur des paramètres d'évaluation pertinents par rapport à la valeur intrinsèque de la société émettrice. Le portefeuille de placements est constitué uniquement d'actions dont l'évaluation est jugée suffisamment élevée par le sous-conseiller en valeurs. Le sous-conseiller en valeurs estime qu'en adoptant un processus rationnel et rigoureux, le Fonds peut saisir des occasions sur le marché créées par des tendances comportementales.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil

- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés. La liste des secteurs ci-après peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds :

- Énergie nucléaire (à l'exception de certaines sociétés qui font une transition vers de l'énergie renouvelable ou des solutions faibles en carbone non nucléaires comme il est expliqué dans la politique d'investissement responsable de NEI)
- Paris
- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le Fonds intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement. Cela comprend des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 74 du présent prospectus.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des parts d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par nous. Le gestionnaire n'investira dans des parts d'autres fonds que si ces placements sont conformes aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements seront choisis de la même manière que les autres placements du Fonds.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

À l'exception de ce qui est indiqué ci-dessus, le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture uniquement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 28 du présent prospectus.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Veillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié au sous-conseiller en valeurs étranger



- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 7 juin 2023, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

<b>Porteur de parts</b>	<b>% du Fonds</b>
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	24,73 %
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	24,71 %
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	13,80 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 86 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

## Fonds d'actions mondiales ER NEI

<b>Type de Fonds :</b>	<b>Actions mondiales</b>
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série A :</b> le 11 janvier 2000 <b>Parts de série F :</b> le 25 juillet 2006 <b>Parts de série I :</b> le 20 juin 2000 <b>Parts de série O :</b> le 29 juin 2018 <b>Parts de série P :</b> le 3 décembre 2018 <b>Parts de série PF :</b> le 3 décembre 2018
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	Placement admissible
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Hermes Investment Management Limited, Londres, Royaume-Uni* *Hermes Investment Management Limited n'est pas inscrite en Ontario pour fournir des services de conseils en portefeuille. Dans certaines circonstances, il pourrait être difficile de faire valoir des droits prévus par la loi contre Hermes parce qu'elle réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de son actif se trouve à l'extérieur du Canada. Le nom et l'adresse du mandataire aux fins de la signification à Hermes est Gowling WLG (Canada) S.E.N.C.R.L., s.r.l., 50, rue Queen Nord, bureau 1020, C.P. 2248, Waterloo Region (Ontario) N2H 6M2.

### Quels types de placements le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds vise à accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant dans tous les types de titres émis par des sociétés ou des gouvernements de tout pays.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 74 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

#### Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise une démarche de placement visant les titres de capitaux propres fondée sur des stratégies axées sur la sélection de sociétés de qualité et une discipline rigoureuse en matière de fixation des prix. La mise en œuvre de cette démarche suppose une interaction entre l'analyse macroéconomique descendante, l'analyse sectorielle ascendante et la sélection de titres.

Le Fonds intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Le gestionnaire de portefeuille utilise diverses sources de données pour établir un résultat quantitatif en matière environnementale, sociale et de gouvernance à l'égard de chaque société composant l'ensemble de sélection des actions. Cela comprend des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 74 du présent prospectus. En vue d'obtenir des rendements, le gestionnaire de portefeuille choisira des actions de sociétés en s'appuyant sur une analyse de certains facteurs fondamentaux et risques ESG. Il favorisera les sociétés qui obtiennent de bons résultats par rapport à un éventail de facteurs et à l'évolution et à l'état actuel des risques ESG.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés. La liste des secteurs ci-après peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds :

- Énergie nucléaire (à l'exception de certaines sociétés qui font une transition vers de l'énergie renouvelable ou des solutions faibles en carbone non nucléaires comme il est expliqué dans la politique d'investissement responsable de NEI)
- Paris
- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

À l'exception de ce qui est indiqué ci-dessus, le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture uniquement. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 31.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 28 du présent prospectus.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Veuillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié au sous-conseiller en valeurs étranger
- risque lié aux taux d'intérêt

- risque lié à la législation
- risque lié aux séries multiples
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 7 juin 2023, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

<b>Porteur de parts</b>	<b>% du Fonds</b>
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	24,87 %
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	24,61 %
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	13,36 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 86 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

## Fonds de croissance mondiale NEI

<b>Type de Fonds :</b>	<b>Actions mondiales</b>
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série A :</b> le 1 <sup>er</sup> mai 1995 <b>Parts de série F :</b> le 30 avril 2002 <b>Parts de série I :</b> le 4 juin 2004 <b>Parts de série O :</b> le 29 juin 2018 <b>Parts de série P :</b> le 3 décembre 2018 <b>Parts de série PF :</b> le 3 décembre 2018
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	Placement admissible
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs :</b>	Baillie Gifford Overseas Limited, Édimbourg, Royaume-Uni* *À titre de gestionnaire de portefeuille, nous sommes responsables des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille que Baillie Gifford Overseas Limited fournit au Fonds. Dans certaines circonstances, il pourrait être difficile de faire valoir des droits prévus par la loi contre ce sous-conseiller en valeurs parce qu'il réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de son actif se trouve à l'extérieur du Canada.

### Quels types de placements le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds de croissance mondiale NEI cherche à atteindre une croissance à long terme au moyen de placements dans un portefeuille mondial de titres de participation qui comprenant des actions ordinaires et d'autres titres de capitaux propres d'émetteurs situés dans des pays de marchés développés et de marchés émergents. Le Fonds de croissance mondiale NEI met en œuvre une approche d'investissement responsable, comme il est décrit à la page 74.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

#### Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs, le Fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres d'émetteurs de partout dans le monde provenant de divers secteurs. Pour choisir les titres, le sous-conseiller en valeurs a recours à une approche ascendante sans contraintes de référence et arrête son choix sur des sociétés présentant des possibilités de croissance durable et une bonne gérance qui, à son avis, procureront à long terme des rendements supérieurs à la moyenne. Le sous-conseiller en valeurs définit la bonne gérance comme la gestion d'une entreprise dans une optique à long terme dans l'intérêt des toutes les parties prenantes, y compris la société dans son ensemble. Lorsqu'il évalue la gérance, le sous-conseiller en valeurs recherche des sociétés en croissance qui stimulent le changement et il tient compte d'indicateurs comme l'orientation stratégique à long terme et la culture d'une société, les compétences en répartition du capital des équipes de direction et la communauté d'intérêts avec les clients, les employés et les parties prenantes extérieures à la société. Le Fonds est constitué suivant une approche de sélection de titres individuels par le groupe de constitution de portefeuilles, lequel s'appuie sur ses propres recherches et celles d'autres équipes de placement du sous-conseiller en valeurs.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés. La liste des secteurs ci-après peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds :

- Énergie nucléaire (à l'exception de certaines sociétés qui font une transition vers de l'énergie renouvelable ou des solutions faibles en carbone non nucléaires comme il est expliqué dans la politique d'investissement responsable de NEI)
- Paris
- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le Fonds intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement. Cela comprend des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 74 du présent prospectus.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps, à des fins de couverture et autres que de couverture, d'une façon qui est conforme aux objectifs de placement du Fonds (auparavant le Fonds d'actions mondiales NEI), et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment :

- pour se protéger contre les pertes découlant des fluctuations des cours des placements du Fonds et contre une exposition aux devises; et
- pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers au lieu d'acheter les titres directement.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 31.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 28 du présent prospectus.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Veuillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié au sous-conseiller en valeurs étranger
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 7 juin 2023, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

<b>Porteur de parts</b>	<b>% du Fonds</b>
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	25,77 %
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	25,46 %
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	14,41 %
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	10,06 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 86 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par cet investisseur.

## Fonds leaders en environnement NEI

<b>Type de Fonds :</b>	<b>Actions mondiales</b>
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série A :</b> le 13 janvier 2016 <b>Parts de série F :</b> le 13 janvier 2016 <b>Parts de série I :</b> le 9 septembre 2016 <b>Parts de série O :</b> le 29 juin 2018 <b>Parts de série P :</b> le 21 avril 2016 <b>Parts de série PF :</b> le 17 février 2016
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	Placement admissible
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs :</b>	Impax Asset Management Limited, Londres, Royaume-Uni* *À titre de gestionnaire de portefeuille, nous sommes responsables des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille qu'Impax Asset Management Limited fournit au Fonds. Dans certaines circonstances, il pourrait être difficile de faire valoir des droits prévus par la loi contre ce sous-conseiller en valeurs parce qu'il réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de son actif se trouve à l'extérieur du Canada.

### Quels types de placements le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés qui participent activement aux marchés, en croissance, de l'optimisation des ressources et de l'environnement du monde entier. Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 74 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

#### Stratégies de placement

Le Fonds cherche à obtenir un rendement durable à long terme en investissant à l'échelle mondiale dans des sociétés qui participent activement aux marchés, en croissance, de l'optimisation des ressources et de l'environnement.

Ces marchés s'intéressent à un certain nombre de thèmes macroéconomiques à long terme, dont les suivants : populations grandissantes, niveaux de vie en hausse, urbanisation accrue, consommation grandissante et épuisement des ressources naturelles limitées. Les placements seront effectués dans des sociétés qui fournissent, utilisent ou mettent en place des systèmes, des produits ou des services fondés sur la technologie ou qui donnent des conseils à l'égard de ceux-ci sur les marchés de l'efficacité énergétique, de l'énergie de remplacement, de la récupération des ressources, des infrastructures hydrauliques et du traitement des eaux, du contrôle de la pollution, de la gestion des déchets et des services de soutien à l'environnement ainsi que sur les marchés des aliments, de l'agriculture et de la foresterie durables. Pour réaliser ses objectifs d'investissement responsable, le Fonds cherche à générer un impact en investissant dans des sociétés qui



fournissent des produits et/ou des services environnementaux qui aident les entreprises, les pays et d'autres groupes à avoir un impact environnemental plus positif.

Le sous-conseiller en valeurs du Fonds cherche à affecter des capitaux à des sociétés qui participent activement aux marchés, en croissance, de l'optimisation des ressources et de l'environnement. Les rapports du sous-conseiller en valeurs sur l'impact au niveau du fonds offrent une preuve de cette intentionnalité postérieure au placement. L'impact des placements du Fonds sera mesuré conformément à la disponibilité des mesures suivantes, qui peuvent être modifiées de temps à autre :

- Incidence en CO2 nette, définie comme étant le CO2 émis moins le CO2 évité
- Eau traitée/économisée/fournie totale
- Électricité renouvelable générée
- Matières récupérées/eau traitée

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés. La liste des secteurs ci-après peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds :

- Énergie nucléaire (à l'exception de certaines sociétés qui font une transition vers de l'énergie renouvelable ou des solutions faibles en carbone non nucléaires comme il est expliqué dans la politique d'investissement responsable de NEI)
- Paris
- L'extraction et la production de combustibles fossiles ou la détention de réserves de combustibles fossiles
- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La distribution de tabac et/ou de produits liés au tabac

Le Fonds intègre des facteurs ESG dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement. Le sous-conseiller en valeurs applique un critère primaire pour identifier les sociétés ayant au moins 20 % de capitaux investis dans des produits ou services environnementaux ou de revenus qui en sont tirés. Une analyse ESG exclusive est effectuée à l'égard de toutes les nouvelles sociétés prises en compte pour le Fonds, ce qui comprend des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 74 du présent prospectus. Il en découle un résultat ESG utilisé pour établir l'admissibilité à l'inclusion dans le Fonds.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps, à des fins de couverture et autres que de couverture, d'une façon qui est conforme

aux objectifs de placement du Fonds, et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment :

- pour se protéger contre les pertes découlant des fluctuations des cours des placements du Fonds ou contre une exposition aux devises;
- pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers au lieu d'acheter les titres directement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 31.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds peut investir une partie de son actif dans certains FNB. Le Fonds investira seulement dans des FNB qui lui procurent une exposition à des titres qui sont conformes aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 28 du présent prospectus.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Veuillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié au sous-conseiller en valeurs étranger
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 7 juin 2023, le porteur de parts important du Fonds était le suivant :

<b>Porteur de parts</b>	<b>% du Fonds</b>
Fonds équilibré durable mondial NEI	12,45 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 86 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par cet investisseur.

## Fonds d'infrastructure propre NEI

<b>Type de Fonds :</b>	<b>Actions mondiales</b>
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série A :</b> le 1 <sup>er</sup> mars 2022 <b>Parts de série F :</b> le 1 <sup>er</sup> mars 2022 <b>Parts de série I :</b> le 1 <sup>er</sup> mars 2022 <b>Parts de série O :</b> le 1 <sup>er</sup> mars 2022 <b>Parts de série P :</b> le 1 <sup>er</sup> mars 2022 <b>Parts de série PF :</b> le 1 <sup>er</sup> mars 2022
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	Placement admissible
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs :</b>	Ecofin Advisors Limited (Londres, Royaume-Uni)* *À titre de gestionnaire de portefeuille, nous sommes responsables des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille que Ecofin Advisors Limited fournit au Fonds. Dans certaines circonstances, il pourrait être difficile de faire valoir des droits prévus par la loi contre ce sous-conseiller en valeurs parce qu'il réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de son actif se trouve à l'extérieur du Canada.

### Quels types de placements le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme et des revenus en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés qui aménagent, détiennent et exploitent, en totalité ou en partie, des installations et des systèmes de technologie d'électricité renouvelable ainsi que des investissements dans des infrastructures connexes, sans contrainte géographique.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 74 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

#### Stratégies de placement

Le Fonds investit dans des sociétés qui répondent à la demande en croissance rapide pour de l'énergie propre. Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés qui aménagent, détiennent et exploitent, en totalité ou en partie, des installations et des systèmes de technologie d'électricité renouvelable ainsi que des investissements dans des infrastructures connexes, sans contrainte géographique.

Le Fonds cherche à générer un impact positif et mesurable sur les plans environnemental, social et de la gouvernance (« ESG ») en plus des rendements sur les placements. Cela comprend les émissions de CO<sub>2</sub> évitées, ou d'autres mesures pouvant être modifiées de temps à autre. Le Fonds s'efforcera d'avoir un impact environnemental positif en investissant une majorité de son actif total dans des titres de capitaux propres de sociétés d'infrastructures renouvelables, qui consistent en des sociétés qui tirent principalement leur revenu d'activités de production, de transport, de distribution et de stockage d'énergie ainsi que de services connexes

ou accessoires. Ces sociétés investissent dans la production d'énergie renouvelable ou dans d'autres services connexes et à bilan carbone nul, et/ou contribuent à réduire les émissions. Parmi ces sociétés, on retrouve notamment les sociétés qui détiennent des actifs d'énergie solaire, d'énergie éolienne, d'hydroélectricité, de biomasse, de valorisation énergétique des déchets et de stockage à grande échelle dans des batteries, de même que des actifs de transport et de distribution d'électricité, y compris d'énergie renouvelable. Le Fonds mettra habituellement l'accent sur les sociétés qui font état d'améliorations mesurables dans l'ensemble de leurs émissions, définies comme étant les gaz et les particules qui sont émis dans l'air en raison d'activités liées à la combustion de combustibles, par rapport à celles de leurs sociétés comparables sur le marché.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés. La liste des secteurs ci-après peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds :

- Énergie nucléaire (à l'exception de certaines sociétés qui font une transition vers de l'énergie renouvelable ou des solutions faibles en carbone non nucléaires comme il est expliqué dans la politique d'investissement responsable de NEI)
- Paris
- L'extraction et la production de combustibles fossiles ou la détention de réserves de combustibles fossiles
- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le Fonds intègre des facteurs ESG dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement. Le sous-conseiller en valeurs filtre l'ensemble d'infrastructures d'énergie renouvelable mondiales afin d'exclure les sociétés dont plus de 30 % de la production d'électricité provient du charbon. Le critère final est appliqué pour isoler les sociétés qui sont au moins 10 % plus propres en termes d'émissions de CO<sub>2</sub> que les réseaux dans lesquels elles exercent leurs activités. Le sous-conseiller en valeurs tentera d'appliquer une démarche d'investissement exclusive qui intègre des facteurs de risque ESG dans sa sélection de titres et la composition de son portefeuille. Cela comprend des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 74 du présent prospectus. La priorité dans les achats pour le portefeuille sera accordée aux émetteurs présentant des tendances positives et en amélioration vis-à-vis des facteurs ESG, ou aux sociétés disposées à discuter de leurs risques ESG.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et/ou des swaps, aux fins de couverture, d'une façon qui est conforme aux objectifs de placement du Fonds, et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment :

- pour se protéger contre les pertes découlant des fluctuations des cours des placements du Fonds ou contre une exposition aux devises;

- pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers au lieu d'acheter les titres directement.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Veillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à l'érosion du capital
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié au sous-conseiller en valeurs étranger
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux fonds de fonds
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières
- risque lié au secteur des infrastructures

Au 7 juin 2023, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

<b>Porteur de parts</b>	<b>% du Fonds</b>
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	20,08 %
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	15,06 %
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	12,11 %
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	10,14 %
Portefeuille privé NEI équilibré	10,08 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 86 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

## Fonds d'actions internationales ER NEI

<b>Type de Fonds :</b>	<b>Actions mondiales</b>
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série A :</b> le 20 septembre 2002 <b>Parts de série F :</b> le 25 juillet 2006 <b>Parts de série I :</b> le 30 septembre 2003 <b>Parts de série O :</b> le 29 juin 2018 <b>Parts de série P :</b> le 3 décembre 2018 <b>Parts de série PF :</b> le 3 décembre 2018
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	Placement admissible
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs :</b>	Addenda Capital Inc., Montréal (Québec)

### Quels types de placements le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés établies surtout à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 74 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

#### Stratégies de placement

Le sous-conseiller en valeurs est à la recherche de sociétés dont la croissance des gains est soutenue et répétée, et dont l'évaluation est raisonnable. Conformément à sa stratégie, le sous-conseiller en valeurs vise les secteurs à croissance durable et effectue des placements dans des chefs de file régionaux ou mondiaux qui possèdent des avantages concurrentiels solides leur permettant de faire croître les produits et les gains d'exploitation de façon soutenue à long terme. Grâce à la recherche fondamentale, le sous-conseiller en valeurs analyse et choisit des sociétés en fonction de quatre critères principaux : l'analyse du secteur, les barrières à l'entrée, la gestion et l'évaluation. Les titres choisis sont alors pondérés en fonction de leur attrait et de la certitude de créer un portefeuille très diversifié.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des



fonds tiers et des dérivés. La liste des secteurs ci-après peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds :

- Énergie nucléaire (à l'exception de certaines sociétés qui font une transition vers de l'énergie renouvelable ou des solutions faibles en carbone non nucléaires comme il est expliqué dans la politique d'investissement responsable de NEI)
- Paris
- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le Fonds intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement. Cela comprend des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 74 du présent prospectus.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

À l'exception de ce qui est indiqué ci-dessus, le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture uniquement. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 31.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 28 du présent prospectus.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Veuillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux émetteurs

- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 7 juin 2023, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

<b>Porteur de parts</b>	<b>% du Fonds</b>
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	29,22 %
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	20,94 %
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	12,77 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 86 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

## Fonds des marchés émergents NEI

<b>Type de Fonds :</b>	<b>Actions de marchés émergents</b>
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série A :</b> le 6 octobre 2000 <b>Parts de série F :</b> le 26 février 2003 <b>Parts de série I :</b> le 4 juin 2004 <b>Parts de série O :</b> le 29 juin 2018 <b>Parts de série P :</b> le 3 décembre 2018 <b>Parts de série PF :</b> le 3 décembre 2018
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	Placement admissible
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs :</b>	Columbia Management Investment Advisers, LLC, Boston (Massachusetts) É.-U.*  *À titre de gestionnaire de portefeuille, nous sommes responsables des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille que Columbia Management Investment Advisers, LLC fournit au Fonds. Dans certaines circonstances, il pourrait être difficile de faire valoir des droits prévus par la loi contre ce sous-conseiller en valeurs parce qu'il réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de son actif se trouve à l'extérieur du Canada.

### Quels types de placements le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds vise à procurer une plus-value du capital à long terme en investissant son actif principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés sur des marchés émergents. Le Fonds pourra effectuer des placements dans n'importe quel secteur et dans des sociétés à grande et à petite capitalisations.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 74 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

#### Stratégies de placement

La philosophie de placement du sous-conseiller en valeurs repose sur la conviction que l'emploi d'une combinaison de méthodes fondamentales, ESG et quantitatives pour évaluer les actions surpasse l'emploi d'une méthode unique parce qu'elle permet de mieux comprendre les facteurs générateurs de rendement.

Le sous-conseiller en valeurs suit une méthode de placement rigoureuse qui allie la recherche fondamentale et ESG descendante et ascendante à des outils quantitatifs. La méthode de sélection ascendante des actions est tout aussi importante que l'analyse macroéconomique descendante compte tenu du nombre élevé d'actions des marchés émergents dans lesquelles il est possible d'investir. La méthode de placement vise à repérer des sociétés gestionnaires de capital qui savent comment soutenir et accélérer une croissance rentable et que l'on estime donc être mieux placées pour réaliser le potentiel qu'offre la sous-pénétration de nombreux secteurs des marchés émergents.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés. La liste des secteurs ci-après peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds :

- Énergie nucléaire (à l'exception de certaines sociétés qui font une transition vers de l'énergie renouvelable ou des solutions faibles en carbone non nucléaires comme il est expliqué dans la politique d'investissement responsable de NEI)
- Paris
- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le Fonds intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement. Employant à la fois des sources internes et externes de recherche ESG, le sous-conseiller en valeurs effectue une recherche pour établir une note d'investissement responsable exclusive. Cela comprend des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 74 du présent prospectus. La note d'investissement responsable sert ensuite de donnée d'entrée dans le cadre du processus de placement global.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps, à des fins de couverture et autres que de couverture, d'une façon qui est conforme aux objectifs de placement du Fonds, et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment :

- pour se protéger contre les pertes découlant des fluctuations des cours des placements du Fonds ou contre une exposition aux devises;
- pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers au lieu d'acheter les titres directement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 31.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 28 du présent prospectus.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Veillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié au sous-conseiller en valeurs étranger
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 7 juin 2023, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

<b>Porteur de parts</b>	<b>% du Fonds</b>
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	24,93 %
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	24,02 %
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	13,79 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 86 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

## Portefeuille NEI ER sélect revenu

Type de Fonds :	Répartition de l'actif
Date de création :	<b>Parts de série A :</b> le 3 octobre 2011 <b>Parts de série F :</b> le 26 juin 2014 <b>Parts de série I :</b> le 21 mars 2017 <b>Parts de série O :</b> le 29 juin 2018 <b>Parts de série P :</b> le 3 décembre 2018 <b>Parts de série PF :</b> le 3 décembre 2018
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à procurer un revenu élevé et un certain potentiel de croissance du capital principalement par des placements dans une combinaison d'OPC axés sur le revenu et, dans une moindre mesure, d'OPC d'actions. Le Fonds investit dans divers autres OPC qui sont gérés par différents gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers en valeurs.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investira dans des OPC sous-jacents, que Placements NEI pourrait gérer.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 74 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

### Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise comme principale stratégie de placement la répartition stratégique de l'actif.

Le gestionnaire de portefeuille choisit les fonds sous-jacents en fonction du rendement, de la volatilité et de la corrélation attendus tout en tenant compte des styles de placement et d'autres facteurs qualitatifs.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés. La liste des secteurs ci-après peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds :

- Énergie nucléaire (à l'exception de certaines sociétés qui font une transition vers de l'énergie renouvelable ou des solutions faibles en carbone non nucléaires comme il est expliqué dans la politique d'investissement responsable de NEI)
- Paris
- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le Fonds intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») par l'intermédiaire de son processus de sélection de fonds sous-jacents et de composition du portefeuille. Chacun des fonds sous-jacents du Fonds doit intégrer des facteurs ESG dans ses processus de placement en tant que caractéristique fondamentale. Ces facteurs ESG des fonds sous-jacents sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement.

Le gestionnaire de portefeuille peut, à son appréciation, modifier la composition de l'actif, changer les pourcentages détenus dans les fonds sous-jacents, de même qu'éliminer un fonds sous-jacent ou en ajouter de nouveaux.

Tant le Fonds que les fonds sous-jacents peuvent détenir temporairement une partie de leur actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investira dans les catégories d'actifs suivants par l'achat de parts des fonds sous-jacents. Voici les pourcentages actuels approximatifs cibles, qui peuvent être rajustés de temps à autre, à l'appréciation du gestionnaire de portefeuille, de la répartition entre les différentes catégories d'actifs du Fonds:

Titres à revenu fixe et du marché monétaire	60 à 90 %
Titres de capitaux propres	10 à 40 %

Les pourcentages indiqués ci-dessus sont approximatifs en raison de la fluctuation constante des marchés et des mesures d'efficacité administrative. Par conséquent, les pourcentages réels investis dans les catégories d'actifs un jour donné peuvent ne pas être conformes en tout point aux pourcentages indiqués ci-dessus. Le gestionnaire de portefeuille procédera à un rééquilibrage à son gré.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds doit investir au moins 30 % du total de son actif au moment du placement dans des fonds sous-jacents qui investissent à la fois dans des titres de capitaux propres d'entreprises domiciliées au Canada et dans des titres à revenu fixe libellés en dollars canadiens, y compris des titres à revenu fixe étrangers couverts en dollars canadiens.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 28 du présent prospectus.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 84 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veuillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds:

- risque lié à la répartition de l'actif
- risque lié à l'érosion du capital
- risque de crédit
- risque de change

- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié au secteur des infrastructures
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque de remboursement anticipé
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au cours de la période de douze mois terminée le 7 juin 2023, le Fonds a détenu plus de 10 % de son actif net dans les titres de certains autres OPC. Les pourcentages maximums de l'actif net du Fonds investi dans les titres de ces OPC au cours de cette période étaient approximativement les suivants :

<b><u>Nom</u></b>	<b><u>% du Fonds</u></b>
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI, série I	40,29 %
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI, série I	13,17 %
Fonds d'obligations canadiennes NEI, série I	38,25 %

Le risque lié à la concentration est décrit à la rubrique « *Risque lié à la concentration* » à la page 80.

### **Titres à revenu fixe à risque élevé**

Dans de nombreux cas, les titres à revenu fixe à haut rendement comportent des risques plus élevés et peuvent avoir une notation plus faible. Le Fonds pourrait investir directement ou indirectement dans de tels titres à revenu fixe, qui sont généralement exposés à un plus grand risque de perte de capital et de revenu que les titres à revenu fixe assortis d'une note plus élevée, et qui sont jugés moins sûrs en ce qui a trait à la capacité de l'émetteur de payer les intérêts et de rembourser le capital.

Une tendance économique à la baisse pourrait nuire à la capacité des émetteurs de payer les intérêts et de rembourser le capital et entraîner un défaut de paiement de leur part. De plus, la perception des investisseurs influe également sur la valeur des titres à revenu fixe des sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés. Lorsque les conditions économiques semblent se détériorer, les titres à revenu fixe dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés peuvent afficher une diminution de leur valeur marchande en raison des craintes accrues des investisseurs et de leur perception concernant la qualité du crédit.

Les obligations et les billets de sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés sont principalement négociés par des courtiers sur le marché hors cote. Le marché de ces titres peut se révéler moins actif et moins liquide que celui des titres assortis d'une note plus élevée. Lorsque les conditions du marché ou de l'économie sont défavorables, le marché secondaire de ces obligations et billets pourrait se contracter davantage; ainsi, un fonds sous-jacent, et par conséquent le Fonds, pourrait avoir des difficultés à évaluer et à vendre ses titres.



## Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance

Type de Fonds :	Répartition de l'actif
Date de création :	<b>Parts de série A :</b> le 14 juillet 2005 <b>Parts de série F :</b> le 25 juillet 2006 <b>Parts de série I :</b> le 4 janvier 2017 <b>Parts de série O :</b> le 29 juin 2018 <b>Parts de série P :</b> le 3 décembre 2018 <b>Parts de série PF :</b> le 3 décembre 2018
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à procurer un revenu modéré et un certain potentiel de croissance du capital par des placements dans une combinaison d'OPC axés sur le revenu et d'OPC d'actions. Le Fonds investit dans divers autres OPC qui sont gérés par différents gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers en valeurs.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investira dans des OPC sous-jacents, que Placements NEI pourrait gérer.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 74 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

### Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise comme principale stratégie de placement la répartition stratégique de l'actif.

Le gestionnaire de portefeuille choisit les fonds sous-jacents en fonction du rendement, de la volatilité et de la corrélation attendus tout en tenant compte des styles de placement et d'autres facteurs qualitatifs.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés. La liste des secteurs ci-après peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds :

- Énergie nucléaire (à l'exception de certaines sociétés qui font une transition vers de l'énergie renouvelable ou des solutions faibles en carbone non nucléaires comme il est expliqué dans la politique d'investissement responsable de NEI)
- Paris
- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le Fonds intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») par l'intermédiaire de son processus de sélection de fonds sous-jacents et de composition du portefeuille. Chacun des fonds sous-jacents du Fonds doit intégrer des facteurs ESG dans ses processus de placement en tant que caractéristique fondamentale. Ces facteurs ESG des fonds sous-jacents sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement.

Le gestionnaire de portefeuille peut, à son appréciation, modifier la composition de l'actif, changer les pourcentages détenus dans les fonds sous-jacents, de même qu'éliminer un fonds sous-jacent ou en ajouter de nouveaux.

Tant le Fonds que les fonds sous-jacents peuvent détenir temporairement une partie de leur actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investira dans les catégories d'actifs suivants par l'achat de parts des fonds sous-jacents. Voici les pourcentages actuels approximatifs cibles, qui peuvent être rajustés de temps à autre, à l'appréciation du gestionnaire de portefeuille, de la répartition entre les différentes catégories d'actifs du Fonds :

Titres à revenu fixe et du marché monétaire	45 à 75 %
Titres de capitaux propres	25 à 55 %

Les pourcentages indiqués ci-dessus sont approximatifs en raison de la fluctuation constante des marchés et des mesures d'efficacité administrative. Par conséquent, les pourcentages réels investis dans les catégories d'actifs un jour donné peuvent ne pas être conformes en tout point aux pourcentages indiqués ci-dessus. Le gestionnaire de portefeuille procédera à un rééquilibrage à son gré.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds doit investir au moins 30 % du total de son actif au moment du placement dans des fonds sous-jacents qui investissent à la fois dans des titres de capitaux propres d'entreprises domiciliées au Canada et dans des titres à revenu fixe libellés en dollars canadiens, y compris des titres à revenu fixe étrangers couverts en dollars canadiens.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 28 du présent prospectus.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 84 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veuillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la répartition de l'actif
- risque lié à l'érosion du capital
- risque de crédit
- risque de change

- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié au secteur des infrastructures
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque de remboursement anticipé
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au cours de la période de douze mois terminée le 7 juin 2023, le Fonds a détenu plus de 10 % de son actif net dans les titres de certains autres OPC. Les pourcentages maximums de l'actif net du Fonds investi dans les titres de ces OPC au cours de cette période étaient approximativement les suivants :

<u>Nom</u>	<u>% du Fonds</u>
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI, série I	30,77 %
Fonds d'obligations canadiennes NEI, série I	30,74 %

Le risque lié à la concentration est décrit à la rubrique « *Risque lié à la concentration* » à la page 80.

### **Titres à revenu fixe à risque élevé**

Dans de nombreux cas, les titres à revenu fixe à haut rendement comportent des risques plus élevés et peuvent avoir une notation plus faible. Le Fonds pourrait investir directement ou indirectement dans de tels titres à revenu fixe, qui sont généralement exposés à un plus grand risque de perte de capital et de revenu que les titres à revenu fixe assortis d'une note plus élevée, et qui sont jugés moins sûrs en ce qui a trait à la capacité de l'émetteur de payer les intérêts et de rembourser le capital.

Une tendance économique à la baisse pourrait nuire à la capacité des émetteurs de payer les intérêts et de rembourser le capital et entraîner un défaut de paiement de leur part. De plus, la perception des investisseurs influe également sur la valeur des titres à revenu fixe des sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés. Lorsque les conditions économiques semblent se détériorer, les titres à revenu fixe dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés peuvent afficher une diminution de leur valeur marchande en raison des craintes accrues des investisseurs et de leur perception concernant la qualité du crédit.

Les obligations et les billets de sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés sont principalement négociés par des courtiers sur le marché hors cote. Le marché de ces titres peut se révéler moins actif et moins liquide que celui des titres assortis d'une note plus élevée. Lorsque les conditions du marché ou de l'économie sont défavorables, le marché secondaire de ces obligations et billets pourrait se contracter davantage; ainsi, un fonds sous-jacent, et par conséquent le Fonds, pourrait avoir des difficultés à évaluer et à vendre ses titres.

## Portefeuille NEI ER Sélect équilibré

Type de Fonds :	Répartition de l'actif
Date de création :	<b>Parts de série A :</b> le 14 décembre 2009 <b>Parts de série F :</b> le 15 avril 2010 <b>Parts de série I :</b> le 3 janvier 2017 <b>Parts de série O :</b> le 29 juin 2018 <b>Parts de série P :</b> le 3 décembre 2018 <b>Parts de série PF :</b> le 3 décembre 2018
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)

### Quels types de placements le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement de procurer une croissance du capital à long terme et la préservation du capital au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres canadiens et étrangers et des titres à revenu fixe et des titres du marché monétaire canadiens et étrangers.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investira dans des OPC sous-jacents, que Placements NEI pourrait gérer.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 74 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

#### Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise comme principale stratégie de placement la répartition stratégique de l'actif.

Le gestionnaire de portefeuille choisit les fonds sous-jacents en fonction du rendement, de la volatilité et de la corrélation attendus tout en tenant compte des styles de placement et d'autres facteurs qualitatifs.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés. La liste des secteurs ci-après peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds :

- Énergie nucléaire (à l'exception de certaines sociétés qui font une transition vers de l'énergie renouvelable ou des solutions faibles en carbone non nucléaires comme il est expliqué dans la politique d'investissement responsable de NEI)
- Paris
- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le Fonds intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») par l'intermédiaire de son processus de sélection de fonds sous-jacents et de composition du portefeuille. Chacun des fonds sous-jacents du Fonds doit intégrer des facteurs ESG dans ses processus de placement en tant que caractéristique fondamentale. Ces facteurs ESG des fonds sous-jacents sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement.

Le gestionnaire de portefeuille peut, à son appréciation, modifier la composition de l'actif et les pourcentages détenus dans les fonds sous-jacents, de même qu'éliminer des fonds sous-jacents ou en ajouter de nouveaux.

Tant le Fonds que les fonds sous-jacents peuvent détenir temporairement une partie de leur actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investira dans les catégories d'actifs suivants par l'achat de parts des fonds sous-jacents. Voici les pourcentages actuels approximatifs cibles, qui peuvent être rajustés de temps à autre, à l'appréciation du gestionnaire de portefeuille, de la répartition entre les différentes catégories d'actifs du Fonds:

Titres à revenu fixe et du marché monétaire	25 à 55 %
Titres de capitaux propres	45 à 75 %

Les pourcentages indiqués ci-dessus sont approximatifs en raison de la fluctuation constante des marchés et des mesures d'efficacité administrative. Par conséquent, les pourcentages réels investis dans les catégories d'actifs un jour donné peuvent ne pas être conformes en tout point aux pourcentages indiqués ci-dessus. Le gestionnaire de portefeuille procédera à un rééquilibrage à son gré.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 28 du présent prospectus.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 84 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veuillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la répartition de l'actif
- risque lié à l'érosion du capital
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés

- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié au secteur des infrastructures
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque de remboursement anticipé
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au cours de la période de douze mois terminée le 7 juin 2023, le Fonds a détenu plus de 10 % de son actif net dans les titres de certains autres OPC. Les pourcentages maximums de l'actif net du Fonds investi dans les titres de ces OPC au cours de cette période étaient approximativement les suivants :

<b><u>Nom</u></b>	<b><u>% du Fonds</u></b>
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI, série I	17,25 %
Fonds d'obligations canadiennes NEI, série I	21,59 %
Fonds d'actions américaines ER NEI, série I	11,48 %

Le risque lié à la concentration est décrit à la rubrique « *Risque lié à la concentration* » à la page 80.

### **Titres à revenu fixe à risque élevé**

Dans de nombreux cas, les titres à revenu fixe à haut rendement comportent des risques plus élevés et peuvent avoir une notation plus faible. Le Fonds pourrait investir directement ou indirectement dans de tels titres à revenu fixe, qui sont généralement exposés à un plus grand risque de perte de capital et de revenu que les titres à revenu fixe assortis d'une note plus élevée, et qui sont jugés moins sûrs en ce qui a trait à la capacité de l'émetteur de payer les intérêts et de rembourser le capital.

Une tendance économique à la baisse pourrait nuire à la capacité des émetteurs de payer les intérêts et de rembourser le capital et entraîner un défaut de paiement de leur part. De plus, la perception des investisseurs influe également sur la valeur des titres à revenu fixe des sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés. Lorsque les conditions économiques semblent se détériorer, les titres à revenu fixe dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés peuvent afficher une diminution de leur valeur marchande en raison des craintes accrues des investisseurs et de leur perception concernant la qualité du crédit.

Les obligations et les billets de sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés sont principalement négociés par des courtiers sur le marché hors cote. Le marché de ces titres peut se révéler moins actif et moins liquide que celui des titres assortis d'une note plus élevée. Lorsque les conditions du marché ou de l'économie sont défavorables, le marché secondaire de ces obligations et billets pourrait se contracter davantage; ainsi, un fonds sous-jacent, et par conséquent le Fonds, pourrait avoir des difficultés à évaluer et à vendre ses titres.

## Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu

Type de Fonds :	Répartition de l'actif
Date de création :	<b>Parts de série A :</b> le 26 mai 2010 <b>Parts de série F :</b> le 17 janvier 2011 <b>Parts de série I :</b> le 3 décembre 2018 <b>Parts de série O :</b> le 3 décembre 2018 <b>Parts de série P :</b> le 3 décembre 2018 <b>Parts de série PF :</b> le 3 décembre 2018
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)

### Quels types de placements le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement de réaliser une croissance du capital à long terme et de produire un certain revenu en investissant principalement au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres et à des titres à revenu fixe.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investira dans des OPC sous-jacents, que Placements NEI pourrait gérer.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 74 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

#### Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise comme principale stratégie de placement la répartition stratégique de l'actif.

Le gestionnaire de portefeuille choisit les fonds sous-jacents en fonction du rendement, de la volatilité et de la corrélation attendus tout en tenant compte des styles de placement et d'autres facteurs qualitatifs.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés. La liste des secteurs ci-après peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds :

- Énergie nucléaire (à l'exception de certaines sociétés qui font une transition vers de l'énergie renouvelable ou des solutions faibles en carbone non nucléaires comme il est expliqué dans la politique d'investissement responsable de NEI)
- Paris
- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le Fonds intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») par l'intermédiaire de son processus de sélection de fonds sous-jacents et de composition du portefeuille. Chacun des fonds sous-jacents du Fonds doit intégrer des facteurs ESG dans ses processus de placement en tant que caractéristique fondamentale. Ces facteurs ESG des fonds sous-jacents sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement.

Le gestionnaire de portefeuille peut, à son appréciation, modifier la composition de l'actif et les pourcentages détenus dans les fonds sous-jacents, de même qu'éliminer des fonds sous-jacents ou en ajouter de nouveaux.

Tant le Fonds que les fonds sous-jacents peuvent détenir temporairement une partie de leur actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investira dans les catégories d'actifs suivants par l'achat de parts des fonds sous-jacents. Voici les pourcentages actuels approximatifs cibles, qui peuvent être rajustés de temps à autre, à l'appréciation du gestionnaire de portefeuille, de la répartition entre les différentes catégories d'actifs du Fonds :

Titres à revenu fixe et du marché monétaire	15 à 45 %
Titres de capitaux propres	55 à 85 %

Les pourcentages indiqués ci-dessus sont approximatifs en raison de la fluctuation constante des marchés et des mesures d'efficacité administrative. Par conséquent, les pourcentages réels investis dans les catégories d'actifs un jour donné peuvent ne pas être conformes en tout point aux pourcentages indiqués ci-dessus. Le gestionnaire de portefeuille procédera à un rééquilibrage à son gré.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 28 du présent prospectus.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 84 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la répartition de l'actif
- risque lié à l'érosion du capital
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés



- risque lié aux marchés émergents
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié au secteur des infrastructures
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la législation
- risque lié aux séries multiples
- risque de remboursement anticipé
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au cours de la période de douze mois terminée le 7 juin 2023, le Fonds a détenu plus de 10 % de son actif net dans les titres de certains autres OPC. Les pourcentages maximums de l'actif net du Fonds investi dans les titres de ces OPC au cours de cette période étaient approximativement les suivants :

<b><u>Nom</u></b>	<b><u>% du Fonds</u></b>
Fonds d'obligations canadiennes NEI, série I	16,57 %
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI, série I	12,10 %
Fonds d'actions américaines ER NEI, série I	13,31 %

Le risque lié à la concentration est décrit à la rubrique « *Risque lié à la concentration* » à la page 80.

### **Titres à revenu fixe à risque élevé**

Dans de nombreux cas, les titres à revenu fixe à haut rendement comportent des risques plus élevés et peuvent avoir une notation plus faible. Le Fonds pourrait investir directement ou indirectement dans de tels titres à revenu fixe, qui sont généralement exposés à un plus grand risque de perte de capital et de revenu que les titres à revenu fixe assortis d'une note plus élevée, et qui sont jugés moins sûrs en ce qui a trait à la capacité de l'émetteur de payer les intérêts et de rembourser le capital.

Une tendance économique à la baisse pourrait nuire à la capacité des émetteurs de payer les intérêts et de rembourser le capital et entraîner un défaut de paiement de leur part. De plus, la perception des investisseurs influe également sur la valeur des titres à revenu fixe des sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés. Lorsque les conditions économiques semblent se détériorer, les titres à revenu fixe dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés peuvent afficher une diminution de leur valeur marchande en raison des craintes accrues des investisseurs et de leur perception concernant la qualité du crédit.

Les obligations et les billets de sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés sont principalement négociés par des courtiers sur le marché hors cote. Le marché de ces titres peut se révéler moins actif et moins liquide que celui des titres assortis d'une note plus élevée. Lorsque les conditions du marché ou de l'économie sont défavorables, le marché secondaire de ces obligations et billets pourrait se contracter davantage; ainsi, un fonds sous-jacent, et par conséquent le Fonds, pourrait avoir des difficultés à évaluer et à vendre ses titres.

## Portefeuille NEI ER Sélect croissance

Type de Fonds :	Répartition de l'actif
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série A :</b> le 14 décembre 2009 <b>Parts de série F :</b> le 19 janvier 2011 <b>Parts de série I :</b> le 2 octobre 2017 <b>Parts de série O :</b> le 29 juin 2018 <b>Parts de série P :</b> le 3 décembre 2018 <b>Parts de série PF :</b> le 3 décembre 2018
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	Placement admissible
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)

### Quels types de placements le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement de procurer une croissance du capital à long terme et, dans une moindre mesure, la préservation du capital au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres canadiens et étrangers et à des titres à revenu fixe et des titres du marché monétaire canadiens et étrangers.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investira dans des OPC sous-jacents, que Placements NEI pourrait gérer.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 74 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

#### Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise comme principale stratégie de placement la répartition stratégique de l'actif.

Le gestionnaire de portefeuille choisit les fonds sous-jacents en fonction du rendement, de la volatilité et de la corrélation Fonds tout en tenant compte des styles de placement et d'autres facteurs qualitatifs.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés. La liste des secteurs ci-après peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds :

- Énergie nucléaire (à l'exception de certaines sociétés qui font une transition vers de l'énergie renouvelable ou des solutions faibles en carbone non nucléaires comme il est expliqué dans la politique d'investissement responsable de NEI)
- Paris
- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le Fonds intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») par l'intermédiaire de son processus de sélection de fonds sous-jacents et de composition du portefeuille. Chacun des fonds sous-jacents du Fonds doit intégrer des facteurs ESG dans ses processus de placement en tant que caractéristique fondamentale. Ces facteurs ESG des fonds sous-jacents sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement.

Le gestionnaire de portefeuille peut, à son appréciation, modifier la composition de l'actif et les pourcentages détenus dans les fonds sous-jacents, de même qu'éliminer des fonds sous-jacents ou en ajouter de nouveaux.

Tant le Fonds que les fonds sous-jacents peuvent détenir temporairement une partie de leur actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investira dans les catégories d'actifs suivants par l'achat de parts des fonds sous-jacents. Voici les pourcentages actuels approximatifs cibles, qui peuvent être rajustés de temps à autre, à l'appréciation du gestionnaire de portefeuille, de la répartition entre les différentes catégories d'actifs du Fonds :

Titres à revenu fixe et du marché monétaire	0 à 30 %
Titres de capitaux propres	70 à 100 %

Les pourcentages indiqués ci-dessus sont approximatifs en raison de la fluctuation constante des marchés et des mesures d'efficacité administrative. Par conséquent, les pourcentages réels investis dans les catégories d'actifs un jour donné peuvent ne pas être conformes en tout point aux pourcentages indiqués ci-dessus. Le gestionnaire de portefeuille procédera à un rééquilibrage à son gré.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 28 du présent prospectus.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 84 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la répartition de l'actif
- risque lié à l'érosion du capital
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés

- risque lié aux marchés émergents
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié au secteur des infrastructures
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque de remboursement anticipé
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au cours de la période de douze mois terminée le 7 juin 2023, le Fonds a détenu plus de 10 % de son actif net dans les titres de certains autres OPC. Les pourcentages maximums de l'actif net du Fonds investi dans les titres de ces OPC au cours de cette période étaient approximativement les suivants :

<b><u>Nom</u></b>	<b><u>% du Fonds</u></b>
Fonds d'actions mondiales ER NEI, série I	11,72 %
Fonds d'actions internationales ER NEI, série I	12,30 %
Fonds d'actions américaines ER NEI, série I	21,19 %

Le risque lié à la concentration est décrit à la rubrique « *Risque lié à la concentration* » à la page 80.

### **Titres à revenu fixe à risque élevé**

Dans de nombreux cas, les titres à revenu fixe à haut rendement comportent des risques plus élevés et peuvent avoir une notation plus faible. Le Fonds pourrait investir directement ou indirectement dans de tels titres à revenu fixe, qui sont généralement exposés à un plus grand risque de perte de capital et de revenu que les titres à revenu fixe assortis d'une note plus élevée, et qui sont jugés moins sûrs en ce qui a trait à la capacité de l'émetteur de payer les intérêts et de rembourser le capital.

Une tendance économique à la baisse pourrait nuire à la capacité des émetteurs de payer les intérêts et de rembourser le capital et entraîner un défaut de paiement de leur part. De plus, la perception des investisseurs influe également sur la valeur des titres à revenu fixe des sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés. Lorsque les conditions économiques semblent se détériorer, les titres à revenu fixe dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés peuvent afficher une diminution de leur valeur marchande en raison des craintes accrues des investisseurs et de leur perception concernant la qualité du crédit.

Les obligations et les billets de sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés sont principalement négociés par des courtiers sur le marché hors cote. Le marché de ces titres peut se révéler moins actif et moins liquide que celui des titres assortis d'une note plus élevée. Lorsque les conditions du marché ou de l'économie sont défavorables, le marché secondaire de ces obligations et billets pourrait se contracter davantage; ainsi, un fonds sous-jacent, et par conséquent le Fonds, pourrait avoir des difficultés à évaluer et à vendre ses titres.

## Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale

Type de Fonds :	Répartition de l'actif
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série A :</b> le 6 avril 2011 <b>Parts de série F :</b> le 6 avril 2011 <b>Parts de série I :</b> le 3 décembre 2018 <b>Parts de série O :</b> le 3 décembre 2018 <b>Parts de série P :</b> le 3 décembre 2018 <b>Parts de série PF :</b> le 3 décembre 2018
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	Placement admissible
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement de procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investira dans des OPC sous-jacents, que Placements NEI pourrait gérer.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 74 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

### Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise comme principale stratégie de placement la répartition stratégique de l'actif.

Le gestionnaire de portefeuille choisit les fonds sous-jacents en fonction du rendement, de la volatilité et de la corrélation attendus tout en tenant compte des styles de placement et d'autres facteurs qualitatifs.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés. La liste des secteurs ci-après peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds :

- Énergie nucléaire (à l'exception de certaines sociétés qui font une transition vers de l'énergie renouvelable ou des solutions faibles en carbone non nucléaires comme il est expliqué dans la politique d'investissement responsable de NEI)
- Paris
- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le Fonds intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») par l'intermédiaire de son processus de sélection de fonds sous-jacents et de composition du portefeuille. Chacun des fonds sous-jacents du Fonds doit intégrer des facteurs ESG dans ses processus de placement en tant que caractéristique fondamentale. Ces facteurs ESG des fonds sous-jacents sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement.

Le gestionnaire de portefeuille peut, à son appréciation, modifier la composition de l'actif et les pourcentages détenus dans les fonds sous-jacents, de même qu'éliminer des fonds sous-jacents ou en ajouter de nouveaux.

Tant le Fonds que les fonds sous-jacents peuvent détenir temporairement une partie de leur actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investira dans les catégories d'actifs suivants par l'achat de parts des fonds sous-jacents. Voici les pourcentages actuels approximatifs cibles, qui peuvent être rajustés de temps à autre, à l'appréciation du gestionnaire de portefeuille, de la répartition entre les différentes catégories d'actifs du Fonds :

Titres à revenu fixe et du marché monétaire	0 à 20 %
Titres de capitaux propres	80 à 100 %

Les pourcentages indiqués ci-dessus sont approximatifs en raison de la fluctuation constante des marchés et des mesures d'efficacité administrative. Par conséquent, les pourcentages réels investis dans les catégories d'actifs un jour donné peuvent ne pas être conformes en tout point aux pourcentages indiqués ci-dessus. Le gestionnaire de portefeuille procédera à un rééquilibrage à son gré.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 28 du présent prospectus.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 84 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la répartition de l'actif
- risque lié à l'érosion du capital
- risque lié aux marchandises
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité

- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié au secteur des infrastructures
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque de remboursement anticipé
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au cours de la période de douze mois terminée le 7 juin 2023, le Fonds a détenu plus de 10 % de son actif net dans les titres de certains autres OPC. Les pourcentages maximums de l'actif net du Fonds investi dans les titres de ces OPC au cours de cette période étaient approximativement les suivants :

<b><u>Nom</u></b>	<b><u>% du Fonds</u></b>
Fonds d'actions canadiennes ER NEI, série I	13,42 %
Fonds d'actions mondiales ER NEI, série I	15,82 %
Fonds d'actions internationales ER NEI, série I	13,80 %
Fonds d'actions américaines ER NEI, série I	24,91 %

Le risque lié à la concentration est décrit à la rubrique « *Risque lié à la concentration* » à la page 80.

### **Titres à revenu fixe à risque élevé**

Dans de nombreux cas, les titres à revenu fixe à haut rendement comportent des risques plus élevés et peuvent avoir une notation plus faible. Les titres dans lesquels ce Fonds peut investir directement ou indirectement peuvent comprendre des titres à revenu fixe, qui sont généralement exposés à un plus grand risque de perte de capital et de revenu que les titres à revenu fixe assortis d'une note plus élevée, et ils sont jugés moins sûrs en ce qui a trait à la capacité de l'émetteur de payer les intérêts et de rembourser le capital.

Une tendance économique à la baisse pourrait nuire à la capacité des émetteurs de payer les intérêts et de rembourser le capital et entraîner un défaut de paiement de leur part. De plus, la perception des investisseurs influe également sur la valeur des titres à revenu fixe des sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés. Lorsque les conditions économiques semblent se détériorer, les titres à revenu fixe dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés peuvent afficher une diminution de leur valeur marchande en raison des craintes accrues des investisseurs et de leur perception concernant la qualité du crédit.

Les obligations et les billets de sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés sont principalement négociés par des courtiers sur le marché hors cote. Le marché de ces titres peut se révéler moins actif et moins liquide que celui des titres assortis d'une note plus élevée. Lorsque les conditions du

marché ou de l'économie sont défavorables, le marché secondaire de ces obligations et billets pourrait se contracter davantage; ainsi, un fonds sous-jacent, et par conséquent le Fonds, pourrait avoir des difficultés à évaluer et à vendre ses titres.



## Portefeuille NEI Impact conservateur

<b>Type de Fonds :</b>	<b>Équilibré actions mondiales</b>
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série A :</b> le 29 juin 2023 <b>Parts de série F :</b> le 29 juin 2023 <b>Parts de série O :</b> le 29 juin 2023
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	Placement admissible
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement de générer un revenu tout en procurant une croissance du capital à long terme au moyen d'une exposition à des titres à revenu fixe et du marché monétaire étrangers et canadiens et d'une exposition à des titres de capitaux propres étrangers et canadiens tout en se concentrant principalement sur l'impact environnemental et/ou social positif.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investira dans des fonds sous-jacents, que Placements NEI pourrait gérer.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 74 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

### Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise comme principale stratégie de placement la répartition stratégique de l'actif.

Le gestionnaire de portefeuille remplit le mandat de placement du Fonds en sélectionnant principalement des fonds sous-jacents qui cherchent à procurer un impact environnemental et/ou social positif et mesurable, en plus des rendements sur les placements. Pour chacun des fonds sous-jacents pertinents dans le Fonds, le gestionnaire de portefeuille utilise des mesures pour comprendre la nature de l'impact généré par le fonds sous-jacent afin de s'assurer que les placements sous-jacents progressent vers l'impact souhaité et de quantifier et de mesurer l'impact, le cas échéant. Les critères de sélection d'impact du gestionnaire de portefeuille repèrent les fonds sous-jacents dont les impacts environnementaux et sociaux comprennent notamment les changements climatiques et l'autonomisation de l'homme, comme ces critères peuvent être modifiés de temps à autre.

Le Fonds intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »), comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 74 du présent prospectus, par l'intermédiaire de son processus de sélection de fonds sous-jacents et de composition du portefeuille. Chacun des fonds sous-jacents du Fonds doit intégrer des facteurs ESG dans ses processus de placement en tant que caractéristique fondamentale.

En plus des facteurs ESG, le gestionnaire de portefeuille choisit les fonds sous-jacents compte tenu d'autres facteurs quantitatifs, dont le rendement, la volatilité et la corrélation attendus tout en prenant également en compte divers autres facteurs qualitatifs.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés. La liste des secteurs ci-après peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds :

- Énergie nucléaire (à l'exception de certaines sociétés qui font une transition vers de l'énergie renouvelable ou des solutions faibles en carbone non nucléaires comme il est expliqué dans la politique d'investissement responsable de NEI)
- Paris
- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille peut, à son appréciation, modifier la composition de l'actif et les pourcentages détenus dans les fonds sous-jacents, de même qu'éliminer des fonds sous-jacents ou en ajouter de nouveaux.

Tant le Fonds que les fonds sous-jacents peuvent détenir temporairement une partie de leur actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Les fourchettes cibles actuelles de la répartition entre les différentes catégories d'actifs du Fonds, qui peuvent être rajustées de temps à autre, à l'appréciation du gestionnaire de portefeuille, sont les suivantes :

**Titres à revenu fixe**                      **45 à 75 %**

**Titres de capitaux propres**            **25 à 55 %**

Les pourcentages indiqués précédemment sont approximatifs en raison de la fluctuation constante des marchés et des mesures d'efficacité administrative. Par conséquent, les pourcentages réels investis dans les catégories d'actifs un jour donné peuvent ne pas être conformes en tout point aux pourcentages indiqués précédemment. Le gestionnaire de portefeuille procédera à un rééquilibrage à son gré.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut conclure des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres afin de tenter d'augmenter ses gains.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 28 du présent prospectus.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 84 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la répartition de l'actif
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié au secteur des infrastructures
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux marchés boursiers
- risque de remboursement anticipé
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux émetteurs
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

### **Titres à revenu fixe à risque élevé**

Dans de nombreux cas, les titres à revenu fixe à haut rendement comportent des risques plus élevés et peuvent avoir une notation plus faible. Les titres dans lesquels ce Fonds peut investir directement ou indirectement peuvent comprendre des titres à revenu fixe, qui sont généralement exposés à un plus grand risque de perte de capital et de revenu que les titres à revenu fixe assortis d'une note plus élevée, et ils sont jugés moins sûrs en ce qui a trait à la capacité de l'émetteur de payer les intérêts et de rembourser le capital.

Une tendance économique à la baisse pourrait nuire à la capacité des émetteurs de payer les intérêts et de rembourser le capital et entraîner un défaut de paiement de leur part. De plus, la perception des investisseurs influe également sur la valeur des titres à revenu fixe des sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés. Lorsque les conditions économiques semblent se détériorer, les titres à revenu fixe dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés peuvent afficher une diminution de leur valeur marchande en raison des craintes accrues des investisseurs et de leur perception concernant la qualité du crédit.

Les obligations et les billets de sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés sont principalement négociés par des courtiers sur le marché hors cote. Le marché de ces titres peut se révéler moins actif et moins liquide que celui des titres assortis d'une note plus élevée. Lorsque les conditions du marché ou de l'économie sont défavorables, le marché secondaire de ces obligations et billets pourrait se contracter davantage, entraînant des difficultés dans l'évaluation et la vente de titres.

### **Renseignements supplémentaires**

Le fonds peut investir dans des FNB d'Invesco qui font partie de l'entente stratégique décrite à la page 66 du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire reçoit des honoraires de sous-conseils en valeurs, versés par Invesco Canada Ltée, associés à des actifs sous gestion regroupés de certains FNB indiciaires ESG d'Invesco.

## Portefeuille NEI Impact équilibré

<b>Type de Fonds :</b>	<b>Équilibré actions mondiales</b>	
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série A :</b>	le 29 juin 2023
	<b>Parts de série F :</b>	le 29 juin 2023
	<b>Parts de série O :</b>	le 29 juin 2023
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC	
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	Placement admissible	
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)	

### Quels types de placements le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement de fournir un équilibre entre la génération de revenu et la croissance du capital à long terme au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres étrangers et canadiens et d'une exposition à des titres à revenu fixe et du marché monétaire étrangers et canadiens tout en se concentrant principalement sur l'impact environnemental et/ou social positif.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investira dans des fonds sous-jacents, que Placements NEI pourrait gérer.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 74 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

#### Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise comme principale stratégie de placement la répartition stratégique de l'actif.

Le gestionnaire de portefeuille remplit le mandat de placement du Fonds en sélectionnant principalement des fonds sous-jacents qui cherchent à procurer un impact environnemental et/ou social positif et mesurable, en plus des rendements sur les placements. Pour chacun des fonds sous-jacents pertinents dans le Fonds, le gestionnaire de portefeuille utilise des mesures pour comprendre la nature de l'impact généré par le fonds sous-jacent afin de s'assurer que les placements sous-jacents progressent vers l'impact souhaité et de quantifier et de mesurer l'impact, le cas échéant. Les critères de sélection d'impact du gestionnaire de portefeuille repèrent les fonds sous-jacents dont les impacts environnementaux et sociaux comprennent notamment les changements climatiques et l'autonomisation de l'homme, comme ces critères peuvent être modifiés de temps à autre.

Le Fonds intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »), comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 74 du présent prospectus, par l'intermédiaire de son processus de sélection de fonds sous-jacents et de composition du portefeuille. Chacun des fonds sous-jacents du Fonds doit intégrer des facteurs ESG dans ses processus de placement en tant que caractéristique fondamentale.

En plus des facteurs ESG, le gestionnaire de portefeuille choisit les fonds sous-jacents compte tenu d'autres facteurs quantitatifs, dont le rendement, la volatilité et la corrélation attendus tout en prenant également en compte divers autres facteurs qualitatifs.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés. La liste des secteurs ci-après peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds :

- Énergie nucléaire (à l'exception de certaines sociétés qui font une transition vers de l'énergie renouvelable ou des solutions faibles en carbone non nucléaires comme il est expliqué dans la politique d'investissement responsable de NEI)
- Paris
- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille peut, à son appréciation, modifier la composition de l'actif et les pourcentages détenus dans les fonds sous-jacents, de même qu'éliminer des fonds sous-jacents ou en ajouter de nouveaux.

Tant le Fonds que les fonds sous-jacents peuvent détenir temporairement une partie de leur actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Les fourchettes cibles actuelles de la répartition entre les différentes catégories d'actifs du Fonds, qui peuvent être rajustées de temps à autre, à l'appréciation du gestionnaire de portefeuille, sont les suivantes :

**Titres à revenu fixe**                      **25 à 55 %**

**Titres de capitaux propres**        **45 à 75 %**

Les pourcentages indiqués précédemment sont approximatifs en raison de la fluctuation constante des marchés et des mesures d'efficacité administrative. Par conséquent, les pourcentages réels investis dans les catégories d'actifs un jour donné peuvent ne pas être conformes en tout point aux pourcentages indiqués précédemment. Le gestionnaire de portefeuille procédera à un rééquilibrage à son gré.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut conclure des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres afin de tenter d'augmenter ses gains.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 28 du présent prospectus.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 84 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veuillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la répartition de l'actif
- risque de crédit

- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié au secteur des infrastructures
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux marchés boursiers
- risque de remboursement anticipé
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux émetteurs
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

### **Titres à revenu fixe à risque élevé**

Dans de nombreux cas, les titres à revenu fixe à haut rendement comportent des risques plus élevés et peuvent avoir une notation plus faible. Les titres dans lesquels ce Fonds peut investir directement ou indirectement peuvent comprendre des titres à revenu fixe, qui sont généralement exposés à un plus grand risque de perte de capital et de revenu que les titres à revenu fixe assortis d'une note plus élevée, et ils sont jugés moins sûrs en ce qui a trait à la capacité de l'émetteur de payer les intérêts et de rembourser le capital.

Une tendance économique à la baisse pourrait nuire à la capacité des émetteurs de payer les intérêts et de rembourser le capital et entraîner un défaut de paiement de leur part. De plus, la perception des investisseurs influe également sur la valeur des titres à revenu fixe des sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés. Lorsque les conditions économiques semblent se détériorer, les titres à revenu fixe dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés peuvent afficher une diminution de leur valeur marchande en raison des craintes accrues des investisseurs et de leur perception concernant la qualité du crédit.

Les obligations et les billets de sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés sont principalement négociés par des courtiers sur le marché hors cote. Le marché de ces titres peut se révéler moins actif et moins liquide que celui des titres assortis d'une note plus élevée. Lorsque les conditions du marché ou de l'économie sont défavorables, le marché secondaire de ces obligations et billets pourrait se contracter davantage, entraînant des difficultés dans l'évaluation et la vente de titres.

### **Renseignements supplémentaires**

Le fonds peut investir dans des FNB d'Invesco qui font partie de l'entente stratégique décrite à la page 66 du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire reçoit des honoraires de sous-conseils en valeurs, versés par Invesco Canada Ltée, associés à des actifs sous gestion regroupés de certains FNB indiciaires ESG d'Invesco.

## Portefeuille NEI Impact croissance

<b>Type de Fonds :</b>	<b>Revenu fixe mondial</b>	
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série A :</b>	le 29 juin 2023
	<b>Parts de série F :</b>	le 29 juin 2023
	<b>Parts de série O :</b>	le 29 juin 2023
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC	
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	Placement admissible	
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)	

### Quels types de placements le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement de fournir une plus-value en capital à long terme et de générer du revenu au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres étrangers et canadiens et d'une exposition à des titres à revenu fixe et du marché monétaire étrangers et canadiens tout en se concentrant principalement sur l'impact environnemental et/ou social positif.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investira dans des fonds sous-jacents, que Placements NEI pourrait gérer.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 74 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

#### Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise comme principale stratégie de placement la répartition stratégique de l'actif.

Le gestionnaire de portefeuille remplit le mandat de placement du Fonds en sélectionnant principalement des fonds sous-jacents qui cherchent à procurer un impact environnemental et/ou social positif et mesurable, en plus des rendements sur les placements. Pour chacun des fonds sous-jacents pertinents dans le Fonds, le gestionnaire de portefeuille utilise des mesures pour comprendre la nature de l'impact généré par le fonds sous-jacent afin de s'assurer que les placements sous-jacents progressent vers l'impact souhaité et de quantifier et de mesurer l'impact, le cas échéant. Les critères de sélection d'impact du gestionnaire de portefeuille repèrent les fonds sous-jacents dont les impacts environnementaux et sociaux comprennent notamment les changements climatiques et l'autonomisation de l'homme, comme ces critères peuvent être modifiés de temps à autre.

Le Fonds intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »), comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 74 du présent prospectus, par l'intermédiaire de son processus de sélection de fonds sous-jacents et de composition du portefeuille. Chacun des fonds sous-jacents du Fonds doit intégrer des facteurs ESG dans ses processus de placement en tant que caractéristique fondamentale.

En plus des facteurs ESG, le gestionnaire de portefeuille choisit les fonds sous-jacents compte tenu d'autres facteurs quantitatifs, dont le rendement, la volatilité et la corrélation attendus tout en prenant également en compte divers autres facteurs qualitatifs.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil



- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés. La liste des secteurs ci-après peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds :

- Énergie nucléaire (à l'exception de certaines sociétés qui font une transition vers de l'énergie renouvelable ou des solutions faibles en carbone non nucléaires comme il est expliqué dans la politique d'investissement responsable de NEI)
- Paris
- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille peut, à son appréciation, modifier la composition de l'actif et les pourcentages détenus dans les fonds sous-jacents, de même qu'éliminer des fonds sous-jacents ou en ajouter de nouveaux.

Tant le Fonds que les fonds sous-jacents peuvent détenir temporairement une partie de leur actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Les fourchettes cibles actuelles de la répartition entre les différentes catégories d'actifs du Fonds, qui peuvent être rajustées de temps à autre, à l'appréciation du gestionnaire de portefeuille, sont les suivantes :

**Titres à revenu fixe                      0 à 30 %**

**Titres de capitaux propres            70 à 100 %**

Les pourcentages indiqués précédemment sont approximatifs en raison de la fluctuation constante des marchés et des mesures d'efficacité administrative. Par conséquent, les pourcentages réels investis dans les catégories d'actifs un jour donné peuvent ne pas être conformes en tout point aux pourcentages indiqués précédemment. Le gestionnaire de portefeuille procédera à un rééquilibrage à son gré.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut conclure des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres afin de tenter d'augmenter ses gains.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 32 du présent prospectus.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 84 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veuillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la répartition de l'actif
- risque de crédit
- risque de change

- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié au secteur des infrastructures
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux marchés boursiers
- risque de remboursement anticipé
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux émetteurs
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

### **Titres à revenu fixe à risque élevé**

Dans de nombreux cas, les titres à revenu fixe à haut rendement comportent des risques plus élevés et peuvent avoir une notation plus faible. Les titres dans lesquels ce Fonds peut investir directement ou indirectement peuvent comprendre des titres à revenu fixe, qui sont généralement exposés à un plus grand risque de perte de capital et de revenu que les titres à revenu fixe assortis d'une note plus élevée, et ils sont jugés moins sûrs en ce qui a trait à la capacité de l'émetteur de payer les intérêts et de rembourser le capital.

Une tendance économique à la baisse pourrait nuire à la capacité des émetteurs de payer les intérêts et de rembourser le capital et entraîner un défaut de paiement de leur part. De plus, la perception des investisseurs influe également sur la valeur des titres à revenu fixe des sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés. Lorsque les conditions économiques semblent se détériorer, les titres à revenu fixe dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés peuvent afficher une diminution de leur valeur marchande en raison des craintes accrues des investisseurs et de leur perception concernant la qualité du crédit.

Les obligations et les billets de sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés sont principalement négociés par des courtiers sur le marché hors cote. Le marché de ces titres peut se révéler moins actif et moins liquide que celui des titres assortis d'une note plus élevée. Lorsque les conditions du marché ou de l'économie sont défavorables, le marché secondaire de ces obligations et billets pourrait se contracter davantage, entraînant des difficultés dans l'évaluation et la vente de titres.

### **Renseignements supplémentaires**

Le fonds peut investir dans des FNB d'Invesco qui font partie de l'entente stratégique décrite à la page 66 du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire reçoit des honoraires de sous-conseils en valeurs, versés par Invesco Canada Ltée, associés à des actifs sous gestion regroupés de certains FNB indiciels ESG d'Invesco.

## Portefeuille privé NEI revenu

<b>Type de Fonds :</b>	<b>Répartition de l'actif</b>
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série W :</b> le 16 juillet 2019 <b>Parts de série WF :</b> le 16 juillet 2019
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	Placement admissible
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement de générer un revenu tout en procurant une croissance du capital à long terme en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres à revenu fixe et, dans une moindre mesure, dans des titres de capitaux propres. Pour atteindre ses objectifs, le Fonds investira dans des OPC sous-jacents, que Placements NEI pourrait gérer.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 74 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

### Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise comme principale stratégie de placement la répartition stratégique de l'actif.

Le gestionnaire de portefeuille remplit le mandat de placement du Fonds en investissant principalement dans des OPC sous-jacents. Le gestionnaire de portefeuille choisit les fonds sous-jacents en fonction du rendement, de la catégorie d'actif, de la volatilité et de la corrélation attendus tout en tenant compte des styles de placement et d'autres facteurs qualitatifs.

Le gestionnaire de portefeuille peut modifier les avoirs du portefeuille pour y inclure des titres autres que des titres d'OPC, modifier la composition de l'actif, changer le pourcentage des avoirs de tout OPC sous-jacent, retirer tout OPC sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés. La liste des secteurs ci-après peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil

- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Les pourcentages cibles actuels de la répartition entre les différentes catégories d'actifs du Fonds, qui peuvent être rajustés de temps à autre, à l'appréciation du gestionnaire de portefeuille, sont les suivants :

Titres à revenu fixe et du marché monétaire	60 à 90 %
Titres de capitaux propres	10 à 40 %

Le gestionnaire de portefeuille rajustera le pourcentage du Fonds investi dans chaque catégorie d'actif en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chaque catégorie d'actif, des fluctuations du marché, des mesures d'efficacité sur le plan administratif et d'autres facteurs. Par conséquent, les pourcentages réels investis dans les catégories d'actif un jour donné varieront.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres de FNB, sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps, à des fins de couverture et autres que de couverture, d'une façon qui est conforme aux objectifs de placement du Fonds, et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment :

- pour se protéger contre les pertes découlant des fluctuations des cours des placements du Fonds ou contre une exposition aux devises;
- pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers au lieu d'acheter les titres directement.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres afin de tenter d'augmenter ses gains.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 28 du présent prospectus.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 84 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veuillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la répartition de l'actif
- risque lié à l'érosion du capital
- risque lié à la concentration
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG

- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié au secteur des infrastructures
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque de remboursement anticipé
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au cours de la période de douze mois terminée le 7 juin 2023, le Fonds a détenu plus de 10 % de son actif net dans les titres de certains autres OPC. Les pourcentages maximums de l'actif net du Fonds investi dans les titres de ces autres OPC au cours de cette période étaient approximativement les suivants :

<b><u>Nom</u></b>	<b><u>% du Fonds</u></b>
Mandat NEI revenu fixe, série I	65,46 %
Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion, série I	20,35 %
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI, série I	20,34 %

Le risque lié à la concentration est décrit à la rubrique « *Risque lié à la concentration* » à la page 80.

### **Titres à revenu fixe à risque élevé**

Dans de nombreux cas, les titres à revenu fixe à haut rendement comportent des risques plus élevés et peuvent avoir une notation plus faible. Les titres dans lesquels ce Fonds peut investir directement ou indirectement peuvent comprendre des titres à revenu fixe, qui sont généralement exposés à un plus grand risque de perte de capital et de revenu que les titres à revenu fixe assortis d'une note plus élevée, et ils sont jugés moins sûrs en ce qui a trait à la capacité de l'émetteur de payer les intérêts et de rembourser le capital.

Une tendance économique à la baisse pourrait nuire à la capacité des émetteurs de payer les intérêts et de rembourser le capital et entraîner un défaut de paiement de leur part. De plus, la perception des investisseurs influe également sur la valeur des titres à revenu fixe des sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés. Lorsque les conditions économiques semblent se détériorer, les titres à revenu fixe dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés peuvent afficher une diminution de leur valeur marchande en raison des craintes accrues des investisseurs et de leur perception concernant la qualité du crédit.

Les obligations et les billets de sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés sont principalement négociés par des courtiers sur le marché hors cote. Le marché de ces titres peut se révéler moins actif et moins liquide que celui des titres assortis d'une note plus élevée. Lorsque les conditions du marché ou de l'économie sont défavorables, le marché secondaire de ces obligations et billets pourrait se contracter davantage, entraînant des difficultés dans l'évaluation et la vente de titres.

## Portefeuille privé NEI revenu et croissance

<b>Type de Fonds :</b>	<b>Répartition de l'actif</b>
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série W :</b> le 16 juillet 2019 <b>Parts de série WF :</b> le 16 juillet 2019
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	Placement admissible
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement de générer un revenu tout en procurant une croissance du capital à long terme en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres à revenu fixe et dans des titres de capitaux propres. Pour atteindre ses objectifs, le Fonds investira dans des OPC sous-jacents, que Placements NEI pourrait gérer.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 74 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

### Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise comme principale stratégie de placement la répartition stratégique de l'actif.

Le gestionnaire de portefeuille remplit le mandat de placement du Fonds en investissant principalement dans des OPC sous-jacents. Le gestionnaire de portefeuille choisit les fonds sous-jacents en fonction du rendement, de la volatilité et de la corrélation attendus tout en tenant compte des styles de placement et d'autres facteurs qualitatifs.

Le gestionnaire de portefeuille peut modifier les avoirs du portefeuille pour y inclure des titres autres que des titres d'OPC, modifier la composition de l'actif, changer le pourcentage des avoirs de tout OPC sous-jacent, retirer tout OPC sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés. La liste des secteurs ci-après peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil

- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Les pourcentages cibles approximatifs actuels de la répartition entre les différentes catégories d'actifs du Fonds, qui peuvent être rajustés de temps à autre, à l'appréciation du gestionnaire de portefeuille, sont les suivants :

Titres à revenu fixe et du marché monétaire	45 à 75 %
Titres de capitaux propres	25 à 55 %

Le gestionnaire de portefeuille rajustera le pourcentage du Fonds investi dans chaque catégorie d'actif en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chaque catégorie d'actif, des fluctuations du marché, des mesures d'efficacité sur le plan administratif et d'autres facteurs. Par conséquent, les pourcentages réels investis dans les catégories d'actif un jour donné varieront.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres de FNB, sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps, à des fins de couverture et autres que de couverture, d'une façon qui est conforme aux objectifs de placement du Fonds, et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment :

- pour se protéger contre les pertes découlant des fluctuations des cours des placements du Fonds ou contre une exposition aux devises;
- pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers au lieu d'acheter les titres directement.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres afin de tenter d'augmenter ses gains.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 84 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veuillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la répartition de l'actif
- risque lié à l'érosion du capital
- risque lié à la concentration
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié au secteur des infrastructures
- risque lié aux taux d'intérêt

- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque de remboursement anticipé
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au cours de la période de douze mois terminée le 7 juin 2023, le Fonds a détenu plus de 10 % de son actif net dans les titres de certains autres OPC. Les pourcentages maximums de l'actif net du Fonds investi dans les titres de ces OPC au cours de cette période étaient approximativement les suivants :

<b><u>Nom</u></b>	<b><u>% du Fonds</u></b>
Mandat NEI revenu fixe, série I	51,61 %
Mandat NEI actions mondiales, série I	19,52 %
Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion, série I	20,30 %
Mandat NEI actions canadiennes, série I	10,33 %
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI, série I	15,33 %

Le risque lié à la concentration est décrit à la rubrique « *Risque lié à la concentration* » à la page 80.

### **Titres à revenu fixe à risque élevé**

Dans de nombreux cas, les titres à revenu fixe à haut rendement comportent des risques plus élevés et peuvent avoir une notation plus faible. Les titres dans lesquels ce Fonds peut investir directement ou indirectement peuvent comprendre des titres à revenu fixe, qui sont généralement exposés à un plus grand risque de perte de capital et de revenu que les titres à revenu fixe assortis d'une note plus élevée, et ils sont jugés moins sûrs en ce qui a trait à la capacité de l'émetteur de payer les intérêts et de rembourser le capital.

Une tendance économique à la baisse pourrait nuire à la capacité des émetteurs de payer les intérêts et de rembourser le capital et entraîner un défaut de paiement de leur part. De plus, la perception des investisseurs influe également sur la valeur des titres à revenu fixe des sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés. Lorsque les conditions économiques semblent se détériorer, les titres à revenu fixe dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés peuvent afficher une diminution de leur valeur marchande en raison des craintes accrues des investisseurs et de leur perception concernant la qualité du crédit.

Les obligations et les billets de sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés sont principalement négociés par des courtiers sur le marché hors cote. Le marché de ces titres peut se révéler moins actif et moins liquide que celui des titres assortis d'une note plus élevée. Lorsque les conditions du marché ou de l'économie sont défavorables, le marché secondaire de ces obligations et billets pourrait se contracter davantage, entraînant des difficultés dans l'évaluation et la vente de titres.



## Portefeuille privé NEI équilibré

Type de Fonds :	Répartition de l'actif
Date de création :	Parts de série W : le 16 juillet 2019 Parts de série WF : le 16 juillet 2019
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement de procurer une croissance du capital à long terme et de générer un revenu en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et dans des titres à revenu fixe. Pour atteindre ses objectifs, le Fonds investira dans des OPC sous-jacents, que Placements NEI pourrait gérer.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 74 du présent prospectus. Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

### Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise comme principale stratégie de placement la répartition stratégique de l'actif.

Le gestionnaire de portefeuille remplit le mandat de placement du Fonds en investissant principalement dans des OPC sous-jacents. Le gestionnaire de portefeuille choisit les fonds sous-jacents en fonction du rendement, de la volatilité et de la corrélation attendus tout en tenant compte des styles de placement et d'autres facteurs qualitatifs.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés. La liste des secteurs ci-après peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Les pourcentages cibles approximatifs actuels de la répartition entre les différentes catégories d'actifs du Fonds, qui peuvent être rajustés de temps à autre, à l'appréciation du gestionnaire de portefeuille, sont les suivants :

Titres à revenu fixe et du marché monétaire	25 à 55 %
Titres de capitaux propres	45 à 75 %

Le gestionnaire de portefeuille rajustera le pourcentage du Fonds investi dans chaque catégorie d'actif en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chaque catégorie d'actif, des fluctuations du marché, des mesures d'efficacité sur le plan administratif et d'autres facteurs. Par conséquent, les pourcentages réels investis dans les catégories d'actif un jour donné varieront.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres de FNB, sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps, à des fins de couverture et autres que de couverture, d'une façon qui est conforme aux objectifs de placement du Fonds, et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment :

- pour se protéger contre les pertes découlant des fluctuations des cours des placements du Fonds ou contre une exposition aux devises;
- pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers au lieu d'acheter les titres directement.

Le Fonds peut conclure des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres afin de tenter d'augmenter ses gains.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 32 du présent prospectus.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 84 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veuillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la répartition de l'actif
- risque lié à l'érosion du capital
- risque lié à la concentration
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié au secteur des infrastructures

- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque de remboursement anticipé
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au cours de la période de douze mois terminée le 7 juin 2023, le Fonds a détenu plus de 10 % de son actif net dans les titres de certains autres OPC. Les pourcentages maximums de l'actif net du Fonds investi dans les titres de ces autres OPC au cours de cette période étaient approximativement les suivants :

<b><u>Nom</u></b>	<b><u>% du Fonds</u></b>
Mandat NEI revenu fixe, série I	37,73 %
Mandat NEI actions mondiales, série I	32,25 %
Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion, série I	20,26 %
Mandat NEI actions canadiennes, série I	14,52 %
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI, série I	12,20 %

Le risque lié à la concentration est décrit à la rubrique « *Risque lié à la concentration* » à la page 80.

### **Titres à revenu fixe à risque élevé**

Dans de nombreux cas, les titres à revenu fixe à haut rendement comportent des risques plus élevés et peuvent avoir une notation plus faible. Les titres dans lesquels ce Fonds peut investir directement ou indirectement peuvent comprendre des titres à revenu fixe, qui sont généralement exposés à un plus grand risque de perte de capital et de revenu que les titres à revenu fixe assortis d'une note plus élevée, et ils sont jugés moins sûrs en ce qui a trait à la capacité de l'émetteur de payer les intérêts et de rembourser le capital.

Une tendance économique à la baisse pourrait nuire à la capacité des émetteurs de payer les intérêts et de rembourser le capital et entraîner un défaut de paiement de leur part. De plus, la perception des investisseurs influe également sur la valeur des titres à revenu fixe des sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés. Lorsque les conditions économiques semblent se détériorer, les titres à revenu fixe dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés peuvent afficher une diminution de leur valeur marchande en raison des craintes accrues des investisseurs et de leur perception concernant la qualité du crédit.

Les obligations et les billets de sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés sont principalement négociés par des courtiers sur le marché hors cote. Le marché de ces titres peut se révéler moins actif et moins liquide que celui des titres assortis d'une note plus élevée. Lorsque les conditions du marché ou de l'économie sont défavorables, le marché secondaire de ces obligations et billets pourrait se contracter davantage, entraînant des difficultés dans l'évaluation et la vente de titres.

## Portefeuille privé NEI croissance

Type de Fonds :	Répartition de l'actif
Date de création :	Parts de série W : le 16 juillet 2019 Parts de série WF : le 16 juillet 2019
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)

### Quels types de placements le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement de procurer une croissance du capital à long terme et de générer un revenu en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et, dans une moindre mesure, dans des titres à revenu fixe. Pour atteindre ses objectifs, le Fonds investira dans des OPC sous-jacents, que Placements NEI pourrait gérer.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 74 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

#### Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise comme principale stratégie de placement la répartition stratégique de l'actif.

Le gestionnaire de portefeuille remplit le mandat de placement du Fonds en investissant principalement dans des OPC sous-jacents. Le gestionnaire de portefeuille choisit les fonds sous-jacents en fonction du rendement, de la volatilité, de la catégorie d'actif et de la corrélation attendus tout en tenant compte des styles de placement et d'autres facteurs qualitatifs.

Le gestionnaire de portefeuille peut modifier les avoirs du portefeuille pour y inclure des titres autres que des titres d'OPC, modifier la composition de l'actif, changer le pourcentage des avoirs de tout OPC sous-jacent, retirer tout OPC sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés. La liste des secteurs ci-après peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil

- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Les pourcentages cibles approximatifs actuels de la répartition entre les différentes catégories d'actifs du Fonds, qui peuvent être rajustés de temps à autre, à l'appréciation du gestionnaire de portefeuille, sont les suivants :

Titres à revenu fixe et du marché monétaire	0 à 30 %
Titres de capitaux propres	70 à 100 %

Le gestionnaire de portefeuille rajustera le pourcentage du Fonds investi dans chaque catégorie d'actif en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chaque catégorie d'actif, des mesures d'efficacité sur le plan administratif et d'autres facteurs. Par conséquent, les pourcentages réels investis dans les catégories d'actif un jour donné varieront

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres de FNB, sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps, à des fins de couverture et autres que de couverture, d'une façon qui est conforme aux objectifs de placement du Fonds, et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment :

- pour se protéger contre les pertes découlant des fluctuations des cours des placements du Fonds ou contre une exposition aux devises;
- pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers au lieu d'acheter les titres directement.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 32 du présent prospectus.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 84 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veuillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la répartition de l'actif
- risque lié à l'érosion du capital
- risque lié à la concentration
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié au secteur des infrastructures

- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque de remboursement anticipé
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au cours de la période de douze mois terminée le 7 juin 2023, le Fonds a détenu plus de 10 % de son actif net dans les titres de certains autres OPC. Les pourcentages maximums de l'actif net du Fonds investi dans les titres de ces autres OPC au cours de cette période étaient approximativement les suivants :

<b><u>Nom</u></b>	<b><u>% du Fonds</u></b>
Mandat NEI revenu fixe, série I	10,25 %
Mandat NEI actions canadiennes, série I	17,37 %
Mandat NEI actions mondiales, série I	56,32 %
Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion, série I	20,40 %

Le risque lié à la concentration est décrit à la rubrique « *Risque lié à la concentration* » à la page 80.

### **Titres à revenu fixe à risque élevé**

Dans de nombreux cas, les titres à revenu fixe à haut rendement comportent des risques plus élevés et peuvent avoir une notation plus faible. Les titres dans lesquels ce Fonds peut investir directement ou indirectement peuvent comprendre des titres à revenu fixe, qui sont généralement exposés à un plus grand risque de perte de capital et de revenu que les titres à revenu fixe assortis d'une note plus élevée, et ils sont jugés moins sûrs en ce qui a trait à la capacité de l'émetteur de payer les intérêts et de rembourser le capital.

Une tendance économique à la baisse pourrait nuire à la capacité des émetteurs de payer les intérêts et de rembourser le capital et entraîner un défaut de paiement de leur part. De plus, la perception des investisseurs influe également sur la valeur des titres à revenu fixe des sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés. Lorsque les conditions économiques semblent se détériorer, les titres à revenu fixe dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés peuvent afficher une diminution de leur valeur marchande en raison des craintes accrues des investisseurs et de leur perception concernant la qualité du crédit.

Les obligations et les billets de sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés sont principalement négociés par des courtiers sur le marché hors cote. Le marché de ces titres peut se révéler moins actif et moins liquide que celui des titres assortis d'une note plus élevée. Lorsque les conditions du marché ou de l'économie sont défavorables, le marché secondaire de ces obligations et billets pourrait se contracter davantage, entraînant des difficultés dans l'évaluation et la vente de titres.

## Mandat NEI revenu fixe

<b>Type de Fonds :</b>	<b>Revenu fixe canadien</b>	
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série I :</b>	le 16 juillet 2019
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC	
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	Non	
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)	
<b>Sous-conseiller en valeurs :</b>	Desjardins Gestion internationale d'actifs inc., Montréal (Québec)	

### Quels types de placements le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement de procurer un revenu courant élevé avec la possibilité de gains en capital. Le Fonds investira son actif principalement dans des titres à revenu fixe sur des marchés développés et émergents.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 74 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

#### Stratégies de placement

Le sous-conseiller en valeurs évalue chaque titre en fonction du rendement propre à diverses catégories d'émetteurs. Le portefeuille de placements est constitué uniquement de titres répondant aux critères d'évaluation du sous-conseiller en valeurs.

Le Fonds peut investir dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe, de FNB et d'OPC. Les titres du Fonds sont choisis en fonction du rendement, de la volatilité et de la corrélation attendus, ainsi que d'autres facteurs qualitatifs.

Dans une conjoncture des marchés normale, le Fonds investira la quasi-totalité, mais en aucun cas moins de 75 %, de la valeur de son actif total directement ou indirectement dans des titres à revenu fixe.

Le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller en valeurs (selon le cas) peut changer le pourcentage de titres, d'OPC sous-jacents ou de FNB sous-jacents, ou éliminer de tels titres.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés. La liste des secteurs ci-après peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps, à des fins de couverture et autres que de couverture, d'une façon qui est conforme aux objectifs de placement du Fonds, et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment :

- pour se protéger contre les pertes découlant des fluctuations des cours des placements du Fonds ou contre une exposition aux devises;
- pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers au lieu d'acheter les titres directement.

Le Fonds peut conclure des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres afin de tenter d'augmenter ses gains.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 28 du présent prospectus.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 84 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux émetteurs
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières



Au 7 juin 2023, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

<b>Porteur de parts</b>	<b>% du Fonds</b>
Portefeuille privé NEI équilibré	39,74 %
Portefeuille privé NEI revenu et croissance	36,16 %
Portefeuille privé NEI revenu	21,29 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 86 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

Le taux de rotation des titres en portefeuille peut être élevé. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé, plus vous êtes susceptible de recevoir du Fonds une distribution qui doit être incluse dans le calcul de votre revenu imposable aux fins de l'impôt et plus les frais d'opération du Fonds, qui constituent une dépense du Fonds acquittée à même son actif, sont élevés, ce qui peut réduire votre rendement.

### **Titres à revenu fixe à risque élevé**

Dans de nombreux cas, les titres à revenu fixe à haut rendement comportent des risques plus élevés et peuvent avoir une notation plus faible. Les titres dans lesquels ce Fonds peut investir directement ou indirectement peuvent comprendre des titres à revenu fixe, qui sont généralement exposés à un plus grand risque de perte de capital et de revenu que les titres à revenu fixe assortis d'une note plus élevée, et ils sont jugés moins sûrs en ce qui a trait à la capacité de l'émetteur de payer les intérêts et de rembourser le capital.

Une tendance économique à la baisse pourrait nuire à la capacité des émetteurs de payer les intérêts et de rembourser le capital et entraîner un défaut de paiement de leur part. De plus, la perception des investisseurs influe également sur la valeur des titres à revenu fixe des sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés. Lorsque les conditions économiques semblent se détériorer, les titres à revenu fixe dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés peuvent afficher une diminution de leur valeur marchande en raison des craintes accrues des investisseurs et de leur perception concernant la qualité du crédit.

Les obligations et les billets de sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés sont principalement négociés par des courtiers sur le marché hors cote. Le marché de ces titres peut se révéler moins actif et moins liquide que celui des titres assortis d'une note plus élevée. Lorsque les conditions du marché ou de l'économie sont défavorables, le marché secondaire de ces obligations et billets pourrait se contracter davantage, entraînant des difficultés dans l'évaluation et la vente de titres.

## Mandat NEI actions canadiennes

<b>Type de Fonds :</b>	<b>Actions canadiennes</b>
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série I :</b> le 16 juillet 2019
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	Non
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs :</b>	Jarislowsky, Fraser Limitée, Montréal (Québec)

### Quels types de placements le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 74 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

#### Stratégies de placement

Le sous-conseiller en valeurs évalue chaque action en se fondant sur des paramètres d'évaluation pertinents par rapport aux perspectives de croissance et de bénéfices futurs. Le portefeuille de placements est constitué uniquement d'actions répondant aux critères d'évaluation du sous-conseiller en valeurs.

Le Fonds peut investir dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres, de FNB et d'OPC. Les titres du Fonds sont choisis en fonction du rendement, de la volatilité et de la corrélation attendus, ainsi que d'autres facteurs qualitatifs.

Le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller en valeurs (selon le cas) peut changer le pourcentage de titres, d'OPC sous-jacents ou de FNB sous-jacents, ou éliminer de tels titres.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés. La liste des secteurs ci-après peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil

- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps, à des fins de couverture et autres que de couverture, d'une façon qui est conforme aux objectifs de placement du Fonds, et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment :

- pour se protéger contre les pertes découlant des fluctuations des cours des placements du Fonds ou contre une exposition aux devises;
- pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers au lieu d'acheter les titres directement.

Le Fonds peut conclure des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres afin de tenter d'augmenter ses gains.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 32 du présent prospectus.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 84 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 7 juin 2023, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

<b>Porteur de parts</b>	<b>% du Fonds</b>
Portefeuille privé NEI équilibré	54,03 %
Portefeuille privé NEI croissance	22,72 %
Portefeuille privé NEI revenu et croissance	18,29 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 86 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

## Mandat NEI actions mondiales

<b>Type de Fonds :</b>	<b>Actions mondiales</b>
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série I :</b> le 16 juillet 2019
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	s.o.
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs :</b>	AllianceBernstein Canada, Inc., Toronto (Ontario)

### Quels types de placements le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de pays partout dans le monde.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 74 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

#### Stratégies de placement

Le Fonds peut investir dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres apparentés à des titres de capitaux propres, de FNB et d'OPC. Les titres du Fonds sont choisis en fonction du rendement, de la volatilité et de la corrélation attendus, ainsi que d'autres facteurs qualitatifs.

Le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller en valeurs (selon le cas) peut changer le pourcentage de titres, d'OPC sous-jacents ou de FNB sous-jacents, ou éliminer de tels titres.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés. La liste des secteurs ci-après peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps, à des fins de couverture et autres que de couverture, d'une façon qui est conforme aux objectifs de placement du Fonds, et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment :

- pour se protéger contre les pertes découlant des fluctuations des cours des placements du Fonds ou contre une exposition aux devises;
- pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers au lieu d'acheter les titres directement.

Le Fonds peut conclure des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres afin de tenter d'augmenter ses gains.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 28 du présent prospectus.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 84 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la concentration
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque associé aux stratégies ou aux objectifs de placement ESG
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 7 juin 2023, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

<b>Porteur de parts</b>	<b>% du Fonds</b>
Portefeuille privé NEI équilibré	51,92 %
Portefeuille privé NEI croissance	34,28 %
Portefeuille privé NEI revenu et croissance	11,97 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 86 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

## Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion

<b>Type de Fonds :</b>	<b>Équilibré tactique</b>
<b>Date de création :</b>	<b>Parts de série I :</b> le 16 juillet 2019
<b>Titres offerts :</b>	Parts d'OPC
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés :</b>	Non
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)

### Quels types de placements le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement de procurer une croissance du capital à long terme et un revenu en investissant dans une combinaison de titres, qui peuvent comprendre des titres de FNB. La composition de l'actif du Fonds peut être modifiée au fil du temps afin de refléter les perspectives du gestionnaire de portefeuille pour chaque catégorie d'actif.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

#### Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise comme principale stratégie de placement la répartition stratégique de l'actif.

Le Fonds peut investir dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe, de FNB et d'OPC. Les titres du Fonds sont choisis en fonction du rendement, de la volatilité et de la corrélation attendus, ainsi que d'autres facteurs qualitatifs.

Le gestionnaire de portefeuille peut changer le pourcentage de titres, d'OPC sous-jacents ou de FNB sous-jacents, ou les éliminer.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps, à des fins de couverture et autres que de couverture, d'une façon qui est conforme aux objectifs de placement du Fonds, et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment :

- pour se protéger contre les pertes découlant des fluctuations des cours des placements du Fonds ou contre une exposition aux devises;
- pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers au lieu d'acheter les titres directement.

Le Fonds peut conclure des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres afin de tenter d'augmenter ses gains.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut, selon l'appréciation du gestionnaire de portefeuille, appliquer certains principes du Programme d'investissement responsable, décrit à la page 74 du présent prospectus.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 28 du présent prospectus.



Ce Fonds peut se prévaloir d'une dispense pour investir dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse qui cherchent à suivre ou à reproduire le rendement des « métaux précieux autorisés » comme l'or, l'argent, le platine ou le palladium, et dont les parts ou actions sont inscrites à la cote d'une bourse américaine.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 84 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veillez vous reporter à la page 79 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la répartition de l'actif
- risque lié à l'érosion du capital
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié au prêt de titres
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 7 juin 2023, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

<b>Porteur de parts</b>	<b>% du Fonds</b>
Portefeuille privé NEI équilibré	48,90 %
Portefeuille privé NEI revenu et croissance	22,82 %
Portefeuille privé NEI croissance	17,88 %
Portefeuille privé NEI revenu	10,40 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 86 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

Au cours de la période de douze mois terminée le 7 juin 2023, le Fonds a détenu plus de 10 % de son actif net dans les titres de certains autres fonds négociés en bourse. Les pourcentages maximums de l'actif net du Fonds investi dans les titres de ces autres fonds négociés en bourse au cours de cette période étaient approximativement les suivants :

<b><u>Nom</u></b>	<b><u>% du Fonds</u></b>
SPDR S&P 500 ETF Trust	20,83 %
Vanguard Total International Bond ETF	15,57 %
FINB BMO obligations totales	29,83 %
iShares Core MSCI EAFE ETF	15,06 %
WisdomTree U.S. Quality Dividend Growth Fund ETF	12,42 %
Invesco S&P 500 ESG Index ETF	22,63 %

Le risque lié à la concentration est décrit à la rubrique « *Risque lié à la concentration* » à la page 80.

Le taux de rotation des titres en portefeuille peut être élevé. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé, plus vous êtes susceptible de recevoir du Fonds une distribution qui doit être incluse dans le calcul de votre revenu imposable aux fins de l'impôt et plus les frais d'opération du Fonds, qui constituent une dépense du Fonds acquittée à même son actif, sont élevés, ce qui peut réduire votre rendement.

### **Renseignements supplémentaires**

Le fonds peut également investir dans des FNB d'Invesco qui font partie de l'entente stratégique décrite à la page 66 du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire reçoit des honoraires de sous-conseils en valeurs, versés par Invesco Canada Ltée, associés à des actifs sous gestion regroupés de certains FNB indiciels ESG d'Invesco.

## FONDS NEI

<b>Fonds de revenu fixe</b>	
Fonds du marché monétaire NEI ( <i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i> )	Fonds d'obligations d'impact mondial NEI ( <i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i> )
Fonds d'obligations canadiennes NEI ( <i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i> )	Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI ( <i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i> )
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI ( <i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i> )	Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI ( <i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i> )
<b>Fonds de répartition d'actifs/équilibrés</b>	
Portefeuille NEI rendement conservateur ( <i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i> )	Fonds équilibré durable mondial NEI ( <i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i> )
Portefeuille NEI rendement équilibré ( <i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i> )	Fonds croissance et revenu NEI ( <i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i> )
<b>Fonds d'actions</b>	
<b>Fonds d'actions nord-américaines</b>	
Fonds de dividendes canadiens NEI ( <i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i> )	Fonds d'actions mondiales et internationales
Fonds d'actions canadiennes ER NEI ( <i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i> )	Fonds de dividendes mondial ER NEI ( <i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i> )
Fonds d'actions canadiennes NEI ( <i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i> )	Fonds de valeur mondial NEI ( <i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i> )
Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI ( <i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i> )	Fonds d'actions mondiales ER NEI ( <i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i> )
Fonds de dividendes américains NEI ( <i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i> )	Fonds de croissance mondiale NEI ( <i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i> )
Fonds d'actions américaines ER NEI ( <i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i> )	Fonds leaders en environnement NEI ( <i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i> )
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI ( <i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i> )	Fonds d'infrastructure propre NEI ( <i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i> )
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI ( <i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i> )	Fonds d'actions internationales ER NEI ( <i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i> )
	Fonds des marchés émergents NEI ( <i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i> )
<b>Portefeuilles gérés</b>	
Portefeuille NEI ER Sélect revenu ( <i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i> )	Portefeuille NEI Impact conservateur ( <i>parts des séries A, F et O</i> )
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance ( <i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i> )	Portefeuille NEI Impact équilibré ( <i>parts des séries A, F et O</i> )
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré ( <i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i> )	Portefeuille NEI Impact croissance ( <i>parts des séries A, F et O</i> )
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu ( <i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i> )	
Portefeuille NEI ER Sélect croissance ( <i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i> )	
Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale ( <i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i> )	
<b>Portefeuilles privés</b>	
Portefeuille privé NEI revenu ( <i>parts des séries W et WF</i> )	Portefeuille privé NEI équilibré ( <i>parts des séries W et WF</i> )
Portefeuille privé NEI revenu et croissance ( <i>parts des séries W et WF</i> )	Portefeuille privé NEI croissance ( <i>parts des séries W et WF</i> )
<b>Mandats</b>	
Mandat NEI revenu fixe ( <i>parts de série I</i> )	Mandat NEI actions mondiales ( <i>parts de série I</i> )
Mandat NEI actions canadiennes ( <i>parts de série I</i> )	Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion ( <i>parts de série I</i> )

Vous pouvez obtenir ces documents gratuitement en composant le numéro sans frais 1 888 809-3333, si vous êtes à l'extérieur de la région de Toronto, ou le 416 594-6633 si vous êtes dans la région de Toronto, en vous adressant à votre courtier ou en nous faisant parvenir un courriel à [NEIClientServices@NEIinvestments.com](mailto:NEIClientServices@NEIinvestments.com).

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds, comme les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants sur notre site Internet [www.placementsnei.com](http://www.placementsnei.com) ou sur le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.  
151, rue Yonge, 12<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M5C 2W7  
Tél. : 416 594-6633  
Tél. sans frais : 1 888 809-3333